

COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE
DES
ÉTATS-UNIS



ESTE LIVRO NÃO PODE SAIR DA BIBLIOTECA

ŒUVRES DE GEORGE BANCROFT

HISTOIRE

DES

ÉTATS-UNIS

DEPUIS

LA DÉCOUVERTE DU CONTINENT AMÉRICAIN

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR M^{lle} ISABELLE GATTI DE GAMOND

✓ TROISIÈME SÉRIE : COMMENT LA GRANDE-BRETAGNE S'ALIÉNA L'AMÉRIQUE

973.1
B 213 h
V. 8
Ex. AP.

TOME VIII

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}
RUE JACOB, 56

BRUXELLES ET LEIPZIG

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C^{ie}, ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

1864

S. DOCUMENTAÇÃO
BIBLIOTECA
M Justiça
COL. AFFONSO PENNA JR.

Bruxelles. — Typ. A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C^{ie}, rue Royale, 3, impasse du Parc.



M J	
SERVIÇO DE DOCUMENTAÇÃO	
BIBLIOTECA	
Data	N.º
13/04/81	15533

CHAPITRE XVII

L'AMÉRIQUE DÉBAT L'ACTE DU TIMBRE. — SUITE DU MINISTÈRE DE ROCKINGHAM (1763).

Le ministère se dispose à exécuter l'acte du timbre. — Appel de John Adams. — Argument de Dulany. — Le plan d'un congrès prévaut. — La Géorgie. — La Pennsylvanie. — Rhode Island. — Le Delaware. — Samuel Adams entre dans la législature. — Événements de New York.

Pendant ces actes de soumission par la force, et tandis que Boston, dans un meeting général de la ville, demandait à l'unanimité les portraits de Conway et de Barre pour Faneuil Hall, les lords de la trésorerie en Angleterre, Rockingham, Dowdeswell et lord John Cavendish étant présents, tenaient presque tous les jours des réunions pour mettre l'acte du timbre à exécution; ils complétaient, sans la moindre répugnance apparente, les listes des officiers du timbre; ils s'occupaient à combler immédiatement les vides qui pourraient résulter des décès ou de la négligence; ils signaient des mandats pour la dépense résultant de la préparation des timbres américains; ils enjoignaient aux gouverneurs de

surveiller et de faciliter leur distribution (1). Ces dispositions auraient pu trouver leur excuse dans le principe qu'il n'existait pas de pouvoir compétent pour dispenser de la loi du pays; mais Dartmouth, du bureau du commerce, adoptant la plus funeste mesure de corruption, à laquelle Grenville avait fermement résisté, proposa en outre, pour se maintenir, de rendre le gouvernement d'une province indépendant de la législature de cette province (2). Tout cela supposait pleine confiance dans l'obéissance des colonies.

Et pourtant le flot de l'opinion en Amérique grossissait et devenait irrésistible. « Du nord au sud, » disait Hutchinson, « le peuple est absolument privé de raison. » Dans chaque colonie, la majorité était décidée à courir tous les hasards plutôt que de se soumettre. Quand on demandait à quelqu'un : « Que ferez-vous après le 1^{er} novembre? » « Ce que nous ferons? » répondait-on, « nous ferons ce que nous avons fait auparavant. » « Violerez-vous la loi du parlement? » « L'acte du timbre, » répétait sans cesse tout le monde, « est contraire à la Grande Charte, et lord Coke dit qu'un acte du parlement, contraire à la Grande Charte, est nul par ce seul motif. »

Les convictions et les desseins de l'Amérique trouvaient à s'exprimer dans la presse sur un ton plus solennel. John Adams du Massachusetts, protestant ardent, revendiquant la liberté comme de droit naturel pour l'homme, esprit à la fois logique et impétueux, obéissant à l'impulsion « d'un cœur enflammé pour le bonheur de son pays, » fit appel à l'expérience de la race humaine tout entière et à la nature humaine

(1) Livre des minutes de la trésorerie, XXXVII, 120, 123, 133. Livre de correspondance de la trésorerie XXIII, 205, 214.

(2) Représentation des lords du commerce au roi, 27 sept. 1765.

elle-même, pour témoigner de la marche progressive du monde vers l'établissement de la souveraineté populaire, au moyen de l'accroissement et de la diffusion des lumières. Plein d'espérance, il mettait la liberté et la science en face de l'autorité et de l'ignorance; l'Amérique en face de l'Europe; le principe moderne de la liberté du peuple en face du moyen âge et de ses tyrannies; le Nouveau Monde en face de l'Ancien.

« Le peuple, » c'est ainsi qu'il continuait, « la populace, comme on l'appelle de nos jours, a des droits antérieurs à tout gouvernement terrestre, — des droits que les lois humaines ne peuvent ni révoquer ni restreindre, — des droits dérivant du grand Législateur de l'univers. » Puis, retraçant l'amélioration graduelle de la société humaine à partir de la monarchie absolue des âges les plus reculés, et de la tyrannie plus récente du droit canonique et du droit féodal, il voyait dans la réforme le peuple se dressant, sous la bienfaisante providence de Dieu, contre la ligue de la théocratie et de la féodalité, — du despotisme spirituel et du despotisme temporel.

« Cette grande lutte, » — ce sont ses paroles, — « a peuplé l'Amérique. Ce n'est pas la religion seulement, c'est l'amour de la liberté universelle qui en a fait projeter, qui en a dirigé et réalisé la colonisation. Après leur arrivée ici, les puritains formèrent leur plan de gouvernement ecclésiastique et civil à la fois, en opposition directe avec l'organisation canonique et féodale. Ils ont renversé tout l'édifice de l'épiscopat diocésain. Pour rendre la puissance populaire, dans leur nouveau mode de gouvernement, aussi considérable et aussi sage que leurs principes théoriques, ils ont tâché d'en écarter les inégalités féodales et d'établir une administration de l'État, plus appropriée à la dignité de la nature humaine qu'ils n'en avaient jamais vue en Europe.



« Convaincus que rien ne pouvait mieux préserver leur postérité des empiétements des deux anciens genres de tyrannie que la diffusion des connaissances dans tous les rangs du peuple, ils jetèrent tout d'abord des fondations de collèges et ils firent décréter par la loi que chaque localité devait être pourvue d'une école primaire. L'éducation de toutes les classes du peuple devint un objet de sollicitude et de dépense publique, à un degré inconnu de tout autre peuple, ancien ou moderne ; de sorte qu'un Américain natif, qui ne sait ni lire ni écrire, est chose aussi rare qu'une comète ou un tremblement de terre.

« Il existe, semble-t-il, un dessein direct et méthodique dans la Grande Bretagne de réduire toute l'Amérique à la servitude. Qu'on se souvienne qu'à tout hasard il faut défendre la liberté. Les gouvernements ne sont pas autre chose que les attorneys, les agents et les curateurs du peuple ; s'ils trahissent insidieusement la confiance qu'on a en eux, ou s'ils en abusent follement, le peuple a le droit de les dépouiller de l'autorité qu'ils se sont attribuée et de les remplacer par des agents meilleurs et plus capables. Nous avons le droit incontestable de revendiquer nos privilèges contre toutes les puissances et les autorités de la terre.

« La vraie source de nos souffrances a été notre timidité. Que toutes les classes, toutes les catégories de la population prêtent leur attention à la chose publique, qu'elles y apportent un cœur résolu. Étudions le droit naturel, l'esprit de la constitution anglaise, les grands exemples de Grèce et de Rome, la conduite, en Angleterre, de nos ancêtres, qui ont défendu pour nous les droits inhérents au genre humain contre les rois et les prêtres. Pénétrons-nous dans notre âme du but que se sont proposé d'atteindre nos ancêtres les plus immédiats, en échangeant leur pays natal contre un désert. Que la chaire marque le noble rang occupé par l'homme parmi

les œuvres de Dieu. Apprenons que consentir à l'esclavage, c'est une violation sacrilège du dépôt qui nous est confié. Que le barreau proclame les droits qu'on nous a abandonnés depuis des temps reculés ; ce sont, non pas des droits octroyés par des princes ou des parlements, mais des droits primitifs, égaux à la prérogative royale et contemporains du gouvernement, des droits inhérents et essentiels à l'homme, établis comme préliminaires indispensables à l'existence du parlement, ayant leur base dans la constitution du monde intellectuel et moral, dans la vérité, la liberté, la justice et la bienveillance. Que les collèges impriment dans l'âme tendre des jeunes gens la beauté de la liberté et de la vertu, la difformité et la turpitude de l'esclavage et du vice, et qu'ils répandent au loin et au large les idées de droit et le sentiment de la liberté. Il n'est personne, doué de quelque sensibilité, né et élevé dans cet heureux pays, qui puisse considérer, sans éprouver au fond du cœur une extrême angoisse et sans verser de nombreuses larmes, les usurpations qu'on médite à l'égard de tous nos concitoyens et de tous leurs descendants. »

Tels étaient les véritables sentiments de la Nouvelle Angleterre, exprimés par John Adams dans des termes qui furent en partie rapportés sans retard au roi et à son conseil. Dans le Maryland, un habile légiste, Daniel Dulany, que ne surpassait en capacité aucun des légistes de la couronne à la chambre des communes, « un conseiller patriote, porté à servir le peuple, » discuta la valeur de l'acte du timbre, non seulement en s'adressant à l'Amérique, mais en cherchant à se faire écouter de l'Angleterre. Il admettait que les colonies étaient subordonnées au conseil national suprême ; que le parlement anglais avait incontestablement le droit de porter des lois sur le commerce des colonies ; que le commerce pouvait souvent être soumis à propos à certaines règles par



des droits sur les importations et les exportations; que c'était au parlement à déterminer quelles sont les règles les plus convenables, et que si ces règles devaient produire un revenu éventuel, elles n'étaient pas pourtant injustifiables.

Mais en réponse aux arguments des légistes de la couronne et des défenseurs ministériels de l'acte du timbre, il fit valoir, avec une érudition soigneuse et mûrie, que les dernières mesures relatives aux colonies n'étaient pas justes, parce que la chambre des communes d'Angleterre, dans laquelle les Américains ne se trouvaient ni réellement ni virtuellement représentés, n'avait pas qualité, en vertu du droit commun et de la constitution anglaise, de disposer de la propriété des communes en Amérique; ces mesures étaient juridiquement nulles, car leur validité reposait uniquement sur le pouvoir de ceux qui avaient imaginé de les réaliser; elles n'étaient pas douces, les taxes imposées se trouvant excessives et disproportionnées; elles étaient impolitiques, car la Grande Bretagne, qui en vertu des actes du commerce, recevait auparavant tout des colonies allait, par ces mesures, forcer celles-ci à observer les règles les plus strictes de la frugalité et à établir des fabriques de cuir, de coton, de laine et de lin; elles étaient incompatibles avec les chartes qui consacraient les contrats originaux passés entre les premiers émigrants en Amérique et la couronne; elles étaient contraires à tous les précédents de la législation antérieure du parlement anglais; elles étaient également contraires aux précédents de la législation relative à l'Irlande, qui formait un pays soumis à la Grande Bretagne aussi bien que les colonies; elles étaient contraires à l'opinion des ministres anglais antérieurs, dont les réquisitions relatives aux revenus étaient uniformément transmises aux colonies, avec faculté de se taxer elles-mêmes.

« Un temps viendra peut-être, » ajoutait-il, « où le redressement des griefs pourra s'obtenir. Jusque-là, je recommanderai de manifester notre ressentiment légalement, régulièrement et avec prudence, par une ardente et vigoureuse activité. Un vêtement de tiretaine, quand il est le signe distinctif du patriotisme, est plus honorable que les plumes et le diadème d'un empereur dépourvu de cette qualité. Que l'industrie de l'Amérique soit le symbole de sa dignité et le gage de sa vertu, et bientôt elle brisera les entraves de la misère. »

C'est dans ce sens qu'écrivait Dulany, le champion du jour; il plaidait non en faveur des vérités d'où devait sortir l'indépendance, mais en faveur de l'exemption de taxes imposées sans le consentement des colons; il en provoquait le rappel, mais il repoussait une révolution. On a cru que ses opinions s'étaient moulées sur celles de Pitt, qui les manifesta publiquement (1) avec beaucoup d'honneur; elles prévalaient du reste largement en Amérique.

« Ce mode inconstitutionnel de taxation, » faisait observer Washington, à Mont Vernon, à propos de l'acte du timbre, « est une attaque terrible contre les libertés des colonies; il fournira un stimulant nécessaire à l'industrie et restera inefficace pour bien d'irrésistibles raisons. » « Nos cours de justice, » ajoutait-il, « devront inévitablement se fermer; et quand cela arrivera, les marchands de la Grande Bretagne ne seront pas des derniers à souhaiter le rappel de l'acte. »

Éclairées par les discussions, les villes et les législatures faisaient, quand l'occasion s'en présentait, leurs déclarations de droits, se succédant les unes aux autres, comme les clo-

(1) Shelburne à Chatham, 6 fév. 1765 : « Le pamphlet américain, auquel votre seigneurie a fait tant d'honneur dans la dernière session. »

ches d'un carillon, et préparant l'esprit public à l'union du continent.

Dans la colonie naissante de la Géorgie, toute faible qu'elle était, les représentants, en grande majorité, sur l'invitation de leur speaker et contrairement à la volonté du gouverneur, se rassemblèrent, le lundi 2 septembre; et bien qu'ils doutassent de leur pouvoir, dans une réunion aussi spontanée, de choisir des délégués pour le congrès, ils envoyèrent à New York un messenger exprès pour promettre leur adhésion aux résolutions qu'on y prendrait; « car, » disaient-ils, « aucun peuple, pris individuellement, ne peut épouser plus chaudement la cause commune que ne le fait le peuple de cette province. »

Plus au nord, le 9 septembre, l'assemblée de la Pennsylvanie, sans tenir compte de l'opinion de Galloway, son speaker, qui voulait voir l'acte du timbre exécuté, accepta le plan d'un congrès, à la majorité d'une voix. En même temps elle reconnut comme chose indispensable l'obligation d'accorder de bon gré et généreusement les allocations nécessaires, mais seulement en suivant la voie constitutionnelle, c'est à dire par l'intermédiaire de l'assemblée.

La troisième dans l'ordre des temps, la première pourtant par la netteté de sa déclaration des droits, l'assemblée du Rhode Island, non seulement se joignit à l'union, mais ordonna à l'unanimité à tous les fonctionnaires de la colonie de remplir leurs devoirs comme auparavant, sans s'inquiéter de l'acte du timbre, et s'engagea à les indemniser au besoin et à les préserver de tout dommage.

Pendant le même mois, le Delaware, au moyen du concours spontané des représentants de chacun de ces comtés, le Connecticut, avec l'approbation calme de son assemblée, le Maryland, plein de confiance dans les termes formels de sa charte et ayant obtenu, grâce au patriotisme ardent de ses

habitants, l'assentiment de toutes les branches de sa législation, désignèrent successivement leurs délégués au congrès général américain.

Au Massachusetts, Boston, sous la direction de Samuel Adams, donna l'exemple aux autres villes et dénonça à ses représentants, en se servant des expressions d'Adams, l'acte du timbre et les cours d'amirauté, comme contraires à la constitution anglaise, à la charte de la province et aux droits communs du genre humain; elle fondait, en outre, « les plus vives espérances » sur l'union des colonies en congrès. Une semaine plus tard, la ville de Braintree, sous l'impulsion de John Adams, déclara « que l'innovation la plus fâcheuse de toutes, » c'était « l'extension de pouvoir des cours d'amirauté, que présidait un seul juge, qui, sans jurés, se prononçaient sur les questions de droit et de fait, qui tenaient leur mission du bon plaisir du roi, et qui consacraient la plus pernicieuse des coutumes, celle de recevoir un tantième sur toutes les condamnations. »

Lors de la réunion de la législature, le 25, Bernard s'efforça de tracer une peinture effroyable de la proscription générale et du soulèvement universel des pauvres contre les riches qui allaient s'ensuivre, si l'on ne se servait pas des timbres; il cherchait ainsi à amener l'assemblée à adopter la distinction entre le pouvoir du parlement et la convenance de l'acte du timbre. « Je n'entrerai, » dit-il, « dans aucune recherche sur la politique de cet acte; je n'ai qu'une chose à affirmer, c'est que cet acte est un acte du parlement de la Grande Bretagne; or je suis persuadé que la suprématie de ce parlement sur toutes les parties de son empire si vaste et si disséminé n'a jamais été et ne sera jamais contestée dans cette enceinte.

« Le droit du parlement de la Grande Bretagne de faire des lois pour ses colonies américaines, quoiqu'il ait été con-

traversé en Amérique, reste incontestable à Westminster. S'il s'agit encore de le mettre en question, qui peut résoudre la difficulté, si ce n'est le parlement? Si le parlement déclare que son droit lui est inhérent, lui est-il possible de céder devant une opposition manifeste et violente dirigée contre l'exercice de ce droit? N'est-il pas plus probable qu'il maintiendra ce droit et qu'il défendra sa propre autorité?

« Les gentlemen qui se sont opposés à cet acte, au sein de la chambre des communes, n'ont pas contesté l'autorité du parlement de porter pareille loi, mais ils ont argumenté de l'inopportunité de la loi dans ce moment.

« Le pouvoir de taxer les colonies peut être accepté, et cependant la convenance d'exercer ce pouvoir à un moment donné être déniée; mais si l'on mêle les deux questions ensemble de manière à n'y admettre qu'une seule réponse, l'affirmative sur le droit du parlement impliquera la convenance de l'acte du timbre.

« Je ne voudrais pas aggraver à plaisir les dangers qui sont sous vos yeux. Je ne pense pas qu'il soit très aisé de le faire; cette province me semble sur le bord d'un précipice; il dépend de vous de prévenir sa chute. A partir de ce moment, cette besogne difficile » d'exécuter l'acte du timbre, « sera remise entre vos mains et elle deviendra une question d'intérêt provincial. »

« Il y a un serpent sous le gazon, » se disent les gens circonspects de Boston; « ne touchons pas aux choses immondes; » et, pour être sûrs que l'on ne pût endormir leur vigilance, ils choisirent Samuel Adams pour leur représentant, à la place rendue vacante par la mort de Thacher. Le jour où Samuel Adams vint occuper son siège, la législature adoptait la résolution que tous les tribunaux jugeraient les affaires sans timbres; sur quoi Bernard épouvanté prorogea l'assemblée jusqu'à neuf jours avant le 1^{er} novembre.

Le continent tout entier tournait, dans la plus vive anxiété, son attention sur la conduite de New York, la capitale de la province du centre, le quartier général des forces permanentes anglaises en Amérique; de cette ville qui possédait une assemblée septennale, un conseil royal, des vaisseaux de guerre mouillés le long de ses quais et dans son sein même un fort garni de nombreux et lourds canons (1). Là l'autorité du gouvernement anglais se trouvait concentrée entre les mains du général Gage, dont les pouvoirs militaires, aussi larges que ceux d'un vice-roi, s'étendaient sur toutes les colonies, et qui était « extrêmement exaspéré (2) » de la marche des événements, aussi bien dans le New York qu'au Massachusetts. Mais il ne savait quel parti prendre. D'ailleurs les fonctionnaires du gouvernement n'avaient point confiance les uns dans les autres. A Boston, Gage n'était pas regardé comme un homme « de capacité, » et lui à son tour croyait Bernard pusillanime. A New York, il invita le pouvoir civil à agir plus efficacement. « Toute l'autorité civile ne sait que faire (3), » répondit Colden, « la présence d'un bataillon est le seul moyen d'empêcher tout dommage. » « Il serait bien plus sûr pour le gouvernement, » répliquait le conseil (4) de la province du New York, « de montrer de la confiance dans le peuple. » Mais Colden, enhardi par l'arrivée d'Angleterre de deux compagnies d'artillerie, mit le fort sur un tel pied d'offensive et de défensive, qu'il put se vanter auprès de Conway (5) et d'Amherst (6) d'avoir « réellement abattu » la sédition. « La population d'ici en viendra bientôt

(1) Journal d'un officier. Bibl. du roi. MS. 213.

(2) N. Rogers à Hutchinson, New York, 16 sept. 1765.

(3) Colden à Gage, 2 sept. 1765.

(4) Avis du conseil à Colden, 7 sept.

(5) Colden à Conway, 23 sept.

(6) Colden à Amherst, 10 sept.

à de meilleurs sentiments, dès que les taxes lui seront devenues plus familières, » écrivait un officier (1), envoyé en Amérique pour faire une tournée d'observation. « Je leur ferai descendre les timbres dans la gorge avec la pointe de mon glaive (2), » s'écriait le bravache James, major d'artillerie, pendant qu'il s'occupait à faire entrer dans le fort le plus possible de pièces de campagne, de poudre, de balles et d'obus (3). « S'ils essaient de se soulever, moi, » proclamait-il, « je les chasserai tous hors de la ville comme un tas de canailles, à la tête de vingt-quatre hommes (4). » La presse de New York n'en continua pas moins à se montrer audacieuse. Après avoir dénié le droit du parlement de taxer les colonies, elle se mit à contester son autorité législative sur toute l'Amérique. Le 21 septembre, une feuille intitulée *The Constitutional Courant* (le Constitutionnel courant) fit son apparition et prit pour devise : L'UNION OU LA MORT. « L'union ou la mort » fut répété d'un bout du continent à l'autre.

(1) Bibl. du roi, MS. 213. L'auteur semble avoir été lord Adam Gordon.

(2) James à Colden, en faisant la relation de son interrogatoire devant le parlement. Lettre de New York dans la *Gazette de S. C.*

(3) A. Colden à C. Colden, sept. 1765.

(4) James, relation de son interrogatoire

CHAPITRE XVIII

LES COLONIES SE RÉUNISSENT EN CONGRÈS. — ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1765)

Délégués de la Caroline du Sud. — Ouverture du congrès. — L'Union. — Les Anglais prennent possession de l'Illinois. — Colonisation du Missouri. — Choiseul prédit l'indépendance de l'Amérique. — Rockingham montre de la douceur à l'égard de l'Amérique. — Débats du congrès. — Mémoires et pétitions de cette assemblée. — L'Union formée.

Ce cri était le précurseur d'un congrès américain. Les délégués de la Caroline du Sud, l'intrépide Gadsden, qui jamais n'eut recours à la dissimulation, l'intègre, capable et éloquent Rutledge, Lynch qui joignait le bon sens, le patriotisme et l'honnêteté à une ardente énergie, à la concision du langage et à la dignité des manières, arrivèrent les premiers au lieu de la réunion. Un léger retard dans l'organisation du congrès donna le temps aux représentants du New Jersey, où les légistes étaient décidés à cesser toute affaire plutôt que d'acheter un timbre, d'imiter l'exemple du Delaware. « Un pareil congrès, » dit Cobden aux délégués du Massachusetts, « est inconstitutionnel et illégal et je n'y prêterai point mon appui. »



Pendant qu'ils étaient là, attendant, le 3 octobre, le dernier officier du timbre qui existât encore au nord du Potomac, l'obstiné John Hughes, un quaker de Philadelphie, gisant dans son lit atteint d'une maladie sans espoir, entendit battre des tambours voilés dans la ville, puis la cloche du palais de l'État résonner sourdement, puis enfin les pas précipités du peuple qui se rassemblait pour demander sa démission. Sa position souffrante lui fit obtenir des égards; mais on lui arracha la promesse écrite de ne rien faire qui manifestât la moindre tendance à mettre à exécution l'acte du timbre dans la Pennsylvanie ou le Delaware; Hughes annonça là-dessus au gouverneur qu'il « résignait » ses fonctions. « Si la Grande Bretagne peut ou veut souffrir que de pareils procédés passent impunis, » écrivit-il aux commissaires des timbres, « il ne faut pas être prophète, ni fils de prophète, pour voir clairement que sa domination dans l'Amérique du Nord est à sa fin. »

Le lundi 7 octobre, les délégués choisis par la chambre des représentants du Massachusetts, de Rhode Island, du Connecticut, de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Caroline du Sud, les délégués nommés par une réquisition écrite des représentants, pris individuellement, du Delaware et du New Jersey et enfin le comité législatif de correspondance du New York se réunirent en congrès à New York. Le New Hampshire, bien que non représenté par une députation, consentit pourtant à s'en rapporter aux décisions du congrès; et celui-ci put se réjouir pendant sa session, en voyant arriver de la Géorgie un messenger exprès, à qui on avait fait parcourir près d'un millier de milles par voie de terre pour obtenir une copie des actes de cette assemblée (1).

Les membres de cette première union du peuple américain

(1) James Otis à Henry Shelburne, MS.

avaient été élus par les représentants du peuple de chaque colonie séparée. Tout en formant un seul corps, leur pouvoir dérivait de sources indépendantes les unes des autres. Chacune des colonies avait son existence individuelle propre; et malgré de grandes différences sous le rapport de leur population respective et de l'étendue de leur territoire, lorsqu'elles se réunirent en congrès, elles se reconnurent toutes égales, « sans la moindre prétention à la prééminence de la part de l'une sur l'autre. »

Le congrès aborda directement la recherche de la base la plus solide pour y asseoir les libertés collectives de l'Amérique. Bâteraient-ils l'édifice sur les chartes ou sur la justice naturelle, sur les précédents et les faits ou sur la vérité abstraite, sur les privilèges spéciaux ou sur la raison universelle? Otis avait reçu pour instructions de Boston de défendre non seulement la liberté des colonies, mais aussi les droits dérivant des chartes. Johnson du Connecticut soumit un écrit qui se prononçait en faveur des chartes émanées de la couronne. Mais Robert R. Livingston de New York, « que la bonté de son cœur mettait au dessus de toute prévention et qui embrassait toute l'humanité dans une même étreinte, » ne voulut pas faire reposer les espérances de l'Amérique sur cette base (1); et Gadsden, de la Caroline du Sud, laissant déborder les chaleureuses inspirations de sa brave et noble nature, parla contre elle avec une impétuosité irrésistible. « Mon opinion, comme Anglais, » dit-il, « est qu'on peut puiser assez sûrement dans les chartes la confirmation de nos droits essentiels et communs (2); » toute confiance ultérieure en elles pourrait devenir funeste. Nous devons nous placer sur le large terrain commun de ces

(1) R. R. Livingston, jr. à l'historien Gordon.

(2) Lettre MS. de Christophe Gadsden

droits naturels, que tous nous sentons et connaissons, comme hommes et comme descendants d'Anglais. Je désire que les chartes ne nous fassent pas tomber à la fin dans un piège, en poussant les différentes colonies à agir différemment dans cette grande cause. Toutes les fois que le cas se présentera, il faut que toutes se laissent entraîner par l'intérêt général. Il ne doit pas y avoir d'habitant de la Nouvelle Angleterre, d'habitant du New York, connu comme tel sur ce continent, mais tous nous devons être des Américains. »

Ces idées prévalurent, et dans les actes du congrès on évita d'argumenter en faveur de la liberté américaine, en invoquant les concessions royales. Ce fut le premier grand pas vers l'indépendance. Dummer avait plaidé pour les chartes coloniales; Livingston, Gadsden et le congrès de 1765 préparèrent pour les Américains leur existence indépendante et leur union, en réclamant des droits antérieurs aux chartes et devant survivre à la ruine de celles-ci.

Mais comment cette union prendrait-elle de l'extension? Quelles nations comprendrait-on sous la dénomination d'Américains? Les membres du congrès se croyaient responsables des libertés du continent; or pendant même qu'ils délibéraient, les vastes prairies de l'Illinois, la grande vallée orientale du Mississippi, avec tous ses affluents descendant de l'Alleghany, avec toutes ses immenses forêts vierges, s'étendant du sommet des montagnes jusqu'aux terrains d'alluvion des rives du puissant fleuve, avec toutes ces solitudes, dans lesquelles l'avenir devait convier des millions d'émigrants empressés et parlant plusieurs langues différentes à se construire de paisibles habitations, passaient de la domination de la France à la tutelle momentanée de l'Angleterre.

Les officiers français s'étaient montrés loyalement disposés, dès la conclusion de la paix, à remettre cette contrée aux Anglais. En partant de Mobile, Ross avait traversé le

pays des Choctaws et des Chickasaws pour arriver au Cherokee, qu'il descendit, dans un canot construit d'après ses ordres, jusqu'à l'Ohio, et puis jusqu'au Mississippi et à l'Illinois. Mais les tribus de l'Illinois, du Missouri et des Osages, dans un conseil tenu au fort Chartres, ne respiraient que la guerre. En vain Saint-Ange les engagea-t-il à se calmer. « Mon père, » dit au nom d'eux tous le chef des Kaskaskias, « mon père, la nation des Illinois délibère sur ce qu'elle doit faire, sans consulter les autres; mais actuellement dans ce que nous avons fait, nous suivons l'opinion de tous les Peaux Rouges. Nous avons tenu plusieurs conseils à ce sujet et personne n'a été d'avis d'accepter cette paix. » Puis se tournant vers l'officier anglais, il ajouta : « Partez d'ici aussitôt que vous le pourrez, et dites à votre chef que les Illinois et tous nos frères vous feront la guerre si vous entrez sur notre territoire. Allez-vous-en, allez-vous-en, et dites à votre chef que ces terres sont les nôtres; personne ne peut y prétendre, pas même les autres Peaux Rouges. Pourquoi viendriez-vous ici? Vous ne nous connaissez pas; nous ne vous avons jamais vus. Dites à votre chef de rester sur ses propres terres, comme nous restons sur les nôtres. Assurez-lui que nous ne voulons pas d'Anglais ici et que c'est là l'avis de tous les Peaux Rouges. Allez et ne revenez jamais, sinon nos farouches guerriers tomberont sur vous. » « Nous, » dirent les chefs des Osages et des Missouris, « nous pensons comme nos frères les Illinois; nous les aiderons à garder leurs terres. Pourquoi, ô Anglais, ne restez-vous pas sur vos terres comme les Peaux Rouges restent sur les leurs? Ces terres sont à nous; nous les tenons de nos ancêtres; ils y ont résidé, et maintenant elles sont à nous. Personne ne peut nous les réclamer. Retirez-vous donc; partez, partez, partez; et dites à votre chef que les Peaux Rouges ne souffriront aucun Anglais ici. Partez pour ne jamais revenir. Nous ne

voulons avoir chez nous personne autre que les Français. » Ross fut contraint de descendre le fleuve jusqu'à la Nouvelle Orléans, et ne dut son salut qu'à la prudence de Saint-Ange.

Pourtant Fraser, qui arrivait de Pittsburg, apporta la preuve que les Senecas, les Delawares et les Shawnees avaient conclu la paix avec les Anglais. « Ce ne sont pas les Illinois qui ont déclaré la guerre aux Anglais, » dirent alors les chefs des Kaskaskias. « Nous avons pris la hachette, sur l'invitation de nos frères aînés, les Delawares, les Senecas, les Shawnees et les Ottawas. Qu'ils fassent la paix; quant à nous, nous n'avons pas à la faire; nous les suivrons où ils nous mèneront. » « J'ai entrepris la guerre, » dit Pontiac, « parce que pendant plusieurs années les Delawares et les Shawnees m'avaient prié de prendre les armes contre les Anglais. Je suis devenu ainsi leur allié et j'ai épousé leur cause; » mais ne résistant pas davantage, lui qui était en quelque sorte adoré par les peuplades groupées autour de lui, il engagea sa parole en faveur de la paix, et la garda (1) fidèlement et avec humanité.

On pourrait se demander avec un sentiment de légitime curiosité combien de personnes d'origine étrangère s'étaient rendues dans la vallée de l'Illinois depuis sa découverte par les missionnaires. Fraser a rapporté qu'il y avait là sept cents blancs en état de porter les armes; cinq cents femmes blanches; huit cent cinquante enfants, et neuf cents nègres des deux sexes (2). Nous apprenons par une autre source que les rives du Wabash se trouvaient occupées par environ cent dix familles françaises, la plupart desquelles habitaient à Vincennes (3). Fraser chercha à tenir en respect les trafiquants

(1) Fraser à Gage, 18 mai.

(2) Le même au même, 13 mai.

(3) Croghan dans Craig, *Le Vieux Temps*, et dans Mann Butler, *Le Kentucky*. Gage à Halifax, 10 août.

français en les menaçant d'une armée anglaise qui viendrait chez eux. Mais ils se moquèrent dédaigneusement de lui, en indiquant le Mississippi, qu'il leur serait si facile de franchir et de l'autre côté duquel ils se verraient à l'abri de la domination anglaise. Lorsque Fraser s'embarqua pour la Nouvelle Orléans, Pontiac lui donna de nouveau l'assurance qu'il continuerait à observer la paix, si les Shawnees et les autres peuplades de l'Ohio voulaient reprendre leurs ceinturons de guerre.

Déjà Croghan, agent chez les Indiens, était en route du fort Pitt à l'Illinois, accompagné des députés Shawnees. Lorsqu'il s'approcha du Wabash, son escorte fut attaquée et dépouillée par une bande d'Indiens de cette rivière, qui lui tuèrent deux de ses hommes et trois Shawnees. Mais ayant appris de lui que les Iroquois, les Shawnees et les Delawares avaient conclu la paix, ils furent terrifiés par la crainte que tous les Indiens du nord ne fissent cause commune pour venger sur eux la mort de ceux qu'ils avaient tués; aussi implorèrent-ils humblement leur pardon. Les cinq peuplades résidant sur les rives du Wabash remirent chacune un calumet à Croghan et offrirent de guider les troupes anglaises du fort Pitt jusqu'à l'Illinois.

« Frère, » dirent-ils tous à Croghan, « ayez pitié de nous, de nos femmes et de nos enfants. Le Grand Esprit, qui a créé toutes choses, vous a placés vous et les Français au premier rang, et nous ensuite, de sorte que nous sommes vos plus jeunes frères. C'est vous, frère, et les Français qui avez fait cette dernière guerre. Les Français et vous, vous ne formez plus maintenant qu'un seul peuple. Au nom de toutes nos tribus, poursuivez cette œuvre excellente de la paix. »

S'étant remis en route vers l'Illinois, Croghan rencontra des députations des peuplades résidant dans ces parages et



Pontiac lui-même (1); on convint avec eux que les Anglais prendraient possession de tous les postes occupés antérieurement par les Français. De Wabash, l'agent se rendit à Détroit, où les bons résultats obtenus furent confirmés en conseil.

Dès que la relation de la réussite de cette négociation fut parvenue au fort Pitt, le capitaine Stirling, à la tête de cent hommes du 42^e régiment, fut détaché vers le bas Ohio, pour relever la garnison française. Ils arrivèrent sans encombre au fort Chartres, où Saint-Ange leur fit une réception amicale; puis, le matin du 10 octobre (2), à l'époque de la chute des feuilles, il leur livra la rive gauche du Mississippi.

Quelques Français traversèrent le fleuve, de sorte qu'à Sainte-Geneviève, emplacement occupé depuis plusieurs années, il ne restait plus que vingt-cinq familles; tandis que Saint-Louis, dont l'origine remonte au 15 février 1764 (3) et dont le site habilement choisi et les avantages incomparables attirèrent bientôt l'admiration du commandant anglais, comptait déjà à peu près deux fois ce nombre et passa pour le principal établissement de la rive occidentale du Mississippi. Dans toute la partie anglaise de la vallée, il restait moins de deux mille habitants d'origine européenne. Et parmi ceux-ci, fort peu ou pas du tout d'attachés à l'Angleterre. Celle-ci avait gagné la vallée du Mississippi et n'osait pas la coloniser, de peur que des colonies aussi reculées ne renoncassent à leur état de dépendance. Le gouvernement qu'on institua fut, par conséquent, le régime absolu de l'armée anglaise, avec un jury local pour décider toutes les contestations entre les habitants, suivant les coutumes du pays, plus toutefois la faculté d'en appeler au chef militaire.

(1) Croghan à Alexandre M^c Kee, 3 août.

(2) Le capitaine Stirling à Gage. Procès-verbal français.

(3) Prinne, *Discours anniversaire*.

La France s'était ainsi retirée de la vallée du Mississippi sans jeter derrière elle un regard de regret. Les philosophes de cette époque, dénomination qui embrassait presque tout le monde à Paris, se sentaient au comble de la joie d'avoir réussi à obtenir l'exil des jésuites. Le clergé, dans ses remontrances à Louis XV, ne songeant guère à l'Amérique, exprima seulement la crainte que « la presse n'amènât bientôt la ruine de l'Église et de l'État, — de la religion et des lois fondamentales de la monarchie (1). » Le roi, plongé dans les plus scandaleuses débauches, ne s'inquiétait pas d'un danger aussi éloigné et ne se tourmentait pas de la perte d'un territoire de son empire qui portait son nom; mais il partagea les alarmes (2) de l'Église au sujet de la liberté de pensée et de la liberté de la presse, que les dernières années avaient encouragées. Le duc de Choiseul, qui à cette époque était ministre de la marine et des colonies, réfléchissait dans son esprit sur les destinées futures du Nouveau Monde; il refoula ses regrets de la perte de la Louisiane, parce qu'il prévoyait que l'Amérique deviendrait bientôt indépendante; il prédit à son souverain l'approche de la lutte finale de l'Angleterre avec les possessions placées sous sa dépendance, et il insista fortement sur la nécessité pour la France d'accroître ses forces maritimes (3), pour se préparer à tirer parti de la crise qui était imminente.

Les hommes bienveillants mais inexpérimentés, qui formaient la portion active du ministère anglais, montrèrent moins de discernement. Les noms de Rockingham, de Grafton et de Conway doivent se prononcer avec respect; cependant

(1) Les évêques à Louis XV : « Nous touchons au moment fatal, où la librairie perdra l'Église et l'État. »

(2) Réponse du roi au clergé, 1765.

(3) Mémoire de Choiseul; ce détail m'a été communiqué par M. de Barante, qui en a une copie.

portés inopinément et à l'improviste à la tête de l'administration d'un empire, ils ne surent à quoi se résoudre. Grand nombre de ceux, sur l'appui desquels ils étaient obligés de compter, figuraient parmi les partisans les plus déclarés et les plus habiles de la taxe du timbre. Ainsi ordre fut donné (1) à Bernard, au Massachusetts, et aux autres gouverneurs, de remplir, en cas de vacance, le rôle de distributeurs du timbre; quant aux résolutions de la Virginie, on les réserva pour les soumettre au même parlement qui avait voté l'acte du timbre à la majorité de cinq contre un. Rockingham n'avait rien promis aux amis de l'Amérique que de venir en aide à son commerce, partout où il se trouvait mal à propos entravé. Pour arracher le ministère à son indifférence, Thomas Hollis (2), entrevoyant dans la « bourrasque » qui venait d'atteindre l'Angleterre en partant d'Amérique, le précurseur d'un ouragan universel, alla trouver Rockingham et lui présenta les rapports qu'il avait reçus de Mayhew (3). Mayhew y disait que l'acte du timbre et le pouvoir conféré aux cours de l'amirauté de se passer de jurés, étaient réprouvés, non seulement par la ville de Boston, mais par la population de tout le continent « comme des indices d'une fâcheuse oppression, à peine préférables à une tyrannie manifeste; » que l'acte du timbre ne pourrait jamais s'y mettre à exécution, si ce n'est à la pointe de l'épée, par au moins une armée considérable dans chaque province, et cela aux risques, ou de la destruction des colonies américaines, ou de leur révolte complète et de leur perte pour l'Angleterre. Le ministère recula devant le recours aux armes, pour mettre en vigueur une loi que quelques-uns de ses membres désapprouvaient

(1) Grey Cooper à Bernard, 8 oct. 1765. Le même à Shirley, 10 oct. Livre de correspondance de la trésorerie.

(2) Hollis, Journal, 23 oct.

(3) Mayhew à Hollis, 26 sept.

au fond du cœur; aussi, le 24 octobre, l'avant-dernier jour de la session du congrès américain, et sept jours seulement avant le moment fixé pour la mise à exécution de l'acte du timbre, Conway, de l'avis du conseil privé, envoya-t-il aux gouverneurs américains et au général des ordres, leur recommandant « les moyens de persuasion, » et « la prudence ainsi que la douceur la plus grande (1). »

La conduite à suivre par l'Amérique fut réglée à New York par le congrès. « Ceux qui le composent, » disait Gage, « diffèrent d'opinions et de caractères; mais en général l'esprit démocratique est dominant chez eux et se prononce pour l'indépendance des provinces, comme n'étant pas soumises à l'autorité législative de la Grande Bretagne. La question pour eux n'est pas de savoir si l'acte du timbre est opportun ou non, mais s'il est inconstitutionnel et contraire à leurs droits (2). » Nulle colonie ne fut mieux représentée que la Caroline du Sud. Sa députation fournit un chef à deux des trois grands comités, et dans tout ce qui fut mené à bonne fin son influence se manifesta visiblement.

La tâche difficile de définir les droits et « d'exposer la liberté » dont l'Amérique « devait jouir, » entraîna l'assemblée dans une discussion de deux semaines « sur la liberté, les privilèges et la prérogative. » Dans ce débat, Otis de Boston, le père du congrès, déploya une grande connaissance des intérêts de l'Amérique et contribua à allumer le flambeau qui plus tard éclaira le pays dans sa marche vers l'affranchissement.

On y proposa « d'insister sur le retrait de tous les actes imposant des droits sur le commerce, aussi bien que de

(1) Conway à Gage, à Bernard, aux gouverneurs de l'Amérique du Nord.

(2) Gage à Conway, 12 oct.

l'acte du timbre. » « Si nous ne reconnaissons pas explicitement le pouvoir de l'Angleterre de réglementer notre commerce, » dit l'excellent Livingston, « elle n'abandonnera jamais le point de la taxation intérieure. » Mais on le combattit avec beaucoup de chaleur ; à la fin, le congrès, par la main de Rutledge, de la Caroline du Sud, biffa de la déclaration des droits cette concession inconsiderée, et on énuméra parmi les griefs les restrictions apportées au commerce américain, bien que dans la pratique on y eût acquiescé.

Pourtant Gadsden et Lynch ne se montrèrent pas encore satisfaits. Après avoir établi, par une vigoureuse argumentation, que le parlement n'avait aucune autorité sur l'Amérique, ils contestèrent l'opportunité d'adresser une pétition à l'une ou l'autre des chambres. « La chambre des communes, » fit valoir Gadsden avec le zèle persévérant d'un esprit convaincu, « a refusé de recevoir les adresses des colonies quand la question était pendante ; d'ailleurs, nous ne tenons nos droits ni d'elle, ni de la chambre de lords. » Cependant, cédant à la majorité, Gadsden ne persista pas dans son opposition ; « car, » dit-il, « l'union est très certainement la chose indispensable avant tout. »

Les documents soigneusement rédigés, dans lesquels le congrès formula les réclamations de l'Amérique, insistent principalement sur le droit inhérent au jugement par jury, en opposition à l'extension de la compétence de l'amirauté, et sur le droit à l'exemption des taxes, sauf des taxes votées par les législatures coloniales respectives. Ces points furent promulgués dans les résolutions déclaratoires, en y ajoutant en outre l'assertion, que le peuple des colonies non seulement n'était pas, mais, d'après les circonstances locales, ne pouvait jamais être représenté à la chambre des communes de la Grande Bretagne ; que des taxes n'avaient jamais été et ne pouvaient jamais être constitutionnellement imposées

aux colonies, sinon par leurs législatures respectives ; que tout subside à la couronne constituait un don libre ; enfin qu'il n'était ni raisonnable, ni compatible avec les principes ou avec l'esprit de la constitution anglaise, que le peuple de la Grande Bretagne disposât de la propriété des colons. Dans l'adresse au roi, on réclama les mêmes immunités, comme étant « des principes essentiels, des droits et des libertés inhérentes, » dont la jouissance assurée était nécessaire pour « l'union la plus réelle de l'Amérique à l'empire britannique. » Elles formèrent également le thème du mémoire à la chambre des lords, mêlées à des plaintes sur les « restrictions apportées récemment au commerce. »

Après avoir appuyé ainsi sur les droits des colons en termes vigoureux, le congrès eut à dessein (1) recours à un style tout différent dans l'adresse à la chambre des communes, et il y insista principalement sur le préjudice que la nouvelle mesure pourrait occasionner aussi bien à la mère patrie qu'aux colonies. Il désavoua au nom de l'Amérique l'idée « impraticable » d'une représentation autre que les législatures américaines. Tout en reconnaissant « la subordination légitime des colonies vis-à-vis du parlement de la Grande Bretagne, » et en exaltant la « constitution anglaise comme la forme la plus parfaite du gouvernement, » comme la source de « toutes les libertés civiles et religieuses » des colons, il soutint que, au point de vue de la raison et d'une saine politique, il existait une distinction importante entre l'exercice de la juridiction parlementaire dans les actes généraux de la législation ayant pour but l'amélioration du droit commun ou la réglementation du commerce pour tout l'empire, et l'exercice de cette juridiction en tant qu'impo-

(1) La Caroline du sud à son agent, Garth, 16 oct. 1765.

sant des taxes sur les colonies, taxes dont par conséquent il suppliait qu'on les soulageât.

Pendant que le congrès se trouvait toujours soigneusement occupé à peser chaque mot et chaque phrase qu'il s'agissait d'adopter, le bruit se répandit qu'un navire chargé de timbres était arrivé. Sur-le-champ tous les bâtiments de la rade baissèrent pavillon en signe de deuil. La nuit suivante, on placarda aux portes de tous les bureaux publics et aux coins des rues des affiches pleines de menaces, au nom du pays, contre le premier individu qui distribuerait du papier timbré ou en ferait usage. « Soyez bien persuadés, » disait-on aux distributeurs du timbre, « que l'esprit de Brutus et de Cassius est encore vivant. » La population se sentit de plus en plus irritée. « Nous ne nous soumettrons pas à l'acte du timbre, » déclara-t-elle, « sous aucun prétexte, dans aucune circonstance. » « Pour ceci nous ne nous soumettrons pas plus au parlement qu'au divan de Constantinople. » « Nous nous tiendrons en garde contre lui jusqu'à ce que nous puissions obtenir la protection de la France et de l'Espagne. » Les paroles de John Adams se transmirent de bouche en bouche : « Vous avez des droits antérieurs à tout gouvernement terrestre, des droits que les lois humaines ne peuvent ni révoquer ni restreindre, des droits découlant du grand législateur de l'univers. » Au milieu de cette violente excitation, le congrès mit fin à ses délibérations. Ruggles, du Massachusetts, et Ogden, du New Jersey, prétendirent que la résistance à l'acte du timbre dans toute l'Amérique était un acte de trahison, plaidèrent vigoureusement en faveur de l'autorité suprême du parlement et, chicanant jusqu'au bout sur des expressions particulières, refusèrent de signer les documents rédigés par le congrès. Dyer, du Connecticut, était convenu qu'il y avait des objections de valeur ; mais, dans la nuit du 24, « l'union, » dit-il,

« est si nécessaire, la désunion si funeste dans ces questions, que, puisque nous ne pouvons nous entendre sur le le moindre changement, il faut que les pièces soient signées, telles qu'elles sont, par ceux qui sont autorisés à le faire (1). » Ogden persista à soutenir qu'il valait mieux que chaque province pétitionnât séparément pour son propre compte ; et Ruggles, le président du congrès, sans tenir compte de l'indignation de l'assemblée, reproduisit encore ses scrupules et ses craintes.

Le 25 au matin, le jour anniversaire de l'avènement de George III, le congrès se réunit pour la dernière fois et les délégués de six colonies, munis des pouvoirs nécessaires, — à savoir, tous les délégués du Massachusetts, sauf Ruggles, tous ceux du New Jersey, sauf Ogden, tous ceux de Rhode Island, tous ceux de la Pennsylvanie, sauf Dickinson, qui était absent mais qui adhéra, tous ceux de Delaware et tous ceux du Maryland, ayant en outre l'assentiment virtuel du New Hampshire, du Connecticut, du New York, de la Caroline du Sud et de la Georgie, — apposèrent leur signature sur les pièces, par lesquelles les colonies devinrent semblables, ainsi qu'ils s'exprimèrent, à « un faisceau de baguettes qu'on ne pourrait ni plier ni briser. »

(1) Journal de W. S. Johnson. Dyer à Johnson, 8 oct.



CHAPITRE XIX

L'AMÉRIQUE REND L'ACTE DU TIMBRE NUL. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1765).

Réunion de la législature du Massachusetts. — Activité de Samuel Adams. — Il ne reste plus d'officiers du timbre. — La non importation est convenue. — Le 1^{er} novembre. — La presse. — Événements de New-York. — Les colonies adhèrent au congrès. — Elles projettent une union permanente.

Le jour où le congrès consumma l'union, la législature qui l'avait proposée la première s'assembla de nouveau à Boston. Excitée et fortifiée actuellement par la présence de Samuel Adams, elle formula dans sa réponse à Bernard l'opinion sur le pouvoir du parlement dont la colonie ne devait plus s'écarter désormais.

« Votre Excellence nous assure, » dit-elle, « que la province semble se trouver sur le bord d'un précipice ! Désespérer de la république est un présage certain de sa chute. Les représentants du peuple ont l'œil éveillé sur ce danger et leur extrême prudence ne manquera pas d'empêcher la ruine du pays.

« Il y a incontestablement des limites à l'autorité du parle-

ment. L'Église, au nom de la sainte Trinité, et en présence du roi Henri III et des états du royaume, a solennellement menacé de la sentence d'excommunication, la chose la plus grave, tous ceux qui feraient ou observeraient des statuts contraires aux libertés de la Grande Charte. Tous les actes portant atteinte aux droits de cette charte ont toujours été révoqués. Nous avons la même confiance dans la droiture du parlement actuel. Exiger la soumission à un acte, comme préliminaire pour obtenir allègement des charges inconstitutionnelles imposées par cet acte, cela suppose un exercice impudent d'une autorité purement arbitraire, ce que l'on ne doit jamais soupçonner de la part des protecteurs de la liberté et de la justice.

« La charte de la province investit l'assemblée générale du pouvoir de faire des lois pour le gouvernement et les taxations intérieures ; et jamais jusqu'à présent cette charte n'a été annulée.

« Il y a des droits certains, primitifs, essentiels, appartenant au peuple, dont le parlement lui-même ne peut le dépouiller ; parmi ces droits figure celui d'être représenté dans le corps qui a le pouvoir de le taxer. Il est de toute nécessité que les sujets d'Amérique exercent ce pouvoir chez eux, car ils ne sont pas représentés dans le parlement, et en réalité nous croyons que cela est impraticable.

« Admettre le droit incontestable pour le parlement de taxer les sujets sans leur consentement, implique l'idée d'un pouvoir despotique.

« Le peuple de cette province estime à leur juste valeur les droits inappréciables, qui découlent pour tous les hommes de leur nature, et qui heureusement sont consacrés par la constitution anglaise. Il regarderait comme un sacrilège de les abandonner jamais et plutôt que de les perdre, il préférerait sacrifier toute autre chose.

« L'acte du timbre viole radicalement les conditions mêmes sous lesquelles nos ancêtres, au prix de tant de peines et de tant de sang, et à leurs frais exclusifs, ont colonisé ce pays et agrandi les possessions de Sa Majesté. Il tend à détruire cette confiance et cet attachement naturel, aussi bien que cette égalité, qui devrait toujours subsister entre tous les sujets de Sa Majesté dans un empire si vaste et si étendu; et, ce qui est le pire de tous les maux, si les sujets américains de Sa Majesté ne doivent pas être gouvernés conformément aux règles connues et établies par la constitution, leurs esprits peuvent, à un moment donné, perdre tout sentiment d'affection. »

Comme supplément à ce document politique, qui portait l'empreinte de l'âme de Samuel Adams (1) et qui avait la vigueur ainsi que l'élégance polie de son style, la chambre adopta « une série de résolutions, les meilleures et les mieux conçues, » également rédigées par lui, destinées « à établir les droits légitimes de la province, » droits que le préambule disait « avoir été récemment contestés » par le parlement anglais.

On envisagea, en Angleterre, la réponse de la chambre du Massachusetts comme l'élucubration « d'une bande d'enthousiastes extravagants; » en Amérique, pendant toute la durée de la dispute, rien n'attira davantage l'admiration; et John Adams, qui mentionna au moment même les applaudisse-

(1) Note d'Otis. Le document n'est pas dans le style d'Otis et n'exprime pas ses opinions. D'ailleurs, Otis était absent de Boston lorsque le discours de Bernard fut prononcé et n'y revint qu'après la rédaction de la réponse; il remplissait ses devoirs de membre du congrès à New York. Le document est dans le style de S. Adams et exprime exactement ses opinions. En outre, Hutchinson le nomme. Les lettres de Bernard le désignent, sans le nommer. Le président du comité était Samuel Dexter, qui professait la plus haute considération pour Samuel Adams. J. Adams, *Œuvres*, II, 163, 181.

ments par lesquels elle fut accueillie, dit, en outre, que de tous les hommes politiques de Boston, y compris Otis et Cushing, Samuel Adams avait l'intelligence la plus complète de la liberté et de ses ressources pour l'humeur et le caractère du peuple, sinon pour la loi et la constitution; qu'il l'aimait aussi le plus profondément et le plus intimement, et qu'il possédait la plume la plus correcte, la plus élégante et la plus habile. « C'est un homme, » poursuivait-il, « d'une politique saine, d'une intégrité solide, d'une humanité exquise, d'une érudition agréable, de manières obligeantes et engageantes, d'une piété réelle et avouée, et d'un caractère généralement bon, à moins qu'il ne faille admettre qu'il songe trop au public et pas assez à soi-même et à sa famille. Il est toujours pour la douceur et la prudence, quand elles peuvent arriver au but, mais il est partisan inébranlable, opiniâtre, strict, rigide et inflexible de la bonne cause. »

La fermeté du nouveau membre de la législature rencontra la confiance invariable du peuple de Boston, bien au delà de celle qu'on avait accordée à aucun de ses collègues; aussi les hésitations d'Otis, augmentant avec ses infirmités, cessèrent-elles d'avoir la moindre importance publique. Le Massachusetts ne discuta jamais plus avec le ministère anglais sur le montant d'une taxe positive, ni sur l'inopportunité de la taxation par le parlement, ni sur la convenance d'une représentation américaine au sein de ce corps politique.

« Je suis décidé à faire distribuer les timbres, » écrivit Colden au secrétaire d'État anglais, le lendemain de l'ajournement du congrès. Les officiers de la marine et de l'armée lui prêtèrent avec un grand empressement tout le concours qu'il exigea d'eux; ils se moquaient de l'idée que le gouvernement révoquerait l'acte du timbre, comme de la plus singulière illusion de l'esprit de parti. Le fils de Colden, que celui-ci désigna pour distributeur provisoire, écrivit le même



jour aux commissaires des timbres, pour solliciter d'eux sa nomination définitive à cette place; car, leur assurait-il, « dans quelques mois on se soumettra paisiblement à l'acte (1). » Pourtant le peuple de New York s'écria d'une seule voix: « Voyons qui osera mettre l'acte à exécution, sur l'ordre du gouverneur; nous y veillerons. »

Le 31 octobre, Colden et tous les gouverneurs royaux prêtèrent serment de faire observer ponctuellement l'acte du timbre. Dans le Connecticut, dont l'assemblée avait déjà voté que la taxation des Américains par un parlement anglais était chose « sans précédents et inconstitutionnelle, » Dyer, membre du conseil, engagea Fitch à ne pas prêter un serment contraire à celui de gouverneur, c'est à dire à celui de maintenir les droits de la colonie. Mais Fitch avait pressé l'assemblée de poursuivre du chef d'émeute les cinq cents individus qui avaient tenu Ingersoll en bride à Wethersfield; il avait parlé de l'esprit public dans des termes hostiles; il avait dit que l'acte devait sortir ses effets; que quarante hommes de troupes régulières pourraient veiller à la garde des papiers timbrés; enfin que la conduite des Américains attirerait des mesures violentes de la part de la métropole ainsi que la perte de leurs chartes; et il se décida à condescendre à la prestation du serment exigé (2); sur quoi Pitkins, Trumbull et Dyer, représentant vraiment les sentiments du Connecticut, se levèrent indignés et quittèrent la salle. Le gouverneur de Rhode Island persista seul dans un patriotique refus.

Mais partout, soit tranquillement et spontanément, soit sur les instances du peuple, au milieu des acclamations, du

(1) David Colden aux commissaires du bureau du timbre. Fort George, New York, 26 oct. 1765.

(2) E. Stile, *Journal*.

son des cloches et des coups de canon, soit, comme en Virginie, après des manifestations de colère se changeant en actes de politesse à la suite de la prompte soumission du chef du timbre, soit, comme à Charleston, avec l'érection du drapeau de la liberté surmonté d'une branche de laurier, — partout les officiers résignèrent leurs fonctions. Il ne resta plus une seule personne valablement munie d'une commission pour distribuer les timbres.

Il fallait quelque chose de plus pour porter l'Angleterre à céder; les marchands de New York, s'étant donc réunis, le dernier jour d'octobre, s'engagèrent à l'unanimité à ne plus envoyer de nouvelles demandes de denrées et de marchandises, à contremander tout ordre antérieur et à ne pas même recevoir des marchandises en commission, tant que l'acte du timbre ne serait pas révoqué. Ainsi une ville, bâtie sur les rives de l'Océan, le lieu de prédilection de la navigation, renonçait à tout commerce; un peuple, qui jusqu'alors n'avait point de manufactures, renonçait à tout le confortable venant du dehors plutôt que de continuer à trafiquer, en risquant sa liberté. Un comité de correspondance intercoloniale s'organisa, et, tandis que James Delancy et d'autres hésitaient, Isaac Sears, qui ne reculait jamais, Lamb, Mott, Wilsey et Robinson assumèrent la responsabilité de ce poste, le plus dangereux de tous, et envoyèrent des exprès (1) pour inviter la population des gouvernements voisins à se joindre à la ligue; ils étaient persuadés et avec raison qu'elle suivrait l'exemple de New York.

Le vendredi 1^{er} novembre, le soleil se leva sur un peuple unanimement résolu à rendre l'acte du timbre nul. Du New Hampshire aux provinces les plus reculées du Sud, la journée s'annonça au son du tintement sourd des cloches;

(1) R. R. Livingston à R. Livingston, 2 novembre.

des coups de canon furent tirés de minute en minute, et des drapeaux arborés à mi-mâts; ou bien on prononçait le panegyrique de la liberté et le glas retentissait pour elle; puis on changeait de ton, comme si la vie lui était rendue; et tandis que la satisfaction se montrait dans la contenance de chacun, on poussait des cris de confusion pour les ennemis de la liberté. Les enfants mêmes occupés à leurs jeux et quoique à peine capables de parler, firent chorus avec tout le monde et se promenèrent dans les rues, répétant gaiement le refrain: « Liberté, propriété et pas de timbres. »

Les éditeurs des journaux qui parurent ce vendredi, furent les premiers appelés à affronter le choc, en bravant les pénalités que prononçait l'acte. Honneur donc au spirituel Benjamin Mecom, au courageux journaliste de New Haven, qui, sans forfanterie ou sans dissimulation, publia le matin la *Gazette du Connecticut*, remplie de patriotiques appels; « car, » disait-il, « la presse est la pierre de touche de la vérité, le boulevard de la sécurité publique, la gardienne de la liberté, et le peuple ne doit pas la sacrifier (1). »

Que les amis sincères de leur pays ne passent pas non plus avec indifférence devant la tombe de Timothy Green, ce descendant d'une famille illustre d'imprimeurs, éditeur lui-même de la *Gazette de New London*, qui avait toujours modestement et hardiment défendu les droits de sa patrie; car le vendredi, 1^{er} novembre, son journal parut sans timbre et livra au monde un article de l'incomparable Stephen Johnson de Lyme (2).

« La liberté d'enquête, » disait-il, « est la première et la plus essentielle d'un peuple libre; chacun a le droit incontestable de se faire entendre, chacun peut publier ses

(1) *Gazette du Connecticut*, n° 488, vendredi, 1^{er} nov. 1765.

(2) *Gazette de New London*, n° 103, vendredi, 1^{er} nov. 1765.

griefs; la presse est libre et ouverte à tous. Nous pourrions continuer à jouir de nos droits et de nos libertés comme à l'ordinaire. Les gouvernements ou les habitants de l'Amérique peuvent s'associer pour la défense respective de leurs libertés primitives. Un individu ou un peuple pris collectivement peut jouir de la sienne et la défendre. Les cœurs des Américains sont blessés au vif par l'acte du timbre; nous avons raison de craindre des conséquences très importantes et vraiment terribles de tout ce qui se passe, bien qu'elles ne puissent en aucune manière être aussi redoutables que la tyrannie ou l'esclavage. Mais le temps seul apprendra ce qu'une population exaspérée et poussée au désespoir peut faire, quand elle en est venue à voir et à sentir sa perte.

« Ce qui fait la joie de milliers de personnes, c'est de savoir que, grâce au congrès général, il y a de l'union et de l'entente entre les colonies. Nous ne doutons pas qu'on ne jette les bases d'un nouveau congrès. Les colonies américaines ne peuvent tomber dans la servitude que par leur propre folie, par leur complicité, ou par leur inaction. Les vrais Anglais n'ont rien du tout à espérer d'une guerre si contre nature. Concitoyens, votre cause est grande, universelle et la plus juste de toutes. Je suis Américain de naissance, tous mes intérêts en ce monde se confondent avec les vôtres, et je suis profondément touché au cœur de votre détresse. O mon pays, mon cher et malheureux pays! J'ai écrit pour vous; je prie et je pleure tous les jours pour vous, et je donnerais volontiers ma vie pour sauver vos droits et votre liberté inappréciable!

« Pardonnez-moi mes pleurs et mes lamentations. Le Sauveur chéri, lui aussi, a pleuré sur son pays natal, condamné à la destruction. Nous en appelons à notre juge suprême contre la main d'où proviennent tous ces coups. Si nous devons périr, nous périrons innocents et il sera demandé



compte à leurs mains de notre sang. Ne fermez pas vos yeux devant vos dangers, ô mes concitoyens. Ne faites rien qui puisse détruire ou trahir les droits de votre postérité; ne faites rien qui puisse souiller ou obscurcir la mémoire de vos nobles ancêtres. Que toutes les provinces et que tous leurs habitants soient résolus de commun accord, jusqu'au dernier homme, à sacrifier leurs vies et leurs fortunes avant d'abandonner leur inestimable liberté. Cela vous procurera la paix et la tranquillité de votre propre conscience et vous assurera la plus vive affection, les remerciements et les bénédictions les plus sincères de vos descendants; cela vous fera obtenir l'estime de tous les vrais patriotes et de tous les amis de la liberté dans tout le royaume; oui, et aussi loin que votre sort sera connu, cela vous fera conquérir l'estime et l'admiration du monde entier. »

Tel était l'esprit du clergé du Connecticut; tels furent la conduite et le langage de la *Gazette de New London*; les patriotes, sous son influence, ne firent que s'accroître; aussi celui qui aurait voulu discerner dans le pays la région où à cette époque le foyer du patriotisme brûlait de la flamme la plus pure, n'en aurait pas rencontré qui surpassât le comté de New London. Les royalistes de New York, aussi bien que Bernard à Boston, se moquaient de tout le Connecticut, comme d'une terre de républicains, et en voulaient à Yale College, comme à « une pépinière de la démocratie, » à la mère féconde de tant de patriotes (1).

Dans le New York, « la ville tout entière se souleva comme un seul homme pour s'opposer à l'acte du timbre. » Les matelots sortirent de leurs embarcations; les habitants se rassemblèrent par milliers, » comme l'assure Gage; « leur nom-

(1) « Les prétendus patriotes, élevés dans une pépinière de démocratie. » Gage à sir W. Johnson, 20 sept. 1765.

bre semblait aller toujours en croissant; » et le chef du mouvement était Isaac Sears, qui spontanément se mit à la tête du peuple de New York et qui, pendant dix ans, fut reconnu comme tel. Aux coins des rues, aux portes des bureaux publics, des placards menacèrent tous ceux qui recevraient ou remettraient un timbre ou différeraient une affaire sous le prétexte de défaut de timbre.

Colden lui-même se retira dans le fort et réclama du vaisseau de guerre, le *Coventry*, un détachement de marins. Il aurait bien fait tirer sur le peuple, mais il fut menacé d'être pendu, comme Porteus d'Edimbourg (1), à une enseigne d'auberge, s'il s'en avisait. Le soir, une immense procession aux flambeaux, portant un échafaud et deux effigies, l'une du gouverneur, l'autre du diable, partit des champs qui forment actuellement le parc, au bas du Broadway, s'arrêta à huit ou dix pieds du fort, y frappa à la porte, enfonça les remises du gouverneur, y enleva sa voiture, promena les effigies dessus à travers la ville et revint les brûler ainsi que les fourgons mêmes et les traîneaux de Colden, sous ses yeux, sur le Bowling-green, à la vue de la garnison occupant les remparts et de tout New York réuni sur ce point.

« Il s'est engagé par serment, » cria-t-on, « à se faire le meurtrier en chef de nos droits. » « C'était un rebelle en Écosse, un jacobite. » « C'est un ennemi de son roi, de son pays et de l'humanité. » En même temps une bande de volontaires saccagea la maison occupée par James et enleva les enseignes des régiments royaux.

Le samedi 2 novembre, Colden céda. Le conseil lui contesta le pouvoir de distribuer les timbres et lui conseilla unanimement de déclarer qu'il ne ferait rien à ce sujet, mais

(1) Papier mis à la porte du fort par une main inconnue, 1^{er} novembre 1765.

d'attendre l'arrivée du nouveau gouverneur; cette déclaration, dûment attestée, fut immédiatement rendue publique. Mais la confiance du peuple avait été ébranlée. « Nous voulons avoir les papiers timbrés dans vingt-quatre heures, » s'écria Sears en s'adressant à la multitude; la foule, répondant à son appel, exprima son adhésion par ses clameurs. « Le meilleur moyen à suivre par vous, » ajouta Sears aux partisans de l'ordre, « ce sera de conseiller au lieutenant gouverneur Colden d'envoyer les papiers timbrés du fort aux habitants. » Pour apaiser leur colère, Colden invita Kennedy à aller recevoir les timbres à bord du *Coventry*. « Ils sont déjà placés dans le fort, » répondit Kennedy, qui ne voulait pas irriter davantage le peuple.

Le conseil municipal de New York intervint alors (1). Il demanda que le papier timbré fût remis aux soins de la municipalité, pour les déposer dans l'hôtel de ville; et en ce cas il s'offrait à empêcher tout désordre ultérieur. Le conseil municipal était un corps élu par le peuple; il était le représentant du peuple en face du gouverneur du roi, du conseil royal, et du vice-roi militaire. Colden invoqua le serment prêté par lui de faire tout son possible pour que toutes les clauses de l'acte fussent observées; il alléguait en outre le discrédit plus grand encore (2) dans lequel tomberait le gouvernement par des concessions. Mais le conseil, au sein duquel William Smith, l'historien de New York, joua un rôle prudent (3), en qualité de négociateur entre le lieutenant gouverneur, le général et le peuple, répondit que son autorité était insuffisante pour protéger les habitants (4); Gage,

(1) Minutes du conseil municipal de New York, 5 nov. Colden à Gage, 5 novembre.

(2) Colden au major James, 6 nov.

(3) Journal de John Adams.

(4) Minutes du conseil.

ayant été appelé (1), avoua qu'il était persuadé que le premier feu tiré du fort serait le signal « d'une insurrection, » et « le commencement d'une guerre civile. » Le chef de la province du New York et le commandant militaire de toute l'Amérique, sentant leur impuissance à arrêter l'anarchie, capitulèrent donc avec le corps municipal représentant le peuple. Les timbres furent déposés à l'hôtel de ville; l'administration communale rétablit l'ordre; la presse continua à déployer son activité et dans toutes les rues retentit le cri de « Liberté, propriété et pas de timbres. »

La soif de la vengeance envenima le cœur de Colden. « Les légistes, » écrivit-il à Conway, dans un moment où le gouvernement en Angleterre penchait encore vers la mise en vigueur de l'acte du timbre (2), « les légistes de cet endroit sont les fauteurs et les meneurs de la sédition actuelle. Si l'on envoyait d'Angleterre des juges avec un attorney général et un solliciteur général capables pour faire un exemple, en punissant un petit nombre d'individus, cette colonie resterait tranquille. » Dans d'autres lettres il désigna ouvertement Jules Morin Scott, Robert R. Livingston et William Livingston comme les victimes à frapper. En même temps quelques-uns des membres du clergé s'avouaient les uns aux autres le désir de voir l'archevêque de Cantorbéry déployer un peu plus de la vigueur des Laud ou des Sixte-Quint; « car, » disaient-ils, « qu'est-ce que l'Église a jamais gagné par ce que la courtoisie de l'Angleterre appelle de la prudence (3)? »

Cependant quand Moore, le nouveau gouverneur, arriva, il ne put rien faire autre que de céder à l'impulsion populaire.

(1) Colden à Gage, 5 nov. Gage à Colden, 5 nov. Gage à Conway, 8 nov. Colden à Conway, 9 nov.

(2) R. Jackson à Bernard, 8 nov. 1765.

(3) Thomas B. Chandler, 12 nov. 1765.

Il fit démanteler le fort et suspendit ses pouvoirs concernant l'exécution de l'acte du timbre (1). Lorsque l'assemblée se réunit, elle confirma les actes de son comité au congrès et rédigea des documents conçus dans le même esprit.

Dans le New Jersey, Ogden se vit désavoué par ses constituants. L'assemblée, à l'unanimité des voix, accepta sa démission de speaker et remercia les deux fidèles délégués qui avaient signé les mesures du congrès. Le New Hampshire, par son assemblée, signifia également sa complète approbation des mêmes mesures. La participation spontanée (2) des représentants de la Géorgie fut regardée de la part de cette colonie comme une adhésion valable au but que se proposait le congrès. Le gouverneur y rencontra « le même esprit de rébellion (3) qui prédominait dans le Nord. »

Les délégués de la Caroline du Sud furent reçus par l'assemblée le 26 novembre. Dans la matinée, on donna lecture de tous les documents du congrès, de la déclaration des droits et des adresses; dans la séance du soir, on adopta tout sans modification et à l'unanimité moins une seule voix; le speaker signa ces pièces, qu'on déposa à bord de la *Charming Charlotte*, beau navire à l'ancre dans la rade, les voiles pliées; le lendemain matin, pendant que l'assemblée témoignait de la manière la plus complète et la plus obligeante sa satisfaction de la conduite de ses agents, le bâtiment partait, toutes voiles dehors, pour l'Angleterre, portant la preuve que la Caroline du Sud se dévouait sans réserve à la cause de la liberté et de l'union.

« Rien ne nous sauvera, » écrivait Gadsden, « que l'action commune; la province qui cherchera à agir séparément,

(1) Sir H. Moore à Conway, 21 nov.

(2) Lettre de Gadsden, 16 déc.

(3) Sir J. Wright aux lords du commerce, 9 nov. 1763.

devra tomber avec les autres et sera d'ailleurs marquée à jamais du sceau de l'infamie (1). »

Le peuple de la Caroline du Nord (2) ne voulut ni recevoir d'employé du timbre, ni permettre l'usage des timbres, ni souffrir la fermeture de ses ports. La réunion de sa législature avait été si longtemps ajournée, que celle-ci ne put prêter son concours au congrès; mais s'il avait été nécessaire de recourir aux armes, « toutes les forces de la Caroline du Nord se seraient trouvées prêtes à s'unir pour la défense des droits du continent (3). » Il en était de même dans tout le pays. Partout où s'élevait le soupçon qu'un officier du timbre pourrait vouloir exercer ses fonctions, on était sûr de voir la population se rassembler autour de lui et le forcer à renouveler sa démission sous serment ou solennellement devant témoins.

Les colonies commençaient en outre à songer à une union permanente. » L'UNION ou LA MORT devint de plus en plus leur devise. A Windham, dans le Connecticut, les citoyens, assemblés en grand nombre, convinrent entre eux « d'entretenir, de consolider et de maintenir l'esprit d'union et de liberté; » et dans ce dessein ils recommandèrent des réunions mensuelles par comté, ainsi qu'un meeting général de la colonie.

A New London, les habitants du comté de ce nom, ayant tenu une réunion en masse au mois de décembre, décidèrent unanimement, dans des résolutions soigneusement rédigées, que toute forme légitime de gouvernement prend sa source dans le consentement du peuple; que l'autorité légale ne peut franchir les bornes qui lui sont assignées; que si ces

(1) Tryon à Conway, 26 déc.

(2) Lettre de la Caroline du Sud, 2 déc. 1763.

(3) Gadsden à Garth, déc. 1763.

limites sont transgressées, le peuple peut reprendre l'autorité qu'il a déléguée; enfin que s'il n'existe pas d'autre moyen pour obtenir justice à l'égard de l'acte du timbre et d'actes analogues, les citoyens doivent reprendre leurs droits naturels et l'autorité dont les ont investis les lois naturelles et divines. Les mêmes principes furent adoptés dans diverses réunions de village et formèrent le point culminant de la politique du Connecticut.

Dans le New York, on attaqua de plus en plus ouvertement la validité des actes anglais de navigation, si bien que les marchands réclamèrent comme un droit la même liberté de commerce dont on jouissait en Angleterre. Quand le général demanda les approvisionnements, que l'acte anglais sur la mutinerie obligeait la province à fournir, pour subvenir aux besoins des troupes cantonnées chez elle, l'assemblée ne voulut pas tenir le moindre compte d'un acte du parlement, auquel elle-même n'avait pas donné son assentiment; et au milieu du tumulte général, ce refus passa pour ainsi dire inaperçu.

Partout prévalait l'idée arrêtée que l'acte « inconstitutionnel » du timbre ne s'exécuterait pas. Rien de moins que sa révocation absolue n'aurait donné satisfaction, d'autant plus qu'on aimait l'Angleterre. Heureusement le plus grand accord existait; et tout le monde se sentait porté à le soutenir à jamais. Il se présenta ici quelque chose de nouveau dans les affaires humaines. Au temps des croisades et à l'époque de la réforme, le monde s'était agité de toutes parts; mais jamais la population de provinces embrassant un si vaste continent et si considérablement séparées les unes des autres, ne s'était unie ainsi cordialement, animée d'un même esprit et d'une même résolution. Dans toutes ses commotions, elle repoussait la nécessité de se déclarer indépendante; pourtant elle détestait et elle rejetait encore

plus ardemment une soumission absolue. Toujours satisfaite de la révolution de 1688 et de son système de garantie pour la liberté et la propriété, elle éprouvait de la répulsion pour la dénomination de « républicains, » comme constituant une attaque calomnieuse contre sa fidélité; mais aussi elle méprisait « l'obéissance passive. » Rien sur la terre, on insistait là dessus, ne pourrait priver la Grande Bretagne de ses pouvoirs transatlantiques, à moins qu'elle n'accueillît des soupçons peu généreux et que là-dessus elle n'adoptât des mesures arbitraires et oppressives. « Tous les yeux étaient dirigés sur elle avec espoir et avec un attachement sans bornes, » mais aussi avec une certaine appréhension et avec une ferme résolution. « Prions pour la paix de notre Jérusalem, » disait Otis du fond de son cœur, en redoutant que « le parlement n'accusât les colonies de présenter d'une main des pétitions et une dague de l'autre. » D'autres pensaient que « l'Angleterre regarderait d'un œil favorable ce qui n'était que le vieil esprit anglais de ressentiment d'un injuste traitement; » mais tous se sentaient fortement convaincus de la nécessité de l'union. Ils étaient persuadés que « la voix commune de ce continent si vaste, » exprimant « avec modération l'opinion de tous les habitants, » serait écoutée, et que par conséquent la Grande Bretagne et l'Amérique pourraient jouir de nouveau « de la paix, de la concorde et de la plus grande prospérité. » Tout retard rendrait l'inquiétude trop intense pour pouvoir être supportée. « Chaque moment nous pèse, » écrivait la Caroline du Sud à son agent à Londres; « dès que vous aurez à nous communiquer les bonnes nouvelles que nous désirons, envoyez-les-nous, si c'est possible, par un messager plus prompt que le vent (1). »

(1) Gadsden à Garth, déc. 1765.

CHAPITRE XX

LE PARLEMENT APPREND QUE L'AMÉRIQUE A RÉSISTÉ. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1765-1766)

Fluctuation de l'opinion en Angleterre. — La liberté anglaise soutient l'Amérique. — Résultat de la mort de Cumberland. — Réunion du parlement. — Discours à la chambre des lords. — A la chambre des communes. — Progrès de la résistance en Amérique. — La douane. — Les tribunaux. — Comités de correspondance. — Projet d'union. — Bernard demande une armée.

« L'acte du timbre, » dit George Grenville, lorsque amaigri, épuisé et abattu par les contrariétés, il parla pour la dernière fois à la chambre des communes, avant de descendre dans la tombe, « l'acte du timbre n'a point été reconnu impraticable. Si j'avais continué à rester en charge, j'aurais risqué mille fois ma vie pour prouver que cet acte n'était pas impraticable (1) » « Si l'administration de ce pays n'avait pas été changée, » affirma longtemps, avec persistance, Richard Rigby (2), le chef du parti de Bedford, « la taxe du timbre aurait été perçue en Amérique aussi facilement que la

(1) Cavendish, *Discussions*, I. 551.

(2) Force, *Archives Am.* 176.

taxe foncière dans la Grande Bretagne. » Le roi avait renvoyé du pouvoir le seul ministère décidément porté à la mettre en vigueur; et tandis que l'Amérique se montrait unie, lui se sentait le cœur partagé entre une sorte de sollicitude maladive pour l'exécution de la loi et le désir de ne plus jamais employer Bedford ni Grenville.

L'opinion publique en Angleterre était aussi flottante que l'esprit du roi. L'aristocratie dominante désirait une réduction de la taxe foncière aux dépens de l'Amérique; et des hommes politiques avides, habitués à occuper par délégués les fonctions des provinces ou à en disposer en faveur de leurs amis, ne demandaient qu'à accroître la valeur de leur patronage en soutenant à tout hasard la suprématie absolue de la métropole. Les classes industrielles se trouvaient satisfaites du monopole de leur marché. Les villes maritimes et manufacturières du royaume éprouvaient de l'alarme à propos de l'interruption du commerce, du tort causé au crédit des colonies, des cris d'encouragement poussés si hautement et si clairement pour l'industrie américaine; aussi leur envoya-t-on, pour soutenir les attributions du parlement, des lettres concertées entre le marchand Trecothick et Rockingham.

Les traditions des administrations publiques étaient également en désaccord. Des ministères successifs avaient recherché un système en vertu duquel l'autorité centrale de la métropole aurait pu régler les revenus et les dépenses de l'Amérique. Ceux qui voulaient pousser jusqu'au bout l'œuvre de soumission des colonies pouvaient bien citer des ministres qui avaient prêté l'oreille à des plans de coercition; mais les partisans de la liberté coloniale répliquaient qu'aucun ministre avant Grenville n'avait consenti à mettre de semblables projets à exécution.

Chaque parti invoquait avec confiance la constitution an-

glaise. Grenville proclamait l'autorité souveraine du parlement sur toutes les possessions anglaises, de l'essence même de la révolution de 1688; d'autres prétendaient que cet événement avait sauvé et établi des principes, garantissant la liberté individuelle contre toute arrestation arbitraire et reconnaissant les droits de propriété comme sacrés vis-à-vis de toute exaction non consentie.

Ces deux opinions avaient également des représentants dans le nouveau ministère. Northington, le lord chancelier, et Charles Yorke, l'attorney général, soutenaient le droit de taxer l'Amérique; tandis que Grafton et Conway penchaient pour abdiquer ce prétendu droit et que le bon Rockingham se déclarait prêt à révoquer cent actes du timbre plutôt que de courir le risque de susciter des désordres, qui résulteraient de la mise en vigueur d'un seul acte.

L'histoire également, si on l'interrogeait, répondait d'une manière ambiguë. La taxation était devenue dans la Grande Bretagne et dans les colonies une attribution du pouvoir législatif général, avec certaines réserves en faveur de la branche populaire de la législature; au moyen âge, au contraire, quand les libertés féodales florissaient le plus, le souverain jouissait d'une assez large faculté discrétionnaire de proclamer les lois destinées à régler les transactions civiles; mais le service qu'il pouvait exiger de ses vassaux était déterminé par des capitulations et des conventions, et ne pouvait ni être augmenté, ni être converti en argent, sauf de commun accord.

L'une des opinions, n'abandonnant pas encore le champ de la discussion, s'était aventurée à affirmer que l'Amérique se trouvait virtuellement représentée dans le parlement anglais; tout aussi bien que la grande majorité du peuple anglais; et tandis que l'Amérique traitait cette allégation d'absurde, un parti considérable et grandissant en Angle-

terre réclamait pour tous les habitants une part dans la représentation nationale.

L'argumentation sur laquelle reposait l'acte du timbre n'était pas non plus en harmonie avec les sentiments et les convictions des Anglais réfléchis. Ses véritables auteurs insistaient sur ce que la protection et l'obéissance sont des devoirs corrélatifs; sur ce que la Grande Bretagne protégeait l'Amérique et que par conséquent l'Amérique était obligée d'obéir. Mais c'était là la doctrine de la monarchie absolue, non celle de la constitution anglaise.

Les colons avaient un allié puissant dans la conscience publique et l'affection de la mère patrie. Ils pouvaient appeler des actes du gouvernement central aux opinions que caressait la nation. L'amour de la liberté était pour le véritable Anglais une habitude d'esprit, greffée sur une nature fière mais généreuse. Son attachement à la liberté était plus fort que la théorie du pouvoir absolu d'un parlement dont une oligarchie influençait le choix et contrôlait les délibérations. La constitution anglaise se montrait plus démocratique dans son idéal que sous sa forme dégénérée; elle se proposait cet excellent résultat de faire prédominer « les principes naturels de la liberté, » en assurant impartialement « une voix libre à tous les membres de la communauté, même aux pauvres; mais le temps et l'état relâché de la moralité de la nation avaient abouti à produire la corruption. « Les sinuosités de la pratique, » soit en Angleterre, soit aux colonies, devenaient « de plus en plus manifestes par leur comparaison avec la rectitude de la règle. » « Montrer la clarté de la source, c'était faire la satire la plus violente de ceux qui l'avaient souillée ou troublée (1). » L'Amérique se partageait les sympathies des Anglais en faisant appel

(1) Blackstone, *Commentaires*, liv. I, ch. II.

avec une ferme confiance aux principes de la liberté anglaise dans leur pureté idéale.

Ce qui fait la gloire de l'Angleterre, c'est que la légitimité de l'acte du timbre y fut même un sujet de contestation. Il n'en aurait pu être ainsi nulle part ailleurs. Le roi de France taxait les colonies françaises, comme si c'était là un droit évident; le roi d'Espagne par sa seule volonté tirait un revenu du Mexique et du Pérou, de Cuba et de Porto-Rico, de partout où il régnait. Les états généraux des Pays-Bas n'avaient point de scrupules constitutionnels, quand ils imposaient des droits sur leurs possessions éloignées. A l'Angleterre exclusivement revient cet honneur, qu'entre elle et ses colonies la question de droit pouvait s'élever; ce qui est encore plus à sa gloire, aussi bien qu'à son avantage et à celui de sa liberté, c'est que dans cette contestation, son triomphe n'était pas possible. Ses principes, ses traditions, ses franchises, sa constitution, tout s'opposait à ce que l'arbitraire devint sa règle caractéristique. Le trait dirigé contre sa nouvelle politique coloniale fut garni d'une plume arrachée à ses propres ailes.

Si Cumberland avait vécu, on pensait que des régiments auraient été envoyés en Amérique. Le vainqueur de Culloden était sans merci pour ceux qu'il regardait comme des mutins et se trouvait tout disposé à étouffer la rébellion dans le sang. Pendant sa vie, le ministère n'avoua jamais son penchant à céder aux réclamations des colons. Mais la nuit avant que l'acte du timbre ne devait sortir ses effets, le duc, fatigué d'une vie qui avait été sans charmes pour lui, mourut subitement en se rendant à un conseil de cabinet, et son influence, qui n'avait d'autre fondement que le hasard, périt avec lui.

Affaibli par cette mort et divisé, sans remède, d'opinion, le ministère se montra de plus en plus indécis dans sa poli-

tique. Le 3 octobre, les membres du cabinet étaient convenus que la question américaine avait trop d'importance pour être tranchée par eux seuls, et qu'il fallait que le parlement fût consulté; pourtant ils en ajournèrent la réunion pour traiter les affaires, jusqu'à ce qu'on eût eu le temps de voir si réellement l'acte du timbre s'exécuterait de lui-même. On ne laissa pas le moindre espoir à Franklin, qui avait fait tous ses efforts pour provoquer le rappel de l'acte; et quoique le comité des marchands, qui, le 12 décembre, obtint audience de Rokingham, Dowdeswell, Conway et Dartmouth, se vit accueilli avec un calme imperturbable, il lui fut pourtant annoncé que jamais le droit de taxer les Américains ne pourrait être abandonné et qu'une suspension était « le plus qu'on pouvait attendre (1). »

Les rapports arrivés successivement d'Amérique affligèrent de plus en plus le roi. « Où aboutira cette excitation des esprits, » dit-il, « on ne peut le prévoir. C'est incontestablement l'affaire la plus sérieuse qui se soit jamais présentée devant le parlement (2), » et il recommanda vivement, pour elle, mûre « délibération, sincérité et modération. » Il se sentit extrêmement irrité (3) de l'émeute de New York, et la remise des timbres à la municipalité de cette ville lui parut « excessivement humiliante. » Il observa, plein d'anxiété, la réunion préparatoire des partisans du ministère, et quand le jour de l'ouverture du parlement fut venu, il se montra impatient de recevoir un rapport sommaire de tout ce qui pourrait survenir (4).

(1) Lettre de Londres, du 14 déc. 1765, dans la *Gazette de Boston*, du 24 fév. 1766. Consulter J. Pownall à Hutchinson, 3 déc. 1765 et une lettre de Franklin du 6 janv. 1766.

(2) George III à Conway, 6 déc.

(3) Conway à Gage, 15 déc.

(4) George III à Conway, 17 déc.

Le comte Hardwicke (1), personnellement opposé à l'indulgence témoignée par Rockingham (2), présenta le projet d'adresse à la chambre des lords, en engageant cette assemblée « à apporter, dans l'examen de la situation des choses en Amérique, la résolution de faire tout ce que les exigences de la circonstance pourraient rendre indispensable. » Le comte de Suffolk, jeune homme de vingt-cinq ans, proposa « d'exprimer l'indignation des lords au sujet des manifestations insurrectionnelles de l'Amérique du Nord, et leur disposition à concourir aux mesures nécessaires pour contraindre les colonies à obéir aux lois et à reconnaître leur dépendance vis-à-vis de l'autorité souveraine du royaume. » Cet amendement préjugait la question et, s'il avait été adopté, aurait lié d'avance le parlement à la politique de coercition.

Grafton s'opposa à cet amendement, en évitant à dessein d'entamer le fond de la question tant que la chambre n'en aurait pas été convenablement saisie par la production des pièces. Dartmouth ajouta que la plus importante de ces pièces concernait New York et n'était parvenue que depuis quatre ou cinq jours. Rockingham resta muet. Shelburne seul, sans être soutenu par aucun des pairs, déclara ouvertement qu'il penchait pour la révocation de la loi. « Avant de nous prononcer pour des mesures violentes, » dit-il, « nous devrions examiner d'abord l'opportunité de la loi et puis si nous avons le droit de la faire exécuter. Les législateurs les plus sages se sont trompés. Les lois de la Caroline, bien que rédigées par Shaftesbury et Locke, ont été reconnues impraticables, et actuellement elles sont tombées dans l'ou-

(1) Hugh Hammersley au lieut.-gouv. Sharpe, déc. 1765, donne un très bon compte rendu de la discussion. Confronter Phillimore, *Lytelton*, II. 687.

(2) Albemarle, I. 284.

bli. Les Romains fondèrent des colonies pour augmenter leur puissance, nous, pour étendre notre commerce. Supposons que les régiments d'Amérique s'embarquent en même temps à Halifax ou à Pensacola pour la même destination, et qu'aucun accident survenant n'entrave l'expédition, que pourra-t-on faire contre des colonies aussi populeuses, aussi considérables, et d'une telle étendue? Les colonies pourront bien d'abord être dévastées, mais à la fin c'est sur nous que retomberont les désastres. »

Mais Halifax, Sandwich, Gower, et même Temple, Lyttelton et Bedford appuyèrent fermement l'amendement de Suffolk.

« La protection d'un côté, sans la dépendance et l'obéissance de l'autre, » répétèrent-ils d'un commun accord, « c'est un solécisme en politique. Le rapport entre la Grande Bretagne et ses colonies est celui d'un père avec ses enfants. Pour un père, ne pas corriger son enfant désobéissant, ce serait faire preuve de faiblesse. On ne peut pas se soustraire au devoir d'exiger obéissance, parce que ce rapport ne peut être anéanti. Le roi ne peut pas plus séparer les colonies de la mère patrie que toute autre partie de ses possessions, ni les rendre indépendantes de la législature anglaise. Les lois et la constitution du pays sont antérieures et supérieures aux chartes, dont un grand nombre ont été accordées inconsidérément et doivent être examinées.

« Les colonies veulent être défendues par toutes les forces militaires du pays sans rien payer de ce chef. Elles ont cherché pendant quelque temps à secouer leur subordination. La Pennsylvanie, en 1756, a refusé d'aider le gouvernement, bien que l'ennemi fût à ses portes, et plus tard, dans sa façon d'accorder son assistance, elle a empiété sur la prérogative du roi. La prochaine tentative des colonies sera de se débarrasser de l'acte de navigation, le grand bou-

levard de ce pays, et parce qu'elles peuvent ainsi se procurer des denrées à vingt-cinq pour cent meilleur marché, elles en achèteront aux Français et aux Hollandais plutôt qu'à leurs compatriotes les Anglais. Elles ne daignent pas entrer dans des explications sur l'acte du timbre, mais elles se montrent les adversaires du principe de cette mesure et du pouvoir de la prendre; cependant la loi a passé après mûre délibération, sans la moindre opposition dans cette chambre et avec fort peu dans l'autre. La taxe d'ailleurs est légère et il n'y a que les riches qui doivent la payer, en proportion de leurs transactions. Les objections faites pour défaut de représentation sont absurdes. Qui est atteint par les droits sur la quincaillerie, sinon les habitants de Manchester, de Birmingham et de Leeds? Or comment sont-ils représentés?

« Mais supposons que l'acte soit sujet à des exceptions, est-ce le moment de les discuter? Quand le prétendant se trouvait à Derby, êtes-vous entrés alors dans un humble examen de ses griefs? Qu'avons-nous besoin ici de documents? La rébellion présente est plus dénaturée et non moins notoire que celle de 1745. Les gouverneurs du roi ont été pendus en effigie, ses forts et ses généraux ont été assiégés et l'autorité civile annulée ou suspendue. Resterez-vous inactifs jusqu'à ce qu'on ait pendu les gouverneurs du roi en personne? Est-ce que la législature doit donc se laisser dicter la loi par l'émeute et le tumulte? Les tisserands étaient à votre porte l'année dernière, et cette année les Américains ont pris les armes, parce que vos décisions leur déplaisent.

« Pourquoi le parlement n'a-t-il pas été convoqué plus tôt? Pourquoi sommes-nous convoqués maintenant pour ne rien faire? La maison est en feu et les ministres, par incapacité, ou par défaut de bon vouloir, ne font pas la moindre

tentative pour arrêter les flammes. Attendrons-nous qu'elle soit brûlée de fond en comble, pour intervenir? Peu importe d'où est venu l'étincelle; la nature inflammable de la matière, voilà ce qui cause le danger. Résistons au seuil de la porte. Réprimons d'abord la rébellion et puis informons-nous des griefs.

« On a parlé de concessions et même on a insinué le rappel de la loi. Est-ce que des concessions ne sont pas toujours dangereuses? Dans les luttes entre le sénat et le peuple de Rome, qu'a gagné le sénat à traiter avec le peuple, sinon un maître pour tous deux? Qu'a gagné Charles en cédant à des demandes exorbitantes et en ne montrant pas de persistance, quand il était dans son droit, comme cela est arrivé parfois; qu'a-t-il gagné, si ce n'est la perte de sa couronne et de sa vie? On a dit que l'Amérique avait été conquise en Allemagne; mais abandonnez la loi, et la Grande Bretagne sera conquise en Amérique. On dit que, tout en révoquant la loi, nous adopterons un acte déclaratoire proclamant nos droits. Mais quand les Américains seront en possession de la réalité, quel compte tiendront-ils de vos protestations sur le papier? Des ministres peuvent craindre d'aller trop loin en ayant recours à leur propre autorité; mais refuseront-ils l'appui qui leur est offert? Nous servons la couronne en lui mettant de la force en main. »

Northington, le chancelier, soutint, d'après le livre des statuts, que, comme question de droit, la dépendance des colonies avait été parfaitement reconnue sous le règne de Guillaume III; et il conclut « en rougissant avec violence » que « l'Amérique devait se soumettre. »

Lord Mansfield contesta le pouvoir de la couronne de soustraire les colonies à la juridiction de la législature anglaise. Il cita la Pennsylvanie comme étant de toutes les colonies la moins fondée dans ses réclamations, puisque sa

charte mentionnait formellement les impositions et droits de douane établis par acte du parlement. Puis il chercha à mettre la chambre unanimement d'accord, en recommandant au ministère de consentir à l'amendement; « car, » dit-il, « la question est très sérieuse, et ce n'est pas une de ces matières ordinaires qui se débattent entre les personnes en fonction et celles qui ne le sont pas. »

Ne réussissant pas à empêcher une division, Mansfield s'en alla sans émettre de vote. On crut que l'opposition avait fait preuve de beaucoup d'habileté et avait exprimé l'opinion dominante à la chambre des lords aussi bien que les sentiments du roi. Mais les amis du roi, ne voulant pas ouvrir une brèche, par laquelle Bedford et Grenville auraient pu prendre le cabinet d'assaut, votèrent avec le ministère contre l'amendement.

A la chambre des communes, les nouveaux ministres ne parurent pas; car l'acceptation d'une charge implique l'abandon d'un siège dans le corps représentatif et nécessite de la part de l'acceptant l'obligation de se représenter devant ses constituants comme candidat pour la réélection; en attendant, Grenville, furieux de voir l'autorité réduite impunément à néant à propos d'un acte de son ministère, proposa de regarder l'Amérique du Nord comme « résistant ouvertement aux lois par la force et la rébellion, » et se plaignit de l'indulgence du roi. « Qu'aurait-on pensé, » dit-il, « en 1745, si quelqu'un avait qualifié seulement d'affaire importante la rébellion de cette époque? » Cooke, membre de la chambre pour le Middlesex, justifia les colonies et fit ressortir le peu d'équité qu'il y avait à attribuer le nom de rebelles à tous les colons. Charles Townshend proclama avec véhémence son approbation de l'acte du timbre et se prononça pour l'opinion de Grenville. « Plutôt, » dit-il, « que de faire de nos colonies nos alliées, je préférerais les voir

revenir à leurs déserts primitifs (1). » Pourtant il se rassit avec la résolution de voter contre l'amendement de Grenville. Gilbert Elliot en fit autant; et Wedderburn afficha la plus honteuse servilité. Norton s'étendit longuement sur l'autorité législative du parlement de taxer toutes les personnes placées sous la domination de l'Angleterre. « Voyez, » dit Beckford, « comme ma prophétie concernant l'Amérique se réalise complètement. » Quelqu'un avança que la Grande Bretagne avait les bras longs. « Oui, » répondit-on, « mais trois mille milles sont un bien grand trajet pour les étendre aussi loin. »

Il faut particulièrement noter que lord George Sackville, que Rockingham venait d'arracher à la disgrâce, manifesta le désir de voir l'acte du timbre mis en vigueur (2).

L'amendement fut retiré; mais quand trois jours plus tard Grenville demanda à la chambre le vote par division sur une question d'ajournement jusqu'au 9 janvier, au lieu du 14, il ne réunit que trente-cinq voix contre soixante-dix-sept. Baker, dans la discussion, traita sa motion « d'insolente » et lui reprocha d'être la cause de tous les troubles en Amérique; mais Grenville repoussa ce reproche pour le faire retomber sur le parlement.

Hors de l'enceinte du parlement, il y avait beaucoup de gens qui s'écriaient que le rappel de l'acte du timbre serait l'abandon de la souveraineté, et que toute la question se réduisait à ceci : Les Américains se soumettront-ils à nous ou nous à eux? Pourtant d'autres regardaient toute tentative de coercition comme le côté désastreux du dilemme.

Pendant que l'Angleterre se trouvait toujours dans cet

(1) Hammersley.

(2) Lettre de Londres du 22 et 24 déc 1765, dans la *Gazette de Boston* du 17 fév. 1766. Correspondance de Chatham, II. 332.

état indécis de l'opinion, les colonies persistaient dans leur système de résistance. « S'ils ne rappellent pas l'acte du timbre, » disait Otis, qui, neuf mois auparavant, avait conseillé la soumission et qui actuellement partageait et conduisait l'opposition la plus vive, — « s'ils ne le rappellent pas, nous le rappellerons nous-mêmes. » Le premier bâtiment américain qui s'aventura sur mer avec une riche cargaison et sans papiers timbrés, appartenait au marchand John Hancock de Boston. Au Sud, sur le Savannah, quelques bâtiments anglais prirent des acquits timbrés, mais cela ne se pratiqua que jusqu'à ce que la population vigilante eût eu le temps de se concerter et d'intervenir. Dans la Caroline du Sud, le lieutenant gouverneur, invoquant la nécessité des circonstances, approuva lui-même l'ouverture du port de Charleston.

A New York, le quartier général de l'armée, les vaisseaux de guerre essayèrent de retenir les navires prêts à mettre en mer. Le peuple se souleva furieux et le commandant maritime, prenant l'alarme par crainte de l'émeute, laissa de nouveau libre la route de New York à l'Océan, tout comme elle l'était dans tous les autres ports des treize colonies.

On tenta ensuite d'ouvrir les tribunaux d'exécution. Dans Rhode Island tous les fonctionnaires publics, les juges comme les autres, continuèrent à expédier les affaires. Dans le New York, les juges auraient volontiers tenu leurs séances, mais on les en empêcha en les menaçant de les démettre de leur emploi.

A Boston, on agita la question avec une ardente résolution ; mais d'abord le peuple traita avec André Oliver, qui avait reçu une commission de maître du timbre. Le même jour et presque à la même heure où le roi procédait solennellement, dans la chambre des lords, à l'ouverture du parle-

ment, les « vrais fils de la liberté, » sourds à toutes les supplications, placèrent Oliver à la tête d'un long cortège, avec Mackintosh, le meneur des émeutes du mois d'août, à son côté ; puis le suivant en grand nombre, ils l'escortèrent, par une matinée froide et humide, jusqu'à l'arbre de la liberté, où ils l'obligèrent à se tenir, exposé à la pluie, sous la branche où il avait été pendu en effigie. Là, en présence de deux mille personnes, il déclara, dans un papier écrit, auquel il apposa publiquement sa signature, qu'il ne prendrait jamais ni directement ni indirectement la moindre mesure pour exécuter l'acte du timbre ; et devant toute la multitude comme témoin, sur une réquisition formelle, il prêta serment entre les mains du juge de paix, Richard Dana, d'observer son engagement. Là-dessus la foule poussa trois hourras ; et quand Oliver, qui était le troisième fonctionnaire de la province, lui adressa la parole en souriant, quoique son cœur fût plein d'amertume et de désir de vengeance, elle poussa de nouveau une triple acclamation (1).

Le lendemain au soir, John Adams, assis dans sa modeste maison de Quincy, réfléchissait sur l'interruption de sa carrière de légiste ; quand un message arriva lui annonçant que Boston, sur l'invitation d'un comité dont Samuel Adams était le chef, l'avait désigné, conjointement avec Gridley et Otis, pour soutenir le mémoire de la ville au gouverneur et au conseil au sujet de l'ouverture des tribunaux ; et il résolut de mettre toutes ses capacités au service de cette cause. Dans la soirée du 20, il lui échut de commencer le débat devant le gouverneur et le conseil. « L'acte du timbre, » argumenta-t-il, n'est pas valide ; il n'est en aucune manière notre acte ; nous n'y avons jamais donné notre assentiment. Un parlement

(1) A. Oliver à Bernard, 17 déc. Le même au même, 19 déc. *Gazette de Boston*, J. Adams, *Journal*.

dans lequel nous ne sommes pas représentés n'avait aucune autorité légale de l'imposer; et par conséquent cet acte doit être écarté par les juges comme contraire à l'équité naturelle et à la constitution. » Otis raisonna avec beaucoup de science et de zèle sur les devoirs et les obligations des juges. Gridley insista sur les inconvénients devant résulter du cours interrompu de la justice.

« Plusieurs de ces arguments, » dit Bernard en répliquant, « sont très bons à invoquer devant les juges, mais il n'existe pas de précédents pour justifier l'intervention du gouverneur et du conseil. En Angleterre, les juges se moqueraient d'instructions émanées du roi sur des points de droit. »

Le samedi, la ville déclara que cette réponse n'était pas satisfaisante. Toujours fertile en ressources, Otis proposa immédiatement d'inviter le gouverneur à convoquer une convention des membres des deux chambres de la législature; si le gouverneur s'y refusait, alors nous la convoquerions nous-mêmes, en priant tous les membres de se réunir; John Adams se rangea de cet avis.

« Le roi, » — c'est ainsi que raisonnait le jeune légiste en retournant dans ses foyers, — « le roi est la source de la justice. Protection et allégeance sont réciproques. Si nous sommes placés en dehors de la protection du roi, nous sommes déchargés de notre allégeance. Les liens de gouvernement sont brisés, le trône a abdiqué. » Otis, en citant Grotius et les légistes anglais de 1688, assura au public que « si un roi laisse les affaires de l'État tomber dans le désordre et la confusion, sa conduite est une véritable abdication; » qu'à moins que les affaires publiques ne marchent comme à l'ordinaire, il y « aurait dégagement pour les sujets de leur allégeance. »

Si la patience et les prières ne devaient aboutir à rien, il fallait bien pour l'Amérique s'unir et se préparer à la résis-

tance. A New York, le jour de Noël, les partisans de la liberté s'engagèrent « à marcher en toute diligence, à leurs propres frais et dépens, sur le premier avis opportun, avec toutes leurs forces, si cela était nécessaire; au secours de ceux qui seraient ou pourraient être en danger par suite de l'acte du timbre ou du fait de ses instigateurs. » Avant que l'année fût écoulée, Mott, un des membres du comité de correspondance du New York, arriva à New London avec d'autres personnes; il était porteur d'une lettre d'Isaac Sears et avait pour mission de s'assurer jusqu'à quel point la Nouvelle Angleterre adopterait le même pacte.

« Si les hommes au pouvoir sont résolus à faire exécuter l'acte, » dit John Adams, le jour du nouvel an (1766), à la suite de quelques vagues nouvelles venues de New York, « ils rencontreront une guerre plus obstinée que la conquête du Canada et de la Louisiane. » « Grand monarque, » dirent au roi Edes et Gill dans leur journal et en imprimant ce message en grandes lettres, « grand monarque, cédez ou vous êtes perdu. »

« Personne, » disait la presse de Philadelphie en termes qui se répandaient au loin, « personne en ce jour de liberté ne prétendra que le devoir nous oblige à obéir à qui que ce soit, ou à un corps quelconque faisant partie de la constitution anglaise, quand l'un ou l'autre dépassent les limites prescrites par cette constitution. L'acte du timbre est inconstitutionnel et n'est pas plus obligatoire qu'un décret du divan turc. »

Encouragés par l'opinion publique, les fils de la liberté de New York tinrent régulièrement des meetings, et le 7 janvier ils résolurent que « il n'y avait de sûreté pour les colonies que dans la ferme union de toutes; » que, quant à eux, ils « iraient jusqu'à la dernière extrémité et risqueraient positivement leurs vies et leurs fortunes pour empêcher l'acte



du timbre » de s'exécuter. La nuit suivante, on visita de la proue à la poupe un navire venant de Londres avec dix nouveaux ballots de timbres pour le New York et le Connecticut; On saisit ces ballots, on les plaça dans des barques qui remontèrent le fleuve jusqu'aux chantiers, et là, au moyen de quelques barils de goudron, on les brûla complètement dans un feu de joie.

Les résolutions du New York se transmirent rapidement au Connecticut. La ville de Wallingford vota une amende de vingt shillings contre celui de ses habitants « qui se servirait de vélin ou papier timbré ou en favoriserait l'emploi; » et les fils de la liberté de cette localité, adoptant les expressions de leurs frères de New York, se déclarèrent prêts « à s'opposer à l'acte inconstitutionnel du timbre jusqu'à la dernière extrémité, fallût-il se mettre en campagne. » Les habitants du comté de New London, s'étant réunis à Lyme, proclamèrent que « la sûreté générale et les privilèges de toutes les colonies dépendaient d'une union solide. » Ils étaient « prêts en toute occasion à aider les provinces voisines à repousser toute tentative violente tendant à renverser leurs libertés communes; » et ils chargèrent le major John Durkee de correspondre avec les fils de la liberté des colonies adjacentes. Israël Putnam, le brave patriote de Pomfret, — dont la population avait déclaré que ses rapports avec l'Angleterre dérivait uniquement d'un contrat, que sa liberté venait de Dieu et de la nature et devait se conserver au prix de la vie, — se rendit à cheval de ville en ville dans la partie orientale du Connecticut, pour s'assurer du nombre d'hommes sur lesquels on pouvait compter et annonça, à la suite de sa tournée, qu'il pourrait se mettre à la tête de dix mille hommes.

Le Massachusetts fit connaître ses intentions par sa chambre des représentants, qui se réunit au milieu de janvier. Celle-ci invoqua l'impartiale histoire pour rappeler les fortes

preuves données par le peuple du continent de sa loyauté et la preuve non équivoque qu'elle avait également donnée de son amour pour la liberté, en résistant glorieusement à un acte même du parlement. Elle fit remarquer avec orgueil que l'union de toutes les colonies avait fait l'objet d'une motion adoptée dans son sein; puis insistant sur ce que « les cours de justice devaient s'ouvrir, — et s'ouvrir immédiatement, » elle vota, à la majorité de soixante-six voix contre quatre, que la fermeture des tribunaux causait non seulement « un très grand préjudice, exigeant réparation immédiate, » mais « était dangereuse pour la couronne de Sa Majesté. »

Bernard, qui consulta en secret un « conseil choisi, » non prévu par la loi, et dans lequel figuraient comme principaux membres Hutchinson et Oliver, exprima le désir de voir abandonner le système de Grenville, qui faisait rentrer des fonds dans le trésor anglais sans profit pour les officiers de la couronne, pour son plan favori de l'établissement par le parlement d'une liste civile coloniale; du reste, il s'opposait à toute concession. La tranquillité, assurait-il au secrétaire d'État, ne pouvait se rétablir par « des moyens de douceur. » « Il n'y aura pas de soumission, » disait-il, « à moins qu'il n'y ait répression. Les individus, causes de tout le mal, les chefs et les meneurs de l'opposition à la Grande Bretagne, sont des misérables et des furieux; quant au vulgaire, qu'ils ont empoisonné, il est fou et infatué. Les gens d'ici parlent fort haut à l'occasion de leur pouvoir de résister à la Grande Bretagne, mais tout cela ce sont des mots. Ils parlent de se révolter contre la Grande Bretagne sur le ton le plus familier et ils prétendent que, quand même les forces anglaises se rendraient maîtresses de la côte et des villes maritimes, elles ne parviendraient jamais à subjuguer l'intérieur du pays. Mais, » continuait Bernard, « il n'y a rien de plus dépourvu de sens. New York et Boston seraient toutes deux sans

défense contre une flotte royale, et dès que les troupes du roi s'en seraient emparé, aucune autre ville ou place ne pourrait résister. L'assujettissement par la force est inévitable, n'importe à quel prix. Les forces militaires, quand elles arriveront, devront être assez imposantes pour ne pas encourager la résistance; il faut que le peuple, du moment qu'on lui apprend qu'il a un maître, puisse s'en apercevoir réellement. J'espère que New York, à raison de la supériorité de son rang, de ses déclarations plus importantes de résistance et de sa position de quartier général, aura l'honneur d'être subjuguée la première. » Bernard, on le voit, donnait la palme à New York, bien au dessus de Boston, pour être la source de « ce système de politique, » qui représentait les colonies comme n'étant « pas autrement reliées à la Grande Bretagne que par la soumission à un même roi (1). »

(1) Bernard à Conway, 19 janv. et 22 janv. 1766.

CHAPITRE XXI.

LE PARLEMENT A-T-IL LE DROIT DE TAXER L'AMÉRIQUE? — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1766).

Indécision du ministère. — Réunion du parlement. — Discours de Nugent. — De Pitt. — De Conway. — De Grenville. — Réplique de Pitt. — Grafton et Conway désirent voir Pitt à la tête du gouvernement. — La pétition du congrès américain présentée à la chambre des communes. — Le ministère se prononce pour le droit du parlement de taxer l'Amérique.

Pendant la suspension des travaux du parlement, Egmont, Conway, Dowdeswell, Dartmouth et Charles Yorke se réunirent chez le marquis de Rockingham. Modifier, mais non révoquer la taxe américaine, et puis décréter la peine de haute trahison contre quiconque, soit par paroles ou par écrits, entraverait l'autorité législative du parlement, telles furent les mesures proposées dans cette réunion; elles ne prévalurent pourtant pas. Le ministère ne put combiner aucun plan susceptible d'obtenir l'appui de tous ses membres, et ne décida rien si ce n'est le contenu du discours de la couronne. Tout le monde détourna ses regards de lui pour les diriger sur un homme retiré dans la vie privée, pauvre et sans relations, qui cherchait vainement, à Bath, quelque soulagement à des infirmités, capables d'abattre un esprit

moins plein d'espérances que le sien; jamais Pitt ne parut si grand que maintenant, à cet instant critique de l'histoire de la liberté, où le peuple anglais s'inclinait devant lui comme devant le seul homme de la décision duquel dépendaient le salut et l'honneur du pays.

Le cabinet, cédant aux conseils de Grafton et de Conway, demanda donc l'avis de Pitt sur les mesures convenables à prendre au sujet de l'Amérique et exprima le désir de le voir, soit maintenant soit à toute autre époque ultérieure, se mettre à sa tête. Cette offre vague et indéterminée d'une place, offre non sanctionnée par le roi, n'était qu'une concession de la fraction aristocratique des whigs faite à la nécessité de chercher un appui. Pitt se souvint de l'ancienne trahison de Newcastle, et étant bien déterminé à ne jamais accepter d'emploi par l'entremise du duc ou des amis de ce dernier, traita l'invitation des ministres comme un compliment sans importance, et leur déclara qu'il soutiendrait ceux, et ceux-là seulement, qui agissaient conformément aux vrais principes de la révolution. Le soin de sa santé exigeait de la tranquillité et son absence de la chapelle de Saint-Étienne, mais l'excitation de son esprit lui procura quelque répit à ses douleurs. « Ma résolution, » dit-il, « est prise, et si je puis me traîner ou me faire porter, je dirai ce que j'ai dans l'esprit et dans le cœur sur la situation de l'Amérique. »

Le 14 janvier, le roi annonça au parlement que « des choses importantes s'étaient passées en Amérique et qu'ordre avait été donné de faire respecter l'autorité légale. » « Quant à ce qui restait à faire, il s'en rapportait à la sagesse du parlement. »

Les lords, dans leur adresse en réponse, présentée par Dartmouth, s'engagèrent à employer « tous leurs efforts pour affirmer et défendre la dignité du roi et l'autorité législative du royaume sur ses colonies. » Les partisans du roi et du

dernier ministère acceptèrent volontiers des termes qui semblaient impliquer le dessein de mettre l'acte du timbre en vigueur.

La chambre des communes était très nombreuse lors de sa première réunion. L'adresse soumise à son adoption était diffuse et sans caractère tranché; cependant les discours des membres qui la proposaient laissèrent percer l'intention de l'administration de révoquer la taxe américaine. Pendant le cours d'un long débat, Pitt entra fort inopinément; il était arrivé en ville le matin.

Les partisans du dernier ministère se sentirent vivement blessés de la douceur des expressions relatives à l'Amérique. Nugent particulièrement insista sur ce point, que l'honneur et la dignité du royaume les obligeaient à exiger l'exécution de l'acte du timbre, à moins qu'on ne reconnût le droit du parlement et qu'on ne sollicitât le rappel de l'acte comme une faveur. Il appuya sur l'ingratitude des colonies. Il calcula les dépenses résultant de l'emploi des troupes en Amérique pour ce qu'il appelait la défense de ce continent, à neuf pence par livre de la taxe foncière de l'Angleterre, tandis que l'acte du timbre ne produirait pas un shilling par tête sur tous les habitants de l'Amérique; « mais, » dit-il, « un grain de poivre et la reconnaissance du droit ont plus de valeur que des millions sans cette reconnaissance. »

Les regards de tous les membres de la chambre se dirigèrent sur Pitt, lorsque cet homme vénérable, alors presque âgé de soixante ans, se leva de son siège; et les Américains présents dans la galerie crurent voir apparaître en lui leur bon « ange ou leur sauveur (1). »

(1) Indépendamment de beaucoup d'analyses plus courtes de ce discours de Pitt, du compte rendu des *Discussions politiques* et de Walpole, j'ai consulté le *Précis* conservé dans les Archives françaises et un rapport excellent et complet de Moffat du Rhode Island, qui était présent.

« J'approuve l'adresse en réponse au discours du roi, car elle ne décide rien et laisse chaque membre libre d'agir comme il l'entend. » C'est par ce sarcasme qu'il débutait. « La mention faite au parlement des troubles de l'Amérique n'a pas été précoce et elle aurait dû être immédiate.

« Je parle sans m'inquiéter des partis. Je suis seul à cette place, sans avoir été sollicité, sans avoir de liaisons. Quant au dernier ministère, » et il se tourna dédaigneusement vers Grenville, qui était assis à deux pas de lui, « toutes les mesures capitales qu'il a prises sont radicalement mauvaises. Quant au ministère actuel, ou du moins quant à ceux de ses membres que j'ai sous les yeux, » il regardait Conway et les lords de la trésorerie (1), « je n'ai rien à leur objecter. Leurs caractères sont honnêtes. Mais pardonnez-moi, messieurs, la jeunesse est l'époque de la crédulité; la confiance est une plante d'une croissance lente dans un cœur vieilli. En comparant les événements les uns aux autres, en raisonnant des effets aux causes, il me semble découvrir des traces de certaines influences prédominantes. » Il disait cela en faisant allusion au duc de Newcastle (2).

« Il y a longtemps, » continua-t-il, « que je n'ai suivi les séances du parlement. Quand la résolution fut prise dans cette chambre de taxer l'Amérique, j'étais malade au lit. Si j'avais pu supporter d'être amené ici dans mon lit, tel était le trouble de mon esprit au sujet des conséquences de la mesure, que j'aurais supplié une main amie de me déposer dans cette salle pour pouvoir protester contre elle. Il s'agit maintenant d'un acte qui a été adopté. Je voudrais parler avec convenance de tous les actes de cette chambre, mais

(1) Butler, *Réminiscences*.

(2) Lord Charlemont à Henry Flood, 28 janv. (dans la copie imprimée il y a par erreur 8 janv.) 1766.

je dois réclamer l'indulgence pour parler librement de celui-ci. Le sujet du débat actuel est de plus grande importance qu'aucun autre qui ait jamais attiré l'attention de la chambre; exceptons-en seulement celui qui fut soulevé, il y a presque un siècle, quand il fut question de savoir si vous-mêmes deviez être esclaves ou libres. La manière dont se terminera tout ceci décidera du jugement de la postérité sur la gloire de ce royaume et sur la sagesse de son gouvernement pendant le règne actuel (1).

« Comme ma santé et ma vie sont si compromise et si précaires, que je puis ne pas me trouver en état de venir ici le jour à fixer par cette chambre pour l'examen des affaires d'Amérique, je dois actuellement, quoique un peu hors de saison, — et tout en laissant de côté pour un autre moment la question de l'opportunité de l'acte du timbre, — vous entretenir d'un point d'une extrême importance, je veux parler du droit. Quelques-uns semblent avoir envisagé la chose comme une question d'honneur et ne pas s'occuper du côté juste ou injuste des mesures prises ou à prendre, pour poursuivre une chimère qui peut nous mener à notre perte. Sur une matière qui peut blesser mortellement la liberté de trois millions de sujets vertueux et braves au delà de l'océan Atlantique, il m'est impossible de garder le silence. L'Amérique, n'étant ni réellement ni virtuellement représentée à Westminster, ne peut être tenue ni légalement, ni constitutionnellement, ni raisonnablement d'obéir à un bill quelconque de finances de ce royaume. Les colonies ont les mêmes titres que nous à tous les droits naturels de l'humanité et aux privilèges particuliers des Anglais; elles sont commensales liées par les lois et participent comme nous à la constitution de ce libre pays. Les Américains sont les fils et

(1) Précis dans les Archives françaises.

non les bâtards de l'Angleterre. Comme sujets, ils ont des titres au droit commun de représentation et ils ne peuvent être obligés de payer des taxes sans leur consentement.

« La taxation ne fait point partie du pouvoir gouvernemental. Les taxes sont un don, une concession volontaire de la chambre des communes seule. Dans une taxe américaine, que faisons-nous? Nous, la chambre des communes de la Grande Bretagne, de Votre Majesté; nous donnons et accordons à Votre Majesté, — quoi? Notre propre propriété? Non. Nous donnons et accordons à Votre Majesté la propriété des communes américaines de Votre Majesté. C'est une absurdité formelle.

« Quelques-uns ont dans l'idée que les colonies sont virtuellement représentées dans chaque chambre. Elles n'ont jamais été représentées du tout dans le parlement; elles n'étaient pas même virtuellement représentées à l'époque où cette loi aussi captieuse qu'inique passa pour les dépouiller du plus inappréciable de leurs privilèges (1). Je voudrais bien savoir par qui un Américain se trouve représenté ici? Est-il représenté par quelque chevalier de comté, de l'une ou l'autre partie de ce royaume? Plût à Dieu que cette respectable assemblée de représentants fût augmentée d'un plus grand nombre de membres! Ou lui direz-vous, à cet Américain, qu'il est représenté par le député d'un bourg? d'un bourg que peut-être personne n'a jamais vu. Voilà ce qui s'appelle la partie pourrie de la constitution. Elle ne peut durer au delà de ce siècle. Si elle ne disparaît pas, il faudra l'amputer. L'idée d'une représentation virtuelle de l'Amérique dans cette chambre est la plus misérable qui soit jamais entrée dans la tête d'un homme. Elle ne mérite pas une réfutation sérieuse.

(1) *Précis* dans les Archives françaises.

« Les communes d'Amérique, représentées dans leurs différentes assemblées, ont toujours été en possession d'exercer leur droit constitutionnel de donner et accorder leur propre argent. Elles auraient été esclaves, si elles n'avaient pas joui de ce droit.

« Et comment le droit de taxer les colonies à l'intérieur est-il compatible avec celui de formuler des règles sans nombre pour leur commerce? Les lois de cette nature, que le parlement fait chaque jour, prouvent que les colonies forment un corps distinct de la Grande Bretagne. Tandis que vous tenez leurs manufactures sous le joug le plus humiliant, ajouterez-vous une nouvelle taxe pour les priver des derniers restes de leur liberté? Ce serait les plonger dans la plus odieuse servitude, contre laquelle leurs chartes devraient les protéger (1).

« Si cette chambre souffre que l'acte du timbre continue à rester en vigueur, la France gagnera plus par vos colonies qu'elle n'aurait jamais pu le faire, si ses armes dans la dernière guerre avaient été victorieuses (2).

« Jamais je ne reconnaitrai la justice de taxer l'Amérique à l'intérieur, à moins qu'elle ne jouisse du droit de représentation. Sur tous les autres points de la législation, l'autorité du parlement est, comme l'étoile polaire, placée pour l'avantage réciproque de la mère patrie et de ses colonies (3). Le parlement anglais, en sa qualité de pouvoir gouvernemental et législatif suprême, les a toujours liées par ses lois, par ses règlements sur leur commerce et leur industrie et même par une interdiction plus absolue de l'une et de l'autre. Le pouvoir du parlement, comme la circulation du sang qui, partant du cœur de l'homme, se montre active, vigoureuse

(1) *Précis* dans les Archives françaises.

(2) *Ibid.*

(3) *Moffat.*

et parfaite jusque dans la plus mince fibre du système artériel, peut se faire connaître dans les colonies par la prohibition pour celles-ci de mettre en vente un chapeau au delà de la ligne qui sépare une province d'une autre, ou bien par la destruction d'un métier de tisserand dans le coin le plus reculé de l'empire anglais en Amérique (1); et si ce pouvoir était contesté, je ne permettrais pas aux colonies de fabriquer une touffe de laine, ni de façonner un fer à cheval, ou un clou à grosse tête (2). Mais, je le répète, la chambre n'a pas le droit d'imposer une taxe intérieure à l'Amérique, ce pays n'y étant pas représenté.

« Je ne sais pas ce que nous pouvons espérer ou craindre de ceux qui sont actuellement en place; mais j'ai confiance en leurs bonnes intentions. Je n'ai pu m'empêcher d'exprimer les réflexions que j'ai faites dans ma retraite, retraite dont j'espère jouir longtemps (3), en voyant, comme je le fais, des ministères se succéder les uns aux autres et s'évanouir ainsi que des ombres (4). »

Il y eut quelques moments d'interruption lorsque Pitt eut cessé de parler; Conway se leva alors et dit : « Non seulement j'approuve tout ce que vous venez d'entendre, mais je crois que c'est l'expression des sentiments de la plupart, sinon de tous les serviteurs du roi, et je souhaite que ce puisse être l'opinion unanime de cette chambre (5). J'ai été appelé accidentellement à la haute fonction que j'exerce; je ne puis suivre des principes plus sûrs ou plus lumineux que ceux du parfait modèle que j'ai devant les yeux, et je serais

(1) Moffat.

(2) *Ibid.* Comparez Geo. Grenville à Knox, 15 août 1768. Documents d'État extra-officiels, II. Appendice, n° 3, p. 15.

(3) Précis français.

(4) *Ibid.*, et Walpole, II. 262.

(5) Moffat. Garth à la Caroline du Sud, 19 janv. 1766.

toujours fort heureux d'agir conformément à son avis et même de servir sous ses ordres (1). Cependant je désavoue, en mon nom et au nom de mes collègues, toute influence prédominante. La mention faite au parlement des troubles de l'Amérique, » ajouta-t-il, « ne l'a pas été plus tôt, parce que les premiers rapports étaient trop vagues et trop incomplets pour être dignes de son attention. »

« Les désordres survenus en Amérique, » répondit Grenville qui, grâce à ce moment de répit, était rentré en possession de lui-même, « ont commencé au mois de juillet, et nous sommes actuellement au milieu de janvier; ils n'étaient d'abord que des faits accidentels, ils ont dégénéré maintenant en tumultes et en émeutes; ils sont sur la limite de la rébellion ouverte; et si la doctrine que j'ai entendue professer aujourd'hui est confirmée, rien ne peut tendre plus directement à produire une révolution. Une fois le gouvernement des colonies tombé en dissolution, une révolution éclatera en Amérique.

« Les taxes extérieures et intérieures sont en réalité la même chose et ne diffèrent que de nom. Que ce royaume possède la souveraineté, le pouvoir législatif suprême sur l'Amérique, on ne peut le nier; or la taxation fait partie de ce pouvoir souverain. C'est une branche de la législation. Elle a été et elle est exercée sur ceux qui ne sont pas, qui n'ont jamais été représentés. Elle est exercée sur la compagnie des Indes, sur les marchands de Londres, sur les capitalistes et sur plusieurs grandes villes manufacturières. Elle a été exercée sur le palatinat de Chester et sur l'évêché de Durham, avant qu'aucun représentant ait été envoyé par eux au parlement. J'en appelle, pour preuve, aux préambules qui leur ont accordé des représentants, l'un sous le règne de

(1) Précis français. Walpole, II, 263, 268,

Henri VIII, l'autre sous celui de Charles II. » Grenville cita alors minutieusement les statuts et demanda qu'on en donnât lecture; cela fait, il reprit :

« Prétendre que le roi, par la concession d'une charte, peut exempter une famille ou une colonie de la taxation par le parlement, c'est avilir la constitution de l'Angleterre. Si les colonies, au lieu de secouer entièrement l'autorité du parlement, avaient présenté une pétition à l'effet d'y envoyer des députés choisis par elles, cette démarche aurait témoigné de leur attachement à la couronne, de leur affection pour la mère patrie et aurait mérité l'attention (1).

« L'acte du timbre n'est que le prétexte dont elles se servent pour arriver à l'indépendance (2). Il a été sérieusement examiné et non pas voté avec précipitation à la fin d'une session. Il a passé par les différentes épreuves au sein des chambres réunies au complet, et il n'y a eu qu'un vote par division à son sujet. Quand j'ai proposé de taxer l'Amérique, j'ai demandé à la chambre si l'un de ses membres voulait présenter des objections contre le droit de taxer; je l'ai demandé à plusieurs reprises, et personne n'a essayé de contester ce droit. Protection et obéissance sont des droits réciproques. La Grande Bretagne protège l'Amérique; l'Amérique est tenue de lui prêter obéissance. Sinon, dites-moi quand les Américains ont été émancipés? Quand ils ont besoin de la protection de ce royaume, ils sont toujours prêts à la demander. Cette protection, on la leur a toujours accordée de la manière la plus complète et la plus large. La nation anglaise s'est engagée dans une dette énorme pour pourvoir à leur défense; et maintenant qu'on les appelle à contribuer pour une faible part dans une dépense nécessitée par eux, ils

(1) Précis français. Geo. Grenville à T. Hownall, 17 juillet 1768.

(2) *Ibid.*

renient votre autorité, ils insultent vos officiers et se lancent ouvertement, je puis presque le dire, dans la rébellion.

« L'esprit de sédition des colonies doit son origine aux factions de cette chambre. On nous a dit que nous marchions sur un terrain peu solide; on nous a prédit que nous devions nous attendre à de la désobéissance. Qu'était-ce que tout cela, sinon conseiller aux Américains de résister à la loi, encourager leur obstination, en leur faisant espérer de l'appui ici? Tenons seulement un peu bon, pouvaient-ils se dire, nos amis seront bientôt au pouvoir.

« Ingrate population de l'Amérique! On lui a appliqué l'avantage des gratifications. Quand j'avais l'honneur de servir la couronne, quand vous-mêmes vous étiez sous le poids d'une énorme dette de cent quarante millions de livres sterling et que vous payiez un revenu de dix millions de livres sterling, vous avez donné des primes aux colons pour leur bois, leur fer, leur chanvre et pour bien d'autres articles. Vous avez rendu moins rigoureux en leur faveur, l'acte de navigation, ce palladium du commerce anglais. J'ai offert de réaliser tout ce qui était en mon pouvoir pour faire progresser le négoce de l'Amérique. Je n'ai rebuté aucun genre de trafic, sauf ceux qui étaient défendus par acte du parlement. J'ai cru au dessous de moi de répondre à des calomnies anonymes; mais dans cette enceinte il m'appartient de repousser tout reproche. »

Lorsque Granville eut cessé de parler, plusieurs membres quittèrent leur place; mais comme Pitt semblait se lever pour répliquer, la chambre l'acclama à grands cris. On décida en sa faveur une question de règlement et les murs de Saint-Étienne retentirent des mots: « Parlez, parlez. »

« Gentlemen, » s'écria-t-il dans son ardeur, tandis que ses yeux lançaient des éclairs et que l'assemblée entassée gardait le plus profond silence; — « Monsieur, » continua-t-il,

en se souvenant qu'il devait s'adresser au speaker, « j'ai été accusé d'avoir donné naissance à la sédition en Amérique. J'ai exprimé franchement mes sentiments contre ce malheureux acte et cette franchise m'est imputée à crime. Je suis peiné d'entendre que la liberté de parler dans cette chambre puisse être traitée de criminelle. Mais cette accusation ne m'abattra pas. C'est une liberté que je prétends exercer ici. Aucun gentleman ne doit craindre de l'exercer. C'est une liberté dont le membre qui la calomnie a pu et a dû profiter. Il aurait dû se désister de son projet. Ce membre nous dit que l'Amérique est obstinée; que l'Amérique est presque en état de rébellion ouverte. Je me réjouis de ce que l'Amérique a résisté. » A ces mots toute la chambre tressaillit, comme si tous les membres s'étaient tenus par la main et qu'une étincelle électrique les eût frappés tous.

« Je me réjouis de ce que l'Amérique a résisté. Si les millions d'habitants de ce pays s'étaient soumis, bientôt on aurait levé des taxes sur l'Irlande (1); et si jamais cette nation devait avoir un tyran pour roi, six (2) millions de citoyens, assez morts à tous les sentiments de liberté pour consentir volontairement à devenir esclaves, seraient d'excellents instruments pour rendre esclaves tous les autres.

« Je ne suis pas venu ici armé sur tous les points de textes de lois et d'actes du parlement, armé du livre des statuts avec des plis aux feuillets, pour défendre la cause de la liberté; si je l'avais eu, j'aurais cité moi-même les deux exemples de Chester et de Durham, pour montrer que, même sous des règnes arbitraires, les parlements ont rougi de taxer la population sans son consentement et lui ont accordé des représentants. Pourquoi le membre (qui a parlé) s'est-il

(1) Précis français.

(2) *Ibid.*

renfermé dans Chester et Durham? Il aurait pu rencontrer un exemple bien plus remarquable dans le pays de Galles, qui n'a jamais été taxé par le parlement avant son incorporation. Je ne veux point débattre un point spécial de droit avec le gentleman, mais je puise mes idées de liberté dans les forces vitales de la constitution anglaise, — non pas dans des notions imparfaites et trompeuses sur lesquelles on s'appuie beaucoup trop, comme si nous n'étions qu'à l'aurore de la liberté (1). Je ne puis professer le moindre respect pour aucun procédé, aucune loi ou ordonnance, qui répugne à ma raison et aux premiers éléments de notre constitution; et, » ajouta-t-il en se moquant de Grenville, qui jadis s'était montré assez républicain pour s'opposer aux whigs, « je ne me courberai jamais avec la flexible souplesse de certaines personnes, qui ont acclamé tout haut la liberté, uniquement pour avoir une occasion de la renier ou de la détruire (2).

« Le gentleman nous parle de plusieurs catégories de citoyens qui sont taxés et ne sont point représentés, — de la compagnie des Indes, des marchands, des capitalistes, des manufacturiers. Il est incontestable que beaucoup de ceux-ci sont représentés à d'autres titres. C'est un malheur qu'il n'y en ait pas davantage de réellement représentés. Mais ils sont tous habitants du pays et, comme tels, ils sont virtuellement représentés. Plusieurs ont la faculté, s'ils le veulent, d'être réellement représentés. Ils sont en relation avec ceux qui élisent et ils exercent de l'influence sur eux.

« Pas un des ministres qui ont pris la direction du gouvernement du roi Guillaume n'a jamais recommandé une taxe semblable à celle de l'acte du timbre. Lord Halifax, élevé dans la chambre des communes, lord Oxford, un grand

(1) Moffat.

(2) *Ibid.*

ministre des finances, n'y ont jamais songé (1). Aucun d'entre eux n'a jamais pensé à dépouiller les colonies de leurs droits constitutionnels. Cela était réservé pour signaler l'époque de la dernière administration.

« Le gentleman se vante des primes qu'il a accordées à l'Amérique. Ces primes ont-elles eu en définitive pour but l'avantage de ce royaume? Si oui, quel est donc le service spécial qu'il a rendu à l'Amérique? Si non, il a abusé des ressources de l'État.

« Si le gentleman ne peut saisir la différence entre les taxes intérieures et extérieures, je n'y puis rien faire. Mais il y a évidemment une distinction entre des taxes levées dans l'intention de se procurer des revenus et des droits imposés pour régler le commerce à l'avantage des sujets, bien que, comme résultat, on puisse accidentellement retirer quelque revenu de ces derniers droits.

« Le gentleman demande quand les colonies ont été émancipées? Je voudrais bien savoir quand elles ont été réduites en esclavage? Mais je ne m'arrêterai pas sur des mots. Les profits pour la Grande Bretagne du commerce des colonies, dans toutes ses branches, sont de deux millions par an. C'est là la somme qui vous a fait triompher dans la dernière guerre. Les biens qui rapportaient, il y a soixante ans, une rente annuelle de deux mille livres, en rapportent à présent trois mille. Vous devez ce résultat à l'Amérique. C'est là le prix que l'Amérique vous paie pour sa protection. Et un misérable financier doit-il venir se vanter de pouvoir fournir au trésor une bagatelle, en faisant perdre des millions à la nation? Je n'ose pas dire à quel chiffre plus haut tous ces profits peuvent encore se monter. Laissant de côté l'immense accroissement des habitants des colonies du Nord résultant du

(1) Walpole.

mouvement naturel de la population et des émigrations de tous les coins de l'Europe, je suis convaincu que l'ensemble du système commercial peut se transformer avantageusement. On a imposé au continent des restrictions inopportunes en faveur des îles. Que les actes du parlement portés en conséquence des traités restent debout; mais qu'un ministre anglais ne devienne pas le préposé des douanes de l'Espagne ou de toute autre puissance étrangère.

« Le gentleman ne doit pas s'étonner de n'avoir pas rencontré de contradicteur, quand il affirma, comme ministre, le droit du parlement de taxer l'Amérique. Il règne dans cette chambre une sorte de modestie qui empêche de contredire un ministre. Je voudrais que les membres de cette assemblée surmontassent ce sentiment. S'ils ne le font pas, » continua-t-il, en faisant allusion à la question future de la réforme du parlement, « le corps de la nation pourrait commencer à perdre de son respect pour ses représentants. Lord Bacon m'a dit qu'une question importante ne manquera pas d'être agitée dans un moment ou l'autre.

« On a parlé beaucoup hors de cette enceinte de la vigueur de l'Amérique. C'est un sujet dont on ne doit se mêler qu'avec prudence. Dans une bonne cause, sur un bon terrain, les forces de ce pays peuvent réduire l'Amérique en poudre. Si la moindre idée de renoncer à toute allégeance a existé, ce n'a été qu'un emportement momentané; et si la chose était ou probable ou possible, je ne pourrais plus envisager la mer Atlantique que comme une ligne de démarcation entre un des pays et l'autre. La volonté du parlement, convenablement exprimée, doit à jamais maintenir les colonies dans la dépendance du royaume souverain de la Grande Bretagne. Mais sur ce terrain de l'acte du timbre, quand tant de personnes ici le regardent comme une injustice criante, je suis un de ceux qui lèveront la main contre lui. Dans une pareille cause,

vos succès serait bien hasardeux. L'Amérique, si elle tombait, tomberait comme l'homme fort; elle secouerait les colonnes de l'État et entraînerait sa constitution dans sa propre chute.

« Est-ce là la paix dont vous vous vantez? Ne pas remettre le glaive au fourreau, mais le plonger dans les entrailles de vos frères les Américains? Voulez-vous vous quereller avec vous-même, quand toute la famille des Bourbons est unie contre vous? Les Américains ne se sont pas comportés en tout avec prudence et mesure. L'injustice les a jetés dans l'exaspération. Les punirez-vous de cette exaspération que vous avez causée? Que la prudence et la mesure viennent plutôt d'abord de notre côté. J'ose garantir au nom de l'Amérique qu'elle suivra cet exemple.

Soyez un peu aveugles pour ses fautes;
Soyez très favorables pour ses vertus.

« En résumé, je demanderai la permission de dire à la chambre quelle est réellement mon opinion. C'est qu'il faut absolument, complètement et immédiatement rappeler l'acte du timbre; c'est qu'il faut motiver ce rappel sur ce que l'acte avait pour base un principe erroné. En même temps, que l'autorité souveraine de ce pays sur les colonies soit affirmée en termes aussi forts qu'on peut l'imaginer, et qu'elle soit étendue à tous les points de législation, dans ce sens que nous puissions régler leur commerce, limiter leurs manufactures, exercer enfin tous les pouvoirs, sauf celui de prendre leur argent dans leurs poches sans leur consentement.

« Contentons-nous des avantages que la Providence nous a octroyés. Nous sommes parvenus à l'apogée de la gloire et de la grandeur. Efforçons-nous de nous y maintenir long-

temps, tant dans notre propre intérêt que dans celui de nos descendants (1). »

Ainsi parla Pitt avec une chaleur inextinguible, « comme un homme inspiré (2), » comme le plus grand des orateurs, car ses paroles commandaient aux événements, en entr'ouvrant les portes de l'avenir à une civilisation meilleure. Sa forme était passionnée; il y avait de la vérité dans ses arguments, habilement liés les uns aux autres, de sorte que son discours, par sa texture, ressemblait à un cable-chaîne dans une tempête, le long duquel la foudre fait jaillir ses éclairs sans affaiblir les anneaux de fer. En Amérique, on ne tint aucun compte pour le moment de la thèse de l'autorité parlementaire pouvant entraver les manufactures et le commerce; on triompha d'apprendre que le grand *commoner* avait embouché dans la chambre des communes ce que Mansfield et le roi appelaient « la trompette de la sédition, » et remercié Dieu de la résistance de l'Amérique.

Le lendemain le duc de Grafton recommanda au roi de faire venir Pitt et d'écouter son opinion sur les affaires d'Amérique. Si cela s'était fait et si ses sentiments avaient prévalu, qui peut dire jusqu'à quelle époque éloignée la question de l'indépendance américaine aurait été ajournée? Mais à sept heures du soir, le 16, Grafton fut tout à coup appelé au palais. Le roi se trouvait dans cet état « d'extrême agitation, » qui l'affligeait si souvent quand il était contrarié; il avoua des desseins qui devaient aboutir à un changement de ministère dans un sens tout différent, et il ordonna au duc de ne faire aucune ouverture à Pitt de sa part. Deux heures plus tard, il donna audience à Charles Townshend, qu'il chercha, quoique infructueusement, à persuader de jouer un rôle prin-

(1) Précis français.

(2) Shos Penn à J. Hamilton, 17 janv. 1766.

cipal dans la formation d'une nouvelle administration. Le duc de Grafton se rendit néanmoins lui-même chez Pitt et tâcha d'obtenir sa confiance. « Les divergences politiques qui existaient entre lord Temple et moi, » dit le *commoner*, « n'ont jamais jusqu'à présent rendu impossible tout plan d'action commune entre nous. La divergence d'opinion sur les mesures relatives à l'Amérique se ressentira, dans ses conséquences, pendant cinquante ans au moins. » Il proposa de former un ensemble convenable avec les deux secrétaires d'État actuels et le premier lord de la trésorerie, c'est à dire avec l'élément le plus jeune et le meilleur du ministère, s'ils étaient disposés à lui prêter leur coopération. Quant au duc de Newcastle, on pourrait lui offrir des honneurs, mais pas une position dans le cabinet. « Je vois avec plaisir, » dit Pitt, « l'administration actuelle occuper la place de la dernière. Je me suis attaqué à la question américaine et je craignais de voir le cabinet renversé sur ce point. »

Le duc de Grafton tira un si bon parti de cette conversation, que, d'après les instructions du roi, lui et Rockingham se rendirent chez Pitt, le samedi 18, et alors Pitt assura de nouveau être disposé à se joindre à ceux qui étaient actuellement au ministère, à la condition cependant de certaines « mutations de fonctions. » En même temps il appuya sur l'affront infligé à la nation par le rappel de lord George Sackville au conseil et il déclara, à plusieurs reprises, que sa seigneurie et lui ne pouvaient siéger ensemble à la table de ce conseil.

Mais Pitt n'eut pas plus tôt consenti à renoncer à toute solidarité avec Temple et à s'unir au ministère, que Rockingham souleva des objections à la fois d'une nature personnelle et de principe. Le muet premier ministre, ayant goûté les honneurs du rang suprême, ne voulait pas se voir déplacé; et puis le principe « d'abandonner tout droit de taxer les

colonies, » sur lequel l'entente devait s'établir, avait d'implacables adversaires dans la famille de Hardwicke et dans la personne même du secrétaire privé de Rockingham. « Si jamais il exista un homme plus jaloux que moi que ce soit de la suprématie du parlement et des droits de la couronne impériale, c'était bien Edmond Burke. » Il était l'avocat « du pouvoir législatif illimité sur les colonies. » « Il ne comprenait pas comment on pouvait abandonner le pouvoir de taxation, sans abandonner le reste. » Si Pitt était capable de comprendre cela, Pitt « voyait plus loin que lui. » Son désir était « très sincèrement de conserver intact et complet l'ensemble de l'autorité. » Il était « jaloux à ce sujet; il était « honnêtement de cette opinion. » Rockingham, après s'être avancé si loin et avoir rencontré dans Pitt tous les encouragements qu'il attendait de lui, fit donc avorter les négociations. Conway et Grafton se virent obligés de ne tenir aucun compte de leurs propres aveux sur la question du droit de taxation, et le ministère se conforma à l'opinion opposée, qui était celle de Charles Yorke, l'attorney général, et encore plus d'Edmond Burke.

Négligé par Rockingham, détesté par l'aristocratie et redouté du roi, Pitt poursuivit sa carrière seul. Dans le calme d'un entretien confidentiel, il s'informa si des flottes et des armées pourraient réduire l'Amérique, et il apprit d'un ami, que les Américains ne se soumettraient pas, qu'ils auraient toujours leurs bois et la liberté. Thomas Hollis lui envoya l'Essai « magistral » de John Adams sur le droit canon et féodal. Il le lut et le proclama une œuvre « vraiment magistrale. »

Les documents rédigés et adoptés par le congrès américain étaient parvenus à de Berdt, l'agent du Massachusetts. Conway ne se fit pas scrupule de soumettre au roi la pétition du congrès qui lui était destinée, et George Cooke, député de

Middlesex, fut si content de l'adresse à la chambre des communes, que le lundi, 27 janvier, il la présenta à cette assemblée, où il la lut deux fois en entier. Jenkinson, ainsi que Nugent et Welbore Ellis, s'opposèrent à la réception de cette pièce. « Le congrès américain de New York, » alléguèrent-ils, « était une réunion fédérale assemblée sans la moindre convocation de la part de l'autorité suprême. En accueillant une pétition émanée de personnes réunies d'une façon aussi peu constitutionnelle, la chambre encouragerait un précédent gros de dangers pour l'autorité et le gouvernement de Sa Majesté (1). »

« La pétition, » dit Pitt, « est irréprochable, soumise et respectueuse; je n'y vois qu'un défaut, c'est que le nom d'Oliver figure parmi les signataires. On n'a guère prêté attention l'année dernière aux pétitions isolées de certaines colonies ou de leurs agents; il était bien permis de supposer qu'une pétition collective, rédigée et signée par des personnes capables, dans lesquelles chaque colonie avait placé sa confiance, aurait droit à un traitement différent. C'est le mauvais génie de ce pays qui a rivé entre elles cette union, qu'on qualifie aujourd'hui de dangereuse et de fédérale. Les colonies doivent être entendues. Le privilège d'avoir des représentants dans le parlement, avant de pouvoir être taxées à l'intérieur, est un droit naturel pour elles. Cette question étant d'une haute importance pour le vaste empire qui s'étend de l'autre côté de l'Atlantique, il faut la discuter comme une question de droit. Si le parlement ne peut pas taxer l'Amérique sans son consentement, le contrat primitif avec les colonies est actuellement rompu. Les décrets du parlement ne sont pas infaillibles; on peut les révoquer. Que la pétition

(1) Lord Charlemont à Henry Flood, Londres, 28 janvier 1766. La date imprimée est donnée à tort comme étant celle du 8 janvier.

soit donc accueillie, ce sera là un premier pas vers l'harmonie, et qu'elle reste dans les archives de cette chambre pour être transmise à la postérité. »

Conway exprima son adhésion à l'opinion de Pitt au sujet de la taxation, mais il pensait que les usages de la chambre s'opposaient à la réception de la pétition.

Sir Fletcher Norton se leva avec une extrême vivacité et dénonça la distinction entre la taxation intérieure et extérieure, comme une innovation non fondée sur la vérité, la raison, ou la justice, inconnue à leurs ancêtres, soit législateurs ou juges, — comme une fantaisie qui pouvait bien servir de matière à déclamation, mais qui était contraire à la constitution anglaise. « Il est tombé, » dit-il, « de la bouche d'un membre, aujourd'hui et dans une occasion récente analogue, des expressions qui ont glacé mon sang jusqu'au fond de mon cœur. Je soutiens qu'il embouche la trompette de la rébellion. Un pareil langage, dans d'autres temps et même depuis l'aurore de la liberté, aurait fait transporter ce membre de cette chambre dans une autre, où il aurait eu plus de loisir pour se livrer à de meilleures réflexions. » Pitt, sans dire un mot, tourna ses yeux sur Norton et le regarda fixement d'un air de mépris très prononcé; Norton, déconcerté ou attristé, ne sut échapper à son embarras, qu'en faisant appel à la protection du speaker.

Edmond Burke, prenant pour la première fois la parole dans la chambre des communes, se prononça en faveur de la réception de la pétition, comme étant une reconnaissance de la juridiction de la chambre; d'un autre côté, Charles Townshend, dans un discours assez bref, traita de « fiction ou de transport de la folie » la ligne de démarcation tracée entre la taxation extérieure et intérieure.

Une heure avant minuit, lord John Cavendish évita une défaite dans un vote par division, en proposant l'ordre du



jour; tandis que Conway assurait les agents américains de son bon vouloir et que le speaker ordonnait d'insérer l'analyse complète de l'adresse dans les procès-verbaux.

La lecture des pièces et l'interrogatoire des témoins se prolongèrent pendant tout le mois avec le plus profond secret. La constatation des émeutes de Rhode Island et de New York produisit spécialement un effet très défavorable. Le dernier jour de janvier, la faiblesse du ministère se manifesta à l'occasion d'un vote par division sur une élection d'un bourg en Écosse; la chambre était au grand complet et le ministère n'obtint qu'une majorité de onze voix. Les gentilshommes de la chambre du roi et même lord George Sackville votèrent contre lui; Charles Townshend, le payeur général, refusa de voter. Le même jour, on demanda à Bedford et à Grenville, si, dans le cas où Bute leur ouvrirait la porte, ils étaient disposés à négocier un changement d'administration, et tous deux envoyèrent au roi leur parole, qu'ils se conformeraient à ses ordres, avec soumission et respect, « quel que fût le canal par lequel ils leur seraient transmis. »

Si Pitt était entré au pouvoir, il aurait essayé d'amener la nation à la conviction qu'il était opportun « d'abandonner tout droit de taxation sur les colonies. » Laissés à eux-mêmes, avec le roi contre eux et les gentlemen campagnards indécis, les ministres, ne comprenant pas que cette concession était un signe certain de leur pouvoir expirant, préparèrent une résolution à l'effet de déclarer que « le roi en parlement a plein pouvoir de lier les colonies et le peuple de l'Amérique sur toutes les questions quelles qu'elles soient. »

CHAPITRE XXII

LE PARLEMENT AFFIRME LE DROIT DE TAXER L'AMÉRIQUE. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1766).

Débats de la chambre des lords sur le droit de taxer l'Amérique. — Discours de Camden. — De Northington. — Mansfield. — Il affirme le droit. — Il repousse la distinction entre la taxation extérieure et intérieure. — Il conseille de mettre l'acte du timbre à exécution. — Le vote. — Mansfield et J.-J. Rousseau. — Débats de la chambre des communes. — Terrain sur lequel se place le parti tory moderne. — Certitude de la réforme.

Ce fut le 3 février que le duc de Grafton lui-même présenta à la chambre des lords cette résolution, directement en contradiction avec ses désirs personnels. Il recommanda en même temps de la douceur dans les mesures. Shelburne proposa de rappeler l'acte du timbre et d'éviter toute décision sur la question de droit.

« Si vous exemptez les colonies américaines d'un seul statut ou d'une seule loi, » dit Lyttelton, « vous en faites des communautés indépendantes. S'il faut s'arrêter à des opinions de cette valeur et les discuter, soit par erreur, soit par timidité, nous aurons des Lycurgues et des Solons dans chaque café, dans chaque taverne ou dans chaque débit de



genièvre de Londres. Des milliers d'Anglais, qui n'ont pas voix pour élire des représentants, imiteront leurs frères d'Amérique, en refusant de se soumettre à l'une ou l'autre taxe. La chambre des communes entendra avec plaisir proclamer la doctrine de l'égalité comme étant de droit naturel pour tous; mais la doctrine de l'égalité peut aboutir à la destruction de cette monarchie. »

Lord Temple traita de plaisanterie la distinction de son beau-frère relatif à la taxation intérieure. « Est-ce que les colons, » continua-t-il, « quand ils ont émigré, ont emporté seulement leur bourse et abandonné leurs libertés? » Et là-dessus il cita Shakespeare pour prouver que « celui qui vole une bourse vole une bagatelle; » enfin, conseillant aux lords de se montrer fermes vis-à-vis des colonies, il termina par une admonition tirée de Tacite.

« La question soumise à vos seigneuries, » dit Camden, le plus jeune baron de la chambre, « touche aux droits communs de l'humanité. La résolution actuellement proposée attribue à la législature le pouvoir absolu d'imposer n'importe quelle taxe à l'Amérique. Dans mon opinion, milords, la législature n'a pas le droit de faire cette loi. Quand le peuple a consenti à être taxé, il s'est réservé à lui-même le pouvoir de donner et de concéder par ses représentants. Les colons, quand ils ont émigré, ont emporté avec eux leurs droits naturels, et le même esprit de liberté règne encore dans tout le nouvel empire (1). » Il poursuivit son discours en prouvant, d'après les principes et les précédents de la législation anglaise, que personne ne pouvait être taxé, sauf par ses représentants; que le clergé, les comtés palatins, le pays de Galles, Calais et Berwick n'avaient jamais été taxés, avant d'avoir envoyé des membres au parlement; que Guernesey

(1) H. Hammersley à Sharpe.

et Jersey n'envoyaient pas de membres et n'étaient pas taxés; puis, s'appuyant particulièrement sur le cas de l'Irlande, il cita l'opinion du grand juge Hale, que la Grande Bretagne n'avait pas le pouvoir de lever des subsides en Irlande. Mais en supposant que les Américains n'eussent pas exclusivement le droit de se taxer eux-mêmes, il soutenait qu'il serait d'une bonne politique de le leur accorder. Il voyait là-dedans une question de justice; car en cas de collision des intérêts de la métropole avec ceux des colonies, tout Anglais pencherait contre ces dernières. Il prétendait en outre que c'était le seul moyen de les maintenir dans la dépendance; car l'Amérique sentait bien qu'elle pourrait mieux marcher sans l'Angleterre que l'Angleterre sans l'Amérique; il rappela enfin à la chambre que la cour de Vienne, par son inflexibilité avait perdu la possession des Pays-Bas (1).

Tels furent les arguments que fit prévaloir Camden avec un ton d'éloquence que Pitt qualifie de divin (2). « Je ne puis garder le silence, » répondit Northington, le lord chancelier, dans un discours « fort bref; » « je ne puis garder le silence sur les doctrines qui viennent de se produire et qui sont aussi nouvelles, aussi insoutenables et aussi inconstitutionnelles. Dans tout État il doit y avoir une autorité suprême; tout gouvernement peut imposer arbitrairement à ses sujets des lois qui lient tout le monde; et résister à des lois même contraires à l'intérêt et à la sécurité de la masse, c'est risquer sa vie et sa fortune.

« Je ne remonterai pas plus haut pour la constitution de ce royaume qu'à la révolution; car auparavant notre pays n'en

(1) H. Hammersley à Sharpe.

(2) *Correspondance de Chatham*, II. 363. L'éditeur date par erreur la lettre du 15 janvier. C'était le 4 février.

avait pas (1); or sous le règne du roi Guillaume on a voté un acte reconnaissant le pouvoir de cette législature sur les colonies. Le roi ne peut suspendre l'acte du timbre; il est obligé par le serment qu'il a prêté, le jour de son couronnement, de faire le contraire. Mais si vous admettez qu'il est opportun de rappeler l'acte, vous verrez douze millions de vos sujets de la Grande Bretagne et de l'Irlande assiéger vos portes, non pas en faisant des discours, mais en recourant à la loi du plus fort.

« Milords, qu'ont fait ces Américains si choyés? Ils ont envoyé des députés à une réunion de leurs états à New York; par ce fait » (et tout en parlant, il fit un appel personnel à Mansfield et à Camden), « je le déclare, en ma qualité de légiste, ils ont violé toutes leurs chartes. Milords, les colonies sont devenues trop importantes pour rester encore gouvernées par les lois qu'elles se sont données tout d'abord. Elles sont tombées, par suite de cela, dans l'anarchie, et ce doit être la politique de notre pays de combiner un plan de législation pour elles. Si elles repoussent l'allégeance, vous devez leur retirer votre protection; et alors rien n'empêche le mince État de Gènes ou le petit royaume de Suède de s'entendre avec elles. »

Benjamin Franklin (2) se tenait attentif à la barre, pendant que le magistrat le plus élevé de l'ordre judiciaire de la Grande Bretagne proclamait ainsi la dépendance absolue et sans conditions des colonies du parlement, et conseillait de changer radicalement leurs constitutions.

Lord Mansfield se leva ensuite; la chambre des lords témoignait plus de déférence pour l'autorité de cet homme d'état que pour celle de n'importe quel autre personnage

(1) H. Hammersley, *Rapport*, MS.

(2) Campbell, *Les Chanceliers*, V. 204.

vivant (1). A lui revenait la triste mission de lutter pour le maintien du passé, mission dans laquelle le succès est impossible; car l'univers marche toujours en avant et n'est jamais en repos. Il s'acquitta de son rôle sérieusement et sincèrement; bien qu'entré dans la vie publique comme whig, il inclinait vers le gouvernement arbitraire, voyait d'un œil jaloux les privilèges ou l'influence du peuple et se sentait toujours disposé à servir la cause du pouvoir, même sans y participer. Prudent jusqu'à la timidité, il avait une intelligence lucide, mais un cœur froid. Cet homme sans enfants avait été malheureux en amour et ne s'était pas formé d'amis. D'énormes connaissances accumulées, jointes à une mémoire tenace, qui savait les ranger dans leurs nombreuses cases respectives, se trouvaient toujours prêtes à répondre à son appel. L'ordre lumineux avec lequel il construisait ses idées contribuait à amener la conviction; il aimait à exposer les difficultés les plus épineuses du droit, ou à dérouler les plus longues suites de raisonnements et de preuves, et le sourire intelligent qui rayonnait alors sur ses traits, dénotait évidemment l'aisance parfaite avec laquelle il accomplissait sa tâche. Pour la subtilité il n'avait pas d'égale; les ornements de ses discours semblaient découler si naturellement du sujet, que, tandis que personne ne pouvait parler avec plus d'élégance, il semblait impossible pour lui de parler avec moins. Son maintien était superbe et inspirait le respect et l'attention; ses yeux étincelaient de feu; sa voix claire et perçante était cependant variée et harmonieuse; ses manières étaient gracieuses et engageantes. Il avait été membre du cabinet lors de l'adoption du plan de l'acte du timbre; son opinion de juriconsulte y avait servi de base; et maintenant il se présentait pour défendre la légitimité de la mesure; car il voyait

(1) Newton, sa vie par lui-même, 103.



clairement que la contester, c'était non pas simplement inviter l'Amérique à se rendre indépendante, mais aussi appeler des changements à la constitution anglaise.

« Milords, » dit-il, en parlant pendant deux heures et demie, pour répondre à Camden, sans préparation spéciale, comme lui-même le rapporte, et en montrant par sa connaissance familière et supérieure du sujet ainsi que par sa manière de prendre la direction de la discussion, jusqu'à quel point il était profondément initié à la politique qu'il défendait : « Milords, je traiterai rigoureusement la question comme une question de droit. J'examinerai ensuite les distinctions qu'on a établies, sans fondement réel, sur la nature de la taxe et je ferai ressortir enfin la nécessité qu'il y a de recourir à la force de l'autorité supérieure du gouvernement, quand celui-ci rencontre de l'opposition de la part de ceux qui lui sont subordonnés.

« Je regrette extrêmement qu'il soit jamais devenu nécessaire d'agiter la question actuelle et qu'il faille prendre une décision à son égard. Personne dans cette chambre ne vivra assez longtemps pour voir mettre un terme au mal à résulter de la doctrine qu'on a inculquée dans les esprits; mais le trait est lancé et la blessure est déjà faite (1).

« Tous les arguments tirés de Locke, de Harrington et des auteurs spéculatifs qui ont écrit sur la matière du gouvernement, sur le droit naturel ou sur celui des autres nations, ne peuvent guère servir ici; car il ne s'agit pas actuellement pour nous de formuler une nouvelle constitution, il s'agit de découvrir et de déclarer la portée de l'ancienne (2).

« La théorie de la représentation semble mal fondée; il y

(1) Mansfield, *Compte rendu de son discours* fait par lui-même, dans Holiday, 242. Voir aussi le précis de l'argumentation générale, dans le *Registre annuel*, où les expressions de Mansfield sont reproduites.

(2) Lettres de Hammersley.

a douze millions de gens en Angleterre et en Irlande qui ne sont pas représentés. Le parlement dépendait d'abord des tenures; la représentation par élection est venue par la faveur royale, et la notion qu'on se fait actuellement, que tout sujet doit être représenté par député, est purement idéale. La théorie de la représentation n'est jamais entrée dans la tête de grands écrivains du temps de Charles I^{er}, qui ont combattu la taxe des vaisseaux ou tout autre exercice illégal de la prérogative; le droit de représentation ne fut pas non plus réclamé dans la pétition des droits, lors de la grande époque de la révolution (1).

« Les colons, » poursuivit-il, après avoir réfuté un à un les passages des ordonnances et autres pièces cités par lord Camden, les arguments puisés dans l'exemple des marches du pays de Galles, des comtés palatins, des îles de Guernesey et de Jersey et dans le cas du clergé, aussi bien que les arguments tirés des colonies de l'antiquité et des États de Hollande; « les colons, en vertu des circonstances sous lesquelles elles ont émigré, se sont établis et vivent actuellement, sont plus positivement sujets de la Grande Bretagne que les habitants du royaume; et la législation anglaise a exercé, à chaque occasion, son droit de législation sur eux sans la moindre contestation ou hésitation, jusqu'au 14 janvier dernier.

« Nos colonies se sont formées avec la sanction de la couronne et du parlement, à la condition de rester soumises à l'Angleterre. Elles se sont constituées graduellement dans leur organisation actuelle, en vertu de chartes, de concessions et de statuts; mais jamais elles n'ont été séparées de la mère patrie ni émancipées, au point de devenir leurs propres maîtresses. L'idée même de colonie implique subordi-

(1) D'après le *Compte rendu* de H. Hammersley.

nation et dépendance; elle suppose allégeance en échange de la protection. Si les colons ne sont pas des sujets de l'Angleterre, ils doivent payer des droits comme étrangers (1). Les colonies pourvues de chartes avaient parmi leurs directeurs des membres du conseil privé et des deux chambres du parlement et se trouvaient placées sous l'autorité du conseil privé. Dans la dix-neuvième année du règne de Jacques I^{er}, on émit un doute dans la chambre des communes sur le point de savoir si le parlement avait à s'occuper le moins du monde de l'Amérique, et immédiatement Coke (2) leva ce doute. Les droits du Maryland étaient, en vertu de sa charte, aussi étendus que ceux des évêques de Durham dans le comté palatin de ce nom; or le livre des statuts prouve que Durham fut taxé par le parlement avant d'y être représenté. Le parlement de la république a voté une résolution ou un acte, et c'est une question de savoir si cet acte n'est pas encore actuellement en vigueur, pour proclamer et établir la souveraineté de l'Angleterre sur ces colonies. La charte de la Pennsylvanie, de cette province qui s'est mise fort mal à propos à la tête du mouvement américain, — Franklin était présent et pouvait entendre cela, — « est empreinte partout des signes de la subordination (3); et elle constitue une exception spéciale à tous les actes du parlement. La cour du banc du roi aurait-elle pu annuler la charte du Massachusetts et cependant le parlement être incompétent pour le taxer? L'a-t-il dit quand il a acquiescé lui-même au jugement et accepté une nouvelle charte (4)?

« En 1724, l'assemblée de la Jamaïque avait refusé de lever des taxes pour les dépenses nécessaires à l'île; feu lord

(1) H. Hammersley, *Compte rendu*.

(2) Hansard, XVI, 176.

(3) H. Hammersley.

(4) *Ibid.*

Hardwicke, alors attorney général, et sir Clément Wearg, solliciteur général, émirent l'avis que s'il fallait considérer la Jamaïque comme un pays conquis, le roi pouvait la taxer de son autorité privée; sinon, elle devait l'être par la législation anglaise.

« Que les défenseurs de l'Amérique tirent leur ligne de démarcation. Qu'ils proposent leur exception, et qu'ils nous disent jusqu'où doit s'étendre la souveraineté du parlement anglais et où elle doit s'arrêter. Les Américains ont-ils seulement conservé le droit de leurs bourses et non celui de leurs personnes et de leurs libertés (1)?

« Mais n'y eût-il pas de loi expresse, ou de raison fondée sur une déduction nécessaire d'une loi expresse, l'usage seul n'en serait pas moins suffisant pour soutenir l'autorité de l'Angleterre sur ses colonies; en effet, ne se sont-elles pas soumises, même depuis leur premier établissement, à la juridiction de la mère patrie? Dans toutes les questions de propriété, les colons ont fait appel au conseil privé de notre pays; et les procès de cette nature ont été décidés, non d'après leurs lois, mais d'après la loi anglaise. Ils ont encore été obligés de recourir très fréquemment à la juridiction de notre pays pour régler les conflits soulevés entre leurs propres gouvernements.

« Ou les colonies doivent rester dépendantes de la juridiction de la métropole, ou elles doivent totalement se détacher de celle-ci et former une ligue, une union entre elles contre l'Angleterre, ce qui ne pourrait s'effectuer sans de grands déchirements. Personne n'a jamais pensé le contraire, tant qu'on n'a pas sonné, comme maintenant, la trompette de la sédition. Il suffit de feuilleter la table du livre des statuts, pour reconnaître que les actes du parlement, dont le grand

(1) H. Hammersley.

objet a été tout récemment de régler le commerce des colonies, de manière à le concentrer au cœur de l'Angleterre, d'où les colonies avaient pris leur origine, ont passé, non seulement sans le moindre doute sur leur légalité, mais aux applaudissements universels. L'acte de navigation a interdit à celles-ci toute relation commerciale avec les pays étrangers. Les ports transatlantiques ont été assujettis à des droits de douane et à des règlements qui ont entravé et diminué le commerce des colonies; d'autres droits encore ont été prélevés et ont atteint les branches mêmes de leur commerce intérieur. Citons, par exemple, les actes relatifs à la poste, l'acte concernant le recouvrement des dettes dans les plantations, les actes ayant en vue la conservation des bois de construction et des pins blancs, l'acte sur le papier-monnaie. La législature est même descendue jusqu'à restreindre le nombre des apprentis chapeliers en Amérique et a, dans de nombreuses occasions, accordé le produit des amendes au roi. Cependant on s'est soumis paisiblement à toutes ces mesures et personne n'a jamais songé, sauf maintenant, à cette doctrine que le parlement ne peut pas taxer, réglementer ou entraver les colonies. C'est la première fois, aujourd'hui, que nous avons entendu parler de cela dans cette chambre.

« Il est hors de doute, milords, que les habitants des colonies sont autant représentés dans le parlement que la plus grande partie de la population de l'Angleterre, qui sur neuf millions d'âmes en renferme huit millions n'ayant pas le droit de voter pour l'élection des membres du parlement. Toutes les objections donc contre la dépendance des colonies du parlement, motivées sur le défaut de représentation, vont à l'adresse de la constitution actuelle de la Grande Bretagne prise dans son ensemble; or je suppose qu'on ne songe pas à en faire une nouvelle! Il est permis à tout le monde de se

former personnellement des idées théoriques de perfection et de caresser ses propres fantaisies ou celles d'autrui. Chacun dans ce pays a ses notions particulières sur la liberté; mais jamais la perfection n'a existé et jamais elle ne pourra exister dans aucune institution humaine. Pourquoi alors puiser des arguments dans une distinction autre que la représentation virtuelle et la représentation réelle, qui ne présentent pas de différence positive? Un membre du parlement, choisi par n'importe quel bourg, représente non seulement les commettants et les habitants de cette localité particulière, mais il représente les habitants de chaque autre bourg de la Grande Bretagne. Il représente la cité de Londres et toutes les autres communes de ce pays, ainsi que les habitants de toutes les colonies et possessions de la Grande Bretagne, et il est engagé par devoir et par conscience à s'occuper de leurs intérêts.

« Le noble lord, qui a tant invoqué la loi, et contesté par ce moyen le droit du parlement de la Grande Bretagne d'imposer des taxes intérieures aux colonies, a reconnu en même temps la légalité des restrictions apportées à leur commerce et des droits levés dans leurs ports. Mais je ne puis admettre la réalité de cette distinction; car je tiens pour vrai qu'il en est d'une taxe imposée dans une localité quelconque comme d'un caillou lancé dans un lac; le caillou y produit un cercle, ce cercle en produit et en fait mouvoir un autre et toute la surface est agitée à partir du centre. Une taxe sur le tabac, qu'elle existe dans les ports de la Virginie ou à Londres, est un droit mis sur les plantations intérieures de la Virginie, à cent milles de la mer, partout enfin où croît le tabac.

« La législature est intervenue à propos dans l'établissement d'une taxe générale, car les colonies ne se seraient jamais entendues entre elles pour déterminer les parts proportionnelles respectives qu'elles auraient eu à payer.

« Je ne conteste pas qu'une taxe ne puisse être imposée peu judicieusement et peu équitablement, et qu'en pareil cas le peuple ne puisse avoir le droit de se plaindre; mais actuellement ce n'est pas de la nature de la taxe qu'il s'agit; chaque fois que la chose est indifférente, je suis pour la douceur. Je ne voudrais pas que la moindre goutte de sang fût versée. Ici, je suis heureux de le dire, il n'y a pas de motif d'en verser le moins du monde. Un peu de temps, un peu d'expérience des inconvénients et des maux de l'anarchie fera rentrer les colons dans leur bon sens. L'anarchie se guérit toujours d'elle-même; mais la fermentation se prolongera d'autant plus que les exaltés de là-bas rencontreront ici des personnes de poids et de caractère pour les soutenir et les justifier.

« Il est de fait que si les troubles devaient continuer pendant un long espace de temps, il faudrait, comme conséquence, employer la force, appliquer ce remède équivalent au mal et résultant de la nécessité des circonstances; car la force n'est que la différence existant entre une juridiction supérieure et une juridiction subordonnée. Toute la puissance législative réside collectivement dans la première et quand elle cesse d'y résider, il y a dissolution complète de l'union des deux. Il serait en vérité fort peu utile que nous siégions ici pour décréter des lois ou prendre des résolutions, si la juridiction inférieure n'y obéissait pas, ou si nous ne pouvions ni n'osions les mettre à exécution; car alors, de toute nécessité, c'est au glaive à trancher la question. Si les enfants sont devenus trop orgueilleux et trop hardis pour obéir à leurs parents, vous devez recourir aux moyens les plus énergiques et déployer toutes les ressources de la mère patrie pour décider la contestation.

« Le temps et une conduite sage et ferme peuvent empêcher ces extrémités qui seraient fatales à tous deux. L'intérêt

divise bien vite un peuple marchand; et quoiqu'il puisse y avoir dans les colonies des gens insensés, exaltés ou mal-intentionnés, je suis convaincu cependant qu'en grande masse les habitants, qui ont du jugement et possèdent quelque chose, sont toujours fort attachés à la mère patrie. Les résolutions prises dans la plupart des assemblées l'ont été à de petites majorités, et dans quelques-unes, à une majorité d'une ou de deux voix seulement. Vous avez encore, milords, de nombreux amis dans les colonies; craignez, en abdiquant votre propre autorité, de les abandonner, de vous trahir vous-mêmes, et de les perdre à jamais.

« Vous pouvez abdiquer votre droit sur les colonies; mais prenez garde, milords, à ce que vous allez faire, car un pareil acte serait irrévocable. Procédez donc, milords, avec courage et fermeté, et quand vous aurez consolidé votre autorité, il sera temps alors de déployer votre indulgence. Les Américains, je l'ai déjà dit, sont un très bon peuple et je leur veux excessivement du bien; mais ils sont échauffés et excités. Je ne puis mieux terminer mon discours qu'en répétant les paroles de Maurice, prince d'Orange, relatives aux Hollandais : Dieu bénisse ce peuple industrieux, frugal, bien intentionné, mais si facile à tromper! »

La chambre des lords accueillit comme irréfutables les raisons de Mansfield, et quand elle alla au vote, cinq pairs seulement, Camden, Shelburne et le jeune Cornwallis, — qui était destiné à une carrière longue et bigarrée, — Torrington et Paulet, descendirent à la barre. L'invincible génie de la réforme populaire se tenait à côté d'eux cinq; ce sont eux qui ouvrirent une lutte que la postérité devait bénir ou regretter. Quant au restant des pairs, au nombre de cent vingt-cinq (1), ils virent avec dérision le petit

(1) H. Hammersley, Garth à la Caroline du Sud, 9 févr. 1766.

S. DOCUMENTAÇÃO
BIBLIOTECA
M. Justiça
COL. AFFONSO PENNA JR.

nombre de ces visionnaires. Pour ce qui concerne personnellement Camden, on prétend que Mansfield l'avait complètement abattu (1).

Pendant que Mansfield exposait à la chambre des lords que la théorie américaine de la représentation renfermait en elle l'idée d'une réforme radicale de la chambre des communes en Angleterre, George III se trouvait amené à offrir une pension annuelle de cent guinées au républicain genevois, Jean-Jacques Rousseau, qui venait précisément d'arriver en Angleterre, fuyant la France, où ses œuvres avaient été condamnées à être brûlées par la main du bourreau, et où lui-même s'était vu en danger d'être arrêté et jeté indéfiniment en prison. On ne comprenait pas bien la portée de ses écrits et personne ne prévoyait jusqu'où devait s'étendre leur influence. Mais il était venu chez un peuple tout à fait différent de lui, et les illusions qui s'étaient formées sur le compte du célèbre auteur firent bientôt place au dégoût qu'inspirèrent ses basses liaisons et à l'indifférence pour les tourments que lui causait sa nature susceptible et soupçonneuse. Quelques personnes même, qui auraient dû traiter avec indulgence les faiblesses de cet homme malheureux, l'exposaient sans générosité au mépris public. Il languit ainsi dans l'abandon, n'inspirant aucune terreur ni à l'aristocratie, ni à la couronne. Et cependant l'exilé, torturé alors par les angoisses de la vanité blessée, devait occuper dans l'histoire du monde une place bien plus éminente que Mansfield. Celui-ci aimait la féodalité comme la forme la plus parfaite de gouvernement qu'on eût jamais imaginée; celui-là plaïda pour le renversement de ce système, comme injuste et absurde, comme dégradant l'espèce humaine et déshonorant jusqu'au nom d'homme. Tous deux hâtèrent la révolution; les conseils de Mansfield pous-

(1) De Guérchy au duc de Praslin, 4 février 1766.

sèrent l'Amérique à former, pour l'exemple du monde, un gouvernement représentant vraiment le peuple; Rousseau devait à ce point communiquer à la nation française, lors de la Convention, la flamme de son esprit vraiment humain, mais jaloux, impatient et dogmatique, qu'on venait d'allumer en Europe entre les nouveaux et les vieux préjugés, des guerres destinées à durer une génération.

À la chambre des communes, la résolution fut présentée par Conway, qui, à l'époque de l'adoption de l'acte du timbre, avait lui-même ouvertement et presque seul contesté le droit du parlement d'imposer la taxe et qui, deux fois en vingt jours, avait encore publiquement soutenu cette opinion. Il traitait maintenant la question de pouvoir, comme un point de droit, auquel le parlement pouvait s'arrêter. Quant à lui, il ne serait jamais partisan des taxes intérieures. Il préférerait avoir le poing coupé plutôt que de signer l'ordre d'envoyer des forces pour leur maintien. Cependant il pria la chambre de ne pas interpréter ses paroles dans ce sens qu'il s'engageait pour des mesures à venir, ni même pour le rappel de l'acte du timbre. « Quand il viendra proposer la résolution du rappel, » dirent les amis de Grenville, « il aura dans sa poche toute une autre série de résolutions d'un caractère opposé. »

Dowdeswell, le chancelier de l'échiquier, défendit la proposition dans son sens le plus large. Le parlement pouvait, selon lui, changer les chartes des colonies et, qui plus est, imposer celles-ci; pourtant, au point de vue de la politique, de la justice ou de l'équité, c'était là un pouvoir qu'il ne fallait exercer que dans les cas les plus exceptionnels (1).

Barre proposa de supprimer de la résolution les mots,

(1) Garth à la Caroline du Sud, 9 février. 1766. J'ai une analyse très détaillée de ce débat, faite par Garth pour la Caroline du Sud.



« dans tous les cas quels qu'ils soient. » Il se vit appuyé par Pitt et soutenu par Beckford. Ils prétendirent que la taxation de l'Amérique par le parlement était contraire à l'esprit de la constitution anglaise; contraire à l'autorité de Locke et aux principes de la révolution de 1688; contraire aux droits des colons de jouir de la liberté anglaise; contraire à la distinction essentielle entre le pouvoir de taxer et celui de légiférer, qui avait pénétré dans les idées des temps modernes; contraire aux contrats solennels existant, de l'aveu du parlement lui-même, entre la couronne et les colonies; contraire aux droits des assemblées américaines, dont le devoir est toujours d'obtenir le redressement de griefs importants, avant de faire des concessions d'argent, et dont le caractère fondamental serait dénaturé, si on leur enlevait le pouvoir de taxation; contraire à la justice, car la Grande Bretagne pourrait avoir des intérêts opposés à ceux des colonies; contraire à la raison, car les assemblées des colons peuvent mieux apprécier leur propre aptitude et les circonstances que la chambre des communes de l'Angleterre; contraire à une saine politique qui pourrait contribuer à conserver l'Amérique, tout comme Rome a conservé ses colonies reculées, non par le nombre de ses légions, mais par la magnanimité et la douceur.

« Les droits de l'Amérique furent vigoureusement défendus » par trois hommes seulement ou plutôt par Pitt seul, contre plus de trois cents députés (1); et pourtant la chambre des communes, ayant à moitié conscience de la portée fatale de sa décision, se sentit si effrayée des ombres qui enveloppaient les événements futurs, qu'elle parut reculer devant l'émission de son opinion. Edmond Burke, jaloux de joindre la

(1) Garth à la Caroline du Sud : « Je ne me rappelle pas avoir jamais vu une chambre aussi nombreuse. » Garth en était membre.

réputation d'orateur à sa juste renommée comme écrivain, parla en faveur du droit de l'Angleterre d'une manière si éloquente, que les partisans les plus zélés du pouvoir proclamèrent son discours « de beaucoup supérieur à ceux de tous les autres orateurs; » de leur côté, Grenville, Yorke et tous les légistes, le modéré Richard Hussey, qui pourtant était, dans la pratique, l'ami de l'humanité et de la justice, Blackstone, le commentateur des lois anglaises, qui toujours désapprouva la taxation intérieure de l'Amérique par le parlement, l'égoïste, le peu scrupuleux et inexorable Wedderburn, développèrent pendant plusieurs heures leurs arguments solennels pour la suprématie illimitée de l'Angleterre. Ils se persuadèrent les uns aux autres et ils persuadèrent à la chambre, que les chartes octroyées par les rois étaient, de l'opinion conforme des jurisconsultes, subordonnées, à partir de 1689, au bon vouloir des chambres du parlement; que le parlement, à plus forte raison, avait le pouvoir de taxer, — pouvoir qu'on avait proposé d'exercer en 1713, pendant que Harley se trouvait à la tête de la trésorerie, et une seconde fois au début de la guerre de Sept ans.

On soutint en outre que la représentation ne constituait pas la base de l'autorité du parlement; que le pouvoir législatif lui était confié d'une manière absolue; que le royaume et les colonies ne formaient qu'un seul empire; que si les colons jouissaient de l'avantage de se taxer eux-mêmes, c'était par pure tolérance; que l'exemption de la taxation, accordée jadis aux comtés palatins, à Chester, Durham et Lancastre, ou au pays de Galles, ou à l'Irlande, ou au clergé, était un fait exceptionnel; que droits et impositions, taxes et subsides étaient tout un; enfin que, comme le royaume et les colonies ne composaient qu'un seul corps, le parlement avait le droit d'obliger les colonies à payer des taxes et impositions, soit intérieures, soit extérieures, dans quelque cas que ce fût.



Ainsi s'écoulèrent les veilles d'une longue nuit d'hiver; enfin vers quatre heures du matin, quand on procéda à l'appel nominal sur la question, moins de dix voix, les uns disent cinq ou quatre, les autres trois seulement, se rangèrent du côté de la minorité « et la résolution passa consacrant le droit de l'Angleterre de faire à l'égard de trois millions de citoyens en Amérique ce qu'il convenait à la trésorerie. » Dorénavant les Américains devenaient taxables et imposables à la merci du parlement. Grenville se voyait absous et soutenu; la légitimité de sa politique se trouvait affirmée; et on jugeait qu'il avait agi conformément à la constitution.

Dans cette nuit, Edmond Burke et le ministère Rockingham amenèrent Mansfield, Northington et les gens de robe à fonder le nouveau parti tory de l'Angleterre, et à lui conquérir une sorte de position légale, en en dépouillant le parti qui jusqu'alors, depuis la révolution, l'avait possédée exclusivement. Il était décidé, comme solution légale, que la taxation sans responsabilité constituait, non une tyrannie, mais un droit certain; que le parlement tenait le pouvoir, non comme corps représentatif, mais comme dépositaire d'une confiance absolue. Par suite de cette décision, il ne restait aux colonies d'autre choix que la résistance jusqu'à toute extrémité ou la soumission sans aucune réserve. Il était passé en fait que la chambre des communes n'avait plus de responsabilité vis-à-vis du peuple; cette nuit, on avait admis qu'en vertu de la loi elle n'avait jamais été et n'était pas responsable, que la théorie de la représentation ne se trouvait pas dans le bill des droits. Le parti tory, George III à sa tête, acceptait de Burke et Rockingham le programme que Grenville prétendait être celui des whigs de la révolution de 1688, et Mansfield, la constitution anglaise de son époque.

En Angleterre, c'en était fini avec le moyen âge. Il ne devait

plus être question de jacobitisme, ni d'attachement à la légitimité à l'intérieur, ni d'union de l'Église catholique avec le sceptre. Le nouveau torysme était l'enfant de la civilisation moderne. Il ne faisait pas remonter son origine plus loin que la révolution de 1688 et ne constituait qu'une coalition de la royauté et de l'aristocratie basée sur la loi établie. C'était en vertu de la loi que la maison de Hanovre occupait le trône; c'était en vertu de la loi que l'Église anglicane était reconnue, qu'elle avait son livre de prières et ses articles de foi autorisés par le parlement, ses évêques que la couronne lui permettait de choisir; c'était en vertu de la loi que les catholiques et les dissidents se trouvaient dépouillés de tout droit, et que personne, sauf ceux qui se conformaient au culte de l'Église légale, ne pouvait remplir un emploi ou siéger dans la législature; c'était en vertu de la loi que la chambre des communes se mettait au dessus de toute responsabilité envers le peuple; c'était en vertu de la loi que les colonies se voyaient « obligées » de se laisser taxer à merci. Le parti tory prit la loi telle qu'elle existait et l'opposa à la réforme. Dorénavant ses chefs et ses lumières ne devaient plus se rencontrer parmi les généreux descendants des anciennes familles, ni parmi les représentants des traditions du moyen âge. C'était un parti nouveau, dont les chefs et les interprètes devaient être des hommes nouveaux. L'intérêt financier, si positivement contraire à la légitimité et à l'aristocratie du moyen âge, allait devenir son allié. Mansfield en était la personnification et devait transmettre son rôle à Eldon, passant successivement par Thurlow et Wedderburn.

C'est la mission de la loi de décider les questions de possession. Le juge équitable est appelé à être le conservateur de la société. Mais malheur au pays où l'on applique les principes absolus du droit privé aux questions de droit public; c'est tenter d'entraver la marche de l'impérissable humanité



par les règles despotiques qui assurent les droits de propriété des faibles mortels. L'humanité se rit de ces chaînes de parchemin que les légistes jetaient autour d'elle, bien qu'elles fussent même placées sous la sauvegarde d'une coalition formée par l'armée, la marine, les cours de justice, un parlement corrompu et la couronne. Le nouveau parti tory suscita une opposition nouvelle. Les non-électeurs de la Grande Bretagne allaient se montrer aussi peu satisfaits de la représentation virtuelle que les colons. Pendant même que Mansfield parlait, la presse de Londres publia un travail très judicieux, montrant combien il serait juste et facile d'accorder partout, à toutes les possessions anglaises, une représentation plus équitable (1); et en même temps elle produisit un plan (2) de parlement général, auquel toutes les parties des possessions anglaises enverraient un membre pour chaque agglomération de vingt mille habitants.

(1) Revue mensuelle de février 1766, XXXIV, 155.

(2) Récit d'une conférence sur les événements d'Amérique, dans une lettre à un ami, 1766, 38-40.

CHAPITRE XXIII

RAPPEL DE L'ACTE DU TIMBRE. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1766).

Le ministère subit un échec à la chambre des lords. — Cet échec est réparé à la chambre des communes. — La chambre des lords vote pour la mise en vigueur de l'acte du timbre. — La chambre des communes refuse d'en faire autant. — Opinion du roi. — La résistance continue en Amérique. — Rockingham pose la question de franchise avec le roi. — Interrogatoire de Franklin. — On se décide pour le rappel. — Opinion de l'Écosse.

Le mardi 4 février, le parti de Bedford et l'ancien ministère de Grenville se coalisèrent avec les partisans de la prérogative pour exercer sur les colonies ce pouvoir que, d'après une résolution toute récente, le parlement possédait légitimement. Le ministère voulait leur faire recommander d'indemniser les victimes des émeutes américaines. L'opposition, à une majorité de soixante-trois voix contre soixante, changea la recommandation en une réquisition du parlement (1). Le

(1) Corr. de Chatham, II, 376. Grafton, Autobiographie. De Guerchy au duc de Praslin, 4 et 7 fév. 1766.

nouveau parti tory avait déjà la majorité des voix à la chambre des lords.

Le lendemain matin, Rockingham et Grafton, fort irrités de ce procédé, se rendirent à la cour et proposèrent de révoquer de leurs charges un ou deux qui s'étaient montrés les plus hostiles; mais le roi, dernièrement encore si empressé de renvoyer ceux qui lui faisaient de l'opposition, refusa d'y consentir (1).

Dans la nuit du 5 février, la même question se présenta à la chambre des communes et là Pitt parla longuement avec adresse et autorité. La coalition, pour le moment, se vit complètement défaite; et finalement la chambre, à une unanimité imposante, se contenta de changer la proposition du ministère en une résolution, où elle manifestait son opinion (2).

On savait que la chambre des lords n'en persisterait pas moins dans sa première décision; aussi la séance du jeudi 6 attira la foule (3), curieuse d'être témoin de ce qui allait se passer. Pour sauver les apparences, Bute se leva et déclara « son très vif attachement à la personne du roi; cependant l'intérêt de son pays devait peser sur lui d'un plus grand poids, que toute autre considération; le roi lui-même ne le blâmerait pas, ni lui ni les autres lords, d'obéir à l'impulsion de leur conscience dans les affaires majeures de l'État (4). » Encouragé par cette promesse indirecte de la bienveillance du roi, la nouvelle coalition, après un débat solennel, se prononça, à une majorité de cinquante-neuf voix contre cinquante-quatre, en faveur de la mise à exécution de l'acte

(1) Grafton, *Autobiographie*.

(2) Carth à la Caroline du Sud, 9 fév. 1766.

(3) *Corr. de Chatham*, II. 376. La lettre est étrangement mal datée. La vraie date est le 6 février.

(4) De Guérchy à Praslin, 7 fév.

du timbre. Consentir maintenant au rappel de cet acte serait en quelque sorte pour la chambre des lords abdiquer son autorité coordonnée à celle des autres branches de la législature.

Dans la matinée du 7, Rockingham, oubliant de nouveau et les principes du vieux parti whig et ceux de la constitution anglaise, qui défendait l'intervention du roi dans les chambres, accourut en hâte à la cour, demanda et obtint cette fois la permission de dire que le roi était pour le rappel de l'acte du timbre; puis il répandit immédiatement cette nouvelle.

Le même jour, dans la soirée, Grenville se décida à tâter le pouls de la chambre des communes et fit une motion tendant à exiger la mise à exécution de tous les actes; il avait spécialement en vue l'acte du timbre.

Pitt, qui en ce moment était beaucoup trop malade pour venir à la chambre et que cependant le sentiment du devoir poussait à y faire acte de présence, saisit instantanément avec sagacité l'occasion qu'on lui offrait ainsi imprudemment et invita la chambre à ne pas ordonner la mise en vigueur de l'acte du timbre, avant de s'être prononcée sur la question de l'acte du rappel. Cette demande était raisonnable; il la soutint avec une séduisante sincérité et une grande force d'argumentation; elle se recommandait du reste par elle-même au bon sens et aux sentiments généreux des membres indépendants de l'assemblée.

« La motion dont il s'agit me fait trembler, » s'écria le vieux général Howard, pendant que tous les membres écoutaient en silence et comme frappés de crainte; « j'espère qu'elle échouera, de peur que je ne reçoive l'ordre de l'exécuter. Avant de baigner mes mains dans le sang de nos concitoyens, qui luttent pour la liberté anglaise, je tirerais, si j'en recevais l'ordre, mon glaive du fourreau, mais je le plon-



gerais plutôt dans mon propre sein. » Nugent fit observer que céder, ce serait inspirer l'esprit de résistance aux Irlandais. Charles Townshend, tout en se vantant de n'avoir pas encore déclaré s'il voterait pour ou contre le rappel, saisit cette occasion certaine de remporter un avantage sur Grenville; il loua le dessein général de sa proposition, mais le blâma avec véhémence d'anticiper la décision de la chambre. Grenville montra de l'obstination et menaça de malédictions les ministres qui sacrifieraient la souveraineté de la Grande Bretagne sur ses colonies. Il s'était attendu à être bien soutenu. Sandwich avait estimé la force du parti des Bedfords à cent trente membres; leurs nouveaux alliés avaient prétendu comprendre quatre-vingt ou quatre-vingt-dix membres; or maintenant, malgré lord Granby et tous les Ecossais partisans du roi, qui votèrent avec Grenville, la motion fut rejetée par une chambre presque au grand complet, dans la proportion de deux voix contre une.

La minorité s'en étonna et fut accablée de confusion. Quelques-uns d'entre elle reprochèrent peu généreusement à Grenville son imprudence. Au palais, le roi, quand il fut informé de cette majorité considérable, se sentit si affecté, que ceux qui le voyaient le plus fréquemment ne l'avaient jamais trouvé autant dans cet état, et crurent qu'il ne désirait rien de mieux que de pouvoir changer de ministère. On eut donc bientôt recours à son influence personnelle pour arrêter le rappel de l'acte du timbre. Le lundi 10 février, lord Strange, chevalier du duché de Lancastre, se rendit chez le roi pour les affaires de sa charge; quand il sortit de l'audience, il déclara à quelques-uns des serviteurs du roi que « Sa Majesté l'avait autorisé à dire, qu'elle était favorable à une modification de l'acte du timbre, mais non à son rappel. »

Là-dessus on recommença l'attaque à la chambre des com-

munes. Trecothick se trouvait le 11 à la barre de la chambre, pour être interrogé. « Pensez-vous, » lui demanda lord Strange, « que les Américains n'aimeront pas mieux se soumettre à l'acte du timbre que de rester dans l'anarchie où ils sont plongés? » Mais l'assemblée décida que la question était mal posée. « Les Américains céderont-ils, si l'acte est mitigé? » « Aucune modification ne les réconciliera avec l'acte, » répondit Trecothick; « rien ne les satisfera, sauf son rappel total. »

« Quels insolents rebelles ! » s'écrièrent les partisans irrités de Grenville; et ils redoublaient de zèle pour susciter des retards, dans l'attente de recevoir d'Amérique la nouvelle de la soumission d'une ou de plusieurs des colonies principales à l'acte du timbre. Mais les fils de la liberté, agissant spontanément, marchaient toujours vers un plan d'organisation qui embrasserait tout le continent. Au mois de février, ceux de Boston et de plusieurs des villes du Massachusetts adhèrent à l'association du Connecticut et du New York, et s'entendirent pour presser l'union du continent. Ceux de Portsmouth dans le New Hampshire s'engagèrent également à réclamer la même mesure (1). Dans le Connecticut, le 10 février, les patriotes de Norwich accueillirent favorablement ce plan; d'autre part, le lendemain, une convention de presque toutes les villes du comté de Litchfield décida que l'acte du timbre était inconstitutionnel, nul et sans valeur, et que les affaires de toute nature continueraient à se traiter comme à l'ordinaire. On commença alors aussi à entendre de plus en plus le bourdonnement de l'industrie domestique; les jeunes femmes se réunissaient en commun et faisaient tourner gaiement à l'envi l'une de l'autre leur rouet depuis le lever du soleil jusqu'au soir; chaque jour la vogue se répandait

(1) Gordon, *Histoire de la révolution américaine*, I. 198.

davantage de s'habiller avec des vêtements filés à la main (1).

Encouragés par l'ardeur de la Nouvelle Angleterre, les fils de la liberté de New-York, sous la direction d'Isaac Sears et de John Lamb, envoyèrent des circulaires jusque dans la Caroline du Nord, pour inviter les colonies à former une union continentale permanente (2).

Mais on n'avait pas attendu cette invitation. La population de la Caroline du Sud était devenue de plus en plus animée contre l'acte du timbre. « Nous sommes une très faible province, » faisait observer Christophe Gadsden (3), « mais une province qui s'enrichit de jour en jour, et qui a autant d'importance pour la Grande Bretagne qu'aucune autre du continent; une principale cause de notre faiblesse, quoique ce soit en même temps une cause de notre richesse, réside dans le grand nombre des esclaves que nous avons chez nous; et nous pouvons reconnaître dans notre situation, que, conformément aux décrets généraux et manifestes de la Providence, qui veut que très souvent le trésor entraîne après lui, lentement à la vérité, mais sûrement, un châtiement analogue et parfaitement proportionné, l'esclavage engendre l'esclavage. La Jamaïque et nos îles des Indes occidentales prouvent la justesse de cette remarque; j'espère bien que ce ne sera pas notre cas actuellement, quelque funestes qu'auraient pu être les conséquences, si l'on avait encore différé cette fatale tentative pendant quelques années, jusqu'à ce que nous eussions vidé davantage la coupe de Circé et que la mesure de notre iniquité eût été comble. Je suis persuadé qu'avec la grâce de Dieu nous ne voudrions pas

(1) Hutchinson, *Correspondance*, 8 mars 1766.

(2) Gordon, I. 199.

(3) D'après une lettre autographe de Christophe Gadsden à W. S. Johnson, 16 avril 1766.

déchoir, et que nous ferons honneur à nos sœurs les colonies dans ce moment. »

L'esprit public dans la Caroline du Nord (1) montrait encore plus de hardiesse si cela est possible. Les francs tenanciers et les habitants de plusieurs comtés de cette province prirent solennellement, vis-à-vis les uns des autres, l'engagement de bonne foi et d'honneur de se réunir à tous risques et périls, chaque fois qu'on les y inviterait, et de s'aider mutuellement, avec sincérité et fidélité, du mieux qu'ils le pourraient, pour empêcher tout à fait la mise en œuvre de l'acte du timbre.

Dans l'ancienne colonie (la Virginie), on prit de semblables engagements mutuels dans le même dessein et avec une ardeur égale; en cas de tentative d'arrestation d'un associé, les autres s'obligèrent, au péril de leur vie et de leur fortune, à rendre cet associé à la liberté (2). Les magistrats composant la cour de Northampton décidèrent à l'unanimité que l'acte du timbre ne liait pas ou ne concernait pas les habitants de la Virginie et que ceux qui continueraient à exercer leurs fonctions n'encourraient aucune pénalité (3).

Trecothick avait donc répondu exactement à la chambre des communes que rien n'apaiserait l'Amérique, si ce n'est le rappel de l'acte du timbre. Pourtant les adversaires de toute concession invoquèrent en leur faveur le nom du roi, dont ils prétendirent que Rockingham avait falsifié l'opinion. Le chef du ministère, irrité, somma l'auteur de ce bruit de se rendre au palais avec lui. Là, le mercredi 12 février, ils

(1) Association de la Caroline du Nord, 18 fév. 1766.

(2) Association de la Virginie, 27 fév. 1766, dans Holt, 1214, 2, 1 du 10 avril.

(3) *Journal de la Pennsylvanie*, 13 mars 1766.



entraient alternativement (1) dans le cabinet du roi, deux ou trois fois chacun, pour concilier la contradiction apparente de leurs assertions. De peur de méprise, Rockingham écrivit au crayon ces mots : « Lord Rockingham a été autorisé par Sa Majesté, vendredi dernier, à dire que Sa Majesté était pour le rappel. » « Cela est très vrai, dit le roi, » lorsqu'il eut lu le papier, « mais je dois y faire une addition ; » sur quoi il prit une plume et écrivit à la suite, « la conversation n'ayant roulé que sur l'acte ou sa mise en vigueur. » Il ajouta enfin : « Je désire que vous disiez à lord Strengé, que je suis à présent, et que j'ai été autrefois pour une modification (2). » Ainsi Rockingham reçut un désaveu et l'opposition déclara plus que jamais que les ministres dénaturaient et prostituaient les sentiments du roi, à la parole non écrite duquel ils ne voulaient pas se fier (3), et dont la parole écrite les convainquait de mensonge.

Le même jour, Bedford et Grenville eurent une entrevue avec Bute, qu'ils avaient tant haï et froissé. Ce fut un moment de satisfaction pour l'orgueil de Bute de voir implorer son assistance par ses ennemis personnels les plus acharnés. Il fit des vœux pour que le passé fût enterré dans l'oubli et que tous les honnêtes gens pussent s'entendre, mais il refusa d'entrer en aucune façon en pourparler au sujet d'une nouvelle administration, bien que cependant ces deux interlocuteurs désirassent vivement qu'il en fût ainsi (4).

Le duc d'York interposa ses bons offices et rapporta au roi

(1) D'après le *Journal* du comte de Dartmouth, qui en ce moment se trouvait dans l'antichambre et reçut le récit de cet incident de la bouche de Rockingham, immédiatement après sa sortie de chez le roi. Comparez Albemarle, I. 301.

(2) Le roi à Rockingham, dans Albemarle, I. 302.

(3) Lloyd, *Conduite*, etc., 154.

(4) De Guerchy au duc de Praslin, 3 mars.

que le duc de Bedford « était prêt à recevoir les ordres du roi, si Sa Majesté penchait vers l'idée de présenter des modifications à l'acte du timbre (1), au lieu de le révoquer entièrement. » Mais le roi, qui était décidé à ne plus accepter Grenville comme premier ministre, ne tint aucun compte de cette offre. Le ministère put donc persister dans ses mesures.

Telle était la situation des choses, quand, le jeudi 13 février, Benjamin Franklin se vit appelé à la barre de la chambre des communes. Cette invitation le trouva plein d'espoir et de courage ; car il avait pour interrogateurs Grenville et Charles Townshend ainsi que les amis de l'administration actuelle, et pour auditeurs attentifs tous les membres de la chambre des communes (2). Choiseul également était assuré de connaître et de pouvoir peser toutes les paroles que Franklin prononcerait.

En réponse aux questions qu'on lui posa, Franklin déclara que l'Amérique ne pourrait payer la taxe du timbre, faute d'or et d'argent, faute aussi de routes postales et de moyens d'envoyer les timbres dans les campagnes ; il y avait dans l'Amérique du Nord environ trois cent mille blancs, âgés de seize à soixante ans ; les habitants de toutes les provinces réunies doubleraient de nombre, en moyenne, au bout d'à peu près vingt-cinq ans ; leurs demandes d'objets manufacturés en Angleterre croissaient beaucoup plus rapidement ; en 1723, le total des importations de l'Angleterre en Pennsylvanie n'était que d'environ quinze mille livres sterling, et il était déjà parvenu maintenant à près d'un demi-million ; les exportations de cette province en Angleterre ne pouvaient pas excéder quarante mille livres ; la balance se rétablissait à l'aide de traites envoyées en Angleterre pour les

(1) Bedford, *Corr.* III. 329.

(2) Garth à la Caroline du Sud.

produits américains expédiés dans nos propres îles, ou dans les îles françaises, espagnoles, danoises et allemandes des Indes occidentales, ou dans d'autres colonies de l'Amérique du Nord, ou dans différentes contrées de l'Europe, tels que l'Espagne, le Portugal et l'Italie; ces traites ont subi des entraves considérables par suite des nouveaux règlements et du stationnement des vaisseaux et cutters anglais le long des côtes de l'Amérique; la dernière guerre a été en réalité une guerre anglaise, entreprise dans l'intérêt du commerce anglais exclusivement et des territoires de la Couronne, et cependant les colonies ont contribué aux frais de cette guerre au delà de leur part proportionnelle, la chambre des communes elle-même l'a reconnu; elles s'imposaient actuellement à elles-mêmes de nombreuses et très lourdes taxes, pour se libérer en partie des dettes et engagements contractés alors sur toutes leurs ressources et leurs biens; si parmi toutes les colonies, une seule province, le Maryland, n'avait pas fourni sa part respective, c'était la faute de son gouvernement seul; les colonies ne s'étaient jamais refusées à donner de l'argent pour la destination que se proposa l'acte du timbre; elles étaient toujours disposées de bonne grâce à faire ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'elles; les Américains, avant 1763, étaient dans les meilleurs sentiments du monde vis-à-vis de la Grande Bretagne, et on les gouvernait en ne dépensant qu'un peu d'encre, de papier et de plumes; ils reconnaissaient l'autorité du parlement en matière de législation, sauf en ce qui concernait les impositions intérieures, et jamais ils ne la contestèrent quant à l'établissement de droits régulateurs du commerce; ils considéraient ce corps politique comme le grand boulevard, comme la principale garantie de leurs libertés et privilèges; mais maintenant leurs sentiments étaient beaucoup modifiés et leur respect pour le parlement avait diminué; si l'acte

n'était pas rappelé, la conséquence en serait la perte totale du respect et de l'attachement qu'ils portaient à l'Angleterre, ainsi que de toutes les relations commerciales résultant de ce respect et de cet attachement.

C'est sous cette forme que Franklin appela l'attention de la chambre sur ce sujet. Les questions du plus grand intérêt qu'on lui posa furent relatives à la possibilité de mettre à exécution l'acte du timbre et à la différence, établie par tant d'Américains et admise par Pitt à la chambre des communes et par Camden à la chambre des lords, — entre les taxes intérieures et les taxes imposées comme régulatrices du commerce. Grenville et ses amis, ainsi que Charles Townshend, ayant soigneusement examiné les résolutions décisives qui avaient signalé l'entrée de Samuel Adams dans la vie publique, montrèrent le plus d'empressement à interroger Franklin.

« Croyez-vous juste, » demanda Grenville, « que l'Amérique soit protégée par l'Angleterre et ne paie aucune partie de la dépense qui en résulte? » « Ce n'est pas le cas, » répondit Franklin; « les colonies ont levé, habillé et payé pendant la dernière guerre vingt-cinq mille hommes et dépensé plusieurs millions. » « N'avez-vous pas été remboursés par le parlement? » répliqua Grenville. « Nous n'avons reçu, » répondit Franklin, que ce que, dans votre opinion, nous avions avancé au delà de notre quote-part proportionnelle; et c'était là une très mince partie de ce que nous avions dépensé. La Pennsylvanie, en particulier, a déboursé cinq cent mille livres et les remboursements n'ont pas dépassé, en tout, soixante mille livres. »

« Pensez-vous que le peuple américain consentirait à payer le droit de timbre s'il était modéré? » « Non, jamais. Il ne s'y soumettra jamais. » Quand ce sujet eut été ramené une deuxième et une troisième fois et qu'un des membres de

l'ancien ministre Grenville demanda : « Une force militaire ne peut-elle pas faire mettre à exécution l'acte du timbre ? » Franklin répondit : « Supposons qu'on envoie des troupes en Amérique ; elles ne trouveront personne sous les armes ; que feront-elles donc ? Elles ne peuvent pas obliger à prendre des timbres quelqu'un qui préfère s'en passer. Elles ne rencontreront pas de rébellion ; elles peuvent, à la vérité, en susciter une. »

« Comment les Américains accueilleraient-ils une taxe future, imposée d'après le même principe que celle de l'acte du timbre ? » « Exactement comme ils le font avec celle-ci ; ils ne la paieraient pas, » telle fut la réponse. « Quelle sera l'opinion des Américains sur les résolutions de cette chambre et de la chambre des lords, affirmant le droit du parlement de taxer la population d'outre-mer ? » « Ils regarderont ces résolutions comme inconstitutionnelles et injustes. » « Comment accueilleraient-ils une réglementation intérieure, combinée avec une taxe ? » « Il y serait fait des objections. Quand la couronne a besoin de subsides, ceux-ci doivent, suivant l'ancien usage établi, être demandés aux assemblées, qui les accorderont librement, comme elles ont toujours fait. Les colons pensent qu'il est extrêmement dur de voir un corps, dans lequel ils n'ont pas de représentants, se faire un mérite de donner et d'octroyer ce qui ne lui appartient pas, ce qui est leur propriété, et les priver d'un droit qui est la garantie de tous leurs autres droits. » « Le service de la poste, » dit Grenville s'adressant à Franklin qui était sous-maire des postes pour l'Amérique, « le service de la poste, qu'ils ont accepté depuis longtemps, n'est-il pas une taxe aussi bien qu'un service réglementé ? » et Charles Townshend répéta la question. « Non, » répliqua Franklin, « l'argent payé pour l'envoi des lettres par la poste est simplement la rémunération d'un service rendu. »

« Mais si la législature croyait convenable d'affirmer son droit d'imposer des taxes par un acte quelconque établissant, contrairement à l'opinion des colons, une taxe minime, se soumettraient-ils au paiement de cette taxe ? » « Jamais ils ne se soumettront à une taxe intérieure, quelque faible qu'elle soit, imposée par la législation d'ici à la population de l'Amérique. Ils s'y opposeront jusqu'au bout. » La même question s'étant reproduite sous différentes formes : « Le peuple, » répondit-il de nouveau, « ne paiera aucune taxe intérieure imposée par le parlement. »

« Y a-t-il, » continuèrent à demander les membres de l'ancien ministre Grenville, « quelque différence entre les taxes extérieures et intérieures pour la colonie, à laquelle ces taxes seraient imposées ? » « La population, » fit observer Franklin, « peut refuser les marchandises dont le droit exigé fait partie du prix ; mais une taxe intérieure est arrachée aux habitants sans leur consentement. L'acte du timbre dit que nous ne pourrions exercer de commerce, pratiquer des échanges de propriété les uns avec les autres, ni acheter, ni contracter, ni recouvrer des dettes, ni nous marier, ni faire notre testament, à moins de payer telle ou telle somme ; on se propose ainsi pour but de nous extorquer notre argent, ou de nous ruiner par les conséquences du refus de payer le droit. » « Mais supposons que la taxe extérieure soit imposée sur les objets nécessaires à la vie ? » poursuivirent les anciens collègues de Grenville. Là-dessus Franklin les étonna par la sincérité de sa réponse : « Je ne connais pas un seul article importé dans les colonies du Nord, dont celles-ci ne puissent se passer ou qu'elles ne puissent fabriquer elles-mêmes. Les habitants fileront et travailleront pour leur propre compte dans leurs maisons. Au bout de trois ans, il peut y avoir assez de laine et d'objets manufacturés. »



« La distinction des taxes intérieures et extérieures existe-t-elle dans la charte de la Pennsylvanie? » demanda un ami de Grenville. « Non, » dit Franklin, « je ne le crois pas. » — « Alors, » continua le questionneur, tandis que Charles Townshend prêtait toute son attention, « ne peut-on pas, en interprétant de la même façon les droits communs aux colons, comme droits de tous les Anglais, comme droits reconnus par la grande charte et par la pétition des droits, contester au parlement le droit de taxation extérieure? » — Franklin répondit sur-le-champ : « On ne l'a jamais fait jusqu'à présent. Bien des arguments se sont produits ici dernièrement, pour prouver aux colons qu'il n'y a point de différence et que, si vous n'avez pas le droit de les taxer intérieurement, vous n'en avez aucun non plus de les taxer extérieurement, ou de faire n'importe quelle loi qui les lie. Jusqu'à cette heure ils ne raisonnent pas ainsi; mais avec le temps ils pourraient bien être convaincus par ces arguments-là. »

Le 20 février, — tandis que les journaux de New-York reproduisaient dans la même matinée (1) les résolutions des fils de la liberté, portant qu'ils risqueraient leurs vies et leurs fortunes pour empêcher l'acte du timbre de s'exécuter, et que le salut des colonies dépendait de l'union solide de toutes les provinces, — les ministres, dans une réunion particulière de leurs partisans, confirmèrent leur résolution de rappeler l'acte du timbre; Charles Townshend même était présent pour adhérer à la mesure et il avait l'intention, à ce que croyait Burke, de la soutenir par un discours.

Le lendemain de bonne heure, tous les sièges de la chambre des communes se trouvaient occupés; quatre à

(1) *Gazette de New York* du 20 fév. 1766.

cinq cents membres étaient dans l'attente. Pitt ne se portait pas bien; mais son zèle triompha de son mal. « Je dois me rendre à la chambre comme je puis, » dit-il; « quand je suis à ma place, je sens que je suis suffisamment en état de suivre toute la discussion, et de crier en faveur du rappel d'une voix non affaiblie; » et il entra dans la salle appuyé sur des béquilles et enveloppé dans de la flanelle; à son passage dans le vestibule, presque toutes les personnes présentes l'accueillirent par des hourras.

Conway fit la motion de laisser présenter un bill pour le rappel de l'acte américain du timbre. Cet acte avait interrompu le commerce de l'Angleterre; il compromettait le recouvrement des dettes dues aux marchands anglais; il entraînait l'écoulement d'un tiers des produits manufacturés de Manchester; il augmentait les charges foncières, en privant d'occupations des milliers de pauvres. L'acte d'ailleurs engendrait l'oppression. Il supprimait les jurys et donnait un pouvoir considérable aux cours d'amirauté. Les légistes pouvaient se prononcer en faveur du droit de taxer; mais tout conflit ruinerait les deux pays. Sur une étendue de territoire de trois mille milles, les Anglais n'avaient que cinq mille soldats, les Américains avaient, eux, cent cinquante mille combattants. Si l'on ne rappelait pas l'acte, la France et l'Espagne déclareraient la guerre et protégeraient les Américains. Les colonies de leur côté établiraient des manufactures chez elles. Pourquoi donc risquer le tout pour un objet aussi peu important que cet acte modifié?

Jenkinson, d'autre part, proposa, au lieu du rappel, la modification de l'acte du timbre; il insista sur ce point que le rappel total, demandé, comme il l'était, avec menace de résistance, serait le renversement de la souveraineté anglaise en Amérique. En réponse à Jenkinson, Edmond Burke parla d'une manière étrange à la chambre; son discours était

original, comme celui d'un esprit abondant en idées; il sut rattacher son argumentation en faveur du rappel à un nouveau système de philosophie politique.

Vers onze heures, Pitt se leva. Le charme de ses manières lui concilia les esprits indécis; il convint qu'ils avaient de bonnes raisons de concevoir des appréhensions; mais il plaida pour le rappel, d'un ton calme, avec une adresse consommée et persuasive (1), et une éloquence qui exprimait la conviction et qui pourtant n'avait pu froisser même l'amour-propre susceptible des plus chauds partisans de l'acte. Il avoua sa perplexité à faire un choix entre deux alternatives embarrassantes, mais il se prononça néanmoins en faveur du rappel, comme pour rendre hommage à la liberté de sujets non représentés et comme une marque de reconnaissance pour l'appui qu'ils avaient prêté à l'Angleterre dans trois guerres différentes.

« Le rappel total, » répliqua Grenville, « persuadera les colonies que la Grande Bretagne avoue n'avoir pas le droit de leur imposer des taxes et est réduite à faire cet aveu à cause de leurs menaces. Est-il vrai que les marchands insistent sur la perte de trois millions de créances dont ils seraient menacés et sur le danger de voir contremander toutes les nouvelles commandes? Ne vous faites pas injustice par crainte de l'injustice; ne vous faites pas mourir par crainte de mourir (2); les marchands peuvent supporter une perte momentanée, mais eux et toute l'Angleterre souffriraient bien plus de la faiblesse du parlement et de l'impunité des Américains. Avec un peu de fermeté, il sera facile de forcer les colons à l'obéissance. Les derniers renseignements arrivés annonçaient que l'esprit de révolte fait place à l'esprit

(1) De Guerchy, 23 fév.

(2) Junius, 19 déc. 1767.

de soumission. L'Amérique doit apprendre que l'on n'apporte pas ses prières à César en ayant recours à l'émeute et à la sédition (1). »

Ce fut entre une et deux heures du matin, le 22 février, que le vote eut lieu. Quelques jours auparavant seulement, Bedford avait prédit confidentiellement la défaite du ministère. Le roi, la reine, la princesse douairière, le duc d'York, lord Bute la désiraient. Les faibles débris des vieux tories; tous les adhérents de Bedford et de Grenville; les partisans du roi; tous les membres écossais, sauf sir Alexandre Gilmore et George Dempster; lord George Sackville, que le ministère actuel avait réhabilité et remis en charge; Oswald, le collègue de Sackville comme vice-trésorier de l'Irlande; Barrington, le payeur général de la marine, tous, on le savait, étaient dans l'opposition.

Les galeries (2) étaient encombrées de plus de trois cents personnes, représentant les intérêts commerciaux de la nation; tremblantes et inquiètes, elles attendirent pour ainsi dire jusqu'au lever de l'aurore, par une matinée d'hiver, pour apprendre quel sort leur réserverait la décision de la chambre. Enfin il fut annoncé que deux cent soixante-quinze membres avaient voté pour le rappel de l'acte, et cent soixante-sept, au contraire, pour son adoucissement et sa mise à exécution. La voûte de Saint-Étienne retentit des bruyantes acclamations et des longs applaudissements de la majorité victorieuse.

Quand les portes s'ouvrirent et que Conway apparut, il y eut une explosion involontaire de reconnaissance de la part des gens graves qui occupaient en grand nombre les avenues; ils arrêterent Conway, ils se groupèrent autour de lui

(1) H. Hammersley à Sharpe.

(2) Edmond Burke.

comme des enfants autour d'un père, comme des captifs autour d'un libérateur. Cet homme à l'âme pure jouit de son triomphe, et tandis qu'on le remerciait, Edmond Burke, placé près de lui, déclare que « sa figure était comme la figure d'un ange. » Quand Grenville vint à passer, gonflé de colère et de chagrin, on se pressa vers lui en le sifflant (1). Mais lorsque Pitt parut, toute la foule se découvrit la tête avec respect; les applaudissements, les signes de joie éclatèrent autour de lui et lui inspirèrent une douce et vive satisfaction. Plusieurs suivirent jusque chez lui sa chaise à porteurs et le comblèrent de bénédictions.

Il ne ressentit aucun malaise de l'immense fatigue qu'il s'était imposée. On eût dit que ce qu'il avait vu et entendu, la gratitude d'un peuple délivré et la joie de milliers de personnes, devenue actuellement la sienne, lui avaient rendu la santé. Mais la satisfaction profonde qu'il éprouvait au fond du cœur ne fut pas complète, tant qu'il ne se trouva pas à son propre foyer, avec la femme qu'il aimait et les enfants, pour qui sa tendresse ne connaissait ni bornes, ni restrictions, et qui tous partageaient l'orgueil excessif de leur mère. Ce fut là la première grande leçon politique que reçut son second fils, alors pas tout à fait âgé de sept ans, l'ardent et impétueux William, qui, enflammé de sentiments patriotiques, se réjouit de n'être pas l'aîné, mais de pouvoir servir son pays à la chambre des communes, comme son père.

Au palais, le roi traita avec beaucoup de froideur tous ses

(1) Walpole, II. 299, sert ici d'autorité. On y retrouve de nouveau des « indignités, » *ibid.*, 300; à la page 306, il prétend que Grenville dit dans la chambre des communes : « Je me réjouis des sifflets. » Il ne faut pas s'en rapporter aveuglément à Walpole; cependant des détails aussi précis sur ce qui s'était passé publiquement et sur ce qui s'était dit dans le sein de la chambre des communes, semblent dignes de confiance.

serviteurs, qui avaient voté pour le rappel. « Nous avons été battus, » dit Bedford au ministre français, « mais nous nous sommes vaillamment comportés. »

Si les députés écossais, élus comme ils l'étaient alors par des tenanciers peu indépendants ou, dans les bourgs, par des corporations resserrées, votèrent pour la mise en vigueur de la taxe, l'esprit public de l'Écosse n'en était pas moins autant en désaccord avec sa prétendue représentation dans le parlement, que la portion intelligente de la France ne se sentait opposée à la monarchie de Louis XV. Hutcheson, le moraliste réformateur du Nord avait, nous l'avons vu, proclamé comme un axiome de morale, le droit des colonies d'être indépendantes, du moment qu'elles étaient capables de prendre elles-mêmes soin de leurs affaires; David Hume s'avouait républicain de cœur; Adam Smith, à Glasgow, enseignait à la jeunesse écossaise le droit naturel du travail à la liberté; Reid contruisait un système de philosophie basé sur le développement et la liberté des facultés actives de l'homme; et maintenant, au moment où « la chambre des communes se radoucissait au sujet de l'acte du timbre : » « Je me réjouis, » disait Robertson, le célèbre historien, « je me réjouis, au nom de mon amour pour l'espèce humaine, de ce qu'un million d'hommes en Amérique aient quelque chance de parcourir la même et noble carrière, où d'autres peuples libres les ont précédés jadis. Je ne crains pas que la révolution ou l'indépendance arrive plutôt qu'elles ne le doivent. »

CHAPITRE XXIV

LA CHAMBRE DES LORDS CÈDE EN PROTESTANT. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1766).

Pitt non encore ministre. — Fermeté de l'Amérique. — Warren pousse le cri de liberté et égalité. — Bland de la Virginie trouve un remède dans l'indépendance. — Le bill déclaratoire. — Le bill du rappel passe à la chambre des communes. — Le bill déclaratoire à la chambre des lords. — Discours de Camden. — De Mansfield. — D'Egmont. — Débat sur le rappel. — Protestation de Bedford. — Le rappel est adopté. — Protestation de Grenville. — Joie de l'Angleterre. — Mesures ultérieures concernant l'Amérique. — Joie de l'Amérique au sujet du rappel. — Gratitude envers Pitt.

La chaleur du combat était passée. L'acte du timbre allait certainement être rappelé et chacun sentait que Pitt serait bientôt à la tête des affaires. Rockingham aspirait toujours à empêcher sa promotion et à gagner son appui. Dans la dernière lutte que le vieux parti whig tentait pour conserver le pouvoir malgré la répugnance du roi, il voulait faire de l'influence naissante du peuple sa servante plutôt que son oracle. Mais Pitt dédaignait de capituler avec l'aristocratie. « Le ton de Rockingham, » dit-il, « est celui d'un ministre, maître de la cour et du public, faisant des ouvertures à des

gens, chercheurs d'emplois et candidats ministres. » « Je ne veux devoir mon entrée dans le cabinet ni à une cabale de cour ni à une combinaison ministérielle. »

Le lundi, 24 février, le comité fit son rapport à la chambre des communes. « L'Angleterre et l'Amérique sont actuellement gouvernées toutes les deux par la populace, » dit Grenville, continuant à s'opposer au rappel à chacune de ses étapes. Dyson suggéra l'idée d'imposer des taxes intérieures pour confirmer le droit du parlement. « Modifier l'acte, » répondit Palmerston, « ce serait faire abandon du droit et maintenir l'oppression. » La motion d'ajournement fut repoussée à la majorité de deux cent quarante voix contre cent trente-trois; on ordonna donc la présentation du bill de rappel.

Là-dessus, Blackstone, le commentateur des lois de l'Angleterre demanda qu'on insérât la clause que toutes les résolutions américaines contraires au droit de la législature de la Grande Bretagne de taxer l'Amérique fussent anéanties; mais on repoussa cette proposition sans devoir recourir à un vote par division.

Waddeburn aurait bien voulu faire insérer une clause décrétant en substance que contester la validité de l'acte du timbre, constituait un crime aussi considérable et aussi capital que mettre en doute le droit de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre.

Pendant qu'il cherchait à faire prévaloir son amendement sanguinaire, les colonies américaines étaient partout d'accord pour combattre ces prétentions, pour risquer la guerre civile et conquérir l'indépendance plutôt que de plier. Le Canada, la Nouvelle Écosse et les Florides, qui étaient des gouvernements militaires, s'étaient soumis; le reste du continent se montrait ferme. Le Massachusetts, le Rhode Island et le Maryland avaient rouvert leurs tribunaux. De New

York, le gouverneur rapporta que « il était entièrement laissé à lui-même ; » que « rien, sauf des forces supérieures, n'amènerait le peuple au sentiment du devoir ; que tout le monde autour de lui était des fauteurs de résistance (1). » Un négociant, qui avait signé un billet timbré pour un passeport dans la Méditerranée, se vit obligé de se montrer en public et de demander pardon devant des milliers d'assistants. L'influence des fils de la liberté se propageait de tous côtés. Conformément à leur avis, le peuple de Woodbridge, dans le New Jersey, recommanda « l'union des provinces de tout le continent. » Stratford, dans le Connecticut, résolut de ne jamais défaillir et conseilla « une union ferme et durable, » à entretenir « au moyen d'une correspondance mutuelle entre tous les vrais fils de la liberté sur toute l'étendue du continent. » S'étant réunis à Canterbury, au mois de mars, les habitants du comté de Windham désignèrent Israël Putnam de Pomfret et Hugh Ledlie de Windham, pour correspondre avec les provinces voisines.

Des délégués des fils de la liberté de toutes les villes du Connecticut se rassemblèrent à Hartford ; cette convention solennelle d'une des plus puissantes colonies, spectacle nouveau dans le monde politique, tout en prouvant avec quelle facilité l'Amérique pourrait organiser des gouvernements indépendants, se déclara en faveur de la « perpétuité de l'union, » comme seule garantie de la liberté ; et elle nomma, dans l'intérêt de la colonie, le colonel Israël Putnam, le major John Durkee, le capitaine Hugh Ledlie et cinq autres, membres de son comité pour atteindre ce but.

« Union solide de toutes les colonies, » tel fut le mot d'ordre du Rhode Island, adopté dans une convention du comité de Providence ; on y résolut en outre de s'opposer à

(1) Moore à Conway, 20 fév. 1766.

l'acte du timbre, même si cela devait aboutir à « la rupture de l'union » de l'Amérique avec la Grande Bretagne.

A Boston, Otis déclara que l'égalité originaires de l'espèce humaine n'était pas une pure chimère (1). » Joseph Warren, un jeune homme que la nature avait doué de grâce et de beauté virile, ainsi que d'un courage qui n'aurait été qu'une téméraire audace, si l'empire de soi-même ne l'avait modéré, comprit clairement que la division plus égale de la propriété parmi les habitants tendait aussi à égaliser et à disséminer leur influence et leur autorité ; et il poussa le nouveau cri de guerre du monde. — LIBERTÉ ET ÉGALITÉ (2). » « La mort, » dit-il, « avec tous ses tourments est préférable à l'esclavage. » « L'idée de l'indépendance, » dit de son côté Hutchinson avec désespoir, « a pénétré au cœur de l'Amérique (3). »

La Virginie avait allumé l'incendie ; la Virginie eut maintenant l'honneur, par la main d'un de ses enfants, de clore la discussion, en résumant avec autorité, dans un langage calme et digne, bien qu'un peu pédantesque, les sentiments que la lutte avait mûris. Ce fut Richard Bland (4), de cette ancienne possession, qui, par la voie de la presse, réclama l'affranchissement de tout pouvoir législatif du parlement, et qui indiqua l'indépendance comme le remède au refus de redressement des griefs.

Il faisait dériver la constitution anglaise du principe anglosaxon de la plus parfaite égalité, qui investissait tout homme libre du droit de voter pour l'élection des membres du par-

(1) Otis dans la *Gazette de Boston*.

(2) Joseph Warren à Edmond Dana, 19 mars 1766.

(3) Hutchinson à Thomas Pownall, mars 1766.

(4) *Recherche du droit des colonies anglaises, etc.*, sans date ; mais comparez les résolutions des *Fils de la liberté à la Court House de Norfolk*, 31 mars 1766.

lement. « Si, » disait-il, « les neuf dixièmes des habitants de Grande Bretagne sont privés du haut privilège d'être électeurs, ce serait une œuvre digne des esprits les plus patriotes de la nation de modifier cette partie viciée de la constitution, pour lui rendre sa pureté primitive. » « Mais la gangrène, » il le craignait, « avait pénétré trop profondément pour pouvoir être extirpée dans ces temps de vénalité. » Distinguant les habitants de l'Angleterre, dépourvus de droit, des colons, et refusant de rechercher les droits des colonies dans l'expérience des temps anciens, soit de la Grande Bretagne, soit de Rome ou de la Grèce, il en appelait « au droit naturel et à ces droits du genre humain qui en découlent. » Il soutenait en outre que même, en vertu de leurs chartes et contrats, les habitants de la Virginie devaient jouir des privilèges de la population libre de l'Angleterre, de la liberté de commerce dans tous les lieux et avec toutes les nations, de l'affranchissement de toute taxe, droits de douane et impositions quelconques, sauf en cas de consentement de l'assemblée générale. Loin d'admettre que les actes de commerce de Charles II eussent été le produit de l'exercice légitime du pouvoir, le patriote virginien les attaquait comme contraires à la nature des choses, à la liberté, à l'égalité et à la justice, et il ne voulait pas consentir à ce qu'on les mentionnât comme des précédents valables.

« Les colonies, » disait-il, « ne sont pas représentées dans le parlement; par conséquent, aucune loi nouvelle faite sans le concours de leurs représentants ne peut les lier; tout acte du parlement qui impose des taxes intérieures aux colonies est un acte de pouvoir et non de justice; et le pouvoir, abstraction faite du droit, ne peut fournir un juste titre à la domination. Chaque fois que j'ai la force avec moi, je puis renouveler mes réclamations; ou bien mon fils, ou son fils peut, s'il en est capable, recouvrer le droit naturel

de son ancêtre. Je parle des droits du peuple; les droits impliquant égalité dans toutes les circonstances auxquelles ils se rapportent. Les colonies sont subordonnées à l'autorité du parlement jusqu'à un certain point, mais non absolument. Toute colonie, du moment qu'elle se voit traitée avec injustice et violence, devient une étrangère pour la mère patrie. L'oppression a produit des événements très considérables et très inattendus. La Confédération suisse, les États des Pays-Bas-Unis sont des exemples, dans les annales de l'Europe, des glorieuses actions que peut accomplir un peuple, petit par comparaison, quand il est bien uni pour la cause de la liberté. »

A cette époque, Louis XV mettait son talon sur les parlements de France, sur les cours de justice qui seules opposaient une barrière à sa volonté. « En moi, » leur dit-il, solennellement, le 2 mars, « c'est en moi seul que réside le souverain pouvoir. La justice se rend en mon nom seul, et la plénitude de l'autorité judiciaire n'appartient toujours qu'à moi. A moi seul est dévolu le pouvoir législatif, irresponsable et indivisible. L'ordre public émane entièrement de moi. Le peuple, c'est moi (1). » Le peuple ne pouvait avoir qu'un cri de ralliement contre une pareille doctrine : Liberté et égalité; or l'Amérique était appelée à donner l'exemple et à prononcer la première ces paroles puissantes.

En effet, le mardi, 4 mars 1766, eut lieu la troisième lecture du bill déclaratoire du pouvoir absolu du parlement de l'Amérique, ainsi que de celui qui rappelait l'acte du timbre.

Pitt (2) fit de nouveau la motion d'abandonner la prétention à ce droit absolu dans tous les cas, quels qu'ils fussent.

(1) « Mon peuple n'est qu'un avec moi. »

(2) De Guerehy à Praslin, 7 mars.



On avait beaucoup insisté sur l'analogie existant entre l'Irlande et l'Amérique; mais Pitt reproduisit son opinion, que le parlement n'avait pas le droit de taxer l'Amérique, tant qu'elle n'était pas représentée. « Cette opinion, » dit-il, « a été qualifiée, en mon absence, de produit de l'ignorance, de langage d'un étranger, qui ne connaît rien de la constitution. Pourtant le droit commun me sert de guide; c'est le droit civil qui est l'étranger. Je regrette qu'on m'ait traité de niveleur enthousiaste et exalté; je ne changerai cependant pas de sentiment. Le pays de Galles n'a jamais été taxé avant d'être représenté; et je ne réclame pas davantage que ce qu'on a accordé à l'Irlande sous le règne du roi Guillaume. Je n'ai jamais exprimé avec plus de répugnance mon dissentiment sur une question, que je ne le fais maintenant. »

L'amendement fut rejeté et dorénavant l'Amérique avait à résister au parlement anglais, comme la France à son roi, à cause de sa prétention d'exercer le pouvoir législatif d'une manière absolue, irresponsable.

Le débat final sur le rappel suivit immédiatement. Grenville et son parti combattirent encore avec ardeur et obstination. « Je doute, » dit Pitt, qui cette nuit parla très agréablement, « je doute qu'on puisse jamais trouver un ministre qui ose plonger l'hermine royale dans le sang des Américains. » « Non, monsieur, » répondit Grenville, avec une amertume personnelle, « il ne s'agit pas de plonger l'hermine royale dans le sang, mais je vous le déclare, s'il fallait de nouveau imposer la taxe, je le ferais; et je le ferais encore maintenant, si j'en avais le pouvoir; elle devient doublement nécessaire, depuis qu'il a si dangereusement déployé toute son éloquence contre elle. » Une chose qui est l'indice du temps et qui dénote le caractère de la chambre des communes d'alors, c'est qu'à cette mémorable discussion sur des questions intéressant la liberté de l'Angleterre, de l'Amé-

rique et du genre humain, venaient se mêler des conversations gaies et plaisantes sur les intrigues ministérielles; on y traitait d'assez haut le ministère actuel, on y disait ouvertement en sa présence que, de l'avis général, il était trop faible pour avoir plus qu'une existence éphémère. On lut même une lettre prédisant l'arrivée de Pitt au pouvoir. « Comment, » dit Pitt, « ce prophète peut-il imaginer quelque chose d'aussi improbable, comment est-il possible que moi, qui n'ai que cinq amis dans une des chambres et qui suis presque seul et isolé dans celle-ci, on vienne me chercher dans ma retraite? » Mais Pitt n'avait jamais plus commandé le respect que maintenant. Il avait parlé pendant tout l'hiver avec la dignité de quelqu'un qui a conscience de sa supériorité, et il avait fasciné son auditoire; n'étant d'ailleurs d'aucun parti, il n'avait aucun parti conjuré contre lui.

A minuit, la question fut décidée par 250 voix contre 122. Ainsi, la chambre des communes, sous le ministère de Rockingham, sanctionnait les principes de Grenville et adoptait à moitié la politique de Pitt.

Le lendemain, Conway et plus de cent cinquante membres de la chambre des communes portèrent le bill à la chambre des lords, où Temple et Lyttelton ne permirent pas qu'on en donnât une première lecture sans discussion.

Le vendredi, 7 mars, le bill déclaratoire devait être lu pour la deuxième fois. Il fut proposé, quoiqu'aucun vote n'eût lieu à ce sujet, de remettre ce bill après celui du rappel; car si la dernière échouait, le premier devenait inutile, et si le dernier passait, le premier ne serait plus qu'une « farce ridicule après une tragédie sérieuse (1). »

« Milords, quand j'ai parlé la dernière fois sur ce sujet, » dit Camden, s'opposant tout à fait au bill, « je pensais que

(1) Hammersley à Sharpe, 22 mars 1766.

j'avais fait connaître mes sentiments assez complètement, et que je les avais appuyés de raisons et d'autorités suffisantes, pour ne plus me trouver dans la nécessité d'importuner de nouveau vos seigneuries. Mais j'ai pu constater qu'on me considérait comme l'inventeur de doctrines résultant d'un fol amour de la nouveauté, contraires aux lois de ce royaume et subversives des droits du parlement. Milords, c'est là une grave accusation, d'autant plus qu'elle est dirigée contre quelqu'un qui, comme moi, est, en sa double qualité de pair et de juge, le défenseur de la loi et de la constitution. Quand j'ai parlé dernièrement, on m'a répondu, il est vrai, mais on ne m'a pas réfuté.

« Comme l'affaire est de la plus extrême importance, et que ses conséquences peuvent impliquer la destinée des royaumes, j'ai passé rigoureusement en revue tous mes arguments; j'ai examiné de nouveau toutes mes autorités, parfaitement décidé, si je reconnaissais m'être trompé, à avouer publiquement mon erreur, et à abandonner mon opinion; mais mes recherches m'ont convaincu de plus en plus que le parlement anglais n'a pas le droit de taxer les Américains.

« Le bill déclaratoire, qui est actuellement déposé sur votre table, est absolument illégal; il est contraire aux lois fondamentales de la nature des choses, contraire aux principes fondamentaux de cette constitution, constitution établie sur les lois éternelles et immuables de la nature, constitution, dont la base est le centre de la liberté, qui envoie la liberté à tous les sujets, c'est à dire, à tous les points de sa vaste circonférence, ou, du moins plaise à Dieu que cela soit ainsi. Non, milords, cette doctrine n'est pas nouvelle; elle est aussi vieille que la constitution; elle a grandi avec elle; en réalité, elle lui sert d'appui; la taxation et la représentation sont inséparablement unies; Dieu les a jointes ensemble;

aucun parlement anglais ne peut les séparer; essayer de le faire, c'est entamer nos parties vitales. Ma thèse est là; je le répète, je la soutiendrai jusqu'à ma dernière heure; taxation et représentation sont choses inséparables. Tout ce qui est en propre à quelqu'un lui appartient absolument; personne n'a le droit de le lui enlever sans son consentement, exprimé soit par lui-même, soit par son représentant; quiconque cherche à le faire, poursuit une injustice; quiconque le fait, commet un vol.

« Taxation et représentation sont contemporaines de cette constitution et lui sont essentielles. Je voudrais qu'on suivit la maxime de Machiavel, qui recommande de confronter, à certaines époques, une constitution avec ses premiers principes; cela en corrigerait les abus et en comblerait les déficiences. Je voudrais que notre temps supportât cette révision et que les esprits fussent assez calmes pour entreprendre pareille tâche; je voudrais aussi que l'autorité représentative de ce royaume fût constituée plus équitablement.

« Je ne pourrais jamais donner mon assentiment à n'importe quel bill, qui aurait en vue de taxer les colonies américaines, tant qu'elles resteront sans représentants; car, quant à l'absurde distinction de la représentation virtuelle, je la dédaigne trop pour en parler. Les ancêtres des Américains n'ont pas quitté leur pays natal et ne se sont pas exposés à toute espèce de dangers et de privations, pour se voir réduire à l'état d'esclavage; ils n'ont pas fait abandon de leurs droits; ils ont réclamé de leur mère patrie de la protection et non pas de chaînes; ils ont attendu d'elle de pouvoir défendre la possession de leurs biens et non d'en être dépouillés. Si l'on continue à exercer le pouvoir comme on le fait actuellement, il n'est rien qu'ils puissent appeler leur propriété; car, pour me servir des expressions de Locke, quel



droit de propriété ont-ils sur ce qu'un autre peut leur enlever de droit, suivant son bon plaisir et à son avantage (1)? »

Ainsi, la défense des libertés d'un continent amenait l'un des plus hauts fonctionnaires judiciaires de l'Angleterre à émettre, au sein de la chambre des lords, un vœu pour la réforme de la chambre des communes, au moyen d'une organisation plus équitable de l'autorité représentative (2). La réforme était nécessaire; car dans la Grande Bretagne, qui renfermait peut-être à cette époque huit millions d'habitants, moins de dix mille, ou comme quelques-uns le pensaient, moins de six mille personnes, plusieurs desquelles se trouvaient réduites à un état de dépendance, ou se laissaient gagner par la corruption, élisaient la majorité de la chambre des communes; aussi les forces du gouvernement étaient-elles actuellement confisquées entre les mains d'environ deux cents individus. Camden avait parlé avec maturité, et ses paroles eurent d'autant plus de poids qu'elles étaient le fruit d'un mois de réflexions et de recherches; pourtant il se méprenait sur la véritable nature de la représentation, qu'il considérait comme celle, non pas des personnes, mais de la propriété.

Ce discours, imprimé l'année suivante, rencontra de l'écho en Amérique; mais, à la chambre des lords, Mansfield le compara à des paroles prononcées à la Nouvelle Zemble, et que l'on prétend être gelées un mois avant que personne puisse en saisir la signification; puis, aux bruyants applaudissements des pairs, il poursuivit en insistant sur ce point, que l'acte du timbre était une juste affirmation du principe, en vertu duquel le parlement de la Grande Bretagne avait le droit de taxer les sujets du royaume dans toutes

(1) Locke, *du Gouvernement civil*, liv. II, ch. XI, p. 138, 139, 140.

(2) Comparez lord Charlemont à Henry Flood, 13 mars 1766.

les possessions de la couronne en Amérique. Mais passant aux mérites du bill, adopté par la chambre des communes pour assurer le droit de l'Angleterre sur l'Amérique, il le traita avec dédain, comme une absurdité du commencement jusqu'à la fin, comme contenant plusieurs assertions fausses et rendant la législature ridicule et méprisable. « C'est, » dit-il, « une humiliation pour la législature anglaise d'adopter un acte, tout simplement pour annuler les résolutions d'une chambre basse de l'assemblée de la Virginie. » « Ce n'est qu'une affirmation opposée à une affirmation; et soit qu'il reste une pure déclaration, soit qu'il revête la forme de loi, il n'en est pas moins une prétention formulée par une partie seulement et que l'autre repousse; or celle-ci ayant la première contesté cette prétention, elle se montrera très conséquente en témoignant tout aussi peu d'égard pour un acte émané de la même autorité. »

Dans ce débat Egmont parla avec franchise et sincérité; il fit observer que le pouvoir législatif, exercé par les colons, avait été sanctionné par prescription et constituait une concession qu'on ne pouvait révoquer, sauf en cas de nécessité absolue.

Quoi qu'il en soit, la motion d'ajournement de la question ne fut pas soumise à un vote, et le bill lui-même passa avec ses deux clauses, l'une affirmant l'autorité du parlement sur l'Amérique, dans tous les cas quelconques, l'autre déclarant nulles et non avenues les résolutions contraires des assemblées américaines.

Le bill pour le rappel de l'acte du timbre subit une deuxième lecture, le mardi 11 mars (4). La chambre des

(4) *Corresp. de Chatham*, II, 384, note. La date de chacune des lettres de W. G. Hamilton est fautive. Au lieu du 15 février, lisez 8 mars; au lieu du 17 fév., lisez 10 mars; au lieu du 19 fév., lisez 12 mars, etc., etc. Comment ces dates ont-elles pu être changées ainsi?



lords fut si remplie dans cette circonstance, qu'on n'y admit pas d'étrangers. Dix pairs prirent la parole contre le rappel, et les lords siégèrent entre onze et douze heures, c'est à dire plus tard qu'on n'en avait jamais eu le souvenir.

Mansfield et Camden déployèrent de nouveau tous leurs moyens dans des sens opposés; Temple, de son côté, s'abandonnant à des personnalités, attaqua surtout Camden.

« La soumission des Américains, » fit valoir le duc de Bedford, qui clôtura la discussion, « est le palladium, qui, si l'on souffre qu'il soit écarté, mettra fin à la domination anglaise en Amérique. Je n'aurais pas été défavorable à une modification des droits; mais leur rappel total est un acte de versatilité, fatal à la dignité et à la juridiction du parlement; aucun acte déclaratoire ne peut en détourner ni en tempérer les funestes conséquences (1).

La chambre des lords passa au vote. Pour la réduction des colonies à l'obéissance, par le glaive ou le feu au besoin, se prononcèrent soixante et un pairs, y compris le duc d'York et plusieurs évêques; en faveur du rappel on compta soixante-treize membres; mais en ajoutant les voix des pairs absents, qui votèrent par procuration, les chiffres furent de cent cinq contre soixante et onze. Northington, qui, plus que personne avait vociféré que les Américains devaient se soumettre, vota pour le rappel, alléguant qu'il ne voulait pas dans une pareille question se montrer hostile à la chambre des communes.

Immédiatement se produisit la protestation qu'avait préparée Lyttelton contre l'adoption du bill et qui était signée par trente-trois pairs, Bedford en tête. On y soutenait, contre le rappel total de l'acte du timbre, qu'une soumission aussi

(1) Wiffen, *Maison de Russell*, II, 371.

étrange et aussi extraordinaire de la part du roi, des lords et des communes à une insurrection heureuse des colonies rendrait la souveraineté de la Grande Bretagne méprisable; la raison assignée à la désobéissance des colons à l'acte du timbre s'appliquait à toutes les autres lois et, si on l'admettait, devait les affranchir complètement de toute subordination à l'autorité de la législature anglaise; toute tentative postérieure de renforcer celle-ci, malgré le bon plaisir des colonies, amènerait une lutte pour leur indépendance totale, lutte rendue peut-être plus dangereuse et plus formidable à cause de la situation particulière des autres puissances de l'Europe; le pouvoir de taxation, pour s'exercer impartialement, doit s'étendre à toutes les parties de l'État; les colonies de l'Amérique du Nord, « nos colonies, » comme les appelaient les lords mécontents, étaient en état de participer aux dépenses de l'armée, actuellement entretenue chez elles au coût énorme d'environ un shelling par livre de la taxe foncière, abandonnée annuellement par l'Angleterre pour leur protection spéciale; le parlement était la seule législature suprême et le conseil commun investi du pouvoir d'agir pour tous; en imposant une taxe générale aux colonies américaines, il faisait non seulement chose juste mais utile et nécessaire; enfin c'était « un devoir des plus indispensables de soulager la bourgeoisie et le peuple de ce royaume, autant que possible, par l'exercice légitime du grand droit de taxation sans exemption des colonies. »

Après s'être ainsi mis en hostilité directe et irréconciliable avec l'Amérique, les pairs, signataires de la protestation, jetaient encore un regard de jalousie sur l'immense majorité de la population anglaise; aussi s'opposaient-ils en outre au rappel de l'acte du timbre, « parce que, » disaient-ils, « cette concession tend à placer tout l'empire britannique dans un état d'anarchie; car l'argument de nos colo-



nies de l'Amérique du Nord, qu'elles ne sont pas représentées dans le parlement de la Grande Bretagne, peut, par les mêmes motifs, s'étendre à toutes les personnes de cette île qui ne participent pas actuellement à l'élection des membres du parlement. »

Telle était la fameuse protestation de Bedford, à laquelle un plus grand nombre de pairs, qu'on n'en avait jamais vus auparavant signer une pièce du même genre, se hâtèrent d'apposer leurs noms, à cette heure du milieu de la nuit. Parmi eux il y en avait quatre en manches de batistes. Ce document était le manifeste réfléchi du parti qui devait prévaloir bientôt dans le cabinet et dans le parlement, et gouverner l'Angleterre pendant deux générations. C'était la déclaration du nouveau parti tory en faveur de la constitution anglaise telle qu'elle était, contre tout encouragement à l'extension du suffrage, à la réforme du parlement et à l'exercice réel du jugement privé. C'était la moderne formule d'une ancienne doctrine. Oxford avait dit que l'obéissance absolue au roi était le gage de la fidélité; la protestation y substituait l'obéissance absolue à la législature du royaume, telle qu'elle avait été constituée en 1688. Le premier, selon l'esprit de la monarchie du moyen âge, avait fait remonter à Dieu le droit au trône; la seconde, s'appuyant sur des principes qui étaient nés de l'opposition à la vieille légitimité, défiait la loi établie, et cherchait à lier l'époque actuelle et les âges futurs par des statuts, qui ne reflétaient que la sagesse d'une génération moins éclairée, endormie depuis longtemps dans la tombe.

La troisième lecture du bill de rappel eut lieu le 17 mars. Bute, sous l'administration duquel on avait résolu de taxer l'Amérique, parla de nouveau pour soutenir son opinion. Il prétendit que, comme ministre, il avait fait du bien à son pays; qu'en se retirant, il avait consulté son caractère et ses

goûts particuliers; enfin que depuis sa retraite il ne s'était pas mêlé des affaires publiques et qu'il était fermement décidé à l'avenir à persister dans cette même réserve. Cependant il désirait qu'une administration pût se former par la réunion des hommes les plus capables pris dans tous les partis politiques (1).

Le bill passa sans division ultérieure; mais Temple produisit une seconde protestation, contenant une vigoureuse apologie de la politique de Grenville et respirant dans chaque ligne le désir impitoyable de faire exécuter l'acte du timbre; elle fut signée par vingt-huit pairs. Cinq membres du banc des évêques se trouvèrent disposés, à l'heure de la conciliation, à faire consigner solennellement dans les procès-verbaux de la chambre leur implacable aversion pour les mesures pacifiques. Les signataires ne dissimulèrent pas non plus leur appréhension d'un changement considérable dans les principes fondamentaux de la constitution. « Si nous adoptons ce bill contrairement à notre opinion, » disaient-ils avec l'intention d'affirmer, ce qui était vrai, qu'on avait adopté le bill ainsi, « si nous y donnons ici notre assentiment, sans la pleine conviction que c'est une bonne mesure, et uniquement parce qu'il a passé à l'autre chambre, si nous refusons de faire notre devoir dans la circonstance la plus importante qui puisse jamais se présenter, et quand notre intervention, pour plusieurs motifs évidents, » faisant allusion à l'opinion connue du roi, « serait particulièrement opportune, nous annihilons en réalité cette branche de la législature et nous votons nous-mêmes que nous sommes inutiles. » Le peuple anglais avait jadis adopté cette opinion. Il est certain aussi que le peuple américain était déjà convaincu que la chambre des lords

(1) De Guerchy à Praslin, 18 mars 1766.



avait survécu à sa mission et qu'elle était devenue pour eux pire que « inutile. »

Le 18 mars, au matin, le roi se rendit en pompe à Westminster et donna son assentiment à plusieurs bills, et entre autres à ce qu'il regarda toujours dans la suite comme la source de tous ses chagrins, « au fatal rappel de l'acte du timbre. »

Après avoir signé le rappel il s'en retourna au milieu des acclamations et des hourras d'applaudissement de la multitude. Il y eut un dîner public des amis de l'Amérique en l'honneur de cet événement; les cloches de Bow furent mises en branle; sur la Tamise les navires arborèrent leur pavillon. Le soir on alluma un feu de joie et on illumina les maisons dans toute la cité.

Un exprès fut envoyé à Falmouth, chargé de lettres pour différentes provinces, afin de transmettre la nouvelle du rappel aussi rapidement que possible aux colonies; on ne fit pas attention en ce moment que le ministère avait conduit à bon port le bill de mutinerie (1) avec les clauses de l'année précédente dirigées contre les Américains, et que le roi, en donnant son assentiment au rappel (2) de l'acte du timbre, l'avait aussi donné à l'acte déclaratoire (3) du souverain pouvoir du parlement sur l'Amérique dans n'importe quels cas.

Tandis que de fins voiliers s'empressaient de franchir l'Atlantique avec ces messages, le ministère modifiait avec le concours de Pitt l'acte du cidre; on déclarait illégaux les *general warrants* (mandats d'arrêts généraux); enfin Edmond Burke, déjà renommé par ses « talents si éclatants » et par son

(1) George III, ch. XVIII.

(2) 6 George III, ch. XI.

(3) 6 George III, ch. XII.

« ardente amitié pour l'Amérique (1), » consultait les commerçants et manufacturiers sur les moyens d'améliorer et d'étendre le commerce de l'empire tout entier. Grenville, avec un sérieux insensé, prononça l'anathème contre tout changement à « l'acte sacré de navigation. » Burke se moqua cruellement de lui et de son idée, qu'un acte quelconque fût sacré, quand il avait besoin d'être amendé. On établit donc des ports francs à la Jamaïque et à la Dominique (2), ce qui signifiait simplement qu'il était permis dans les ports anglais d'enfreindre les actes de navigation des autres puissances. On modifia les vieux droits, entre autres les droits de plantation consignés dans le livre des statuts depuis Charles II; on opéra quelques changements sur des points de détail, mais pas sur les principes. Le droit sur les mélasses importées dans les colonies fut fixé à un penny par gallon; celui sur le café anglais fut de sept schellings par quintal; sur le piment, d'un demi-penny par livre, sur la toile étrangère de Cambrai ou la batiste française, de trois shellings par pièces; le tout devait se verser dans le trésor public et le parlement en disposer (3). Ainsi on renouvelait les taxes régulatrices du commerce conformément aux anciennes lois; et on rendit à dessein l'acte de navigation si rigoureux, qu'il fut interdit de débarquer en Irlande les marchandises non énumérées (4). Les fonctionnaires coloniaux ne se relâchèrent pas de leur arrogance. En vertu d'instructions données par la précédente administration, le gouverneur de Grenade prétendit gouverner cette île au nom de la prérogative royale; et à l'île de Terre Neuve, sir Hugh Pal-

(1) Holt, *Gazette de N. Y.*, 1228, du 17 juillet 1766.

(2) 6 George III, ch. XLIX.

(3) 6 George III, ch. LII.

(4) 6 George III, ch. LII.

liser (1) attribua à la Grande Bretagne et à l'Irlande le monopole des pêcheries.

Le ministère éprouva sa force en présentant une nouvelle taxe sur les fenêtres. « Les Anglais, » dit Grenville, « doivent maintenant payer ce que les colons auraient dû payer (2); » et la question fut renvoyée à un comité par une majorité affaiblie.

La Grande Bretagne non seulement abandonna la taxe du timbre, mais défraya elle-même le coût (3) de cette expérience aux dépens de sa caisse d'amortissement. La trésorerie demanda ce qu'il fallait faire des timbres envoyés dans les colonies, où l'acte du timbre n'avait pas eu d'exécution (4). Elle reçut l'ordre de les faire revenir en Angleterre (5), où le voyageur curieux peut encore en voir des sacs, encombrant le bureau dont ils étaient émanés.

En même temps les marchands de Londres écrivirent aux marchands d'Amérique pour les engager à ne pas se formaliser de l'acte déclaratoire, et dans des lettres, corrigées de la main de Rockingham et de sir George Sackville (6), les ministres firent savoir aux dissidents d'Amérique, combien leurs sentiments de gratitude seraient agréables aux dissidents d'Angleterre et aux presbytériens du nord de la Tweed (7).

Il fut de plus en plus question d'un changement de ministère. La nation demandait à voir Pitt au gouvernement, et deux des membres les plus capables du cabinet, Grafton et

(1) Ordonnances du 3 avril 1766.

(2) De Guerchy à Choiseul, 21 avril.

(3) Minute de la trésorerie du 4 avril.

(4) *Livre des minutes de la trésorerie*, XXXVII, 414. C. Lowndes à Beresford, *Livre des lettres de la trésorerie*, XXIII, 296.

(5) *Livre des minutes de la trésorerie*, XXXVII, 214.

(6) Copie MSS. d'une lettre avec les corrections, en ma possession.

(7) Moffat à Stiles, 18 mars 1766.

Conway, ne cessaient d'insister là-dessus. Mais Rockingham qui, pendant le rappel de l'acte du timbre, était resté muet, laissant supporter le choc du combat par Camden et Shelburn, avait décidé qu'il n'en serait pas ainsi (1); et Newcastle, Winchelsea, Egmont se trouvaient d'accord avec lui (2). Pour se préparer à ce changement et dans l'espoir de devenir secrétaire des colonies sous la nouvelle administration, Charles Townshend faisait une cour assidue au duc de Grafton. Pitt, en se retirant pour recouvrer la santé que ses efforts incomparables de l'hiver avaient totalement bouleversée, fit un discours d'adieu, le dernier qu'il prononça à la chambre des communes; il y émit le vœu de voir les factions disparaître et affirma sa résolution de rester indépendant de toute liaison personnelle quelconque; en attendant, les navires apportaient de l'autre côté de l'Atlantique la nouvelle du rappel, qu'il avait été le premier à concevoir et le plus habile à défendre.

La joie éclata pour quelque temps sans mélange d'appréhension. La Caroline du Sud vota une statue à Pitt, et la Virginie une statue au roi, ainsi qu'un obélisque, où devaient se graver les noms de ceux qui s'étaient signalés, en Angleterre, en faveur de la liberté. « Mes remerciements, ils les auront cordialement, » dit Washington, « pour leur opposition à un acte d'oppression. » Les conséquences de la mise en vigueur de l'acte du timbre, il en était convaincu, « auraient été plus terribles qu'on ne le craignait ordinairement. »

Otis, dans un meeting à l'hôtel de ville de Boston, tenu pour fixer l'époque des réjouissances, dit au peuple que la distinction entre les taxes intérieures et les droits de port

(1) Grafton à Conway, 22 avril 1766.

(2) De Guerchy à Choiseul, 1^{er} avril 1766.

n'avait pas de fondement; car celui qui a le droit d'imposer les unes, a le droit d'imposer les autres; et par conséquent, comme le parlement a abandonné le premier droit, il a abandonné aussi le second; les marchands seraient donc fous de se soumettre davantage aux lois restrictives de leur commerce, qui doit être libre.

Un beau jour de mai fut désigné pour laisser se manifester la satisfaction publique et le lieu où la résistance à l'acte du timbre avait commencé, servit de centre d'attraction. A une heure du matin, la cloche la plus voisine de l'arbre de la liberté fut la première à être mise en branle; à l'aurore, des drapeaux et des banderoles ornèrent les toits des maisons tout alentour; le clocher du temple le plus rapproché fut paré de bannières. Pendant le jour on relâcha tous les prisonniers pour dette au moyen d'une souscription. Au soir, la ville fut éclairée comme si la nuit n'était pas venue; sur un obélisque, érigé à la place commune, brillait une inscription exprimant des sentiments de loyauté; les maisons environnant l'arbre de la liberté laissaient voir les portraits illuminés, non du roi seulement, mais de Pitt, de Camden et de Barre; et l'arbre de la liberté lui-même était décoré de lanternes, au point que ses branches ne pouvaient en porter davantage.

Tous les gens avisés avaient été d'accord que la tentative de mettre l'acte à exécution aurait entraîné des conséquences désastreuses; aussi jamais il n'y eut transition plus rapide chez un peuple de la tristesse à la joie. Il se comparait à un oiseau échappé du filet de l'oiseleur et battant de nouveau librement des ailes les couches supérieures de l'air; ou à Joseph l'Israélite, que la Providence avait aussi miraculeusement sauvé de l'esclavage éternel, auquel il avait été voué par ses frères aînés.

Le clergé du haut de la chaire partagea également cette

ardeur de patriotisme et cette joie du succès. « Les Américains ne se seraient pas soumis, » dit Chauncey, « L'histoire nous fournit peu d'exemples, dans aucun pays, d'un sentiment plus général, plus noble et plus juste de la liberté que celui qui s'est manifesté en Amérique l'année dernière. » Telles furent les paroles de Mayhew; et tandis que tout le continent invoquait et chérissait le nom de Pitt, du plus grand homme d'État de l'Angleterre, du conquérant du Canada et de l'Ohio, du fondateur d'un empire, de l'apôtre de la liberté, « c'est à vous, » disait Mayhew, en parlant du fond du cœur avec le peuple et comme si sa voix pouvait s'entendre à travers l'océan, « c'est à vous que l'Amérique reconnaissante attribue sa réintégration dans ses anciennes libertés. La joie universelle de l'Amérique, qui vous bénit comme notre père et qui adresse au ciel des vœux ardents pour vous, doit vous procurer une satisfaction sublime et vraiment divine; elle pourra peut-être vous donner la force et le courage d'emporter votre lit et de marcher, comme ceux que guérissait la parole de celui qui descendit du ciel pour nous rendre réellement libres. L'Amérique vous appelle plusieurs fois son père; vivez longtemps en bonne santé, heureux et honoré. Qu'elle arrive tard l'heure où vous devrez cesser de défendre la cause de la liberté sur la terre. »



PRÉFACE

DU TOME V DE L'ÉDITION ANGLAISE

Le volume actuel complète l'histoire de la révolution américaine, envisagée dans ses causes. Les tomes précédents ont exposé la naissance de la fédération des États-Unis hors du sein du peuple, la transformation de la politique coloniale de la France et les conséquences de l'ambition persistante de la Grande Bretagne à consolider son pouvoir sur l'Amérique. Les mesures pénales de 1774 brisèrent tout lien moral entre les deux pays et furent le signal de la guerre civile.

L'importance du sujet exigeait de vastes recherches. Outre ma collection personnelle de livres imprimés, qui est assez considérable, j'ai eu à ma disposition tout ce qu'on pouvait trouver dans les bibliothèques publiques ou privées les plus importantes, particulièrement dans celles du collège de Harvard, de l'Athenæum de Boston, qui est très riche en pamphlets, et du British Museum.

J'ai encore puisé de plus grands renseignements dans les manuscrits. Les archives du bureau des papiers d'État de la Grande Bretagne répandent le plus de jour sur le système



colonial de ce pays. L'avantage de les consulter m'a été accordé par le comte d'Aberdeen, quand il était secrétaire d'État, et continué par le vicomte Palmerston, par le comte Grey et par le duc de Newcastle. Elles renferment la correspondance volumineuse de tous les fonctionnaires militaires et civils, et agents indiens, employés en Amérique; des mémoires des commissaires américains des douanes; des relations, des attestations sous serment, des interrogatoires et des réponses de témoins, éclairant les circonstances les plus importantes; les procès verbaux du bureau du commerce; ses représentations au roi; ses communications avec le secrétaire d'État; les instructions et lettres envoyées en Amérique, soit de la part du roi, du secrétaire d'État ou du bureau du commerce; les analyses de documents bien faites et rédigées pour le conseil; les avis de l'attorney et du solliciteur général; et accidentellement des lettres particulières. J'ai examiné ces masses de documents lentement et soigneusement; j'ai eu accès à tout ce qui s'est conservé; et on ne m'a refusé copie d'aucune pièce, quelque secrète qu'elle ait pu être de son temps, ou quelle qu'en fût la teneur.

Je suis redevable à lord John Russell d'avoir pu étendre mes recherches aux archives de la trésorerie, dont il était le chef en ce moment; de sorte que tous les volumes des minutes et les livres des lettres de ce bureau, qui pouvaient jeter quelque lumière sur l'objet de mes investigations, ont été soumis à mon inspection.

La manière de procéder du parlement jusqu'en 1774 avait un caractère en quelque sorte confidentiel; mais j'ai pu me procurer, des sources les plus diverses : lettres privées, procès-verbaux, rapports, conservés en France et en Angleterre, des détails circonstanciés et dignes de foi des débats de l'époque concernant de plus près l'Amérique.

Beaucoup de documents intéressant l'Amérique sont conservés au British Museum; et à ce propos je dois à juste titre faire mention de l'obligeance de sir Henry Ellis. A l'Institution de Londres, d'Albemarle street, le secrétaire, M. Barlow, m'a accordé la faveur de faire usage de sa collection considérable de la correspondance militaire américaine.

Il était nécessaire encore d'étudier le caractère et la conduite des ministres anglais eux-mêmes. Quant aux lettres privées de Chatham, il y en a peut-être fort peu qui soient restées inédites; M. Disney m'a communiqué à la Hyde deux volumes de notes familières, échangées entre Chatham et Hollis, et pleines d'allusions à l'Amérique. Le marquis de Lansdowne a consenti, sur ma demande, à me permettre de visiter les papiers de son père, le comte de Shelburne, pendant les trois périodes où ce dernier se mêla des affaires d'Amérique, et il m'a autorisé à les garder jusqu'à ce que, par un examen prolongé et par leur confrontation, ils pussent devenir intelligibles sous tous les rapports. Combinés avec des manuscrits que j'ai obtenus en France, ils fournissent tous les renseignements que l'on peut désirer pour répandre du jour sur les relations de lord Shelburne avec l'Amérique. Je dois aussi des remerciements au duc de Grafton pour m'avoir communiqué ouvertement l'autobiographie du troisième duc de ce nom qui, indépendamment d'avoir été lui-même premier ministre, fut encore le collègue de Rockingham, de Chatham, de lord North et de Shelburne. Le feu comte de Dartmouth m'a montré des parties du journal de son grand-père, écrites pendant qu'il occupait le plus haut poste du bureau du commerce.

Entre tous les personnages de l'Angleterre, il importait surtout de se faire une juste idée du caractère du roi. M. Everett, pendant qu'il était ministre des États-Unis à la

cour de Saint-James, conservant, à ses heures les plus occupées, l'habitude de rendre de gracieux services, a obtenu pour moi de lady Charlotte Lindsay des copies de plusieurs centaines de notes, ou extraits de notes, adressées par George III à son père, lord North. Plus tard j'ai reçu de lady Charlotte elle-même des communications d'un grand intérêt et son autorisation de faire des lettres, tel usage que je jugerais convenable, même de les imprimer toutes. M. Harcourt a été assez obligeant pour me permettre de parcourir, à Nuneham, d'autres documents écrits par le roi, dans sa jeunesse, à son gouverneur lord Harcourt.

La dispute entre la Grande Bretagne et ses colonies attira l'attention de l'Europe, si bien qu'à la longue elle devint partout un objet d'intérêt majeur. Pour compléter cette partie de mes investigations, pour autant que la Grande Bretagne s'y trouvait intéressée, soit comme partie, soit comme observatrice, j'ai fait les recherches les plus complètes et les plus étendues dans la correspondance avec les ministres, agents et autres envoyés en France, Espagne, Hollande, Russie, Autriche, Prusse et dans quelques-unes des cours allemandes de moindre importance, spécialement la Hesse Cassel et le Brunswick, et j'y ai recueilli les documents nécessaires à mon sujet. Les volumes que j'ai examinés à cette fin ont été très nombreux et les copies que j'en ai faites à mon usage touchent à toutes les questions intéressant directement ou indirectement l'Amérique : aux alliances, aux traités de subsides, aux médiations, à la guerre et à la paix.

Les relations de la France avec l'Amérique étaient d'une importance capitale. Je demandai à M. Guizot, alors ministre, l'autorisation de les étudier dans les archives françaises. « Vous verrez tout ce que nous possédons, » me répondit-il immédiatement, en doublant la valeur de son consentement

par la manière dont il me le donnait. Cette promesse fut très largement interprétée et fort complètement réalisée par M. Mignet, dont les bons avis et les attentions amicales ont facilité ma tâche et ne m'ont rien laissé à désirer. M. Dumont, le conservateur adjoint des archives, sous la surveillance immédiate duquel mes investigations se dirigèrent, les a constamment aidées de son excellent concours. La confiance que m'avait témoignée M. Guizot me fut continuée par M. de Lamartine, M. Drouyn de Lhuys et M. de Tocqueville.

Comme la cour de France était le centre de la diplomatie européenne, la moisson que je recueillis dans ses archives fut excessivement abondante. Là se trouvaient les rapports des différents agents français envoyés secrètement aux colonies américaines; là se trouvaient les documents retraçant l'origine et les progrès de l'alliance française, y compris les avis des ministres lus au roi en conseil de cabinet. Bien des volumes répandent du jour sur les communications directes entre la France et les États-Unis. Mais indépendamment de ces ouvrages, j'ai eu l'avantage de pouvoir examiner le sujet à fond dans ses rapports compliqués par les relations de la France avec l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, la Prusse, la Russie et les autres puissances; et je l'ai fait si complètement, que lorsque je pris congé de lui, M. Dumont m'assura que j'avais tout vu; que rien, pas même la plus mince note, ne m'avait échappé.

Outre cela, j'ai obtenu des documents du ministère de la marine et de celui de la guerre. Le duc de Broglie m'a donné un très agréable journal de son père, quand il était en Amérique; M. Augustin Thierry m'a favorisé de plusieurs anecdotes exactes et intéressantes provenant de Lafayette; enfin mon ami le comte de Circourt ne s'est jamais lassé de seconder mes recherches.

Mon ami, M. J. Romeyn Brodhead a été assez aimable pour me réunir un choix de documents de la Hollande, et je dois reconnaître que M. J. A. de Zwaan des archives royales de la Haye, s'est montré fort empressé et infatigable dans ses efforts pour rendre fructueuses et complètes les recherches entreprises pour moi.

La correspondance espagnole m'a procuré assez de renseignements pour me mettre parfaitement au courant des principes d'après lesquels la cour d'Espagne dirigea sa conduite vis-à-vis de la partie de l'Amérique qui est à nous.

Il faut chercher des détails sur le différend entre l'Amérique et l'Angleterre, non seulement dans les sources déjà mentionnées ci-dessus, mais particulièrement dans la correspondance des agents coloniaux résidant à Londres avec leurs commettants respectifs. J'ai poursuivi la recherche des documents de cette catégorie et j'ai réussi à recueillir des lettres officielles ou privées de Bolla, de Jasper Mauduit, de Richard Jackson, — le même qui fut secrétaire de Grenville à l'échiquier, membre distingué du parlement et à la fin agent de trois colonies; d'Arthur Lee; quelques lettres inédites de Franklin; la correspondance officielle et privée, très abondante et très intéressante, de William Samuel Johnson, agent du Connecticut; une lettre et des fragments de lettres d'Edmond Burke, agent de New York; plusieurs excessivement précieuses de Garth, membre du parlement et agent de la Caroline du Sud; enfin des spécimens de la correspondance de Knox et de Franklin, comme agents de la Géorgie.

Comme pièces analogues, il y a les communications confidentielles échangées entre Hutchinson, Israël Mauduit et Thomas Whately; entre l'un des propriétaires de la Pennsylvanie et le lieutenant gouverneur Hamilton; entre Cecil

Calvert et Hugh Hammersley, successivement secrétaires du Maryland et le lieutenant gouverneur Sharpe; entre l'ex-gouverneur Pownallet le Dr Cooper, de Boston; entre Hollis, Mayhew et Andrew Eliot, de Boston; j'ai des copies de tous ces documents.

Quant aux livres de correspondance et de copies de lettres de personnes en charge, j'ai eu accès à ceux de Bernard pendant un an; à ceux de Hutchinson, pendant plusieurs années; à celui du Dr Johnson, le patriarche de l'église épiscopale américaine avec l'archevêque Secker; à ceux de Colden; à ceux du lieutenant gouverneur Sharpe. Plusieurs lettres de leurs correspondants sont également tombées sous mes yeux.

Pour les affaires des colonies, j'ai consulté leurs propres archives, et dans ce dessein j'ai visité en personne plus de la moitié des treize anciennes colonies.

Des démarches poursuivies pendant longtemps et secondées par une bienveillance générale, m'ont laissé en possession de documents ou copies de documents, émanés d'un très grand nombre d'hommes distingués du pays, dans chaque colonie. Parmi ceux qui m'ont aidé le plus efficacement sous ce rapport, je dois citer d'une façon toute spéciale feu M. Colden de New York, qui m'a confié tous les manuscrits du lieutenant gouverneur Colden, embrassant une période de près d'un quart de siècle de l'histoire du New York; feu M. Johnson de Stratford, Connecticut, qui m'a remis entre les mains ceux de son père, renfermant d'excellentes données sur l'histoire d'Angleterre aussi bien que sur celle de l'Amérique; mon ami le Dr Potter, l'archevêque actuel de la Pennsylvanie, qui m'a fourni de nombreux papiers, non moins intéressants que nouveaux, pour répandre du jour sur l'histoire de New York et de l'Union; M. Force de Washington, dont le succès à recueil-

lir des matériaux pour l'histoire d'Amérique n'est surpassé que par son amour sincère de la vérité historique; M. J. F. Eliot, de Boston; M. William B. Reed, M. Langdon Elwyn et M. Edward D. Ingraham, de Philadelphie; M. Telft, de la Géorgie; M. Swaine, de la Caroline du Nord, qui s'est montré constamment disposé à faciliter mes investigations; la société historique du Connecticut; le président et les fonctionnaires du Yale Collège, qui m'ont envoyé, de la bibliothèque de cette institution, des documents uniques; M. William C. Preston, de la Caroline du Sud, à qui je suis redevable de mémoires précieux sur l'esprit et les actes du Sud.

La plus précieuse de toutes mes acquisitions a été celle de la collection des papiers de Samuel Adams, qui m'est parvenue par l'entremise de feu Samuel Adams Welles. Elle renferme les manuscrits de Samuel Adams, et spécialement des copies de ses lettres à ses nombreux correspondants et des copies de documents publics. Elle renferme également les procès-verbaux complets du comité de correspondance de Boston, les copies des lettres envoyées par celui-ci et les lettres qu'il recevait, et qui ont été conservées. Ces papiers sont très nombreux; puis dans leur ensemble, ils révèlent la manière dont la résistance à la Grande Bretagne se transforma en une organisation systématique, et ils reproduisent parfaitement les sentiments et les raisonnements du temps. Ils sont d'autant plus à apprécier, que beaucoup de lettres de la correspondance étaient secrètes et l'étaient restées jusqu'à ce jour.

Si je n'ai pas réussi à présenter un exposé lucide des événements qui ont amené la nécessité de l'indépendance, ce n'est pas faute de soin dans l'étude des matériaux que j'ai rassemblés, ni d'attention et de labeur dans leur arrangement. J'ai apporté la plus stricte exactitude à suivre l'ordre chronologique qui peut le mieux faire ressortir l'action

simultanée des causes générales. L'abondance de mes collections m'a mis en état, jusqu'à un certain point, de reproduire le langage réel de chacun des principaux acteurs des scènes que je décris et de représenter leur conduite à leur propre point de vue. J'espère au moins avoir démontré que j'ai écrit avec sincérité, en n'exagérant pas les vices de caractère, en ne faisant pas revivre des animosités nationales, mais en payant un juste tribut à la vertu partout où je l'ai trouvée.

New York, mai 1854.

CHAPITRE XXV

LA CHARTE DU MASSACHUSETTS EST EN PÉRIL. — CHUTE DE L'ADMINISTRATION DE ROCKINGHAM (1766).

Mécontentement du roi et du parlement au sujet du rappel de l'acte du timbre. — Faiblesse du ministère. — Vues des Américains. — Événements du Massachusetts. — Charles Townshend menace d'un nouveau système. — Contestation avec Bernard. — Mayhew et l'Union. — Le Connecticut. — La Caroline du Sud. — New York. — Bernard conseille l'emploi de la force.

On ne permit pas à la satisfaction de l'Amérique de se prolonger longtemps. Le roi, envisageant le rappel de l'acte du timbre comme « une fatale complaisance (1), » qui avait pour jamais « blessé la majesté » de l'Angleterre, et « planté des épines » sous son propre oreiller (2), préféra risquer de perdre les colonies (3), plutôt que de modérer les prétentions de l'Angleterre à l'autorité absolue. Le refus des colons de reconnaître ces prétentions, ainsi que leur union, furent attribués, par les amis du roi, à l'hésitation de ses ministres, dont

(1) George III à lord North, 4 février 1766.

(2) *Courte histoire*, etc., 18, 19.

(3) *Considérations sur l'état présent de la nation*, etc., par un ancien sous-secrétaire d'État, 50.

les mesures, ils insistaient là-dessus, avaient prévalu, grâce à des « artifices, » contre l'opinion réelle du parlement; et ils prédirent que « l'heure approchait, où l'Auguste de l'Angleterre déplorerait la gloire de son règne obscurci par la perte, non d'une province, mais d'un empire plus étendu que celui de Rome, non de trois légions, mais de nations entières (1). »

Aucun parti en Angleterre ne pouvait empêcher une réaction instantanée. Le plus solide boulevard que Pitt eût élevé en faveur de l'Amérique était la distinction subtile entre la taxation intérieure et les impôts réglementant le commerce; et Rockingham avait franchi dédaigneusement cette fragile barrière, en déclarant que le pouvoir du parlement s'étendait de droit sur tous les points quels qu'ils fussent. Mais ceux qui concèdent le pouvoir absolu, concèdent l'abus du pouvoir absolu; — ceux qui enlèvent les verrous aux portes et aux fenêtres, laissent entrer les voleurs. Du moment que les opinions de Bedford et de Grenville eurent été sanctionnées comme des principes légitimes de droit constitutionnel, leur politique restait à l'abri de tout reproche autre que la question d'opportunité; et on pouvait être sûr que les gentlemen campagnards, puisqu'ils avaient le droit de tirer un revenu de l'Amérique, trouveraient qu'il était opportun pour eux de se soulager d'un quart de leur taxe foncière en exerçant ce droit. L'administration actuelle manquait évidemment de vitalité; « ils sont morts » disait-on généralement, « et couchés sur un lit de parade. » Conway avoua qu'il désirait vivement se retirer (2); et Grafton non seulement abandonna ses fonctions, mais, en présence de la chambre des lords, s'adressant au premier ministre, qui regardait la suprématie de la vieille aristo-

(1) Lloyd, *Conduite de la dernière administration*, etc.

(2) Conway à Grafton, 23 avril 1766, dans Grafton, *Autobiographie*.

cratie whig presque comme un élément essentiel de la constitution anglaise, il la conjura de consentir à se contenter d'un poste inférieur, pour laisser s'accomplir une combinaison des hommes d'État les plus capables et les plus expérimentés du pays (1).

A la suite de la démission de Grafton, Conway, avec son indécision habituelle, resta en fonction, mais saisit cette occasion d'échanger le soin des affaires d'Amérique (2) pour le département du Nord. Il se manifesta alors une répugnance excessive et générale (3) à s'embarquer avec Rockingham. Lord North (4) avait à peine accepté une position lucrative, qu'il changeait d'avis et s'excusa. Lord Howe ne voulait pas servir à moins que ce ne fût sous Pitt (5). Lord Hardwicke refusa également la place laissée vacante par Grafton; son frère, Charles Yorke, en fit autant; Egmont agit de même; à la fin, elle tomba en partage au mari de la belle-fille de Conway, le généreux et présomptueux duc de Richmond, qui à des attachements solides joignait la grâce et la courtoisie des manières, mais se laissait entraîner par une ambition violente et aveugle bien au delà de ce que comportaient ses capacités (6). Lui aussi pourtant redouta (7) la direction des affaires d'Amérique; on en forma donc un nouveau département d'État, que Dartmouth accepta (8) et que Charles Towns-

(1) Voyez le récit même de Grafton sur cet incident dans son *Autobiographie*.

(2) De Guerchy, l'ambassadeur français à Londres, à Choiseul, 22 mai 1766.

(3) Grafton, *Autobiographie*.

(4) Lord North à Rockingham, 24 mai 1766.

(5) Lord Hardwicke, *Mémorial*. Albemarle, *Mémoires sur Rockingham et ses contemporains*, I, 335.

(6) Albemarle, I, 340.

(7) Garth, membre de la chambre des communes et agent de la Caroline du Sud, au comité de la Caroline du Sud, 6 juin 1766.

(8) De Guerchy à Choiseul, 22 mai 1766.

hend avoua avoir l'espoir d'obtenir d'une administration future. Pour retarder sa chute, Rockingham songea à une coalition (1) avec le duc de Bedford. Dans les salons, les politiques en jupons, en jouant aux cartes à la bête, présageaient la ruine du ministère et se montraient pleines d'ardeur pour le gouvernement des colonies par la main du pouvoir (2).

En Amérique, des murmures à moitié comprimés se mêlèrent aux transports universels. On se mit à comparer la taxation arbitraire par le parlement (3) avec les restrictions apportées à l'industrie et au commerce, et on reconnut que ces dernières étaient bien « des deux choses la plus asservissante » et « la plus incompatible avec la liberté civile. » Les lords signataires des protestations avaient avancé, que si les provinces pouvaient refuser d'obéir à un seul statut, elles le pouvaient à tous, — qu'il n'y avait pas de milieu entre la soumission générale absolue et l'indépendance. Alarmés de se voir acculés à une pareille alternative, les colons, tout en professant des sentiments de loyauté à l'égard d'un souverain commun, en arrivèrent de plus en plus à la dénégation totale de la souveraineté de la législature anglaise. « Je dépenserai volontiers dix-neuf shillings sur une livre, » dit Franklin, « pour défendre mon droit de donner ou de refuser le vingtième shilling ; et après tout, si je ne puis pas défendre ce droit, je puis me retirer gaiement avec ma petite famille dans les immenses forêts de l'Amérique, qui, à coup sûr, procureront la liberté et des moyens de subsistance à tout homme en état d'amorcer un hameçon ou de lâcher la détente d'un fusil (4). » « Les Américains, » disait

(1) *Journal* du duc de Richmond, dans Albemarle, I, 349.

(2) Rigny à Bedford, dans la *Corr. de Bedford*, 4 juin 1766.

(3) Philalèthes, dans la *Gazette de Kolt*, n° 1218, 8 mai 1766.

(4) Franklin, *Données pour une réponse aux protestations de certains membres de la chambre des lords contre le rappel de l'acte du timbre*.

la presse de la Virginie (1), « sont trop prompts à exprimer leur gratitude, si le rappel de l'acte du timbre n'est pas tout au moins un engagement tacite de la part de la Grande Bretagne de ne plus nous taxer à l'avenir ; » et elle conseillait « aux différentes assemblées, d'insérer dans leurs procès-verbaux, sans tenir compte des procédés du parlement, des déclarations de leurs propres droits aussi vigoureuses qu'il serait possible de les exprimer (2). »

Boston proposa aux colonies inquiètes l'union comme un moyen de sécurité. Tandis que le Massachusetts cherchait « à abolir totalement l'esclavage » dans les limites de la province, et encourageait l'instruction, comme l'appui de la constitution et la servante de la liberté, ses représentants (3) furent chargés d'entretenir constamment des relations avec les autres gouvernements anglais du continent, pour concilier tous les différends qui pourraient surgir, en préférant toujours leur amitié et leur confiance aux exigences d'une justice rigoureuse. Dorénavant son mot d'ordre fut l'union, que la conduite inconsiderée des officiers de la couronne consternés (4) contribua à établir. Bernard était fier d'avoir été loué à la chambre des lords par Camden pour une partie de ses opinions et cité dans la protestation de Bedford comme un orateur pour une autre partie. Le bruit courut même qu'il devait être créé baronnet. Son arrogance (5) s'accrut avec le sentiment de sa sécurité personnelle ; et il annonça

(1) Gage à Conway, 1766.

(2) *Un Anglo-Américain*, Virginie, 20 mai 1766, réimprimé dans la *Gazette de Kolt*, 1226, 3 juillet 1766. Comparez Moore au secrétaire d'État, 11 juillet 1766.

(3) Archives de la ville de Boston pour le 26 mai 1766. *Gazette de Boston*, 2 juin 1766 ; 582, 2, 1.

(4) Hutchinson à Richard Jackson, 11 juin 1766.

(5) *Journal* de Oukes Angier.



qu'à la prochaine réunion de la législature il jouerait son rôle de gouverneur.

Dans les élections pour la nouvelle chambre du Massachusetts, plusieurs villes, stimulées par les « pamphlets » d'Otis (1), mirent de fermes patriotes à la place de gens douteux et timides. Plymouth envoya James Warren, le beau-frère d'Otis, et Boston, à l'instigation de Samuel Adams, accorda un des sièges dont elle disposait à John Hancock, jeune marchand, possesseur d'une fortune considérable et doué d'une généreuse nature. Lors de leur constitution, le dernier mercredi de mai, les représentants choisirent James Otis pour *speaker* et Samuel Adams pour greffier. Otis était encore le membre plus influent de la chambre; il avait pendant longtemps été tenu en grande estime dans toute la province; il avait été délégué au congrès de New York et il avait rempli cette mission à la satisfaction universelle (2). Quoique irritable, il était pourtant facile à apaiser, et au fond du cœur il était vraiment loyal. Bernard refusa par ostentation de ratifier ce choix. Ce refus, aussi imprudent qu'insulté, excita dans toute la colonie (3) de vagues appréhensions d'un danger quelconque; pourtant la chambre, par déférence pour l'exercice d'un droit légal, s'y soumit sans se plaindre et substitua à Otis, comme *speaker*, le respectable mais irrésolu Thomas Cushing.

Dans l'après-midi du même jour, lorsqu'il s'agit du choix du conseil, les quatre juges de la cour suprême, dont Hutchinson était le chef, l'*attorney* du roi, et Oliver, le secrétaire et dernièrement maître du timbre, tous membres du bureau l'année précédente, ne furent pas réélus; car, dit

(1) Avertissement par Otis, 14 avril 1766.

(2) John Adams, *Journal*, 203.

(3) Consulter la *Gazette de Boston*, 17 novembre 1766; I, 1.

Samuel Adams, « d'après les principes professés par les meilleurs écrivains, la réunion sur une seule tête des différents pouvoirs du gouvernement est dangereuse pour la liberté (1). » Le vote s'était strictement effectué conformément à la charte (2) et à l'usage, et les candidats élus étaient des hommes prudents, intègres et loyaux. Mais Bernard « prit en mauvaise part (3) » l'exclusion des officiers de la couronne, et sur le chiffre total de vingt-huit membres il en recusa six (4) des plus capables, qui étaient « les amis du peuple dans ce bureau (5). » Légalement il avait le droit d'agir ainsi; aussi la législature se soumit-elle sans murmurer (6).

Les débats auraient pu se terminer là. Mais le jour suivant, Bernard — ce poltron « méprisable (7), » quand il fallait déployer du courage, et qui se montrait insolent, maintenant qu'il aurait dû faire preuve d'esprit de conciliation, — chercha à forcer l'élection de Hutchinson, d'Oliver et des deux autres (8); il accusa donc la chambre de s'être déterminée dans son vote par des considérations « d'intérêts et de rancunes privés ainsi que du mécontentement populaire, » déguisées « sous le vêtement emprunté du patriotisme. » « Il était à désirer, » continua-t-il, « qu'un voile pût être jeté sur les hontes des dernières scènes. Mais cela ne pouvait avoir lieu qu'en faisant prévaloir de meilleures dispo-

(1) Samuel Adams à Dennys de Berdt, 1766.

(2) Consulter la réponse de la chambre au gouverneur Bernard, 2 juin 1766.

(3) Comparer Bernard à Killsborough, 30 mai 1766.

(4) Thomas Hutchinson à son fils, alors en Angleterre, 29 mai 1766.

(5) John Adams, *Journal*, dans ses *Œuvres*, II, 204.

(6) Samuel Adams à Arthur Lee, 19 avril 1771.

(7) Voir le *Journal* du capitaine Conner du *Romney* et les lettres du lieutenant-colonel Dalrymple, du commodore Hood, etc., aussi bien que la *Gazette de Boston*. — *Documents des Grenville*, IV, 373.

(8) Bernard aux lords du commerce, 7 juillet 1766.

sitions et une meilleure entente. La récente élection des conseillers était une attaque en forme contre le gouvernement et une résistance injuste et inopportune à l'autorité du roi (1). »

Pendant que ces faits se passaient en Amérique, Rigby, comme chef du parti de Bedford (2) proposa, le 3 juin, à la chambre des communes en Angleterre une adresse au roi, pour blâmer l'Amérique au sujet de « sa disposition à la rébellion, » et le ministère à cause de sa nonchalance; pour engager le parlement à recourir aux moyens coercitifs dans les colonies; enfin pour inviter le monarque à ne pas proroger le parlement, tant que les gouverneurs provinciaux n'auraient pas transmis des assurances positives du retour des Américains à l'obéissance (3).

Se levant des bancs ministériels, Charles Townshend, tout en déclarant s'opposer à la motion, parla au fond en sa faveur. « Depuis longtemps, » dit-il en terminant, « j'ai été d'avis qu'il fallait régler la position de l'Amérique et la priver de ses chartes divergentes et contradictoires, qu'il fallait y rendre indépendants du peuple les gouverneurs, les juges et les attorneys du roi. Je compte donc que l'administration actuelle prendra, pendant les vacances du parlement, toutes les mesures préparatoires nécessaires pour aboutir à un résultat si désirable. L'Amérique, par ses folies et ses agitations, a attiré l'attention de la législature suprême; des juges (4) du royaume ont examiné les chartes des colonies

(1) Discours du gouverneur Bernard au conseil et à la Chambre des représentants, 29 mai 1766, dans Bradford, *Papiers d'État du Massachusetts*, 74.

(2) Rigby au duc de Bedford, 4 juin 1766, dans sa *Correspondance de Bedford*, III, 336.

(3) *Journal de la chambre des communes*, XXX, 841.

(4) C'est probablement une allusion au discours du lord chancelier Northington à la chambre des lords, du 3 février 1766.

et les ont déclarées incompatibles avec notre constitution et violées actuellement par les résolutions audacieuses et inexcusables de quelques assemblées des États. Pour remettre les choses sur un bon pied, il ne faut pas compter davantage sur une soumission éventuelle. Si je dois différer d'avis sur ce point avec l'administration actuelle, je déclare dès à présent que je devrai me retirer et ne plus travailler avec des personnes à vues gouvernementales aussi étroites. Mais j'espère et je compte qu'il en sera autrement, et je suis persuadé que je coopérerai, pour ma part, à la préparation d'un nouveau système (1). »

Rigby se vit habilement soutenu par lord North et Thurlow, et spécialement par Wedderburn, qui se moqua impitoyablement des ministres, sur un ton mêlé d'esprit, d'éloquence et d'injures (2); aussi, malgré un discours chaleureux de Conway et le rejet de la motion sans vote, la faiblesse du cabinet resta évidente. L'Amérique était soustraite à sa direction et devenait le jouet des partis.

Le même jour précisément où Townshend proclamait une guerre d'extermination contre les chartes américaines, on proférait, à Boston, des menaces analogues. En communiquant la circulaire de Conway, qui proposait « de pardonner et d'oublier » les incidents de l'acte du timbre et qui prescrivait aux différents gouverneurs de « recommander » aux législatures coloniales d'indemniser toutes les victimes des émeutes occasionnées par cet acte (3), Bernard renouvela ses plaintes au sujet de l'éloignement du conseil des principaux officiers

(1) Rapport manuscrit de la conclusion du discours de Townshend, rapport en ma possession. Ce manuscrit me paraît être écrit de la main de Moffat, de Rhode Island, et s'est trouvé dans les papiers de son George Chalmers après leur vente.

(2) Rigby à Bedford, 4 juin 1766.

(3) Documents antérieurs, 89.

de la couronne. « Si, » dit-il, « ce procédé doit se justifier par l'affirmation d'un droit, cette justification elle-même servirait à entraver le droit (1). » Puis invitant derechef la chambre (2) à choisir entre autres Hutchinson, qu'après trente ans d'intervention continue dans les affaires publiques, la pensée d'une retraite, combinée pourtant avec les occupations de grand juge et de juge pour la vérification des testaments, avait plongé dans la tristesse (3), il ajouta : « Le sort de la province est dans la balance, il montera ou il descendra suivant la conduite que vous tiendrez actuellement. »

« Cette réquisition (4) est fondée sur une résolution de la chambre des communes, » poursuivit-il, en se servant de l'expression que ce corps, après discussion, avait, aussi bien que Conway, évitée à dessein ; « l'autorité sous les auspices de laquelle elle se présente doit exclure toute contestation sur l'obligation de s'y soumettre. »

Les patriotes de Massachusetts purent à peine trouver des termes (5) convenables pour exprimer leur indignation. Les paroles de Bernard ne parurent pas moins « infâmes et irritantes » aux oreilles de Samuel Adams, que les plus mauvaises « qui fussent jamais sorties de la bouche d'un Stuart dans le parlement anglais (6) ; » et avec une sombre joie il traita la province d'heureuse de posséder pour gouverneur quelqu'un qui ne laissait au peuple de choix qu'entre une vigilance perpétuelle et une ruine totale.

(1) Discours du gouverneur Bernard à la législature, 3 juin 1766, dans Bradford, *Papiers d'Etat du Massachusetts*, 81.

(2) Bernard aux lords du commerce, 7 juillet 1766.

(3) Hutchinson à Bollen, 2 juin 1766.

(4) Bernard, dans Bradford, 82.

(5) John Adams, *Journal privé : Œuvres*, II, 204.

(6) Samuel Adams à Arthur Lee, 19 avril 1771.

« Le libre exercice de nos privilèges incontestables, » répondit la chambre (1), « ne peut jamais, sous aucun prétexte raisonnable, être traité d'abus de notre liberté. Nous nous sommes rigoureusement conformés aux prescriptions de notre charte et aux lois du pays. Nous n'avons eu égard, dans nos élections, qu'aux mérites des candidats. Nous ne pouvons comprendre comment l'affirmation de notre droit si clair de libre élection, droit conféré par notre charte, pourrait aboutir à entraver ce droit ou cette charte. Nous espérons que Votre Excellence ne songe pas à nous menacer ouvertement et publiquement de la perte de nos privilèges, conférés par notre charte, uniquement pour les avoir exercés suivant notre plus saine appréciation. »

« Aucune branche de la législature, » insista le conseil (2), « n'a usurpé ni envahi le droit d'une autre. Rien ne s'est passé qui n'ait été constitutionnel et conforme à la charte. Une élection dûment faite, quoique désagréable à celui qui occupe le fauteuil, ne mérite pas d'être qualifiée d'attaque formelle contre le gouvernement, ni d'atteinte à l'autorité du roi. »

Mayhew, de Boston, songeait avec anxiété au danger, qui se révélait actuellement d'une façon évidente, quand, dans la matinée du lendemain du jour du Seigneur un rayon de lumière descendit sur son esprit excité et la voix de la sagesse retentit au fond de son cœur ardent, qui devait cesser si tôt de battre. « Vous avez entendu parler de la communion des Églises, » écrivit-il à Otis ; « tandis que je pensais à cela dans mon lit, la grande utilité et l'extrême importance d'une communion des colonies m'apparurent

(1) Réponse de la chambre, dans Bradford, 88.

(2) Réponse du conseil, dans Bradford, 86.

sous un jour éclatant. Ne serait-il pas convenable pour notre assemblée d'envoyer des circulaires à toutes les autres, et de leur exprimer le désir de cimenter l'union entre nous? Le congrès de New York en a déjà posé les excellentes bases. Le seul moyen de perpétuer nos libertés est peut-être de ne jamais la perdre de vue (1). » Le patriote exprimait cette grande pensée le matin du jour de sa mort à Boston. Dès sa jeunesse, il s'était consacré au service de la liberté coloniale dans l'État et dans l'Église; il mourut sous le poids de sa tâche, dans la beauté pure de la virilité, consumé par son zèle ardent, et prévoyant l'indépendance de son pays (2). Son caractère laissa une si profonde empreinte dans le lieu où il avait déployé son activité, qu'elle ne s'est pas encore effacée. Redire l'histoire de la liberté américaine c'est rappeler le souvenir glorieux de Mayhew.

Le temps des relations intercoloniales n'était pas encore arrivé; afin d'entretenir pourtant des sentiments de sympathie avec ses propres constituants, la chambre, donnant un exemple qui devait être suivi par tous les corps représentatifs, ouvrit (3) au public une galerie, pour lui permettre de suivre ses débats. Elle envoya aussi une adresse de reconnaissance au roi (4) et vota des remerciements (5) à Pitt et à Grafton; puis, entre plusieurs autres, à Conway et Barré, à Camden et Shelburne; à Howard, qui avait refusé de tirer son glaive contre les colonies; à Chesterfield, qui avait quitté sa retraite pour venir à leur secours. Mais quant à la question d'indemniser les victimes des derniers troubles,

(1) Jonathan Mayhew à James Otis, le matin du jour du Seigneur, 8 juin 1766. Voir Bradford, *Vie de Mayhew*, 428, 429.

(2) Consulter Thomas Hollis à Andrew Eliot, 1^{er} juillet 1768.

(3) Vote de la chambre du 12 juin 1766.

(4) Adresse au roi, dans Bradford, 91.

(5) Vote de remerciement, etc., 20 juin.

elle maintint son droit de délibérer librement, et ne voulut s'engager à rien de plus qu'à faire, lors de sa prochaine session, ce qui lui semblerait alors juste et raisonnable (1).

Le Connecticut (2), transporté de joie au rappel de l'acte du timbre et s'applaudissant de la bonne entente avec la Grande Bretagne, élu pour gouverneur le prudent et patriote William Pitkin à la place du royaliste Fitch.

La législature de la Caroline du Sud, tout en conservant, comme la Géorgie (3), ses sentiments avoués sur la taxation intérieure, témoigna de sa loyauté en cédant à toutes les réquisitions, faites même pour des motifs équivoques; en même temps, elle commanda les portraits de Lynch, Gadsden et Rutledge; et sur la proposition de Rawlins Lowndes, elle accorda mille livres pour une statue de Pitt. Néanmoins, elle ressentait vivement la différence injuste qu'on établissait entre les colons et leurs concitoyens de l'Angleterre, dans la manière inconstitutionnelle dont les juges occupaient leurs charges, d'après le bon plaisir du roi. Elle se plaignait aussi de ce que les navires chargés de riz pour les ports situés au Nord du cap Finistère, étaient obligés, à l'aller et au retour, de toucher à un port de l'Angleterre; et elle implora des modifications à l'acte de navigation, modifications qui profiteraient également à la Grande Bretagne et aux colonies (4).

(1) La chambre au gouverneur, 23 juin; le gouverneur à la chambre, 27 juin; la chambre au gouverneur, 28 juin; le tout dans Bradford. Voir aussi *Observations de Bernard*, dans *Documents antérieurs*, 107; en outre lettres de Bernard du 29 juin et du 19 juillet 1766.

(2) Le gouv. Pitkin au secrétaire Conway, 4 août 1766.

(3) Sir James Wright (neveu du lord chancelier Northington) au secrétaire, 23 juillet 1766.

(4) Le comité de correspondance de la Caroline du Sud à Garth, membre du parlement et agent de la colonie, 2 juillet 1766. Comparer sa réponse du 26 septembre 1766.



A New York, le jour anniversaire de la naissance du roi, les cloches sonnèrent de joyeuses volées auxquelles se mêlaient les sons de la musique militaire et le bruit de l'artillerie; les champs près du Parc se couvrirent de gens en fête; on éleva un grand mât en l'honneur de George III, de William Pitt et de la liberté. Le soir, on alluma d'immenses feux de joie et tout se passa aussi loyalement, aussi gaiement, que si la liberté était revenue avec d'amples garanties de sa durée.

L'assemblée se réunit dans les meilleures dispositions. Elle ne tint aucun compte des réclamations de Colden (1), qu'on regardait comme ayant été la cause de ses propres griefs, mais elle décida, à la majorité d'une voix, d'indemniser James (2). Elle vota également qu'on élèverait sur le Bowling Green une statue équestre à George III et une statue à William Pitt, deux fois le sauveur de son pays. Mais la clause de l'acte de mutinerie ou des billets de logement, chargeant les législatures coloniales de lever des contributions spéciales pour l'entretien de l'armée, plaça le New York, où était établi le quartier général, dans l'alternative, ou de se soumettre immédiatement et sans réserve à l'autorité du parlement, ou de prendre la direction d'un nouveau mouvement de résistance (3). La prescription dont il s'agit était, en principe, pire que l'acte du timbre. Car comment un corps législatif pouvait-il commander ce qu'un autre corps législatif devait décréter? Et si l'on envisageait la mesure comme une taxe, elle était injuste, car elle rejetait tout le fardeau sur la colonie où par hasard les troupes se trouvaient réunies. La réquisition du général, faite par l'intermé-

(1) Le lieut.-gouv. Colden au général Amherst, 24 juin 1766.

(2) Colden à Conway, juin 1766.

(3) Moore à Conway et Gage à Moore, dans les *Anciens documents*, 94, etc.

diaire du gouverneur, « en conformité de l'acte du parlement, » fut donc déclarée sans précédent par sa nature, et exorbitante par son montant; cependant l'assemblée, tout en exerçant son droit de libre délibération, vota tout ce qu'on demandait, sauf tels articles qui n'étaient pas fournis en Europe aux troupes anglaises campées dans des casernes.

Le général et le gouverneur se mirent d'accord pour accepter le subside concédé; mais en rendant compte de cette affaire, le bien intentionné et indolent Moore refléta les sentiments de l'armée, dont les officiers comparaient toujours les Américains aux rebelles de l'Écosse et leur souhaitaient une défaite semblable à celle de Culloden (1). « Mon message, » dit-il à la fin de son rapport, « est traité tout simplement comme une réquisition émanée d'ici; et on a soigneusement évité de mentionner le moins du monde l'acte sur lequel elle est basée. C'est mon opinion, que tout acte du parlement qui ne s'appuie pas sur une force suffisante chargée de le faire observer, rencontrera le même sort (2). »

Bernard reproduisit, sans motif fondé, ces mêmes plaintes, à l'égard de Boston. « Cette province-ci, » dit-il, « excitée et encouragée par les incidents du New York, ne peut se remettre en bon état par ses propres forces intérieures. » « Le mode de l'élection annuelle du conseil du roi, inscrit dans la constitution, est un funeste inconvénient. La seule ancre de salut, c'est le pouvoir souverain, qui assurerait la soumission à ses décrets, si ceux-ci se trouvaient opportunément introduits et soutenus efficacement (3). » Aussi ne cessa-t-il de se remuer pour obtenir l'intervention du parlement et le changement de la charte du Massachusetts (4).

(1) Leake, *Vie de John Lamb*.

(2) Le gouv. Moore à Conway, 20 juin 1766.

(3) Bernard aux lords du commerce, 7 juillet 1766.

(4) Bernard à Conway, 19 juillet 1766.

CHAPITRE XXVI

COALITION DU ROI ET DU GRAND COMMONER CONTRE L'ARISTOCRATIE. — L'ADMINISTRATION DE CHATHAM (1766).

Plans du ministère de Rockingham. — Pitt forme une administration. — Mécontentement de Rockingham. — Caractère de son administration. — Pitt devient comte de Chatham. — Choiseul reçoit un rapport de son agent. — Effet du mauvais état de la santé de Pitt. — Progrès de la liberté.

C'était sans réflexion que des ministres, qui avaient résolu d'adopter un système de douceur, avaient renouvelé les clauses fâcheuses de l'acte des billets de logement. Ils proposèrent d'éloigner Bernard du Massachusetts en faveur de Hutchinson (1), dont Conway avait été dupe en le prenant pour un ami de la liberté des colonies. Faisant revivre contre l'Espagne la prétention du rachat des Manilles, ils proposèrent à sa place la cession de l'île de la Nouvelle Orléans; mais l'ambassadeur prit feu à cette idée et s'écria : « La Nouvelle Orléans, c'est la clef du Mexique (2). »

(1) Thos. Hutchinson, janv., à Thos. Hutchinson, juillet 1766.

(2) Durand à Choiseul, 27 juin 1766.

Tenant également de vains efforts, ils formulèrent de nouvelles instructions plus douces pour le gouvernement du Canada (1), dans l'espoir de concilier le respect des anciens habitants de cette contrée pour leurs coutumes municipales et leur religion avec les garanties du droit criminel anglais (2). La conquête de la Nouvelle France avait soumis à l'Angleterre un pays de plus dont la population ne s'était pas séparée de la cour de Rome. D'abord, les lois pénales anglaises s'appliquèrent aux rives du Saint-Laurent; mais le gouvernement anglais se vit bientôt forcé de prendre l'initiative de mesures tendant à l'émancipation des catholiques. Les Canadiens, sans abjurer leur foi, furent autorisés à siéger comme jurés (3) et on proposa de les rendre éligibles aux fonctions de juges de paix et de juges (4). Mais Northington, de fort mauvaise humeur, jeta en avant de vagues objections (5); et comme ses collègues persistaient dans leur dessein, il se rendit auprès du roi pour lui conseiller de changer de cabinet (6).

L'heure était venue maintenant où le génie et la gloire de William Pitt allaient s'éclipser. Des infirmités continuelles et les fatigues de la session d'hiver avaient épuisé son peu de vigueur et miné sans remède sa constitution. S'il était resté en dehors des fonctions publiques, se montrant par intervalles à la chambre des communes, il aurait laissé un nom pour l'apologie duquel on n'aurait pas dû recourir à

(1) *Mémorial de Hardwicke.*

(2) Document tiré des *Manuscrits de la maison de Lansdowne* et désigné comme « relatif à l'état actuel de Québec, 17 mai 1767. »

(3) Instructions additionnelles au gouverneur de Québec, du 24 février 1766. Dr Adam Mabane au général Murray, 26 août 1766.

(4) *Journal* du duc de Richmond, dans *Albemarle*, I, 353.

(5) *Ibid.*, I, 351.

(6) Rockingham à C. Yorke, 4 juillet 1766, dans *Albemarle*, I, 357.

une soigneuse et impartiale analyse des faits. Comme il n'en est pas ainsi, j'ai à rappeler avec quel peu de succès il travailla à diminuer l'ascendant de l'aristocratie en Angleterre, à perpétuer la liberté des colonies, à délivrer l'Inde du régime funeste de l'avidité commerciale; comment, lorsqu'il se leva pour guider les destinées d'un grand peuple dans la carrière de la liberté, vers un avenir inconnu, il parut

Semblable à l'homme qui se serait égaré
Dans les voies sublimes et non frayées du ciel.

La culture et la fenaison, tous les charmes enfin de la vie rurale dans le Somersetshire ne purent effacer de son esprit le souvenir de ces jours d'activité, où, quand il tournait contre les Bourbons l'argent et les cœurs du royaume uni, sa vie était la vie des citoyens anglais, sa volonté leur volonté, son arrogance inflexible l'image de leur orgueil, et sa présomptueuse audace l'expression équivalente de leur confiance en eux-mêmes. Son imagination ardente le ramenait dans le monde politique, quoique ce monde fût devenu pour lui une énigme, que le plus habile interprète n'aurait pu résoudre (1).

Tandis qu'il se trouvait livré à ce tumulte d'émotions, une lettre émanée de la main même du roi, vint lui rappeler que ses dernières paroles à la chambre des communes avaient été une déclaration d'affranchissement de tout engagement de parti (2) et l'inviter à former un ministère indépendant (3). Le faible valétudinaire, dont les infirmités stimulaient encore la confiance inhérente à sa

(1) Pitt à la comtesse Stanhope, 20 juin 1766, dans Mahon, *Histoire d'Angleterre*, V; Appendice, VII.

(2) Rigby à Bedford, 24 avril 1766; *Correspondance de Bedford*, III, 333.

(3) Le roi à Pitt, 7 juillet 1766; *Correspondance de Chatham*, II, 436. Northington à Pitt, 7 juillet 1766; *Correspondance de Chatham*, II, 435.

nature, bondit à l'invitation de son souverain et vola, suivant ses propres expressions, « sur les ailes les plus rapides pour déposer aux pieds du roi l'offrande misérable mais sincère du restant de sa vie, de son corps, de son cœur et de son esprit (4). »

Il arriva à Londres le vendredi 11 juillet, ne se portant bien sous aucun rapport (2); mais son état fébrile ne fit qu'égarer son jugement et accroître sa confiance en lui-même. Le samedi, il fut seulement à même d'avoir une courte entrevue avec le roi et d'obtenir son consentement pour prendre l'administration actuelle comme base de la nouvelle (3), quand même Newcastle et Rockingham se retireraient (4). Fidèle à ses attachements, il invita ensuite Temple, le frère chéri de sa femme, le chef de la famille de celle-ci et leur bienfaiteur commun, à devenir premier lord de la trésorerie. Mais Temple, qui s'était relié à Grenville (5) et au parti de Bedford, refusa de s'unir aux amis de Rockingham; et ayant dit au roi que « il n'entrerait pas au ministère comme un enfant pour en sortir comme un fou (6), » il s'en retourna à Stowe, répétant ces paroles à tout le monde, dictant un ignoble pamphlet contre son beau-frère et se réjouissant de la notoriété attachée à son nom, pour avoir été sollicité à accepter un poste et trouvé inflexible.

(1) Pitt, dans *Corr. de Chath.*, II, 435.

(2) Pitt à lady Chatham, 12 juillet 1766; *Corr. de Chath.*, II, 439.

(3) Que Pitt régla ce point le samedi 12, c'est ce qui résulte d'une note secrète du roi du 15 juillet.

(4) Camden à Thomas Walpole, 13 juillet et 19 juillet 1766, dans les *Chanceliers de Champbell*, V, 257, 258.

(5) Geo. Grenville à Bradford, 15 juillet 1766, dans la *Corr. de Bedford*, III, 340.

(6) Enquête sur la conduite de feu Durand, très honorable membre de la chambre des communes, au duc de Choiseul, 3 juillet 1766. Temple à lady Chatham, *Corr. de Chath.*, II, 469.

La discussion avec Temple et son résultat aggravèrent encore davantage la maladie de Pitt. Le 18, il fut trop mal pour voir le roi, ni même le duc de Grafton, et pourtant, passant à travers toutes les factions de l'aristocratie, il se mit à former un ministère. Grafton, à qui, le samedi, il avait offert la trésorerie, était un homme qui ne voyait pas fort loin devant lui et qui commettaît toujours des méprises. Son jugement se trouvait souvent en défaut, quoique sa sincérité ne se démentit pas. Sans consulter personne, il se rendit directement auprès de Charles Townshend, qui l'avait « captivé » par une cour assidue et par ses rares capacités; il le trouva « disposé à abandonner la place de payeur général pour les fonctions de chancelier de l'échiquier, » qui étaient à ses yeux « le chemin le plus facile pour parvenir à un poste plus élevé. » Quand Pitt fut informé de cette ouverture, lui qui connaissait mieux le caractère de Townshend, dit à Grafton tout ce qu'il était possible pour le dissuader de prendre un pareil homme pour adjoint; il l'avertit des désappointements nombreux et inattendus qu'il se préparait. Mais « je fus assez faible, et assez imprudent pour persister dans mon désir, » écrivit dans la suite Grafton, plus désireux de montrer la bonté de ses intentions que de cacher les conséquences de son avis. Pitt aimait à obliger ceux en qui il avait confiance et à la fin il céda, quoique bien contrairement à son penchant, aussi bien qu'à son opinion; il insista cependant pour que Townshend ne fût pas appelé à entrer dans le cabinet (1). En apprenant cette exclusion, Townshend hésita; mais finalement, le 26, alléguant « les ordres exprès » du roi, il accepta. « Je sacrifie, » dit-il, « de gaîté de cœur et par principe, tout ce que l'on recherche d'ordinaire. » Feignant d'être persuadé que la postérité lui

(1) Grafton, *Autobiographie*.

tiendrait compte de cette abnégation, il s'engagea, pour toutes les questions d'affaires et dans tous les actes de la vie, à cultiver la confiance et l'estime de Pitt; et il dit à Grafton : « Mon plan est un plan d'union avec votre grâce; des paroles sont superflues; que Dieu bénisse nos efforts communs et puissent notre confiance, notre attachement et notre amitié mutuelle croître avec chaque acte de notre carrière (1). » C'est ainsi qu'il se déclara l'ami dévoué de Pitt et de Grafton, tout en se proposant bien d'employer tous ses efforts pour contrecarrer l'un et supplanter l'autre.

La direction à la chambre des communes fut assignée à Conway, en sa qualité d'un des secrétaires d'État; le soin des affaires d'Amérique, au comte de Shelburne, bien que le roi le vit avec un extrême déplaisir (2). On confia les sceaux du poste judiciaire le plus élevé à Camden, qui avait qualifié de vol la taxation de l'Amérique par acte du parlement. L'ancien chancelier devint président du conseil; tandis que les infirmités personnelles du premier ministre, qui auraient dû l'empêcher de prendre n'importe quel emploi, lui firent se réserver le poste tranquille de gardien du sceau privé. Pris dans son ensemble, le cabinet, — dont les membres étaient Pitt, Camden, Grafton, Conway, Shelburne et Northington, actuellement inactif, — formait le cabinet le plus libéral qu'on eût jamais composé en Angleterre. « Si jamais cabinet, » écrivait un observateur sagace (3), « peut espérer ce rare privilège de l'unanimité, c'est celui-ci, dans lequel Pitt

(1) C. Townshend à Grafton, 25 juillet 1766, dans Grafton, *Autobiogr.*, et C. Townshend à Pitt, 26 juillet 1766; *Corr. de Chath.*, II, 464, 465.

(2) Walpole, *George III*, II, 349.

(3) Durand à Choiseul, 30 juillet 1766. Faisant allusion, non au ministère de Chatham, mais aux modifications y apportées dans la suite par Grafton, en y adjoignant les Bedfords, Chesterfield appelait le cabinet une sorte de « mosaïque, » Burke s'appropriait cette métaphore et l'appliqua erronément; mais au point de vue de la rhétorique elle est si sédui-

ne rencontrera que des personnes dont il a subjugué l'imagination, dont l'avancement prématuré est dû à son choix, dont les espérances de fortune durable reposent sur lui seul. »

Parmi les amis de Rockingham, lord John Cavendish donna l'exemple du refus de servir sous Grafton; pourtant il assura avec insistance à Conway que des actes de politesse satisfaisaient les chefs de son parti. Sur cette insinuation, Pitt alla rendre, le 27 juillet, une visite de déférence à Rockingham; il avait franchi le seuil de la porte d'entrée (1), quand le jeune chef des grandes familles whigs, refusant de le recevoir, éloigna de sa demeure le respectable homme du peuple. Pourtant jamais dans la suite Rockingham ne fut en état de rentrer en charge, si ce n'est avec les amis du ministre qu'il insultait actuellement; et ses adhérents ne parvinrent jamais à se maintenir au pouvoir, tant qu'ils n'abandonnèrent pas, après bien des hésitations et bien des coalitions avec les autres branches de l'aristocratie, un peu de leur esprit exclusif et que, faisant alliance avec le peuple, ils ne renoncèrent pas à leur politique usée pour invoquer la réforme.

Le vieux parti whig, en 1746, avait déserté le service de l'État, uniquement pour obliger le roi à le rappeler, en acceptant ses conditions, conditions qui onze ans plus tard mirent l'Angleterre, en temps de guerre, dans un état d'anarchie, pendant dix semaines, jusqu'à ce qu'on fût parvenu à transi-

sante, que tout le monde est porté à méconnaître l'exactitude historique des faits et à ne citer que la brillante épigramme de Burke. Le ministère de Chatham était à son origine bien moins une mosaïque que celui de Rockingham et encore bien moins une mosaïque que l'opposition, dont Burke allait actuellement faire partie.

(1) Pitt au duc de Grafton, dimanche 27 juillet 1766, dans Grafton, 133. Walpole, II, 356. Albemarle, *Rockingham*, II, 4. Rockingham à Pitt et Rockingham à Conway.

ger d'une manière satisfaisante sur les exigences des whigs; ce même parti avait, en 1765, été redevable de sa rentrée au pouvoir à la faveur du roi et maintenant, laissé à ses propres forces, il tombait impuissant. L'administration de Rockingham avait amené Cumberland dans le cabinet, reçu la loi de Mansfield, rendu lord George Germain à la vie publique et se serait volontiers coalisée avec Bedford. Cependant un souffle d'humanité avait dominé ses intentions et pénétré dans ses actes; tandis que ses plus pernicieuses erreurs avaient découlé de ses tentatives de compromis avec les principes de ses prédécesseurs. Elle confirma les droits des individus en proscrivant les mandats d'arrêt généraux et se rangea du côté des amis de la liberté, qui avaient bravé des dangers pour défendre la bonne cause. Elle s'abstint de quelques-uns des modes les plus détestables de corruption, si ordinaires au parti whig dans ses premiers temps; elle ne vendit pas les emplois et n'obtint pas de survivances. Rencontrant pour adversaires des gens en place et des pensionnaires, elle eut pour appui la confiance croissante et le bon vouloir de la nation. Elle était pourtant entrée dans le cabinet en violant la doctrine essentielle des whigs, en cédant au désir du roi, en remplaçant des hommes qui n'avaient quitté le pouvoir que pour maintenir le privilège contre la prérogative; et si elle mitigea la taxation de l'Amérique par le rappel de l'acte du timbre, elle se vanta d'avoir amélioré le revenu prélevé sur le commerce des colonies (1); elle renouvela la méthode inconstitutionnelle d'adresser des réquisitions parlementaires aux assemblées coloniales, enfin, par l'acte déclaratoire, elle introduisit dans le livre des statuts la pire loi qui y ait jamais trouvé place, loi tyran-

(1) Edmond Burke, *Courte relation des actes d'une récente courte administration*.

nique en principe, fausse en fait et impossible dans la pratique.

L'insuffisance de la nouvelle administration de Pitt devint manifeste dès le premier jour, quand il annonça à ses collègues surpris et découragés son dessein d'occuper, en qualité de comte de Chatham, un siège à la chambre des lords. L'année précédente, on avait souvent songé à cette élévation en rang, comme à une chose légitimement due et elle n'aurait été rien de plus qu'une distinction modeste pour un mérite bien inférieur à celui de Pitt. D'ailleurs Pitt était trop « brisé » pour diriger la chambre des communes, et si le roi venait à se lasser de ses conseils, il pouvait bien désirer une dignité assurée pour ses vieux jours (1). Mais en cessant de rester le grand *commoner*, il voilait sa supériorité, il faisait l'aveu de la ruine totale de sa santé. « Mon ami, » dit Frédéric de Prusse, en apprenant cette nouvelle, « s'est nui à lui-même en acceptant la pairie (2). » « C'est faire preuve, » dit le roi de Pologne, « d'absence de tout sentiment de gloire que d'échanger le nom de Pitt pour n'importe quel titre (3). » « La force de l'administration, » pensèrent tous ses collègues, « réside dans la conservation de son siège à la chambre des communes. » « Il n'y eut qu'une voix parmi nous, » dit Grafton, « et il n'y en eut en vérité qu'une dans tout le royaume (4). » Le lion avait quitté la forêt, où il rôdait, monarque incontesté, et de son propre mouvement il s'était mis en cage. Sa popularité s'évanouit et avec elle la terreur de son nom. Il ne fut désormais qu'un comte anglais et l'ombre d'un premier ministre; il ne représentait plus la nationalité enthousiaste du peuple anglais. Il avait en outre

(1) De Guerchy à Choiseul, 19 déc. 1766.

(2) Andrew Mitchell à Chatham, 17 sept. 1766; *Corr. de Chatham*, III, 70.

(3) Charles Lee au roi de Pologne, 1^{re} déc. 1766; *Vie de Lee*, 187.

(4) Grafton, *Autobiographie*.

froissé les chefs de toutes les factions, dont il recherchait pourtant l'appui; Camden, son chancelier, ne possédait pas les qualités d'un grand homme d'État et manquait de fidélité; Grafton, sur qui il comptait, était indolent et facile à égarer; Conway, l'un de ses secrétaires d'État, hésitait toujours; Shelburne, son ami ferme, capable et sincère, se voyait, dès le commencement, regardé à la cour avec déplaisir; enfin le roi lui-même ne se trouvait d'accord avec Pitt sur aucun point, sauf sur le désir d'humilier l'aristocratie.

Au moment où Chatham entrait en fonction, Choiseul, le plus grand ministre en France depuis Richelieu (1), après avoir confié à son frère le soin de la marine, avait repris la direction des affaires étrangères. Il connaissait les gigantesques plans de conquêtes coloniales accueillis jadis par Pitt et il pesait les probabilités (2) d'une tentative pour les réaliser par une nouvelle guerre contre la France et l'Espagne. L'agent qu'il avait envoyé, en 1764, en tournée d'observation dans les colonies anglaises venait précisément de revenir et rapporta (3) combien elles abondaient en blé, en bétail, en lin et en fer; en arbres excellents pour des mâts; en bois de pin, plus léger que le chêne, facile à travailler, peu sujet à se fendre et incorruptible; combien les habitants, déjà nombreux, et doublant de chiffre tous les vingt ans, étaient riches, belliqueux et avaient conscience de leur force; combien ils s'adonnaient aux excursions maritimes, dirigées spécialement vers le Nord, et s'intéressaient aux grandes pêcheries; comment ils construisaient annuellement cent cinquante navires pour les vendre en Europe et

(1) Chatham, dans Walpole, IV, 279.

(2) Choiseul à Durand, 24 août 1766.

(3) Durand à Choiseul, 3, 7 et 24 août 1766; Choiseul à Durand, 15 sept. 1766.

aux Indes occidentales, au taux de sept livres sterling le tonneau; combien enfin ils aspiraient à secouer les entraves imposées à leur navigation. New York se trouvait situé au confluent de deux fleuves, dont l'un à l'est servait de refuge aux bâtiments marchands; mais la rade formait aussi un vaste port, où une flotte pouvait se tenir à l'ancre. La ville considérable de Philadelphie avait des corderies et des chantiers de construction maritime très occupés; des manufactures de toute espèce, spécialement de cuir et de fer. Dans la province à laquelle elle appartenait, les presbytériens surpassaient en nombre les pacifiques quakers; et les Allemands, las de la soumission à l'Angleterre et peu portés à servir sous des officiers anglais contre la France, déclaraient ouvertement que la Pennsylvanie s'appellerait un jour la Petite Germanie. Dans toute la Nouvelle Angleterre il n'y avait point de citadelles, par suite de la crainte du peuple de les voir servir à imposer de force la soumission aux actes du parlement violant les privilèges coloniaux. La garnison de Boston était au service de la colonie. Les troupes anglaises se trouvaient si largement dispersées en petits détachements, qu'elles ne pouvaient être d'aucune utilité. « L'Angleterre, » continuait l'agent, « doit prévoir une révolution et en a hâté l'époque en affranchissant les colonies de la peur des Français au Canada (1). »

En même temps que Choiseul recevait ces rapports, il lisait dans la *Gazette de Leyde* la réponse faite tout récemment par l'assemblée du Massachusetts au gouverneur de cette province et y apprenait avec étonnement que ces colonies, qu'on supposait n'avoir de libertés que par induction, parlaient hardiment et fermement de droits et d'une

(1) Rapport de Pontleroy, l'émisnaire français, transmis par Durand à Choiseul, août 1766.

constitution (1). C'est ainsi que le temps apportait quelque soulagement à sa profonde humiliation antérieure.

Si Chatham avait pu recouvrer la santé, il aurait surmonté toutes les difficultés, ou il serait tombé avec dignité. Jaloux des cours de la famille des Bourbons, lui aussi songea à la possibilité de la guerre et pressa l'amélioration du port de Pensacola, qui, disait-on, pouvait être disposé de façon à admettre des navires du plus fort tonnage, à abriter au moins quarante vaisseaux de ligne et à tenir en échec tout le commerce de la Vera Cruz (2).

Les deux hommes d'État rivaux, les yeux fixés sur l'Amérique, ne cessèrent de se faire concurrence pour gagner des alliances en Europe. Chatham ne fut pas plus tôt entré au ministère, qu'il se jeta à corps perdu et avec confiance dans le plan d'une grande ligne du Nord pour contrebalancer la puissance des Bourbons, et il invita sans retard Frédéric de Prusse et Catherine de Russie à s'unir intimement à l'Angleterre. Mais dans toutes les cours, son acceptation de la pairie lui avait dérobé son prestige; aussi Frédéric, n'aimant pas George III, se souvenant avec rancune de l'abandon où on l'avait laissé en 1763, doutant de la stabilité de tout ministère anglais, déclina cette invitation. Choiseul, lui, se montra aussi supérieur dans la diplomatie que son adversaire l'avait été dans la guerre; avec de la constance dans les desseins et une habileté consommée, il parvint à établir avec toutes les puissances de l'Europe des relations telles, qu'en cas de nouvelles hostilités au sujet de l'Amérique, la France aurait l'Espagne pour partner et l'Angleterre seule pour ennemie.

Chatham se sentit blessé au cœur, tout en étant déjà frappé

(1) Durand à Choiseul, 27 août 1766.

(2) *Ibid.*, 23 août 1766.

de caducité. Pour être heureux, il avait besoin de se savoir bien soutenu par ses concitoyens. Mais cet homme, dont la voix avait été un claron pour le monde protestant, ne jouissait plus de popularité dans sa patrie, ni d'influence au dehors, ni de l'attachement et de la confiance des colonies. Une sympathie consolante aurait à peine pu opérer le miracle de son rétablissement; mais actuellement le sentiment de son isolement, depuis sa rentrée au pouvoir, brisa la vigueur de sa volonté. Lui qui avait été si impérieux dans l'exercice du commandement, ne savait plus que résoudre. Un jour, sur les vives sollicitations de Grafton, Charles Townshend reçut l'autorisation d'assister à une conférence sur les alliances européennes (1). Le lendemain, Chatham, du consentement empressé du roi (2), se retira à Bath; mais les eaux de cette ville ne lui procurèrent aucun soulagement. Il voulait en imposer à la France par une union du Nord, et il se trouvait devant l'Europe sans une seule puissance pour alliée. Il aimait à dicter la loi au cabinet, et il y admettait précisément un intrigant remuant, qui ne craindrait pas de contrecarrer sa politique. Il se vantait de la confiance illimitée de son souverain, et le roi ne demandait rien de lui que « son nom (3). » Il aspirait à l'amour du peuple anglais et il avait quitté ses rangs pour un comté. Il aurait voulu humilier l'aristocratie; et « la noblesse » non seulement « le détestait (4) » avec une arrogance vindicative, mais conservait assez de force pour l'écraser le jour où il perdrait la faveur de la cour.

Cependant, quoique Chatham se fût dévoyé, la cause de la liberté gagnait toujours du terrain. La philosophie propa-

(1) Grafton, *Autobiographie*.

(2) Le roi à Chatham, 25 sept. 1766; *Corr. de Chath.*, III, 75.

(3) Lettre du roi à lord North.

(4) Bolland à Hutchinson, 25 sept. 1766.

geait la connaissance des lois de la nature. L'impératrice de Russie minuta de sa propre main un édit en faveur de la tolérance universelle. « Ne pourriez-vous point me dire, » écrit Voltaire (1) triomphant à d'Alembert, « ce que produira, dans trente ans, la révolution qui se fait dans les esprits depuis Naples jusqu'à Moscou?... Je suis trop vieux pour espérer de voir quelque chose, mais je vous recommande le siècle qui se forme. » Pourtant, tout brisé par les ans que fût Voltaire, il devait être témoin lui-même du plus grand pas fait dans la voie du progrès et y applaudir; il devait voir les colonies insurgées se transformer en républiques et il devait souhaiter la bienvenue devant Paris et l'Académie française à un apprenti fugitif devenu leur envoyé auprès de la cour la plus raffinée de l'Europe.

En attendant, Choiseul écartait du conseil de son roi toutes les anciennes idées sur l'Amérique, aussi bien les théories politiques que militaires (2), et examinait avec d'autant plus d'attention la situation des colonies anglaises, qu'il voulait faire reposer son nouveau système sur le terrain le plus solide.

(1) Voltaire à d'Alembert, 15 octobre 1766.

(2) Choiseul à Durand, 15 sept. 1766.



CHAPITRE XXVII

CHARLES TOWNSEND USURPE LA DIRECTION DU GOUVERNEMENT. —
SUITE DE L'ADMINISTRATION DE CHATHAM (1766-1767).

Contestations des colonies. — Paxton fait voile pour l'Angleterre. — Plan pour l'Illinois. — L'Ouest. — La Caroline du Nord. — Les régulateurs. — Marche de la contestation au Massachusetts. — Sincérité de Shelburne. — Gadden et la Caroline du Sud. — Rhode Island. — New-York. — Chatham et l'aristocratie. — Townshend propose une liste civile américaine. — Il accuse le cabinet de son dédain.

Le peuple du Massachusetts s'endormait dans la persuasion qu'on lui avait « de nouveau rendu » la pleine jouissance « de ses droits et de ses libertés. » Mais ses ennemis secrets, les uns par soif du pouvoir, les autres par un amour désordonné du lucre (1), ne cessaient de comploter toujours pour obtenir une armée américaine et un tribut américain, et représentaient dans de nombreuses lettres ces deux choses indispensables pour la mise à exécution des actes de navigation et même pour l'existence du gouvernement. Quand les soldats cantonnés à New York eurent, dans la nuit (2) du 10 août, renversé le bâton de pavillon des citoyens, le général représenta la querelle qui s'ensuivit comme une preuve « d'anarchie et de désordre » et de la

(1) Candidus (Samuels Adams), dans la *Gazette de Boston*, 9 sept. 1771.
(2) *Gazette de Holt*, 1232, 14 août 1766, et 1233, 21 août 1766. Dunlap, *Histoire de New York*, I, 433; Isaac Q. Leake, *Vie de John Lamb*, 36.

nécessité de requérir des troupes pour faire respecter « les lois (1). » Cependant l'association des fils de la liberté du New York avait été dissoute, et tous les efforts pour entretenir « son glorieux esprit, » étaient subordonnés à la fidélité au roi (2). Quelques individus (3) de Boston, ayant célébré l'anniversaire de l'explosion contre l'acte du timbre, on prit soin de rapporter combien les convives avaient bu de santés en l'honneur d'Otis, « le Hampden américain qui avait proposé le premier le congrès (4); » « des Virginiens, » qui avaient sonné l'alarme dans le pays; de Paoli et des Corses insurgés; de l'étincelle de liberté que l'on croyait avoir été allumée en Espagne. De la part de Bernard, qui avait rendu les entraves du commerce intolérables, en réclamant la pénalité légale de la triple confiscation à charge des marchands, que sa propre et longue connivence avait poussés à enfreindre une loi sur le revenu, émanaient sans interruption des plaintes au sujet du commerce illicite. A Falmouth, actuellement Portland, une tentative de saisir des marchandises, en vertu de l'autorité contestée des writs d'assistance, avait été déjouée par la populace (5); et on invoqua ce désordre pour porter une accusation générale contre la province. A Boston, Charles Paxton, le maréchal de la cour de l'amirauté, vint, accompagné d'un shériff et muni d'un mandat analogue, pour faire une seconde fois des perquisitions au domicile de Daniel Malcolm (6); mais ce patriote obstiné

(1) Le général Gage au secrétaire Richmond, 26 août 1766.

(2) Isaac Sears, John Lamb et autres à Nicholas Ray, N. Y., 10 oct. 1766.

(3) Andrew Oliver à Thomas Whately, 7 mai 1767, dans les lettres, ch. 19.

(4) Dixième toast à l'arbre de la liberté, 14 août 1766.

(5) Bernard au bureau du commerce, 18 août 1766, et pièces incluses; le même à Shelburne, 3 sept. 1766; Shelburne à Bernard, 11 déc. 1766.

(6) Bernard à Shelburne, 10 oct. 1766, avec les dépositions y incluses et recueillies *ex parte*; lettre de la ville de Boston à Dennys de Berdt, 22 oct. 1766, avec d'autres dépositions. *Gazette de Boston*, 13 oct. 1766; 602, 1, 1 et 2.

refusa d'ouvrir sa porte, que les agents de la force publique n'osèrent enfoncer, tant ils doutaient de leur droit; et comme cette altercation avait attiré la foule, ils se retirèrent en prétendant qu'un rassemblement tumultueux et séditieux avait mis obstacle à leur mission. Tous ces incidents, de peu d'importance en eux-mêmes, furent représentés secrètement comme un soulèvement général contre l'exécution des lois du commerce. Mais les cabaleurs mirent surtout leur confiance dans des importunités personnelles; aussi l'infatigable Paxton, qui avait souvent visité l'Angleterre et qu'on savait posséder l'amitié de Charles Townshend, pour autant qu'un client égoïste peut en obtenir d'un patron intrigant, se vit-il envoyé à Londres en qualité de représentant des officiers de la couronne dans les colonies (1) et pourvu de l'autorisation générale de se dire l'ami d'Oliver (2) et de Hutchinson (3).

Nous approchons des mesures qui provoquèrent l'insurrection des colonies; mais tous les astres dans leur course présageaient l'indépendance américaine. Les prairies de l'Illinois ne se trouvèrent pas plutôt en possession de l'Angleterre, que Crogham, un agent député chez les Indiens, qui d'après ses observations personnelles connaissait la valeur de cette conquête, en pressa la colonisation immédiate. Sir William Johnson, William Franklin, le gouverneur royaliste du New Jersey, plusieurs marchands de fourrures de Philadelphie, Gage (4) lui-même, prirent vivement à cœur un projet qui devait leur procurer des biens im-

(1) Candidus, dans la *Gazette de Boston*, 9 sept. 1771.

(2) Comparez Oliver à Whately, 7 mai 1767.

(3) Hutchinson à R. Jackson, pour servir de lettre d'introduction à Paxton; date non donnée, mais évidemment d'octobre 1766.

(4) Gage au secrétaire d'État, 28 mars 1766, lettre soumise aux lords du commerce au mois de mai.

menses dans la vallée la plus fertile du monde (1). Leur plan embrassait tout le territoire occidental compris entre le Mississippi, l'Ohio et une ligne longeant le Wabash et le Maumee jusqu'au lac Erie, puis partant de là à travers le Michigan, Green Bay et la Fox River jusqu'à l'embouchure du Wisconsin (2). On supposait que cette région contenait soixante-trois millions d'acres, qui ne pouvaient trouver leurs pareils nulle part ailleurs. Benjamin Franklin favorisait l'entreprise qui promettait d'enrichir tous ceux qui y participeraient et de procurer à l'Amérique une garantie nouvelle d'une administration coloniale douce. Il entraînait dans les vues de Shelburne (3), qui aimait à consulter le grand philosophe sur les intérêts de l'humanité, que la vallée du Mississippi pût être occupée par des colonies jouissant de la liberté anglaise. Mais le bureau du commerce, où Hillsborough était rentré (4), objecta que les émigrants, dans des contrées aussi reculées, établiraient des manufactures pour leur propre compte et qu'au cœur même de l'Amérique ils fonderaient une puissance que l'éloignement émanciperait immanquablement. Le bureau donc s'en tint à l'édit de 1763 et à la chaîne des Alleghanys pour servir de frontière aux établissements anglais.

Pourtant cette prohibition laissa de côté la grande vallée,

(1) *Raisons pour établir une colonie anglaise sur l'Illinois*, 1766; sir William Johnson au secrétaire Conway, 10 juillet 1766; les lords du commerce au roi, 3 sept. 1766, avant que les documents ci-dessus mentionnés fussent parvenus; lettres de William Franklin et de Benjamin Franklin, 1766: *Œuvres de Franklin*, IV, 233, etc. Il ne faut pas confondre ce plan d'une colonie dans l'Illinois avec les arrangements concernant Vandalia ou, comme on l'a aussi appelée, la concession de Walpole, qui était une contrée située au sud de l'Ohio.

(2) D'après les *Raisons*, etc.

(3) B. Franklin à son fils, 11 oct. 1766.

(4) Franklin, IV, 235.



qui pût servir de sanctuaire aux gens malheureux, aventureux et amis de l'indépendance; à ceux que l'esprit d'entreprise, la curiosité ou le dégoût du genre de vie des vieilles plantations plaçait au dessus des édits royaux (1); à ceux qui ne possédaient nulle part ailleurs de domicile, ou qui voulaient courir toute espèce de risques pour prendre possession du sol excellent situé entre les Alleghany et l'Ohio (2). L'immense Ouest devint le lieu de refuge des pauvres gens (3); là le désert rendit leurs cabanes aussi inviolables que l'aire de l'aigle sur les rochers escarpés ou au sommet des cèdres. Ceux en petit nombre qui occupèrent des terres en vertu de concessions de la Couronne, ne purent compter que sur eux-mêmes pour la défense de leurs propriétés et refusèrent de payer des redevances tant que leur droit légal ne serait pas reconnu. La ligne des « établissements disséminés » au delà des montagnes s'étendait de Pittsburg, du Monongahela (4) et de ses tributaires aux rives du Greenbriar et de la New River (5) et à la vallée supérieure si connue du

(1) Le lieutenant-gouverneur Fauquier aux lords du commerce, 22 mai 1766 : « En désobéissance à toutes les déclarations, en dépit de la loi et sans la moindre ombre de droit pour réclamer ou défendre leurs propriétés, il y a des gens qui s'en vont tous les jours s'établir au delà des monts Alleghany. Ils accourent là actuellement en plus grand nombre que d'ordinaire, » etc. Le même aux mêmes, 4 sept. 1766; proclamation de Fauquier (pendant l'été de 1766) contre la création d'établissements à l'ouest des monts Alleghany.

(2) Le lieut.-gouv. Fauquier à Shelburne, 18 déc. 1766.

(3) Fauquier au comte de Shelburne, 15 nov. 1766.

(4) Pour les documents officiels de 1766, concernant les établissements sur le Monongahela et spécialement à Redstone, voir les minutes du conseil provincial de la Pennsylvanie, vol. IX. Comparez aussi J.-L. Bowman, dans le *Pionnier américain* de février 1843; Craig, *Histoire de Pittsburg*, 98, 99; Day, *Collection historique de la Pennsylvanie*, 336.

(5) Comparez Monette, *Histoire de la découverte et de la colonisation de la vallée du Mississipi*, I, 345.

Holston (1), où la route militaire partant de la Virginie menait au pays des Cherokees. Mais jusqu'alors il n'y avait pas d'établissement dans le Kentucky, et James Smith qui, accompagné de trois autres personnes de la Pennsylvanie, se rendit cette année de l'Holston, par la Cumberland River, jusqu'à l'Ohio et ainsi jusqu'à l'embouchure du Tennessee, ne laissa d'autre souvenir de son passage que le nom de Stone, un de ses compagnons, donné par lui à un embranchement au dessus de Nashville (2). La plupart des émigrants poussaient jusqu'au pays des Illinois.

Dans la Caroline du Nord, les colons habitant la partie montagneuse le long de la frontière, la plupart desquels étaient issus de presbytériens écossais-irlandais (3), souffraient des exactions illégales des shériffs et des officiaux, dont le gouvernement encourageait les spoliations de toutes ses forces. « Les fils de la liberté, » se dirent-ils les uns aux autres, « ont tenu tête aux lords du parlement pour défendre la vraie liberté; il ne faut pas que des fonctionnaires inférieurs introduisent une oppression injuste dans notre province (4). » Quelques-uns de ceux qui avaient été durement lésés gagnaient à peine, au prix de tous leurs efforts, de

(1) Que l'on recherche des terres dans la vallée du Holston déjà en 1756, voir la preuve dans Ramsay, *Annales du Tennessee*, 66.

(2) Circonstances remarquables de la vie et des voyages du colonel James Smith, par lui-même. Réimprimé en 1849, à Abingdon, V., dans *Miroir de la vie de frontière dans l'ancien temps*. Ce récit est accepté par John Haywood dans son *Histoire civile et politique de l'État de Tennessee*, depuis sa colonisation primitive jusqu'à l'année 1796, 35, 36. Ramsay, dans ses *Annales du Tennessee*, 69, adopte le récit de Smith d'après Haywood. Collins, dans la table chronologique de ses *Esquisses historiques sur le Kentucky*, l'accepte également.

(3) Comparez Foote, *Esquisses sur la Caroline du Nord*, chap. XI.

(4) N° 1, Avertissement C., août 1766. Dans Tryon au secrétaire d'État, 24 déc. 1768; Martin, *La Caroline du Nord*, II, 217; Jones, *Défense de la Car. du N.*

quoi faire subsister leurs familles (1). Tous étaient loyaux sujets et regardaient la forme du gouvernement anglais comme « la meilleure constitution existante. » Mais ils se trouvaient victimes « des procédés avides et arbitraires d'hommes fourbes et pervers qui, occupant chez eux des positions lucratives et influentes et ne se contentant pas des bénéfices légitimes que leur procurait l'exercice de leur charge, avaient recours à toute espèce d'artifices, pratiquaient toute espèce de fraudes, et, lorsque tous ces moyens échouaient, n'épargnaient pas les menaces pour arracher et extorquer aux malheureux le plus possible (2). »

Afin d'arrêter ce flot d'iniquités, on suivit avant tout le conseil d'Herman Husbands (3), un fermier indépendant qui demeurait à Sandy Creek, alors dans le comté d'Orange, actuellement dans le comté de Randolph, où il possédait une vaste propriété d'une nature de terrain très fertile, qu'il cultivait si bien, que ses champs de froment et ses « prairies de trèfles (4) » faisaient l'admiration de tous les connaisseurs. Chaque groupe de voisins de tout le comté d'Orange se réunit et nomma des délégués à un meeting général. « Ces délégués devront rechercher, disaient dans les instructions que ces hommes simples de cœur donnèrent à leurs commettants, si les citoyens de ce comté ne sont pas en butte à des abus de pouvoir; ils examineront particulièrement les taxes publiques et, pour éloigner de nos âmes tout sentiment de défiance, ils s'informeront en vertu de quelles lois et pour quel usage ces taxes sont imposées; les

(1) Comparez la pétition rédigée par Fanning et envoyée aux régulateurs par un ami de Fanning, Ralph Mevair.

(2) *Narration simple et sincère des faits.*

(3) Comparez *Narration simple et sincère des faits.*

(4) Comparez la *Gazette de la Caroline du Nord* du 15 juillet 1771, copiée dans la *Gazette de Boston* du 15 juillet 1771; 348, 2, 1 et 2.

représentants, les conseils paroissiaux et les autres fonctionnaires sont priés de fournir aux membres dudit meeting tous les renseignements et toutes les satisfactions possibles; pour autant, bien entendu, qu'ils veuillent tenir compte de la bienveillance de tous les honnêtes francs tenanciers et rendre l'exercice des emplois publics agréable et facile (1). »

Au mois d'octobre, les délégués, au nombre de douze environ, se réunirent à Maddock's Mill, sur l'Enoe River, à l'extrémité précisément de Hillsborough. Quelques fonctionnaires avaient manifesté l'intention de répondre au désir de la population; mais aucun ne parut à l'assemblée. On leur envoya une seconde invitation, mais aucun n'y répondit, sauf Edmond Fanning (2). Favori et plus tard gendre du gouverneur Tyron, il était, à cette époque, le représentant du comté, l'un de ses magistrats, et l'officier de la couronne le plus élevé en grade dans la milice; il avait amassé de la fortune par ses exactions comme attorney et par ses extorsions comme greffier, car il insérait des clauses ambiguës dans les titres de propriétés (3) et il exigeait des rétributions illégales pour enregistrer les actes (4). Plus que tout autre il était à juste titre odieux au peuple. Dans son message aux délégués, il fit remarquer que leur projet de s'enquérir « judicieusement » de certains faits impliquait l'intention d'instituer une sorte de juridiction et ressemblait moins à une enquête qu'à une insurrection. « Nous ne sommes pas des éplucheurs de

(1) Meeting des habitants du voisinage de Derp River, le 20 août 1768.

(2) *Narration simple et sincère des faits.*

(3) Comparez Sabine, *Les Loyalistes américains*, au mot Edmond Fanning.

(4) Pour les preuves d'extorsions, voyez les *Registres de la cour tenue à Hillsborough*, septembre 1768, imprimés par Husbands et réimprimés dans Wheeler, *La Caroline du Nord*, II, 322. Tryon admet le fait.

mots, » répondirent les membres du meeting (1); nous ne savons pas combien de significations différentes le mot *judicieusement* peut comporter; quant à nous, nous n'entendons rien de plus par là qu'examiner sagement, soigneusement et avec calme la question qui nous est soumise. » Les vexations subies par les habitants étaient manifestes et incontestables. « Il est triste pour nous, » dirent les délégués. « de nous voir arracher nos moyens d'existence par ces monstres d'iniquité, qui ne s'appliquent qu'à nous dépouiller, » Et puisque l'on ne tenait pas compte de leur « demande raisonnable » d'explications, ils décidèrent « la convocation, tous les ans et aussi souvent que les circonstances pourraient l'exiger, d'une conférence libre et publique, » pour que les citoyens pussent ainsi recueillir les avantages de leurs droits, en exerçant la faculté « de choisir des représentants et d'apprendre quel emploi l'on faisait de leur argent (2). » Pourtant leur espoir d'obtenir du soulagement était bien éloigné. Comment des fermiers illettrés pouvaient-ils l'emporter sur l'administration unie et puissante de la province? Et puis s'écoulerait-il longtemps avant que quelque indiscretion les mit à la merci de leurs oppresseurs? La répartition des membres de la législature coloniale était évidemment fort peu équitable; le gouverneur pouvait créer des bourgs; la législature actuelle, dont les membres avaient en partie été imprudemment choisis, en partie réélus à tort, se réunissait rarement; le gouverneur pouvait, selon son bon plaisir, la continuer ou la dissoudre; elle accrut encore les charges des pauvres gens en votant une capitation annuelle destinée à produire cinq mille livres et, l'année suivante, dix

(1) *Narration simple et sincère des faits.*

(2) Document n° 3. Proposition d'un meeting des habitants du comté d'Orange, à Maddock's Mill, sur l'Enoe, lundi 10 oct. 1766; Martin, *La Caroline du Nord*, II, 218; Jones, *Défense de la Caroline du Nord*, 41.

mille livres de plus pour bâtir à Newbern un hôtel au gouverneur (1).

A Boston, la cour générale rouvrit sa session vers la fin d'octobre; elle reçut des pétitions de la part des victimes de l'acte du timbre. Joseph Hawley, membre pour Northampton, lui suggéra la forme de sa réponse. Hawley était le fils unique d'un maître d'école; il était marié, mais n'avait pas d'enfants; c'était un légiste très capable, d'un désintéressement extraordinaire, dont sa ville natale conserve encore le souvenir. Content d'un petit patrimoine, il vivait paisiblement avec une simplicité frugale (2), ne fermant la porte de sa maison qu'au moyen d'un loquet, sans barreaux ni verrous. Porté par tempérament à la mélancolie (3), son esprit pouvait briller cependant d'un éclat plus vif et se laisser entraîner en avant par une impulsion irrésistible. Tous les partis respectaient la pureté de sa vie et son ardente piété; personne dans son voisinage ne jouissait autant que lui de l'estime publique. Il s'opposa (4) à toute indemnité, à moins qu'elle ne s'étendit à tous indistinctement. « Parmi ceux qui réclament un dédommagement, le principal, » dit-il, « est un personnage à principes inconstitutionnels, comme il le fera voir un jour ou l'autre (5). » On objecta les résolutions du parlement. « Le parlement de la Grande Bretagne, » répliqua Hawley, « n'a pas le droit de faire des lois pour nous. » A ces paroles, Otis, se levant de sa place, s'inclina devant lui et le remercia en disant : « Il

(1) Martin, *La Caroline du Nord*, II, 227, 228, 229, 230; Wheeler, I, 55.

(2) D'après un document de Sylvester Judd, rédigé sur les *Souvenirs de Benjamin Tappan de Northampton*.

(3) Comparez son propre MSS.

(4) Bernard à Shelburne, 14 nov. 1766.

(5) Hutchinson à J. Williams de Hatfield, 7 déc. 1766, et J. Williams en réponse, 8 janv. 1767. Hutchinson à Charles Paxton, alors à Londres, déc. 1766.

est allé plus loin que je ne l'ai fait jusqu'ici dans cette chambre (1). » C'était la première fois que la souveraineté du parlement avait été totalement déniée dans une législature coloniale. « Pas de représentation, pas de taxation, » était devenu une expression fort ordinaire; les colonies se mirent maintenant à s'écrier : « Pas de représentation, pas de législation (2). » N'ayant jamais montré l'amertume de l'esprit de parti, Hawley entraîna facilement l'assemblée de son côté; car elle avait une grande opinion de son intelligence et de son intégrité; on formula donc un bill « accordant une compensation aux victimes et le pardon aux délinquants, » y compris même la restitution des amendes payées.

Les travaux furent ensuite suspendus pour que les membres pussent consulter leurs commettants, dont on observait rigoureusement les instructions (3). Cependant avant cet ajournement, plainte fut portée contre le zèle nouveau que déployait Bernard dans la mise à exécution des actes de navigation et dans l'envoi en Angleterre d'attestations sous serment, recueillies secrètement et nuisibles au pays. « J'ai connu le temps, » fit remarquer un membre, « où la chambre aurait volontiers prêté son concours au gouverneur pour l'exécution des lois du commerce. » « Les temps sont changés, » répondit Otis, « maintenant nous connaissons nos droits (4). »

Pendant que les motifs intéressés, qui excitaient subitement l'ardeur du gouverneur à supprimer le trafic illicite, soulevaient encore davantage la population contre les restrictions captieuses imposées à la navigation, Shelburne

(1) Très longue lettre de Bernard à Shelburne, du 24 déc. 1766.

(2) Hutchinson, *Histoire du Massachusetts*, III, 164.

(3) Le speaker de la chambre du Massachusetts à son agent, 11 nov. 1766; Samuel Adams à Dennys De Berdt, 12 nov. 1766.

(4) Bernard à Shelburne, 24 déc. 1766.

cherchait à recouvrer l'attachement des colonies en conquérant et méritant leur confiance (1) « Assurez à l'assemblée du Massachusetts, » dit-il avec franchise (2) « au correspondant de celle-ci, « que, sous l'administration actuelle, elle jouira tranquillement de la plénitude de ses droits et privilèges. Il enjoignit à tous les gouverneurs de montrer de la modération et prit la résolution de ne faire de nominations que de gens animés des « plus généreux principes. » Quant à Bernard, qu'il chargea de poursuivre des mesures de conciliation (3), il ne lui adressa ni une approbation générale de sa conduite, ni un blâme pour l'assemblée, ni une proclamation inopportune du pouvoir législatif du parlement; mais il invita la législature coloniale à s'entendre spontanément sur les moyens de terminer toutes les difficultés locales. Le peuple de la campagne, en lisant cette lettre qui avait été imprimée à la demande du conseil, tomba d'accord pour que l'on accordât les dédommagements qu'elle recommandait. « Le roi, » se dit-il, « a demandé cela de nous comme une faveur; il ne serait pas généreux de le refuser (4). »

Lors de la nouvelle réunion de la législature, le bill de Hawley l'emporta à une grande majorité; cependant il fut voté dans ce sens que les victimes de l'acte du timbre n'avaient pas de droit à l'indemnité accordée par la province (5), que

(1) Durand à Choiseul, 14 août 1766.

(2) Ce portrait de Shelburne est de l'agent de l'assemblée du Massachusetts à Londres. Voir sa lettre au speaker, 19 sept. 1766. *Journaux américains* de 1766, *Boston*, 10 nov.; *Gazette du New Hampshire*, 14 nov. 1766. Bradford omet cet avis; *Documents de Bradford*, 102.

(3) Shelburne à Bernard, 13 sept. 1766.

(4) John Adams, *Journal*.

(5) Résolution de la chambre des représentants sur le dédommagement accordé aux victimes des émeutes de 1765 (adoptées en décembre, non en octobre). *Documents de Bradford*, 100, 101.

celle qu'elle octroyait, elle l'octroyait de sa propre « et libre bonne volonté (1), » et non par déférence pour « une réquisition » quelconque. Le gouverneur donna son assentiment à un acte dans lequel une législature coloniale exerçait la prérogative de la clémence, et Hutchinson, tout en disant que « des mendiants ne doivent pas être difficiles, » remercia ses bienfaiteurs à la barre de la chambre. Mais il n'en conserva pas moins dans son cœur un profond ressentiment, et l'année suivante, saisissant pour prétexte un mémoire explicatif publié par Hawley (2), il lui interdit arbitrairement de pratiquer devant la cour supérieure.

Les patriotes de la Nouvelle Angleterre ne doutaient pas des soins de Shelburne pour leurs intérêts et de son respect pour leurs libertés; mais ils étaient excessivement susceptibles à l'égard de tout ce qui tendait à reconnaître au parlement le pouvoir de les taxer. Bernard se vit blâmé parce que, du consentement du conseil, il avait ordonné l'impression de l'acte des billets de logement par l'imprimeur des lois de la colonie, et qu'il avait invoqué cet acte pour fournir, aux frais de la colonie, des secours à deux compagnies d'artillerie (3) qui, par suite de mauvais temps, étaient descendues, à Boston. Otis attribua la taxation de l'Amérique par le parlement aux avis de Bernard. « Je sais, » dit-il, « le lieu, le temps, où ce plan a été formé et les personnes qui y ont pris part. » Et il ajouta publiquement : « Ceux qui sont désignés pour les gouvernements américains sont des personnes obligées, à

(1) Préambule d'un « acte accordant des indemnités aux victimes, et pardon général, amnistie et oubli aux délinquants de ces derniers temps. » *Documents de Bradford*, 98, note.

(2) Hutchinson à Bollen, 31 oct. 1767; le même à un autre, 10 nov. 1767.

(3) Bernard à J. Pownall, 16 déc. 1766; le même à Shelburne, 6 et 24 déc. 1766.

cause de leurs crimes ou de leurs dettes, de fuir leur pays (4). » Les débats démasquèrent l'hypocrisie de Hutchinson et éveillèrent dans le public un pressentiment de danger par suite du voyage de Paxton (2) en Angleterre. La législature méfiante congédia Richard Jackson du service de la province et la chambre élut pour son propre agent particulier l'honnête mais vieux Dennys de Berdt.

C'est à ce moment que Hutchinson a fait remonter la révolte des colonies; et sa correspondance et ses conseils se conformèrent à cette opinion (3). Mais Samuel Adams était doué d'une perspicacité qui lui fit deviner les mauvais desseins, actuellement si proches de leur réalisation. Il recommanda à de Berdt de s'opposer à l'établissement, qu'on redoutait, d'une force militaire en Amérique, comme étant inutile pour la défense du pays et dangereuse pour la liberté. « Sans aucun doute, » disait-il, « le meilleur moyen pour la Grande Bretagne de tirer de ses colonies un profit réel et durable, c'est de leur procurer les plus grandes facilités pour leur commerce et d'écarter toute occasion pour elle de soupçonner que leurs libertés sont en danger. Tant qu'on laissera subsister un acte quelconque du parlement, qui ait la moindre apparence de vouloir tirer un revenu d'elles, leur défiance sera éveillée (4). »

En même temps il fit appel, dans tout le continent, au patriote le plus semblable à lui, à Christophe Gadsden de la Caroline du Sud. « Dites-moi, monsieur, » lui écrivit-il (5), au sujet de l'acte des billets de logement, « n'est-ce pas là

(1) Bernard à Shelburne, 22 déc. 1766.

(2) Hutchinson à Paxton, déc. 1766.

(3) Hutchinson, *Histoire*, III, 173 « La révolte des colonies doit être datée de ce moment plutôt que de la déclaration d'indépendance. »

(4) Samuel Adams à D. de Berdt, 16 déc. 1766, et 18 déc. 1766.

(5) Samuel Adams à Christophe Gadsden, 11 déc. 1766.

taxer les colonies aussi réellement qu'au moyen de l'acte du timbre? Et s'il en est ainsi, ou nous nous sommes plaints sans raison, ou nous avons encore raison de nous plaindre. On a dit à Grenville qu'il aurait dû placer un nombre suffisant de troupes en Amérique avant d'y envoyer l'acte du timbre. Si les choses s'étaient passées ainsi, votre congrès aurait pu être mis à la porte. New York a eu pendant quelques mois des troupes régulières dans son sein. Je n'ai jamais pu bien comprendre le motif pour lequel ces troupes avaient reçu l'ordre d'y séjourner si longtemps; une armée permanente, spécialement en temps de paix, est non seulement un germe de trouble, mais sous tous les rapports, c'est un danger pour la société civile. J'affirme donc que nous ne pouvons consentir à son cantonnement chez nous; et combien n'est-il pas dur pour nous d'être obligés de donner notre argent pour son entretien! » Mais Gadsden avait déjà réuni les patriotes de la Caroline du Sud sous le chêne vivant, qu'ils appelaient leur arbre de la liberté (1); il avait mis sous leurs yeux l'acte déclaratoire, leur avait expliqué leurs droits et s'était ligué avec eux pour s'opposer à toute taxation venant de l'étranger.

Toutes les colonies déniaient le droit du parlement de contrôler leurs législatures. Moffat, de Rhode Island, réclamait une indemnité pour les pertes qu'il avait essuyées, et fondait ses prétentions sur les résolutions de la chambre anglaise des communes et sur la recommandation du roi (2). « Ni l'une ni l'autre, » dit le *speaker* de l'assemblée, « ne

(1) Drayton, *Mémoires sur la révolution américaine*, II, 315; Johnson, *Traditions et souvenirs de la révolution américaine*, 27, 28, 29, 35; Wm. Johnson, *Vie de Greene*, II, 266.

(2) Thomas Moffat à un membre du parlement, « cousin de M. Burke, » 12 déc. 1766; relation de Moffat envoyée au même membre du parlement et à sir George Saville et à d'autres.

peuvent produire de l'effet sur moi; elles ne doivent pas non plus exercer de l'influence sur les représentants libres et indépendants de la colonie de Rhode Island; » Moffat fut autorisé à retirer sa première pétition et à en présenter une autre, fort inoffensive, que l'on accueillit, mais que l'on renvoya à une session future.

A New York, les soldats continuaient à irriter le peuple par leur langage insolent et en renversant une seconde fois le bâton du pavillon de la ville (1); aussi l'acte des billets de logement n'y rencontra pas un accueil favorable. Shelburne (2) chercha à persuader l'assemblée de se soumettre, en lui prêchant l'espoir de voir la loi changée sur une représentation bien motivée sur la dureté de la mesure; un gouverneur prudent aurait pu éviter une collision. Mais Moore se préoccupait surtout de l'établissement d'un théâtre (3), contrairement aux vœux des presbytériens; dans sa frivolité irréfléchie, il poussa la chambre à combattre catégoriquement l'acte du parlement, après qu'elle avait déjà voté « les fournitures nécessaires au cantonnement de deux bataillons et d'une compagnie d'artillerie. » Elle ne voulut en cela que prendre une disposition de son propre chef et refusa de se rendre « coupable d'un abus de confiance, » en imposant des charges plus lourdes que le peuple ne pourrait supporter (4). Cette prudente réserve rallia l'unanimité de l'assemblée et de ses constituants (5). Dans le New York, aussi bien

(1) Dunlap, *Le New York*, I, 433; Leake, *Lamb*, 32, 33; *Gazette de Holt*, 14 août et 21 août 1766 et 25 sept. 1766.

(2) Shelburne à sir Henry Moore, 9 août 1766.

(3) MSS. du juge Livingston, 1766.

(4) Adresse de l'assemblée du New York au gouverneur, publiée le 18 déc. 1766 dans les *Documents antérieurs*, 120; *Gazette de N. Y. de Holt*, 1251, 24 déc. 1766.

(5) Le gouv. Moore au bureau du commerce, 19 déc. 1766, et à Shelburne, 19 déc. 1766.

que dans l'Amérique du Nord, l'acte déclaratoire du pouvoir absolu du parlement se trouvait en conflit avec « le principe de la puissance souveraine du peuple dans tous les cas possibles (1). »

Avant que les affaires d'Amérique eussent attiré l'attention du parlement, l'influence du ministère de Chatham fut ébranlée par l'imprudence de Camden. A l'occasion d'une disette, le ministère avait prohibé l'exportation du blé. Camden défendit la mesure, comme « non seulement excusable, mais légale; et à ceux qui se plaignaient de sa nature arbitraire, il répondit inconsidérément : « La couronne peut faire tout ce que la sûreté de l'État peut exiger en l'absence du parlement; ce n'est tout au plus qu'une tyrannie d'une quarantaine de jours. » Chatham rejeta cette opinion dangereuse et Mansfield la renversa victorieusement.

Les vagues ainsi soulevées ne s'étaient pas encore apaisées, que l'on vit commencer à apparaître des traces de l'influence de Paxton, qui était arrivé de Boston, pour raconter son histoire de la rébellion contre l'acte de navigation et recevoir des félicitations au sujet de l'avènement au pouvoir de son patron Charles Townshend. Dans le parlement on sentait poindre un esprit très différent de celui qui avait prévalu l'hiver précédent. « Aussi longtemps que je serai en charge, » dit Townshend au sein de la chambre, « l'autorité des lois ne sera pas foulée aux pieds. Je regarde comme le plus grand tort fait à la nation de permettre que les actes du parlement soient impunément violés (2). » Il ne craignit pas de caresser les préventions du roi et de rechercher la faveur de Grenville et de Bedford; car il voyait bien que

(1) Golden à Shelburne, déc. 1766.

(2) R. Nugent, 13 déc. 1766, à un gentleman de Boston, imprimé dans la *Gazette de Boston*, 2 mars 1767; *Journal de Oakes Angier*.

Chatham, qui avait « déclaré à tout le monde que son but principal était de détruire les factions, » s'était attiré la haine de toutes les branches de l'aristocratie (1). Huit ou neuf (2) whigs résignèrent leurs emplois à cause du renvoi obstiné de le lord Edgecombe d'un poste peu important (3). Saunders et Keppel quittèrent l'amirauté, et la place de Keppel échut en partage à Jenkinson. Le parti de Bedford connaissait la faiblesse du Ximénès anglais et dédaignait d'accueillir ses offres modérées de se recruter chez lui. Mais le roi excitait continuellement Chatham « à mettre en déroute » les grands de l'Angleterre, actuellement « coalisés ensemble (4). » « Leur union, » disait Chatham de son côté, « ne m'inspire aucune terreur. » « Je connais mon terrain, » écrivait-il à Grafton (5), « et je les laisse caresser leurs rêves. L'esprit de faction n'ébranlera pas le roi, et n'obtiendra pas la faveur du public. En effet, le roi est ferme et il n'y a rien à craindre; » et il risqua le combat avec tous ses adversaires.

Il accorda sa confiance et son appui à Shelburne, qui était chargé du soin des colonies. Il réclama pour le gouvernement suprême le droit d'exercer la domination sur les conquêtes des Indes et de disposer des revenus territoriaux de ce pays; et comme Townshend contrecarrait ses plans et soutenait la compagnie des Indes orientales, il proposa à Grafton le renvoi de Townshend comme « incurable (6). » Burke se livra à des sarcasmes contre « le grand

(1) Lord Barrington à sir Andrew Mitchell, 14 déc. 1766.

(2) Chesterfield à Stanhope, 9 déc. 1766.

(3) Charles Townshend à Grafton, 2 nov. 1766, dans Grafton, *Autobiographie*; Conway à Chatham, 22 nov. 1766. *Corr. de Chatham*, III, 126.

(4) Le roi à Chatham, 2 déc. 1766.

(5) Chatham à Grafton, 3 déc. 1766, dans Grafton, *Autobiographie*.

(6) *Ibid.*, 7 déc. 1766, *ibid.*

personnage assez démesurement orgueilleux » pour ne pas se laisser toucher par des arguments et parodia les litanies en une solennelle invocation au « Ministre d'en haut. » « Aie pitié de nous, » s'écria-t-il, pendant que l'opposition applaudissait à cette parodie ; « ne condamne pas à la perdition l'immense dette publique, dont tu as employé soixante-dix millions à élever un piédestal pour ta propre statue (1). » Le lendemain même, à la chambre des lords, Chatham témoigna son mépris des railleries amères des partisans de Rockingham, en disant au duc de Richmond : « Quand le peuple me condamnera, je tremblerai ; mais je tiendrai tête à la ligue la plus orgueilleuse de ce pays. » « J'espère, » s'écria Richmond, « que la noblesse ne se laissera pas humilier par un ministre insolent ; » et Chatham lui renvoya le reproche d'insolence (2).

Mais ce fut la dernière fois pendant son ministère qu'il parut à la chambre des lords. Sa santé brisée ne lui permit pas de soutenir à chances égales la lutte qu'il avait provoquée. Le 18 décembre (3), il se rendit à Bath, le système nerveux si affaibli, qu'il se troublait aisément et versait des larmes ; cependant, malgré ses infirmités, il envoya aux représentants du Massachusetts ses remerciements affectueux pour leur vote de gratitude.

Townshend vit le moment opportun pour lui et ne cacha plus ses intentions. Connaissant l'aversion du roi pour Shelburne, il tira parti, pour s'emparer de la direction des finances, de sa supériorité d'âge, — de son crédit, comme le meilleur orateur de la chambre des communes, — de sa

(1) Sir Matthew Fetherstonehaugh à lord Clive, 30 déc. 1766, dans la *Corr. de Chatham*, III, 145, 146, note.

(2) Walpole, II, 411. *Corr. de Chatham*, III, 138 ; *Journal du duc de Bedford*, à la date du 10 déc. 1766.

(3) De Guerchy à Choiseul, 19 déc. 1766.

longue habitude des affaires d'Amérique, — et de cette circonstance qu'elles se traduisaient principalement en questions de finances. Son ambition lui fit concevoir le vain espoir de réussir là où Grenville avait échoué ; et, de concert avec Paxton, de Boston, il imagina le plan d'un bureau de douanes pour l'Amérique et de droits à percevoir dans les ports de ce pays. Il voulait ainsi obtenir un fonds américain pour constituer une liste civile, puis centraliser le pouvoir du gouvernement, là où Grenville ne songeait qu'à se procurer un revenu. Il prévoyait bien sa démission, si Chatham recouvrait la santé ; mais il entrevoyait aussi fort clairement la perspective de son avancement, s'il narguait ses collègues. Il se disposa donc à résoudre à sa manière les questions d'Asie et d'Amérique et il marcha sur le terrain qu'il s'était choisi, avec une intrépide audace. Le 26 janvier, la chambre des communes, en comité de subsides, examina l'évaluation des dépenses pour les forces de terre et les garnisons des colonies. Grenville saisit cette occasion pour récriminer contre le rappel (1) de l'acte du timbre. Il fit ressortir la nécessité de soulager la Grande Bretagne d'un fardeau que les colonies devaient supporter et qui, avec toutes les éventualités, dépassaient 400,000 livres ; il rappela aux gentlemen de la campagne que cette somme équivalait presque à un shelling par livre de la taxe foncière. Il parla avec beaucoup d'érudition et montra encore plus de rancune que d'ordinaire contre Chatham (2).

« L'administration, » répondit Townshend, « s'est attentivement appliquée à débarrasser la Grande Bretagne du fardeau de toute la dépense nécessaire pour assurer, défendre et protéger l'Amérique et les îles des Indes occidentales ;

(1) De Guerchy au duc de Choiseul, 17 janv. 1767.

(2) Beckford à Chatham, 27 janv. 1767.

je soumettrai à la chambre quelques propositions qui, je l'espère, aboutiront, avec le temps, à soulager le peuple anglais de ce chef et cependant ne seront en aucune manière onéreuses à la population des colonies. Je connais le moyen par lequel on peut tirer un revenu de l'Amérique sans danger (1). » Comme il prononçait ces mots, la chambre éclata en applaudissements, en criant : « Écoutez ! écoutez ! » Tantôt ces acclamations sortaient bruyantes de son propre côté, tantôt des bancs de l'opposition. « Je suis toujours, » continuait-il, « ferme partisan de l'acte du timbre (2), et pour son principe, et pour le droit en lui-même (3), seulement la fièvre qui a régné a rendu inopportun pour le moment de le recommander. Je me moque de l'absurde distinction des taxes en intérieures et extérieures. Je ne connais pas cette distinction. C'est une distinction sans fondement ; c'est un véritable non-sens ; si nous avons le droit d'imposer les unes, nous avons le droit d'imposer les autres ; la distinction est ridicule dans l'opinion de tout le monde, sauf des Américains. » Jetant un regard sur l'endroit où se trouvaient d'ordinaire les agents des colonies, il ajouta avec émotion : « Je proclame ceci tout haut, pour que vous tous qui êtes dans la galerie puissiez m'entendre (4) ; et après cela, je ne

(1) Garth au comité de la Caroline du Sud, 31 janv. 1767 ; Grafton, *Autobiographie*.

(2) Charlemont à Flood, 29 janv. 1767.

(3) Shelburne à Chatham, 1^{er} févr. 1767 ; *Corr. de Chath.*, III, 184, 185.

(4) W.-S. Johnson au gouv. Pitkin, 12 févr. 1767. Je suis le récit de Johnson, d'après son MSS. dont j'ai pris et je conserve copie. La relation contenue dans Pitkin, *Histoire politique et civile des États-Unis*, I, 217, me semble avoir été arrangée sur la tradition orale. On m'a raconté le même fait, mais non comme il se trouve dans le MSS. Un historien anglais a cité le passage de Pitkin, qui semblerait prouver que Townshend a agi d'après une impulsion soudaine. Cette supposition serait erronée. La politique de Townshend fut adoptée de propos délibéré.

compte pas voir ma statue érigée en Amérique (4). » Étendant alors la main sur la table placée en face de lui, il déclara à la chambre que « c'en est fait de l'Angleterre, si elle abandonnait le droit de taxer l'Amérique (2). »

Grenville lui demanda sur-le-champ de s'obliger à se conformer à sa déclaration ; il le fit très volontiers et sa promesse reçut un tumultueux accueil (3).

Lord George Sackville insista pour que le revenu en question fût équivalent à la dépense à combler ; Townshend s'engagea vis-à-vis de la chambre à procurer un revenu, sinon équivalent, du moins à peu près suffisant pour couvrir les dépenses militaires convenablement réduites (4). Une bruyante explosion d'enthousiasme consterna Conway, qui, assis en silence, restait stupéfait de la témérité non autorisée, mais préméditée de son présomptueux collègue (5).

La nuit suivante, le cabinet demanda à l'insubordonné ministre, « comment il s'était aventuré à se séparer, sur un point aussi essentiel, de la profession de foi du ministère entier ; » et il les accabla tous de son dédain. « J'en appelle à vous, » dit-il en se tournant vers Conway, « la chambre n'est-elle pas déterminée à obtenir un revenu, d'une façon ou d'autre, des colonies ? » Pas un des membres du ministère alors à Londres n'avait assez d'autorité pour proposer la démission de Townshend, et rien autre n'aurait pu l'arrêter dans sa marche (6).

(1) Lettre citée dans Wirt, *Patrick Henry*, 96. Cette dernière phrase ne se trouve pas dans le rapport de W.-S. Johnson.

(2) George Grenville, dans les *Débats* de Cavendish, II, 35.

(3) Grafton, *Autobiographie*.

(4) Shelburne à Chatham, 1^{er} févr. 1767 ; *Corr. de Chath.*, III, 184, 185.

(5) Grafton, *Autobiographie* ; Walpole, II, 413, 414, ne dit rien de ce débat, mais écrit ce que sa haine pour Grenville lui a suggéré. Grenville pour sa motion ne rallia qu'une minorité, mais il triompha dans sa politique.

(6) Grafton, *Autobiographie*.

CHAPITRE XXVIII

L'ARISTOCRATIE ANGLAISE RÉDUIT SES PROPRES TAXES. — DÉFAITE DE L'ADMINISTRATION DE CHATHAM PAR L'OPPOSITION MOSAÏQUE (1767).

Hutchinson usurpe un siège dans le conseil. — Contestation sur le cantonnement des troupes par billets de logement. — Politique coloniale de Shelburne. — Opposition du roi; — Des factions; — De Charles Townshend. — Défaite du ministère. — Administration du comte de Chatham.

Le lendemain du jour où Townshend avait bravé ses collègues, la législature du Massachusetts se réunit. Hutchinson, ayant reçu son indemnité comme victime des émeutes, ne réfréna pas davantage son ambition et s'empara d'un siège au sein du conseil, bien que ce siège appartint de droit au lieutenant-gouverneur (1). La chambre prit en mauvaise part « cette convoitise de pouvoir » ainsi manifestée par l'intrusion de Hutchinson dans un corps électif dont il n'avait pas été élu membre (2). Le conseil, à l'unanimité des voix,

(1) Bernard au secrétaire d'État, 7 fév. 1767 et 21 fév. 1767.

(2) Réponse de la chambre, 31 janv. 1767, dans Bradford, 104, et lettre de la chambre à Dennys de Berdt, 16 mars 1767.

repoussa ses prétentions. Le langage de la charte était trop explicite pour admettre le moindre doute (1); cependant Bernard, en sa qualité de complice de Hutchinson, insista pour l'intervention du gouvernement central.

On redoutait de plus en plus le système que Paxton était allé mûrir. Pleins d'une confiance inébranlable dans Hawley, Otis et Samuel Adams (2), les membres de la chambre observaient avec une défiance croissante toutes les mesures qui pouvaient impliquer consentement de leur part à la taxation par l'Angleterre. Ils s'informèrent si l'on attendait encore de nouvelles troupes; et quand le gouverneur avoua avoir fait faire aux frais de la colonie, « en exécution du dernier acte du parlement, » des approvisionnements pour celles qui tout récemment avaient touché au port de Boston, ils demandèrent avec insistance et obtinrent de lui la déclaration que les fournitures commandées « ne comprenaient pas des articles prescrits par cet acte, » mais étaient « entièrement conformes aux usages de la province (3). » Sur cette affirmation, la chambre consentit à une dépense qui ne compromettait aucun de ses droits, et elle se déclara, en outre, disposée à accorder librement et de son propre gré tout subside que le service du roi exigerait de temps à autre (4).

Invoquant le même acte du parlement, Gage réclama du gouverneur du Connecticut des logements pour cent cinquante-huit recrues; mais ce magistrat refusa de se

(1) Opinion de l'attorney général d'Angleterre, citée dans « une minute relative à la baie du Massachusetts, » 1767.

(2) L'Américain né libre, dans la *Gazette de Boston*, 9 mars 1767.

(3) Bernard à Shelburne, 14 fév. 1767, 18 fév. 1767; la chambre à Bernard et Bernard à la chambre, fév. 1767; voir Bradford, *Papiers d'État*, 105, 106, 107; *Documents antérieurs*, 133.

(4) Message de la chambre au gouverneur, 4 fév. 1767.

soumettre à cette réquisition et ne fit rien, tant qu'il ne fut pas dûment autorisé par un acte de l'assemblée coloniale (1).

Les officiers de la couronne dans les colonies se préoccupaient des moyens de réprimer toute aspiration vers l'indépendance. Carlton, l'habile gouverneur du Canada, conseilla de ne pas accorder des immunités législatives à la population de cette province (2). Plus il examinait la situation des affaires, plus il était convaincu de l'indispensable nécessité de tenir en bon état Crown Point et Ticonderoga; de posséder une citadelle et une place d'armes à New York, aussi bien qu'une citadelle à Québec; enfin de lier si étroitement ensemble les deux provinces, que, dès le début d'une explosion, dix ou quinze mille hommes pourraient être transportés sans retard de l'une à l'autre, ou dans toute autre partie du continent. Rien ne devait être négligé, nulles peines, nuls préparatifs, nulles dépenses, disait-il avec insistance (3), quelque considérables quelles fussent, pour tenir désunies les colonies du Nord et celles du Sud, et garantir en même temps la sécurité des magasins publics.

Pour Chatham, qui désirait conserver l'affection des colons, l'avenir était enveloppé de ténèbres. Il ne pouvait pas suspendre l'acte du parlement; mais, par l'intermédiaire de Shelburne, il enjoignit au commandant en chef en Amérique de rendre, en apparence et en réalité, les charges aussi légères, que cela était compatible avec le service public. Il voyait bien que la soumission imparfaite du New York ouvrirait un vaste champ d'accusation aux personnes hostiles

(1) Gage à Shelburne, 20 fév. 1767, et les pièces annexées; *Documents antérieurs*, 130, etc.

(2) Comparez Carlton à Shelburne, 20 janv. 1768.

(3) Carlton à Gage, Québec, 15 fév. 1766; comparez Shelburne au bureau du commerce, 5 oct. 1767.

à l'Amérique (1), et, ballotté entre ses opinions d'homme d'État et ses obligations de ministre, il ne savait que décider (2). L'acte déclaratoire constituait la loi du pays et cependant c'était comme un arbre à fruits stérile, qui, quoique beau au regard, ne fait qu'encombrer le sol et répand un ombrage funeste (3).

Shelburne savait également que, si les Américains « étaient amenés, à la dernière extrémité, à résister, » la France et l'Espagne (4) ne manqueraient pas de rompre la paix, dont elles commençaient à compter les jours de durée. L'Espagne était décidée à ne pas payer la rançon des Manilles; elle songeait aux moyens de chasser l'Angleterre des îles Faltlands, et invitait la France à se préparer à la guerre dans deux ans; « car l'Espagne, » disait Grimaldi, « ne peut différer davantage d'infliger un châtimeut à l'insolence anglaise (5). » « C'est là la rodomontade d'un Don Quichotte, » dit le ministre français; or Choiseul conservait entre ses propres mains la direction des affaires, et pour le moment il était résolu à ne pas troubler la paix.

La modération dans le pouvoir exécutif aurait encore pu préserver l'Angleterre d'une lutte. Sans se décourager par la division du cabinet, par la mauvaise santé de Chatham, par les factions d'un parlement corrompu, ou par l'état

(1) Chatham à Shelburne, Bath, 3 fév. 1767; *Corr. de Chatham*, III, 188; Chatham à Shelburne, Bath, 7 fév. 1767; *Corr. de Chatham*, III, 193; Shelburne à Chatham, fév., dans la *Corr. de Chatham*, III, 186.

(2) H. Hammersley au lieut.-gouv. Sharpe, 20 fév. 1767.

(3) Lettre d'un fermier.

(4) Shelburne à Chatham, 16 fév. 1767, dans la *Corr. de Chatham*, III, 209.

(5) Le marquis de Grimaldi au prince Masserano, 20 janv. 1767; De Guérchy à Londres à Choiseul, 12 fév. 1767; D'Ossuna à Madrid à Choiseul, 24 janv. 1767. Comparez Choiseul à De Guérchy, du 2 janvier, et Choiseul à D'Ossuna, 27 janv. 1767.

peu satisfaisant des relations extérieures, et pénétré de la nécessité de délaissier des bagatelles qui causaient de l'inquiétude (1), Shelburne se mit soigneusement à étudier toutes les questions américaines (2) et à en préparer la solution.

Le point le plus important, c'était la formation d'un fonds américain. A cette fin, sans vouloir déployer de la rigueur quant aux redevances exigibles depuis longtemps, il proposa de rompre avec le système du monopole des terres accordé à des spéculateurs, d'exiger que les propriétaires accapareurs remplissent les conditions de leurs concessions, et de se conformer, pour toutes les concessions futures, à un mode de redevances, qui seraient appliquées à couvrir les dépenses américaines alors supportées par le trésor de la Grande Bretagne (3).

Après avoir ainsi procuré du soulagement à la mère patrie, au moyen d'un revenu qui avait été prodigué principalement à des favoris, il proposa de laisser à chaque province la faculté de régler, à ses propres risques et périls, le trafic avec les Indiens conformément à des mesures générales (4).

Résistant à ceux qui conseillaient de concentrer l'armée d'Amérique dans les villes principales, il demanda que les forces militaires fussent plutôt disposées sur les frontières, au milieu des colonies les plus récentes, où leur présence pourrait être désirée (5).

(1) Richard Jackson à Hutchinson, janv. 1767.

(2) Document intitulé : « Choses à considérer dans l'Amérique du Nord, » dans les MSS. de la maison de Lansdowne. Comparez la justice et la politique du dernier acte du parlement pour Québec, 1774, 17.

(3) Circulaire de Shelburne à tous les gouverneurs d'Amérique, 11 déc. 1766; Shelburne au général Gage, 11 déc. 1766; Shelburne à Chatham, 1^{er} fév. 1767.

(4) Comparez Shelburne à Gage, 11 déc. 1766.

(5) Shelburne à Gage, 11 déc. 1766.

Le peuple d'Amérique, y compris même la majorité des adhérents à l'Eglise anglicane, craignait encore de voir se créer un épiscopat américain, et par suite l'institution des cours ecclésiastiques; Shelburne déclara ouvertement qu'il n'y avait en aucune façon opportunité de nommer des évêques en Amérique (1).

Il réprouva la dépendance politique des juges dans les colonies et il conseilla de se conformer pour leurs commissions aux précédents usités en Angleterre (2).

Il ordonna que les concessions de terre dans le Vermont, octroyées sous le sceau du New Hampshire, fussent confirmées; cette décision n'était pas moins sage que juste (3).

Le Massachusetts et le New York étaient en désaccord au sujet de leurs limites, ce qui avait entraîné des contestations de titres de propriété; il y avait eu même du sang versé sur la frontière. Au lieu de laisser la question en suspens, comme moyen d'opposer une colonie à l'autre, Shelburne ordonna de la régler définitivement, et le Massachusetts consentit à mettre Hutchinson à la tête de la commission des limites (4).

L'acte des billets de logement pour l'Amérique, que le ministère Rockingham avait prorogé pour deux ans, et qui, par conséquent, ne devait expirer que le 24 mars 1768, constituait la difficulté immédiate. Il était contraire à la teneur entière de la législation anglaise concernant l'Irlande et à toute la législation antérieure concernant l'Amérique.

(1) Le rév. D^r Johnson à sir William Johnson, 6 juillet 1767.

(2) Garth à la Caroline du Sud, 12 mars 1767. Comparez sir Henry Moore à Shelburne, 1^{er} fév. 1767.

(3) Shelburne à Moore, 11 avril 1767.

(4) Shelburne à Bernard, 11 déc. 1766; Bernard à Shelburne, 28 fév. 1767; le même au même, 23 mars 1767, et un très grand nombre de lettres.

Shelburne en désapprouva le principe et, étant entré en correspondance avec le secrétaire de la guerre, il chercha à concilier les besoins de l'armée avec les droits de l'Amérique; il était résolu à « ne pas poser de précédent, qui, dans la suite, pût servir de prétexte à des projets d'oppression (1). »

Le continent américain se trouvait intéressé au règlement des affaires du Canada; Shelburne caressa l'espoir d'établir une tranquillité parfaite, en convoquant une assemblée qui assimilerait aux lois anglaises toutes les lois françaises qu'il serait nécessaire de conserver, et en rendant les Canadiens catholiques éligibles à l'assemblée (2) et au conseil.

Malheureusement, plus Shelburne témoignait de bonnes dispositions à l'égard de l'Amérique, plus la cour le traitait en « ennemi (3). » Le roi s'était persuadé depuis longtemps (4) que les colonies participaient à la licence d'opinion qui, croyait-il, s'infusait dans toutes les classes de la société, et que l'obéissance et la soumission légitime à la loi devait, dans tous les cas, précéder le redressement des griefs. « Autrement, » disait-il, nous ne vaudrions bientôt guère mieux que les sauvages (5). » Il était actuellement habitué

(1) Shelburne à Chatham, 6 fév. 1767 et 16 fév. 1767; *Corr. de Chath.*, III, 193, 208, 209. Comparez le document intitulé : « Remarques sur l'état actuel de l'Amérique, avril 1767, de M. Morgan. » MMS. de la famille de Lansdowne. « Il y a de fortes raisons contre les principes de cet acte, » etc. Morgan condamne radicalement l'acte. « Il n'y a pas moyen de justifier la convenance de décréter que ces assemblées doivent décréter. »

(2) Document de la famille de Lansdowne indiqué comme suit : « Lord Shelburne au bureau du commerce sur la nomination d'une assemblée et autres choses nécessaires à l'organisation du Canada; » intitulé « Relatif à l'état actuel de Québec, 17 mai 1767. » Ce document semble avoir été rédigé par un sous-secrétaire pour être soumis à l'examen de lord Shelburne, peut-être par Maclean.

(3) Grafton, *Autobiographie*.

(4) Comparez le secrétaire Calvert au lieutenant-gouv. Sharpe, juin 1763.

(5) Le roi à Conway, 20 sept. 1766, 8 minutes après 9 P. M.

« à discourir beaucoup sur l'Amérique (1), » et il déclara clairement à Shelburne que l'acte des billets de logement « devait s'exécuter, » bien qu'il évitât « d'indiquer de quelle manière. » D'ailleurs le public regardait l'indépendance des colonies comme un danger (2) et New York « essayait le reproche de rébellion (3). »

Les difficultés qui assiégeaient Shelburne s'accrurent encore infiniment de la situation des partis dans la Grande Bretagne. La vieille aristocratie whig était sortie du pouvoir de si mauvaise grâce, qu'elle préférerait la satisfaction immédiate de ses passions à toute considération de prudence et d'opportunité. L'Amérique était le thème de la conversation dans tous les cercles, cependant on ne s'en occupait qu'au point de vue de l'ambition personnelle; le désir irrédéchi d'un triomphe passager faisait taire la voix de la justice et de la prudence. On luttait pour un avantage actuel plutôt que pour tel ou tel système de gouvernement; les libertés de deux millions de concitoyens, les intérêts d'un continent tout entier, l'unité de l'empire britannique, tout cela était négligé pour s'abandonner aux hasards d'une escarmouche parlementaire (4).

Des marchands de New York, à l'instigation d'une personne très liée (5) avec Charles Townshend, avaient envoyé une pétition fort modérée (6), faisant ressortir quelques-uns des préjudices causés inutilement par les actes du commerce et implorant la libre exportation de leurs gros meu-

(1) Bristol à Chatham, 9 fév. 1767; *Corr. de Chath.*, III, 199.

(2) Shelburne à Chatham, 16 fév. 1767; *Corr. de Chath.*, III, 207, 209.

(3) *Ibid.*, fév. 1767; *Corr. de Chath.*, III, 187.

(4) W.-S. Johnson à Pitkin, 12 fév. 1767.

(5) Shelburne à Chatham, 6 fév. 1767; *Corr. de Chath.*, III, 191; S. Sayre, à J. Reed, 3 sept. 1766.

(6) *Documents antérieurs*, 165.

bles, ainsi qu'une plus grande facilité d'échange de leurs produits avec les Indes occidentales (1). Cette demande raisonnable fut universellement rejetée; Grenville et ses amis l'invoquèrent comme fournissant une nouvelle preuve, que rien ne satisferait les colonies, sinon le rappel de toutes les restrictions du commerce et l'affranchissement de toute subordination et dépendance. D'ailleurs Townshend, que Chatham avait signalé trois fois (2) à Grafton comme « incurable, » penchait de plus en plus vers les mêmes idées et, en les exprimant, il exerçait sur Grafton cette supériorité, qu'une intelligence vigoureuse et une activité infatigable sont sûres de remporter sur l'indolence pleine de ménagement pour soi et sur la faiblesse d'un esprit lent quoique bien intentionné.

Dans ces conjonctures critiques, alors que rien, si ce n'est la présence de Chatham, ne pouvait rendre de l'énergie à l'administration, ni tirer le parlement de sa léthargie (3), la goutte l'atteignit de nouveau à Marlborough, pendant qu'il se dirigeait vers Londres (4). Mais les affaires ne pouvaient pas attendre. Le 18 février, dans le compte des dépenses extraordinaires, on remarqua des sommes considérables et inusitées relatives au continent américain. Grenville conseilla de diminuer ce chiffre et de mettre à charge des colonies la totalité de l'excédant. Il y eut accord général

(1) W.-S. Johnson, *Journal*, lundi 16 fév. 1767; Garth au comité de la C. du Sud, 12 mars 1767.

(2) Chatham à Grafton, 7 déc. 1766, MSS.; Chatham à Grafton, 23 janv. 1767. Cette lettre se trouve imprimée dans la *Corr. de Chatham*, III, 200, à la date erronée du 9 février. La troisième lettre de Chatham à Grafton, dans laquelle il appelle G. Townshend incurable, est une lettre réellement datée du 9 février 1767. Voir pour toutes les trois, Grafton, *Autobiographie*.

(3) De Guerchy à Choiseul, 3 fév. 1767.

(4) Chatham à Shelburne, 16 fév. 1767, Marlborough.

pour soutenir que l'Amérique devait contribuer à alléger les charges de l'Angleterre. Tous les orateurs de l'opposition se répandirent directement en invectives contre Chatham et personne ne se leva pour le défendre. Rigby, excitant l'amour-propre des ministres, leur reprocha de n'être que les serviles instruments de leur chef absent, incapables d'agir sans les ordres tombés de ses lèvres. Pour prouver son indépendance, Townshend développa son propre système concernant l'Amérique et combattit ouvertement celui de Chatham de l'année précédente (1). « Je gouvernerai les Américains, » dit-il, « comme des sujets de la Grande Bretagne. Je restreindrai leur commerce et leur industrie, en les subordonnant à la mère patrie. Ces Américains, qui sont nos enfants, ne doivent pas se faire nos alliés en temps de guerre et nos rivaux en temps de paix. » Puis il conclut en adoptant au fond les idées suggérées par Grenville en faveur d'une diminution de dépenses et de l'établissement d'un droit américain (2). Conway conseilla des mesures plus douces, mais personne n'en tint compte. L'opposition, de toutes nuances, saisissait toutes les occasions de pousser le ministère à des mesures extrêmes (3). Une semaine plus tard, Camden, qui s'était engagé « à soutenir jusqu'à sa dernière heure que taxation et représentation sont choses inséparables, » que taxation sans représentation, c'est un « vol, » profita du moment pour proclamer tout aussi haut « que ses doutes sur le droit du parlement de taxer l'Amérique s'étaient évanouis par suite de la déclaration du

(1) Comparez Guerchy à Choiseul, 20 fév. 1767.

(2) W. S. Johnson à Jared Ingersoll, 18 fév. 1767; Charlemon à Flood, 19 fév. 1767; Garth au comité de la Caroline du Sud, 20 mars 1767; Walpole, *Mémoires*, II, 417. Comparez Grafton à Chatham, 13 mars 1767; *Corr. de Chatham*, III, 233.

(3) H. Hammersley au lieutenant-gouverneur Sharpe, 20 fév. 1767.

parlement lui-même et que l'autorité de celui-ci devait être maintenue (1). »

Sur ces entrefaites, les partisans de Grenville, de Bedford et de Rockingham, — de ces hommes très aigris les uns contre les autres par d'anciennes dissidences, et les plus opposés de caractère et de tendances, — se montrèrent tout disposés à se coaliser pour porter un coup mortel au ministère existant, quelles que pussent être les conséquences de son renversement (2). Pendant la guerre, et toujours depuis lors, la taxe foncière avait été portée au taux nominal de quatre schellings par livre, — en réalité à seulement neuf pence environ par livre. Le vendredi, 27 février (3), Dowdeswall, le chef du parti de Rockingham, sans s'inquiéter de la politique qu'il suivait quand il se trouvait à la trésorerie, ni de sa connaissance des besoins publics, proposa une réduction de la taxe foncière, nominale d'un shelling, mais en réalité d'environ neuf liards seulement par livre. Grenville, plus conséquent avec lui-même, soutint (4) la proposition, qu'on croyait généralement devoir aboutir à une taxe sur les colonies (5). La question fut traitée dans la discussion comme roulant entre les Américains et l'intérêt foncier de l'Angleterre, et l'on rappela au chancelier de l'échiquier son engagement de tirer cette année même un certain revenu de l'Amérique. Lors du vote par division, Edmond Burke, « trop ami de la justice » pour voter contre sa conscience, et pas

(1) Garth au comité de la Caroline du Sud, 12 mars 1767; Walpole, II, 418.

(2) Comparez Grenville dans son *Journal*, *Documents*, IV, 214.

(3) Même dans le *Journal* de Grenville, les dates peuvent être erronées. *Documents des Grenville*, IV, 211; le roi à Conway, 27 fév. 1767, dans Albemarle, II, 430; Grafton à Chatham, 28 fév.; le roi à Chatham, 3 mars.

(4) Guerehy à Choiseul, 3 mars 1767.

(5) Lettre de Londres, du 4 avril 1767, dans la *Gazette de Boston*, 637, 2, 1; 15 juin 1767.

assez pour voter contre son parti, s'absenta; les factions coalisées de l'aristocratie réunirent deux cent six voix contre cent quatre-vingt-huit favorables au ministère. Mais aucun de ceux qui complotèrent cet acte impolitique, n'en retira le moindre avantage. Le bon sens du pays le réprouva; la cité s'effraya de l'atteinte portée au crédit public; Grenville, qui accepta avec joie les félicitations des gentlemen campagnards, se vit déçu dans son attente d'un accord avec Rockingham et rencontra dans le roi un ennemi inflexible (1). L'ancienne union whig, qui avait si longtemps gouverné l'Angleterre, et prétendait toujours représenter le parti de la liberté, en fournissant une excuse apparente au système des taxes américaines de Townshend, se contenta de se condamner pour plus de sûreté à une opposition sans fruit. Pour le mince profit d'une réduction de neuf liards par livre seulement sur un revenu annuel, et pour une victoire parlementaire stérile, elle compromit les principes et risqua tout un continent.

C'était la première défaite sur une question importante, subie par le gouvernement depuis un quart de siècle. En apprenant cette nouvelle, Chatham se leva de son lit et, tout malade qu'il fût, se rendit en hâte à Londres. Charles Townshend y « brillait de l'éclat de la majesté (2); » Chatham qui attribuait à sa tiédeur l'échec du ministère, demanda son renvoi; le roi y consentit facilement et lord North fut invité à devenir chancelier de l'échiquier. Townshend savait bien ce qui se passait (3); et dans les débats sur la question des Indes orientales, il donna avec une confiance tranquille

(1) Comparez le *Journal* de Grenville dans les *Documents des Grenville*, IV, 212, avec sir. Geo. Saville à Rockingham, dans Albemarle, *Rockingham*, II, 41.

(2) Trecothick dans Cavendish, I, 212.

(3) Shelburne à Chatham, 13 mars 1767.



une sorte de défi (1) à Chatham, en exprimant son opinion personnelle. « Je m'attends à être démissionné pour cela, » dit-il ouvertement; mais lord North ne voulut pas s'aventurer à le remplacer. « Qui donc Chatham veut-il recommander encore? » demanda le roi, par l'entremise de Grafton; mais personne autre ne put être désigné. C'était une nouvelle humiliation. Chatham voyait son adversaire exposé sans défense à ses coups; mais le trait que sa main vieillie et affaiblie lançait en tremblant contre lui, tombait inoffensif à ses propres pieds. Il ne put en endurer davantage. « Nous ne pouvons rester en charge ensemble, dit-il en parlant de Townshend; et il pria le duc de Grafton lui-même de convoquer le prochain conseil dans sa propre demeure (2). Cette accumulation de chagrins détruisit le peu de santé qui restait encore à Chatham; il se retira des affaires et devint invivable même à Camden et à Grafton.

C'est ici en réalité que l'administration de Chatham prit fin (3). Transmettant, sans solution, à son remplaçant toutes les questions de politique intérieure, étrangère et coloniale, l'Agamemnon anglais se retira dans sa tente et laissa les chefs secondaires se disputer la direction suprême.

(1) De Guerchy à Choiseul, 8 mars 1767.

(2) Chatham à Grafton, mercredi 11 mars 1767, dans Grafton, *Autobiographie*.

(3) Assertion même de Grafton dans son *Autobiographie*.

CHAPITRE XXIX

LE PARLEMENT VEUT AVOIR UNE ARMÉE EN AMÉRIQUE ET UN REVENU AMÉRICAIN. — SUPRÉMATIE DE CHARLES TOWNSHEND DANS L'ADMINISTRATION. (1767).

Caractère de Townshend. — Il domine le ministère. — Bedford à la chambre des lords. — Choiseul envoie De Kall en Amérique. — Le ministère anglais est mal informé. — La conciliation encore possible. — Townshend incapable de conciliation. — Il dévoile son système au parlement. — Force de l'opposition. — Grafton va visiter Chatham. — Grafton premier ministre. — Jonathan Trumbull. — Townshend accomplit ses mesures. — Tryon dans la Caroline du Nord.

La retraite de Chatham mit Charles Townshend en possession de la suprématie. C'était un homme de capacités étonnantes mêlées de folies et d'impudence. Impatient de tout retard, il avait pour passion dominante le succès du moment. Il se laissait toujours entraîner par l'objet immédiat de ses désirs; tantôt il se jetait dans des dépenses excédant ses ressources, tantôt il s'accrochait au fantôme des opérations de bourse ou des spéculations en Amérique. Dans les cercles, il aimait tant à jouer le premier rôle; que, pour se moquer de ses compagnons, il n'y avait pas d'amitié qu'il n'aurait froissée, pas d'attachement qu'il n'aurait tourné

en ridicule. A la chambre des communes, son brillant talent oratoire puisait l'inspiration dans les mobiles dominants; aussi, sans se soucier de rester conséquent avec lui-même, sans s'inquiéter de savoir qui il abandonnait ou à qui il se joignait, il suivait l'indication variable des acclamations les plus bruyantes. Être applaudi était pour lui une tentation à laquelle il ne pouvait résister. Gai, léger et inconstant, il vivait pour l'heure présente, ne brillait que pour l'heure présente, sans songer à fonder un nom durable. Supposant que probablement Chatham ne reparaitrait plus sur la scène politique, sa vive imagination se mit sans relâche à la torture, forgeant des plans pour réaliser ses vues ambitieuses; et il s'appliqua à faire surtout sa cour du côté où les apparences politiques présentaient le plus de chance (1).

Dans la réunion du cabinet, tenue le 12 mars chez Grafton, Townshend s'arrogea le droit de dicter au ministère sa politique coloniale. Tant que ce point ne serait pas réglé, il ne pouvait ni ne voulait proposer la somme nécessaire pour combler les dépenses extraordinaires d'Amérique : « Si, » dit-il, « je ne puis remplir ma promesse à la chambre, je serai obligé de faire voir que ce n'est pas ma faute et que cela arrive contrairement à mon opinion (2). »

Shelburne, dans une lettre à Chatham, lui exposa la nécessité de ne pas laisser plus longtemps Townshend dans le cabinet. Mais Chatham était trop malade pour mettre son adversaire dehors, ou pour donner un conseil à son collègue. Shelburne ne pouvait pas non plus abandonner de lui-même tout seul le ministère; car pareille démission aurait semblé à son chef une désertion ou un blâme. Il continua donc à défendre la liberté américaine aussi bien qu'il

(1) Grafton, *Autobiographie*.

(2) Shelburne à Chatham, 13 mars 1767; *Corr. de Chatham*, III, 233.

put, mais il ne rencontra aucun appui et fut impuissant à dominer les événements; en effet, Grafton et même Camden cédaient devant l'impétuosité de Townshend et étaient tout disposés à sacrifier Shelburne au ressentiment du roi.

La disparition de Chatham ranima les factions mécontentes de l'aristocratie; cependant, en cas de réussite, elles ne s'étaient pas entendues sur les mesures ultérieures à prendre, ni sur le partage des influences. Elles n'avaient qu'un désir commun, conformément aux traditions du vieux parti whig, c'était de subordonner tellement le roi à ses ministres, qu'il lui serait « impossible de ne pas leur prêter son appui. » Quant aux mesures, Rockingham assurait que ses amis, sans le concours desquels il se persuadait que les Bedford ne pourraient rien effectuer, n'en approuveraient aucune de rigoureuse à l'égard de l'Amérique (1). Mais en attendant, il contribuait au triomphe de la politique qu'il détestait le plus.

Le roi ne voulait rien céder des prétentions les plus exorbitantes à la souveraineté de l'Angleterre en fait de législation. On s'était donné de grandes peines pour exciter le peuple anglais, et spécialement les propriétaires, contre les Américains, et on y avait réussi. « Nos intérêts, » se disaient les Anglais, « sont sacrifiés aux leurs; nous devons payer des taxes à l'infini, et eux, aucune; nous devons être accablés de charges, pour qu'eux puissent être soulagés (2); » et ils ne voulaient pas endurer davantage pour eux-mêmes de lourdes impositions, qui ne devaient pas être partagées par les colonies (3). Les marchands se plaignaient du manque de reconnaissance des Américains et de leur abstention de

(1) W. S. Johnson, *Journal*, 30 mars 1767.

(2) W. S. Johnson au lieut.-gouv. Trumbull, 14 mars 1767.

(3) W. S. Johnson au gouv. Pitkin, 19 mars 1767.

signer des traites; beaucoup étaient furieux de la pétition du New York pour un adoucissement des actes de navigation, et bien plus encore du refus particulier de cette province de donner des billets de logement aux troupes; ces sentiments de colère trouvèrent un nouveau motif d'exaspération dans le rapport du gouverneur, qui annonçait que les colons ne se soumettraient jamais à l'avenir aux statuts anglais, si une armée ne les y contraignait. Depuis l'hiver précédent, l'Amérique avait perdu des amis à la fois au dedans et au dehors du parlement. Conway, qui avait persisté dans son ancienne opinion, se voyait en butte aux railleries. « Il est au dessous du niveau de la marée basse, » dit Townshend à Grenville.

Le 30 mars, — deux jours après l'arrivée de la nouvelle, que dans un de leurs messages les représentants du Massachusetts avaient formellement bravé l'autorité du parlement, aussi bien qu'encouragé la résistance de leur sœur, la colonie du New York, à l'acte des billets de logement, — les documents américains, réclamés par Bedford, furent soumis à l'examen de la chambre des lords. Camden ouvrit la discussion, en déclarant la culpabilité du New York (1); puis reniant ses sentiments antérieurs, il justifia son changement (7). Grafton dit, à la vérité, que « la question actuelle était trop sérieuse pour qu'on écoutât l'esprit de parti, » et promit que les ministres proposeraient une mesure convenable. Mais les lords consumèrent toute cette journée et la suivante à invectiver les colonies avec une amertume aveugle. On les appela « désobéissantes, perverses, ingrates; » et on leur octroya libéralement les épithètes de « rebelles, » de « traîtres. » Quelques-uns voulaient faire du New York un

(1) Israël Mauduit à Hutchinson, 11 avril 1767.

(2) Walpole, *Mémoires*, II, 448.

exemple, qui remplirait les autres provinces de terreur; plus généralement on mit en avant l'idée de reconstituer le gouvernement de toutes par acte du parlement (4). L'Amérique n'avait pas encore terminé les statues qu'elle devait élever à Chatham; Mauduit fit parvenir insidieusement de l'autre côté de l'Atlantique l'avis, que le plan de réduire l'Amérique serait sanctionné du nom de Chatham (2).

Le 10 avril, c'est le Massachusetts qu'on choisit pour lui infliger un blâme; Bedford (3), — nonobstant la mort soudaine d'un fils, qui laissait après lui de tout jeunes enfants et une des femmes les plus aimables de l'Angleterre, une veuve éplorée que le chagrin plongea dans les larmes jusqu'au tombeau, — Bedford se rendit à la chambre des lords pour proposer une adresse au roi, à l'effet de le prier de déclarer en conseil l'acte d'amnistie du Massachusetts nul et non avenue (4). Le ministère soutint avec raison que cette motion était inutile, puisque l'on repousserait certainement l'acte, tout en suivant la marche usuelle des affaires. « Peut-être ferions-nous mieux d'examiner la charte du Massachusetts, avant d'en venir à une décision, » dit un des membres de l'administration. « Non! » s'écria lord Townshend. « Ne délibérons pas davantage; agissons avec rigueur, maintenant que nous pouvons encore appeler « nôtres » les colonies. Si vous ne le faites pas, elles seront bientôt perdues pour jamais. »

(1) W. S. Johnson, *Journal*, 30 et 31 mars; W. S. Johnson au col. Walker, 30 mars 1767; W. S. Johnson à A. Tomlinson, 31 mars 1767; W. S. Johnson à E. Dyer, 10 avril 1767.

(2) De Guerchy à Choiseul, 17 mars 1767; Bristol à Chatham, 23 mars 1767, à mettre en rapport avec la lettre d'Israël Mauduit à Hutchinson du 11 avril 1767.

(3) Bedford, *Journal*, 10 avril 1767.

(4) *Procès-verbaux de la chambre des lords*, XXXI, 566.

Lord Mansfield (1) parla dans le même sens, en discourant « sur la folie et la méchanceté des incendiaires américains, » et en traçant un tableau animé des effets funestes, pour l'Angleterre et pour les colonies, que « produirait l'événement déplorable de leur séparation (2). »

Tout ce qu'il dit acheva de convaincre la Chambre des lords (3) et hâta cet événement même qu'il déplora. Dans un débat de six heures, la résistance du New York et du Massachusetts (4) avait été dépeinte sous de si fortes couleurs, que Choiseul commença à croire que le moment de la grande insurrection américaine était arrivé. Il résolut donc d'envoyer un émissaire au delà de l'Atlantique et choisit à cette fin le brave et intègre De Kalb, un colonel d'infanterie, originaire de l'Alsace et capable de converser avec les Américains d'origine germanique dans leur langue maternelle. Ses instructions écrites, datées du 22 avril, lui enjoignaient de se rendre à Amsterdam, la ville libre qui servait de centre principal aux opérations commerciales, et d'examiner quelle était l'opinion dominante à l'égard des colonies anglaises. Si elle paraissait solidement établie, il avait l'ordre d'aller chez les Américains, de s'enquérir de ce qu'il leur fallait d'officiers de génie et d'artillerie, de munitions de guerre et d'approvisionnements; de s'informer de la vigueur de leur résolution de rompre avec le gouvernement anglais, de leurs ressources en troupes, citadelles et postes retranchés, du

(1) W. S. Johnson à Pitkin, 11 avril 1767; W. S. Johnson, *Journal*, 10 avril 1767; De Guerehy à Choiseul, 11 et 13 avril 1767; Horace Walpole à Mann, 17 avril 1767; Walpole, *Mémoires*, II, 454.

(2) Mauduit à Hutchinson, 11 avril 1767; note à l'*Histoire de Hutchinson*, III, 171.

(3) Extrait d'une lettre de Londres.

(4) Benj. Franklin à Ross, Londres, 11 avril 1767; W. S. Johnson à Dyer, 10 avril 1767.

plan qu'ils se proposaient de suivre dans leur soulèvement, et des chefs qui devaient en assumer la direction.

« La mission que je vous confie, » dit Choiseul, « est difficile et réclame de l'intelligence. Demandez-moi les moyens que vous jugez nécessaires pour la remplir; je vous les fournirai tous (1). »

Dans son empressement, le ministre se laissa aller à des espérances qui ne se réalisèrent pas; car un Français ne pouvait calculer la force de patience des Anglo-Américains, et le brave officier qu'il employait ne possédait pas assez de sagacité pour mesurer le mouvement d'une révolution; pourtant, à partir de ce moment, Choiseul chercha de tous côtés des renseignements exacts sur la marche de l'opinion en Amérique, aussi bien dans les écrits de Franklin, que dans les bruits circulant parmi les marchands les mieux informés, et même dans les sermons de la Nouvelle Angleterre, dont de curieux extraits se sont conservés jusqu'à ce jour dans les archives de l'État en France. Son jugement sur les événements, quoique influencé par la haine nationale, fut plus impartial et plus clairvoyant que celui d'aucun des ministres anglais, qui succédèrent à Shelburne, et ses conclusions furent justes au fond.

Le ministère anglais était égaré par ceux en qui il se confiait. Les officiers civils et militaires de la couronne en Amérique étaient presque tous Anglais de naissance; ils avaient recherché leurs places en vue du gain, et ne se proposaient pas un but plus élevé que celui d'augmenter et d'assurer leurs profits. C'est pour ce motif qu'ils désiraient devenir indépendants des législatures coloniales quant à leurs émo-

(1) Choiseul à De Kalb, 20 avril 1767; instruction spéciale et secrète au lieutenant-col. De Kalb, remise entre ses mains le 22 avril 1767; De Kalb à Choiseul, 24 avril 1767; Choiseul à De Kalb, 2 mai 1767.

luments et renforcer le pouvoir exécutif délégué entre leurs mains. Le commandant en chef était d'un bon naturel, mais sans sagacité, ou sans aucune des qualités d'un homme d'État; il raisonnait sur les débats des assemblées législatives libres, comme s'il s'agissait d'affaires d'ordre militaire; il articulait des plaintes contre la Géorgie (1), la Caroline du Sud et d'autres colonies, mais il regardait le New York comme la tête de l'opposition. Les lettres de Moore, qui avait été nommé gouverneur de New York par le ministère Rockingham, réclamaient une liste civile indépendante et une plus grande quantité de troupes. Les mêmes points étaient soutenus par William Franklin du New Jersey et par le capable, mais égoïste Tryon qui, sous un extérieur doux, cachait le cœur d'un sauvage. Le lieutenant gouverneur de la Caroline du Sud était un homme de sens, mais sa modération devait lui attirer bientôt un blâme. Sir James Wright, dans la Géorgie, et Carlton, à Québec, étaient des défenseurs acharnés du pouvoir. L'attention du gouvernement anglais et du parlement fut attirée principalement sur le Massachusetts, où Bernard (2), Hutchinson et Oliver (3), avec autant de persévérance que de duplicité, cherchaient à augmenter leurs émoluments pour s'affranchir de « leur dépendance vis à vis du peuple, quant à leurs moyens d'existence, » et pour consolider leur autorité par la présence d'une petite armée permanente. Les opinions de Hutchinson avaient une importance toute spéciale; car tandis qu'il donnait son assentiment aux vues de Bernard et qu'il entretenait des relations avec Israël Mauduit et Whately, et, par l'intermédiaire de ceux-ci, avec Jenkinson,

(1) Gage à Shelburne, 7 avril 1767.

(2) Bernard à Shelburne, 6 mai 1767.

(3) Oliver à T. Whately, 7 mai 1767.

Grenville et Wedderburn, il était parvenu, par ses lettres spécieuses à Richard Jackson, à en imposer si bien aux hommes d'État plus libéraux de l'Angleterre, qu'ils envisageaient avec espoir dans l'avenir, sa nomination comme successeur de Bernard.

Nous sommes arrivés au dernier moment des affaires d'Amérique, où la révolution aurait encore pu facilement être différée; et nous devons nous arrêter pour nous demander quelles étaient les difficultés soulevées. Jusqu'alors elles étaient de peu d'importance. La dernière délibération solennelle des pairs ne consistait que dans des objections frivoles sur la forme d'un veto royal (1).

Le peuple du Massachusetts, remarquant une certaine disposition à entamer sa charte et à recourir à la force militaire pour le gouverner, sentait plus que jamais le besoin d'un agent en Angleterre (2). Bernard insista pour que personne ne fût désigné pour cette mission, sans son approbation, et à différentes reprises il refusa de consentir au renvoi du dernier titulaire. Mais Shelburne soutenait que le droit de nomination devait appartenir essentiellement aux représentants, de sorte que la contestation ne pouvait devenir sérieuse, tant qu'il resterait au ministère.

Le lieutenant-gouverneur, quoiqu'il n'eût pas été réélu, s'était emparé d'un siège au sein du conseil, en invoquant

(1) Les documents sont nombreux sur une matière très peu importante. Le bureau du commerce au roi, 6 déc. 1766; renvoi au conseil, 13 avril 1767; l'affaire examinée en conseil, 1^{er} mai 1767; avis de l'att. et du soll. gén. réclamé le 4 mai; Phil. Sharpe à l'att. et au soll. gén., 4 mai; décision du conseil, 9 mai; ordre final pris en conseil, 13 mai 1767; adresse de la chambre des communes pour production des documents, 14 mai 1767; les documents produits devant le parlement, 18 mai 1767. La question n'avait besoin d'être mentionnée que dans le cours ordinaire des affaires.

(2) Bernard à Shelburne, 28 mars 1767.

la charte pour justifier sa conduite; mais l'attorney général d'Angleterre, à qui le cas fut soumis, émit l'avis que « ce droit ne pouvait être réclamé en vertu d'aucune des clauses contenues dans la charte ou la constitution de la province (1). »

Bernard voulait contrôler l'élection des conseillers; et il annonça qu'en usant de son veto, il laisserait toujours la porte ouverte à Hutchinson et Oliver (2). Cette menace était une violation de l'esprit de la constitution; son seul effet fut de conserver deux places perpétuellement vacantes dans le conseil.

Il conseillait de transformer le conseil lui-même de corps électif en corps à la nomination du roi. Ce changement aurait été un acte d'agression et un manque de bonne foi injustifiable, car nul conseil dans aucune des colonies n'avait plus constamment donné des preuves de loyauté que celui du Massachusetts. Hutchinson le comprenait si bien, qu'il désapprouvait au fond du cœur la mesure qu'il appuyait pour des motifs personnels. Cet avis perfide ne devait, du reste, produire aucun effet nuisible, si l'Angleterre voulait seulement respecter la charte qu'elle avait octroyée et qu'une possession de près d'un siècle avait confirmée.

Il n'y avait plus de motifs de dissentiment menaçants que dans les actes de navigation, dans l'acte de billets de logement, et dans les actes restrictifs de l'industrie et le trafic des esclaves.

La Virginie dirigeait l'opposition quant à ce dernier point. Des villes du Nord, spécialement Worcester, dans le Massachusetts, protestaient contre le système; mais l'opinion se

(1) Opinion de l'attorney général mentionnée dans la « minute relative à la baie du Massachusetts, » 1767.

(2) Lettres de Bernard sur le refus de nommer Hutchinson et Oliver; mais particulièrement Bernard à Shelburne, 6 juin 1767.

trouvait divisée dans le pays, et les plaintes au sujet du préjudice causé ne s'étaient pas produites de commun accord.

Les restrictions apportées à certaines fabrications, notamment à celles de la laine et du fer, constituaient des violations flagrantes des droits naturels; mais les lois y relatives, quoique tyranniques de leur nature, n'étaient pas de date récente, et comme elles concernaient des produits industriels qu'il était toujours de l'intérêt de la population d'importer, elles restaient en grande partie sans effet et inobservées (1).

Par l'acte des billets de logement, la Grande-Bretagne mettait sa dignité à la discrétion des assemblées provinciales. Il ne convenait pas au parlement de décréter ce que ces législatures devaient décréter elles-mêmes et d'accompagner son statut d'une réquisition émanée du trône. Si pareille mesure était obligatoire et définitive, pourquoi l'adresser à des assemblées qui n'étaient pas des corps exécutifs? Et si elle ne devait pas entraîner l'obéissance, les assemblées avaient dès lors le droit de délibérer, de l'accepter en tout ou en partie, ou de la rejeter. Et en effet, la demande de quartiers et de fournitures pour les troupes, sans limitation du temps de séjour ni du nombre des soldats, formait logiquement matière à délibération. Telle était l'opinion du petit nombre de ceux qui, en Angleterre, examinaient la question à sa véritable valeur et non simplement comme un moyen d'autorité (2). D'ailleurs aucune province n'avait absolument refusé de se conformer à l'esprit de l'acte. Une légère modification, laissant quelque

(1) Moore aux lords du commerce, 12 janv. 1767; le gouv. Penn du Pa. au même, 21 janv. 1767, et plusieurs autres lettres.

(2) Voir le document sur la question, par Morgan, dans les MSS. de la maison de Landsdowne. Comparez Shelburne à Chatham, *Corr. de Chath.*, III, 192, et pour l'opinion de Grenville, la *Corr. de Chath.*, III, 208.

latitude aux colonies, aurait remédié à tout désaccord à ce sujet.

Les actes de navigation constituaient une source perpétuelle de mécontentement légitime et toujours croissant. Mais aucun corps public en Amérique n'avait contesté leur validité; il n'existait pas la moindre répugnance à subordonner le commerce américain aux intérêts généraux de l'empire; les adoucissements que réclamait l'Amérique étaient très modérés; ils se rapportaient principalement aux relations commerciales avec les Indes occidentales et à la libre exportation des produits de ces îles que la Grande Bretagne ne voudrait pas admettre. Le trafic illicite était dû en partie à des lois inefficaces, mais plus encore à la vénalité qui prédominait chez les agents de la couronne. Aucune question pratique n'était en jeu, sauf celle qu'avait soulevée Otis sur la légalité des mandats d'assistance émanés d'abord de Hutchinson; et tandis qu'une seule personne tout au plus avait été jusqu'à suggérer l'idée d'interpréter certaines déclarations attribuées à Otis (1), comme des preuves de trahison, et de le traduire en jugement, en Angleterre, sur une accusation de la Chambre des communes, l'attorney général et le solliciteur général d'Angleterre avaient reconnu que les mandats d'assistance eux-mêmes, origine de la contestation, n'étaient pas légitimés par la loi (2).

(1) MSS. de la maison de Landsdowne intitulé: « Remarques sur l'état actuel de l'Amérique, » avril 1767, par Morgan. Comparez l'opinion de Bedford, dans Lyttelton à Temple, 25 nov. 1767, dans Phillimore, *Vie et correspondance de Lyttelton*, 743.

(2) Cette opinion de l'att. et du soll. gén., je n'ai pu la trouver au bureau des papiers d'État ni à la trésorerie; mais qu'elle fût contraire aux vues de Charles Townshend, c'est ce qui résulte d'une lettre de M. Grey Cooper à M. Nuthall, 14 fév. 1767, dans le livre de correspondance de la trésorerie, XXIII, 416, chargeant ce dernier « de soumettre sur-le champ la question à M. l'attorney et à M. le solliciteur général, en

« En Amérique, » disait le calme Andrew Eliot de Boston, « le peuple se glorifie du nom d'Anglais et ne désire pas autre chose que jouir des libertés des Anglais (1). » « Il n'y a pas le moindre fondement dans le soupçon que les colons visent à l'indépendance. Si l'on ne nous envoie pas de forces militaires, ou un nouvel acte du timbre, je répondrai presque d'eux. Nos plus ardents patriotes parlent de notre union à la Grande Bretagne comme d'un fait heureux pour nous, et de notre rupture avec elle comme d'un des plus grands malheurs qui puissent nous arriver. Nous ne sommes pas insensés au point de nous croire capables de l'effectuer; et rien ne pourrait nous pousser à la souhaiter, si ce n'est des atteintes à nos libertés telles que la Grande Bretagne, je l'espère, sera assez juste pour ne jamais porter. L'oppression seule rend les sages fous (2). »

Pour calmer l'Amérique, il ne fallait rien de plus que respecter ses droits et se conformer jusqu'à un certain point à ses mœurs et à ses opinions. Les colonies avaient chacune une direction et un caractère personnels, qu'il fallait concilier harmonieusement avec le mouvement qui leur était imprimé par la législature de la métropole. Mais cela exigeait de l'étude, de l'empire sur soi-même et de la franchise. Car le parlement de cette époque se croyait le maître absolu de l'Amérique; ne reconnaissant pas de réci-

même temps que le cas et leur opinion antérieure, pour un nouvel examen de leur part. » Qu'à la suite de « ce nouvel examen » ils ne changèrent pas dans leur avis contraire à Townshend, c'est ce que l'on peut conclure de ce fait, que la trésorerie abandonna la question, ne prit aucune mesure contre Malcom et introduisit dans le bill du revenu américain précisément la clause qu'au point de vue de Townshend, une opinion contraire aurait rendue nécessaire. D'ailleurs, si l'opinion dont il s'agit avait été favorable aux officiers de la couronne, on en aurait tiré parti en Amérique.

(1) Andrew Eliot à T. Hollis, 13 mai 1767.

(2) Andrew Eliot à l'archidiacre Blackburne, 3 mai 1767.

probité d'obligations, il regardait comme une suprême injustice l'opposition à l'exécution de sa volonté. Il ne doutait pas de sa propre supériorité d'intelligence; maintenir son autorité, réduire à l'obéissance tout corps récalcitrant, lui paraissait la plus haute qualité d'un homme d'État, et le véritable moyen de réforme coloniale. Un bon système eût été l'œuvre accomplie de la sagesse et de la réflexion; mais le principe du gouvernement despotique était d'agir avec plus de promptitude et d'uniformité, n'écoutant que les entraînements de la passion et suivant les impulsions d'un homme d'État comme Townshend.

Cet homme d'État n'avait d'oreille que pour les récriminations contre les colonies et pour les gens comme Paxton, qui l'aveuglaient sur tout, sauf sur ce qui convenait à leur cupidité. Son but était (1) d'effectuer une révolution complète dans le gouvernement des colonies et de jeter les bases d'un vaste revenu américain.

Les marchands d'Amérique et les amis des colonies firent tout ce qui était possible pour calmer les ressentiments et éteindre les jalousies. Leur comité, Trecothick en tête, s'interposa auprès de Townshend; mais il répondit: « Je n'ai pas le moindre doute sur le droit du parlement de taxer les colonies à l'intérieur; je ne connais pas de différence entre les taxes intérieures et extérieures; cependant, puisque les Américains se plaisent à établir cette distinction, je suis disposé à leur céder par faveur, et pour cette raison je préfère me borner à réglementer le commerce, afin de pouvoir lever par ce moyen un revenu suffisant. » « Peut-être, » répliqua Trecothick, « n'y aurait-il aucun inconvénient à retirer l'armée de l'Amérique; dans ce cas la dépense cesserait, et il n'existerait plus dorénavant des motifs

(1) Comparez Trecothick dans Cavendish, I, 212.

de se procurer un revenu. » « Je ne veux pas entendre parler de cela, » déclara Townshend d'une façon péremptoire; « le jour où l'on prendra la résolution de retirer l'armée, je donnerai ma démission et je ne me mêlerai plus des affaires publiques. Je soutiens qu'il est absolument nécessaire de conserver çà et là une forte armée. Une armée en Amérique et, par conséquent, un revenu provenant de l'Amérique sont des choses essentielles; mais je veux me procurer les deux de la manière la plus commode pour la population (1). »

Le 13 mai, Townshend parut à la Chambre des communes dans tout l'orgueil de sa renommée et avec la conscience de sa supériorité. Ce jour était gros d'événements pour l'Angleterre, et ce siècle n'en avait pas vu de semblable. Quand les résolutions relatives à l'acte du timbre avaient été votées, le parlement n'était pas suffisamment éclairé. Maintenant il avait l'expérience de la taxation de l'Amérique et du rappel de la taxe pour éviter la guerre civile. Ce qui allait se faire actuellement ne pouvait pas aisément se révoquer. Un sentiment secret, qu'une grande injustice allait se commettre, préoccupait les esprits. La liberté et les intérêts de l'Amérique étaient en jeu, et pourtant les portes de la Chambre des communes se trouvaient fermées, par ordre spécial, à tous les agents des colonies et même à tous les marchands américains.

Townshend ouvrit le débat (2) par des protestations de sincérité et de l'air d'un homme d'affaires. Tout en discul-

(1) W. S. Johnson au gouverneur du Connecticut, 16 mai 1767.

(2) De Guerchy à Choiseul, 14 mai 1767. J'ai des renseignements très détaillés de Garth, agent de la Caroline du Sud et membre de la chambre des communes, qui était présent, et de W. S. Johnson, qui avait obtenu des renseignements de Whately et de Richard Jackson, ainsi que de Trecothick. Comparez Walpole, *Mémoires*, III, 28; Cavendish, *Débats*, I, 38, 39, 213; *Écrits de Franklin*, VII, 233.

pant la Pennsylvanie et le Connecticut, il désigna au nombre des colonies coupables le Massachusetts, qui avait empiété sur la prérogative royale par une amnistie générale et qui, dans un message à son gouverneur, s'était servi d'expressions attentatoires à l'autorité du parlement; Rhode Island, qui avait ajourné, mais non refusé, une indemnité aux victimes de l'acte du timbre; enfin le New Jersey, qui avait éludé l'acte des billets de logement, mais avait pourtant fourni aux troupes du roi toutes les choses essentielles, et cela à leur entière satisfaction. Contre ces colonies, il n'était pas nécessaire d'entamer des poursuites rigoureuses. Mais le New York, au mois de juin précédent, avait nommé lui-même son commissaire et limité en outre ses fournitures, à deux régiments, aux seuls articles que l'on accordait dans les autres possessions du roi; puis, au mois de décembre, il avait refusé de faire davantage. Ici, évidemment, c'était méconnaître si ouvertement et si directement l'autorité du parlement, c'était poser si nettement des actes de désobéissance à une loi de ce corps politique, qu'il fallait immédiatement intervenir d'une façon très rigoureuse, aussi bien pour assurer la dépendance légitime de la province que pour maintenir la majesté et le pouvoir du gouvernement.

Il convenait au parlement, non pas d'entrer en contestation avec les colonies, mais d'affirmer sa souveraineté, sans les laisser s'unir dans un intérêt commun. A cette fin, Townshend proposa d'agir contre le New York, et contre le New York seulement. Lever une taxe locale, ce serait se contenter d'une pénalité en place d'obéissance. Il ferait donc la motion, puisque le New York avait désobéi au parlement, de lui interdire tout acte législatif spontané, tant que cette province n'aurait pas cédé.

Alors il se mit à parler en faveur de l'établissement d'un bureau de commissaires des douanes siégeant en Amérique.

« Notre droit de taxation, » continua-t-il, « est incontestable; cependant, pour prévenir tout événement fâcheux, j'ai moi-même été partisan du rappel de l'acte du timbre. Mais il ne peut y avoir d'objections au prélèvement de droits sur le vin, l'huile et les fruits, qu'il est permis de transporter directement d'Espagne et de Portugal en Amérique; sur le verre, le papier, le plomb, les couleurs et spécialement sur le thé. Grâce aux droits élevés exigés en Angleterre, l'Amérique s'est fournie de thé dans les possessions hollandaises, par la contrebande; pour remédier à cela, il faut renoncer aux taxes imposées jusqu'ici sur le thé en Angleterre et percevoir un droit particulier en Amérique même. On peut obtenir un revenu sur la porcelaine de Chine, en supprimant la remise des droits à la douane (*drawback*). On a d'abord eu l'intention de mettre un impôt sur le sel; mais ce projet a été abandonné (1), à cause de la difficulté de régler convenablement le *drawback* à accorder sur les exportations de poisson et de vivres salés et sur le sel pour les pêcheries. »

Le revenu américain, ainsi que l'exposa en outre Townshend, devait être mis à la disposition du roi pour le paiement de ses officiers civils. A chacun des gouverneurs devait être assigné un traitement annuel de deux mille livres, à chacun des grands juges, un de cinq cents livres.

Ce discours prononcé avec gravité et d'un ton de modération par un orateur qui faisait les délices de la chambre des communes, impliquait toute une révolution en faveur de l'autorité. Le ministre devait avoir le pouvoir irresponsable d'établir sous sa simple signature une liste civile générale dans toutes les provinces d'Amérique, et d'accorder selon son bon plaisir des salaires et des pensions, qui n'auraient d'autres limites que le montant du revenu américain; quant

(1) Franklin, *Œuvres*, X, 371.

au trésor national, il ne devait recueillir autre chose que les miettes qui tomberaient de la table du ministre (1). La proposition portait l'empreinte manifeste de ceux à qui elle devait le jour, de ceux qui occupaient ou qui conféraient les emplois en Amérique (2); et pourtant la chambre en général l'accueillit avec faveur. On ne fit point attention à Richard Jackson, quand il parla (3) contre les droits eux-mêmes et qu'il prédit les conséquences funestes qui s'ensuivraient.

Grenville, qui aurait versé des larmes de dépit, s'il n'avait pu « par ses lamentations » présager quelque malheur (4), entendit avec une joie maligne un de ceux qui avaient révoqué son acte du timbre proposer un revenu au moyen de droits d'importation. « Vous vous trompez; » dit-il; « je vous dis que vous vous trompez. Les Américains se moqueront de vous à cause de vos distinctions. » Il se prononça contre la consécration légale d'un commerce direct avec le Portugal et l'Amérique. Quant aux taxes, il demanda davantage; tout ce que l'on promettait, ce n'était que des bagatelles. « Moi, » dit-il (5), « je signalerai à l'honorable gentleman une source de revenu, qui produira quelque chose de considérable en Amérique; qu'on y émette des billets portant intérêt sur prêt, et disposez de cet intérêt comme vous le jugerez convenable. »

Townshend, s'apercevant que la chambre semblait pencher vers cette idée, se leva de nouveau et dit que le plan en avait été conçu par lui-même et qu'il avait eu l'intention de le présenter avec les autres mesures, mais que cela lui était

(1) Harilley, *Lettres sur la guerre d'Amérique*, 59.

(2) Comparez De Kalb à Choiseul, 16 oct. 1768, et Franklin, IV, 388.

(3) Richard Jackson à W. S. Johnson, 5 avril 1774, et le même au même, 30 nov. 1784.

(4) Burke, *Œuvres*, I, 255. Am. éd.

(5) Franklin, VII, 339.

échappé de la mémoire; du reste un bill dans ce sens était déjà prêt.

La discussion ne se serait pas prolongée beaucoup, s'il n'y avait pas eu divergence d'opinion quant au mode de contrainte vis-à-vis du New York. Edmond Burke, tout en approuvant une taxe locale sur les importations dans cette province, s'opposa à la généralisation de ce système. « Vous ne verrez jamais un seul schelling de l'Amérique, » dit-il prophétiquement (1); « ce n'est pas par des votes et des résolutions de cette chambre dictés par la colère, mais par une conduite circonspecte et mesurée qu'il faut compter réconcilier les Américains avec nous. » Dowdeswell dépeignit le nouveau projet comme pire que si l'on avait adouci et mis à exécution l'acte du timbre. « Faites comme font les meilleurs médecins, » dit Beckford, qui seul paraissait comprendre le motif de mécontentement des Américains, et aux paroles duquel personne ne prit garde, « guérissez la maladie en vous abstenant d'agir (2). »

D'autres pensaient qu'il fallait amender l'acte des billets de logement en ce sens qu'on prescrirait aux magistrats civils de faire cantonner les troupes dans les maisons des particuliers, partout où les assemblées américaines ne se conformeraient pas aux réquisitions présentes. Grenville conseilla d'investir le gouverneur et le conseil de chaque colonie du pouvoir de tirer sur le trésorier colonial; en cas de refus de celui-ci de payer ces traites au moyen des premières ressources qui se trouveraient entre ses mains, qu'elle qu'en fût d'ailleurs la destination spéciale, il serait regardé comme coupable du crime capital, puis jugé et puni en Angleterre. En outre, puisque les colonies persistaient à ne pas recon-

(1) Edmond Burke, compte rendu de ce qu'il dit dans Cavendish, I, 39.

(2) Beckford, dans la *Corr. de Chath.*, III, 251.



naître le droit de taxation du parlement, Grenville soumit à l'attention de la chambre l'idée de faire souscrire à tout Américain, avant d'entrer en fonction, un serment politique, conçu à peu près dans les termes de l'acte déclaratoire et reconnaissant la souveraineté illimitée de la Grande Bretagne.

Ces différents points furent discutés jusqu'à une heure du matin; alors Grenville imagina de poser la question de manière à ce que les partisans de Rockingham pussent se joindre à lui dans le vote; mais leurs voix combinées ne dépassèrent pas quatre-vingt-dix-huit contre cent quatre-vingt.

« Les nouvelles mesures relatives aux colonies, » fit observer Choiseul (1), « rencontreront, sans aucun doute, de l'opposition dans les deux chambres du parlement; mais leur exécution provoquera encore une résistance bien plus considérable en Amérique. »

Le 15 mai, Townshend représenta ses résolutions à la chambre; on fit alors de vigoureux efforts pour les faire examiner en comité; les amis de Rockingham, tout en prétendant vouloir une mesure plus douce, se joignirent cependant à Grenville, qui parla en faveur d'un plan plus sévère, plus efficace et plus général. Mais Townshend, l'emportant par son éloquence, ramena la chambre à ses premières résolutions, qui furent adoptées vers neuf heures du soir sans qu'on dût recourir au vote par division.

Grenville fit alors observer que plusieurs des colonies contestaient et combattaient la souveraineté de la Grande Bretagne, en d'autres termes, se trouvaient en état de rébellion ouverte, et il présenta une motion pour demander qu'elles pussent être réduites à la soumission par la force; mais une majorité considérable se prononça contre lui. Au milieu d'un

(1) Choiseul à De Guérchy, 14 mai 1767; le même à De Kalb, mai 1767.

de ses discours, cet homme implacable s'arrêta court et regardant la galerie dit: « J'espère qu'il n'y a pas d'agents américains présents; je ne voudrais pas qu'ils entendissent ce que j'ai à dire à la chambre. » « J'ai expressément donné l'ordre à l'huissier de n'en admettre aucun, » répondit le *speaker*, « et vous pouvez être certain qu'il n'y en a point de présent. » Cependant Johnson, du Connecticut, avait bravé le danger d'une arrestation et était assis dans la galerie pour noter les incidents de la soirée et en donner avis à ses concitoyens (1). Le persévérant Grenville fit alors une motion concernant le serment qu'il avait imaginé pour l'Amérique. Mais la chambre craignit de faire renaître une union (2) des colonies. « Au moins alors, » reprit-il, « montrez quelques égards pour ceux qui ont souffert en Amérique à cause de l'appui loyal qu'ils ont prêté à votre souveraineté; » il cita Ingersoll (3), Hutchinson, Oliver, Howard et d'autres, et proposa une adresse en leur faveur; cette motion, étant appuyée par lord North, passa sans difficulté.

Après avoir ordonné la rédaction du bill qui devait priver le New York de ses immunités, et sanctionné le nouveau système de revenu et d'administration des colonies, la chambre se sépara sans se douter qu'elle venait de prendre des décisions que l'orgueil ne lui permettrait pas de révoquer, mais qui, si elles étaient maintenues, forceraient les colonies à s'unir pour conquérir leur indépendance.

L'animosité contre les colonies de l'Amérique croissait

(1) Le 15, W. S. Johnson, au risque d'être emprisonné, était présent au débat. J'ai sous les yeux son rapport à ce sujet, ainsi que celui de Garth, qui est très complet pour le fond de la discussion, bien que les noms y soient omis. W. S. Johnson à Pitkin, 16 mai 1767; Garth à la Caroline du Sud, 17 mai 1767.

(2) W. S. Johnson à son père, 18 mai 1767.

(3) W. S. Johnson à Jared Ingersoll, 16 mai 1767.

avec son indulgence. Le 21, arriva la nouvelle que la Georgie (1) avait refusé de se conformer à l'acte des billets de logement. Cette rébellion, de la part d'une colonie qui s'était établie aux frais du trésor public, contre les ordres du parlement fut qualifiée « d'insolence sans exemple. » Le secrétaire de la guerre, comme pour augmenter la confusion, présenta un bill prolongeant cette odieuse loi un an au delà du terme fixé pour son expiration de plein droit.

Le moment était séduisant pour l'opposition. Soulevant quelques questions peu importantes sur la forme dans laquelle l'acte d'amnistie du Massachusetts avait été désavoué, les factions de Rockingham, de Bedford et de Temple, coalisées à l'occasion d'un vote par division, ne laissèrent qu'une majorité de six voix au ministère et, à l'occasion d'un autre, qu'une de trois voix (2).

Dans ces deux circonstances, le roi fit voter deux de ses frères avec le ministère, dont la dissolution l'aurait mis à la merci de la coalition. Il voulait consolider l'autorité absolue du parlement en Amérique et consommer l'abaissement de l'aristocratie en Angleterre. Pour le premier objet, il avait besoin de renvoyer Shelburne (3), pour le second, de se servir du nom de Chatham. Grafton adopta sans hésiter un plan qui devait semer la division au sein même de l'aristocratie, et, en détachant les Bedford des autres, introduire une partie d'entre elle au pouvoir. Les observateurs perspicaces comprirent que des modifications allaient inmanquablement s'opérer et prédirent un ministère « mosaïque (4). »

(1) *Prior Documents*, 130; Walpole, III, 40; W. S. Johnson au gouv. du Connecticut, 9 juin 1767.

(2) De Guerchy à Choiseul, 26 mai 1767.

(3) *Corr. de Chath.*, III, 254.

(4) Chesterfield à son fils, 1^{er} juin 1767.

Pour procéder sûrement, Grafton demanda une entrevue à Chatham; mais celui-ci, alléguant ses infirmités, refusa de le voir (1). Le roi lui-même intervint en écrivant à Chatham une lettre rédigée avec beaucoup d'adresse, de calme et de réflexion, et qui semblait un épanchement plein de confiance et d'attachement. Dans la chambre des lords, le comte avait ouvertement porté un défi à toute la noblesse, et le roi l'engageait, au nom du « devoir, de l'amitié et de l'honneur, » à ne pas « faiblir, » maintenant que « l'hydre » était à l'apogée de sa puissance. Pour réussir il n'avait besoin que d'accorder « cinq minutes d'entretien » à Grafton (2).

Chatham, bien que souffrant d'un tremblement général, que l'application aux affaires augmentait visiblement, céda devant de pareils moyens de persuasion (3). Grafton se sentit rempli de douleur « à la vue de cette grande intelligence, courbée et affaiblie ainsi par la maladie (4); » mais il obtint pourtant de lui la déclaration « qu'il ne se retirerait pas, si ce n'est sur l'ordre de Sa Majesté (5). »

Dans une seconde entrevue au mois de juin (6), Grafton,

(1) *Corr. de Chath.*, III, 255-260.

(2) Le roi à Chatham, 30 mai 1767, à 2 heures 34 minutes et 8 heures 35 minutes. P. M. *Corr. de Chath.*, III, 260-264.

(3) De Guerchy à Choiseul, 10 juin 1767.

(4) Grafton, *Autobiographie*.

(5) Walpole, *Mémoires*, III, 53.

(6) Le duc de Grafton, dans son *Autobiographie*, ne distingue pas assez soigneusement ses deux entrevues avec lord Chatham. La première doit être restée sans conclusion, puisqu'une seconde fut si vite nécessaire. Dans la VI^e partie de son livre, il parle de son « entretien intéressant et si important avec lord Chatham, le jour anniversaire de la naissance du roi, 1767; » et dans la IV^e partie, où il donne le récit de l'entrevue, il ajoute une note de lord Camden, datée du 4 juin, qu'il reçut, dit-il, « au moment où il montait dans son phaéton pour aller à North End. » La lettre du roi à Chatham, dans la *Correspondance de Chatham*, III, 266, est datée du 2 juin et du 2 juillet. Le contenu en fut écrit dans la soirée du 1^{er} juillet 1767 et remis par Grafton au roi le 2 juillet.

pressé par les instances du roi, formula des griefs contre Shelburne et signifia à Chatham que « l'on ne pouvait continuer à le conserver en fonction. » Chatham reprit un peu de vigueur pour défendre son ami et conseiller le renvoi de Townshend. Il se laissa très difficilement amener à croire nécessaire une entente soit avec les adhérents de Bedford, soit avec ceux de Rockingham; mais Grafton pensa qu'entre les deux factions il penchait plutôt pour la première. L'entrevue dura deux heures entières, et les deux ministres se séparèrent en se faisant les protestations les plus cordiales de bienveillance et d'attachement réciproque.

Grafton avait quitté le poste de premier ministre; et ce fut le roi qui, à partir de ce moment, dirigea le cabinet et s'occupa du maniement des affaires. Son influence fut contraire à la cause de la liberté en Europe, qui pourtant ne cessait de gagner en force. « On commence à ouvrir les yeux d'un bout de l'Europe à l'autre, » disait Voltaire (1). « Le fanatisme, qui sent son avilissement et qui implore le bras de l'autorité, fait malgré lui l'aveu de sa défaite... Bénissons cette heureuse révolution, qui s'est faite dans l'esprit de tous les honnêtes gens depuis quinze ou vingt années, elle a passé mes espérances. »

Il ne pouvait échapper à la pénétration de Jonathan Trumbull, le lieutenant gouverneur du Connecticut, qu'un grand changement menaçait l'Amérique. Trumbull était un modèle parfait des vertus d'un magistrat rural; jamais las de la besogne, profondément religieux, grave dans ses manières, d'un jugement calme et clairvoyant, il avait des principes arrêtés, il se montrait ferme dans ses desseins, et, par ses capacités et son patriotisme, il s'attirait le respect de tous et la confiance inébranlable des hommes

(1) Voltaire à d'Alembert, 4 juin 1767.

libres de sa colonie. Il était profondément persuadé que, si « l'on usait de mesures violentes, pour maintenir les colonies dans l'état de dépendance, on ne ferait que hâter la séparation (1); » que l'union avec l'Angleterre ne pouvait se conserver que par « des moyens de douceur et d'une nature peu vexatoire, » plutôt que « par le pouvoir ou la force. » Mais Townshend ne raisonnait pas ainsi, lui qui, après les fêtes de la Pentecôte, « vola (2) furtivement son bill dans les deux chambres (3). » L'acte du timbre avait qualifié un revenu américain de « juste et nécessaire, » et avait été rappelé comme impolitique. Townshend, dans le préambule de son bill établissant des droits en Amérique sur le verre, le plomb rouge et blanc, les couleurs pour peintures et le papier, ainsi qu'un droit de trois pences par livre sur le thé, déclara qu'un revenu américain était « chose convenable (4). » Un autre acte (5) institua à Boston un bureau des douanes; puis on légittima les mandats généraux d'assistance. Quant au New York, les lords du commerce, guidés par des motifs politiques avoués, refusèrent aux presbytériens toutes immunités autres que celles qui pourraient découler de la loi anglaise de tolérance (6); d'un autre côté, un acte du parlement (7) suspendit les représentants de cette province de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté obéissance à la législature de l'empire britannique.

On pensait que, réduite à cette nécessité, la colonie se

(1) Jonathan Trumbull à William S. Johnson, 23 juin 1767.

(2) Lord Beauchamp, dans Cavendish, *Débats*, I, 215.

(3) W. S. Johnson au lieutenant-gouverneur Trumbull, 14 sept. 1767. Garth au comité de la Caroline du Sud, 6 juin 1767.

(4) 7 Geo. III, ch. XLVI.

(5) *Ibid.*, ch. XLI.

(6) Rapport du bureau du commerce, 10 juillet 1767.

(7) Garth, 17 mai 1767; 7 Geo. III, ch. LVI.

soumettrait sans retard, et que les Américains, voyant que leur thé leur reviendrait actuellement à un prix inférieur à celui que le payaient les consommateurs en Angleterre, se soumettraient à l'impôt établi dans leurs propres ports avec une répugnance purement apparente.

Mais les nouvelles mesures revêtaient un caractère bien plus subversif de tout droit que celles de Grenville. Celui-ci avait laissé à dessein les fonctionnaires civils dans la dépendance des législatures locales, et ordonné la consignation au trésor public, du produit de la taxe américaine (1). Le revenu établi par Townshend, au contraire, était à la disposition du roi, qui pouvait en user selon son bon plaisir, sur un ordre sous sceau-privé. Cette partie du système ne contenait point de limite de temps ni de lieu, et devait servir de menace perpétuelle. Par cela même qu'elle procurait un traitement indépendant aux officiers de la couronne, elle supprimait la nécessité des législatures coloniales. Chaque fois que les gouverneurs auraient à exercer un acte de pouvoir, ils se sentiraient peu portés à convoquer les assemblées; et puis un ministre irrité pourrait les dissoudre sans inconvénient pour son administration (2). Dorénavant « aucun natif » d'Amérique ne devait espérer obtenir un poste lucratif en vertu d'une commission de la couronne, à moins qu'il ne fût un des martyrs de l'acte du timbre. Les places seraient occupées par quelque natif anglais, qui aurait fourni la preuve certaine de son aptitude à gouverner un peuple aussi rebelle que les Américains, en suivant pour principe de les obliger à se soumettre rigoureusement et aveuglément aux ordres de l'Angleterre (3).

(1) Comparez Hartley, *Lettres sur la guerre*.

(2) W. S. Johnson au gouv. du Connecticut, 13 juillet 1767; Garth au comité de la Caroline du Sud, 5 juillet 1767.

(3) W. S. Johnson à Stuyvesant, de New York, 10 juillet 1767.

C'était un homme de cette trempe que Tryon, alors gouverneur de la Caroline du Nord, ce soldat qui à l'armée avait appris fort peu de chose, à la passion du faste près. Pour marquer la frontière, qui avait été indiquée, au mois d'octobre 1765, de commun accord entre les Caroliniens et les Cherokees (1), il se mit, aux frais d'une colonie pauvre et malheureuse (2), à marcher à la tête d'une compagnie de tirailleurs, à travers les forêts (3), jusqu'aux rives de la Reedy River. Les chers amis, les Cherokees, vinrent à sa rencontre. « L'homme d'en haut, » dit leur orateur, « est le maître de tout. C'est lui, et personne autre, qui a fait la terre, et il m'a dit que la terre ou je me tiens est à moi, ainsi que tout ce qui s'y trouve. Il est vrai que les daims, les buffles et les dindons ont presque disparu d'ici. J'attribue tout à celui d'en haut. Les hommes blancs mangent ce qu'ils ont ici; mais notre nourriture est plus loin. Cette terre est très bonne, mais je ne veux pas l'aimer. La terre de ce côté-ci de la ligne, je ne veux pas l'aimer, je la donne aux hommes blancs. Quand ils achètent la terre, ils donnent quelque chose qui s'use bientôt; mais la terre subsiste toujours. Cependant la terre est donnée, du moment que la ligne est tirée (4). » Après avoir ainsi parlé, il déposa un collier sur le tracé de la frontière. On indiqua la limite comme partant d'un orme sur la Reedy River, pour aboutir à un chêne au sommet des montagnes, qui s'élèvent au dessus des sources du Pacolet et du Broad; et de là, on convint qu'elle se poursuivrait directement jusqu'aux mines de plomb de Chiswel sur la Kanawha, embranchement de la New River (5). Les chefs des Cherokees,

(1) Tryon à Rutherford, etc., commissaires, 4 juin et 6 juin 1767.

(2) Comparez Martin, *Histoire de la Caroline du Nord*, II, 228.

(3) Tryon au secrétaire d'État, 8 juillet 1767.

(4) Jud's Friend's Falk en réponse à Tryon, à Tyger River Camp, 2 juin 1767.

(5) Contrat avec les Cherokees, 13 juin 1767.

qui connaissaient parfaitement la cruauté et la ruse de la bête de proie la plus pernicieuse des montagnés désignèrent cérémonieusement le gouverneur du nom de Grand Loup (1).

Les hautes terres de la Caroline du Nord servaient déjà de séjour à une race honnête et laborieuse (2). A la vue des établissements sans cesse s'étendant de ceux qui parlaient la même langue que lui, David Hume pouvait avec raison, inviter Gibbon à admirer combien « les plantations solides et croissantes d'Amérique, promettaient de supériorité, de stabilité et de durée à la langue anglaise (3).

(1) Tryon au secrétaire d'État, 13 juin 1767.

(2) *Ibid.*, 8 juillet.

(3) David Hume à Gibbon, 1767, dans Burton.

CHAPITRE XXX

COMMENT LES TAXES AMÉRICAINES DE TOWNSHEND FURENT ACCUEILLIES
PAR LA FRANCE ET L'AMÉRIQUE. — COALITION DU ROI ET DE
L'ARISTOCRATIE. (1767).

Le roi gouverne. — Rockingham entre en négociation avec Bedford et Grenville. — La coalition échoue. — Politique de Choiseul. — Mécontentement des colonies. — Mort de Townshend. — Lord North lui succède. — Les colonies indignées des nouvelles taxes. — Conduite de Boston. — Les *Lettres d'un fermier*.

L'anarchie dans le ministère était chose agréable au roi ; car elle le mettait à même de gouverner aussi bien que de régner. Grafton parlait peu dans le cabinet ; il avait approuvé les dernières mesures concernant l'Amérique ; il était même persuadé que le choix du thé comme objet soumis à la taxe était de son invention (1) ; que la loi suspendant les fonctions législatives du New York portait l'empreinte de la modération et de la dignité (2) ; enfin que l'abrogation des chartes des colonies américaines serait leur affranchissement de toute « entrave (3). »

(1) Grafton sur lui-même dans son *Autobiographie*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*



Le roi, qui voulait conserver Conway en fonction, et qui avait sondé son cœur pour apprendre à le conduire et le maîtriser, se l'attacha en feignant une parfaite confiance en lui; il lui montra toutes les lettres de Chatham (1) et lui donna la permission de traiter avec ses anciens collègues, bien que Grafton désirât, par l'intermédiaire de Gower, opérer une entente avec les amis de Bedford (2).

Mais Rockingham, qui jamais n'ouvrit les yeux à la lumière de l'intelligence toujours croissante des masses et qui perdait de vue que toute sa réputation d'homme d'État était due à son opposition à Grenville et à Bedford, se dirigea exclusivement d'après l'ancien principe de son parti : « combattre le roi et le peuple (3), » et s'appliqua à former un ministère en réunissant les débris dispersés de la vieille aristocratie whig. Il commença par Bedford. « Bedford et Grenville ne font qu'un, » dit Rigby, avec autorité; « et ni l'un ni l'autre n'abandonnera le parti pris de proclamer et de consolider la souveraineté absolue de la Grande Bretagne sur ses colonies (4). » Mais Rockingham évita toute question de détail quant aux mesures et aux hommes, et, suivant son habitude, se contenta de se déclarer pour un système « large et énergique. » Après une semaine de négociations (5) et sans autre plan que celui de soutenir le privi-

(1) Walpole, *Mémoires*, III, 61, 62. Ici Walpole devient une autorité capitale à cause de son intimité avec Conway et, pour le moment, avec Grafton. La comparaison avec l'*Autobiographie* du dernier prouve que Walpole était bien informé.

(2) Grafton à Northington, 18 juillet 1767.

(3) Le marquis de Landsdowne à Arthur Lee, dans la *Vie d'Arthur Lee*, II, 357.

(4) Phillimore, *Vie et Correspondance de lord Lyttelton*, II, 724.

(5) On peut trouver de nombreux et précieux documents sur ces négociations dans la *Correspondance de Bedford*, III. Comparez aussi la *Vie et correspondance de Lyttelton*; les *Documents des Grenville*, IV, et Albemarle, *Rockingham*, II.

lège contre la prérogative, il annonça à Grafton (1) qu'il était prêt à composer une nouvelle administration.

Le roi, avec qui il s'agissait maintenant pour Rockingham de s'entendre, lui était de beaucoup supérieur en sagacité et en fermeté de conduite. Toujours inexorable à l'égard de Grenville (2), il examina avec calme la situation des partis de toutes nuances, qui venaient de fusionner avec tant de légèreté; il comprit que son consentement à cette fusion semerait la zizanie entre eux (3), et il donna à Rockingham pleine carrière pour faire revivre, s'il le pouvait, la domination exclusive des grandes familles whigs. George III savait bien qu'il était maître du terrain. « Le roi peut faire un page premier ministre (4), disait lord Holland. Le jour était passé où l'Angleterre devait être gouvernée par le privilège seul; mais à mesure que l'aristocratie déclinait, le peuple, tout aussi bien que le roi, voyait son influence s'accroître; il voulait de plus en plus connaître ce qui se passait dans le parlement, et il se préparait à faire valoir son droit d'intervention. Tout ce que la presse pouvait faire pour soutenir le peuple, elle le faisait avec empressement (5). « Le pouvoir, » pensait un observateur français (6), « a passé entre les mains de la populace et des marchands. Le pays est excessivement jaloux de sa liberté. »

(1) Grafton à Rockingham, 15 juillet 1767; Rockingham à Grafton, 16 juillet 1767.

(2) Walpole, *Mémoires*, III, 67, 68, et comparez 86.

(3) Comparez Bedford à Rockingham, 16 juillet 1767, dans la *Corr. de Bedford*, III, 373. Grenville à Temple, 18 juillet 1767, dans les *Documents des Grenville*, IV, 59. Walpole, *Mémoires*. Temple à Rigby, 17 juillet 1767. Bedford à Rockingham, 17 juillet 1767, etc. Grenville à Rigby, 16 juillet 1767, et le même au même, 17 juillet 1767, à neuf heures.

(4) Walpole, *Mémoires*, III, 66.

(5) Comparez T. Hollis à Andrew Eliot, 23 fév. 1767.

(6) Durand, remplissant les fonctions de ministre français à Londres, à Choiseul, 21 juillet 1767.

Tandis que Rockingham, se faisant illusion sur les projets de ses associés (1), convoquait ses alliés politiques à Londres, Shelburne cherchait à apaiser les contestations avec l'Amérique au sujet de l'acte des billets de logement. Le New York avait prévu l'orage, et, sans reconnaître la force obligatoire du statut anglais, ni sans se conformer à ses prescriptions, avait accordé une somme d'argent (2) à l'usage de l'armée, mais n'en avait pas spécifié l'emploi. Shelburne, de l'avis de l'attorney général et du solliciteur général (3), accepta cette décision comme un acte suffisant de soumission (4), et l'assemblée continua à siéger comme si de rien n'était. En attendant, l'état de Chatham empirait, et l'on commençait à désespérer de ses jours. On ne lui laissait pas arriver les lettres qui lui étaient adressées (5). Il était à peine spectateur du mouvement qui s'opérait dans les affaires et il semblait tout à fait étranger à ce qui se passait (6).

Le 20, vers neuf heures du soir, les chefs des deux fractions de l'oligarchie se rencontrèrent à New Castle House. Après que Rockingham eut exposé le but de la réunion, Bedford, en son nom et en celui de Temple et de Grenville (7), déclara qu'ils étaient prêts à soutenir une administration large, pourvu qu'elle adoptât la mesure capitale de l'affirmation et de la consolidation de la souveraineté de la Grande Bretagne sur ses colonies. Là-dessus Rockingham se

(1) Walpole, *Mémoires*, III, 68.

(2) Moore à Shelburne, 18 juin 1767.

(3) Shelburne à Chatham, dans la *Corr. de Chath.*, IV, 325.

(4) Shelburne à Moore, 18 juillet 1767. Comparez le vote de l'assemblée du New York du 6 juin 1767. Message de Moore du 18 nov. 1767. Le bureau du commerce au roi, 7 mai 1768.

(5) Lady Chatham à Grafton, North-End, 31 juillet 1767.

(6) De Guérchy à Choiseul, 10 juin, 16 juin, 8 juillet 1767. T. Whately à lord Temple, 30 juillet 1767.

(7) Grenville à Rigby, 16 juillet 1767; Temple à Rigby, 16 juillet 1767. Lettre commune de Temple et Grenville, 17 juillet 1767.

mit dans une violente colère, et (1) se plaignit de ce qu'on voulait le forcer lui et ses amis à faire une déclaration sur les affaires d'Amérique; quelque réponse qu'il pourrait donner, on en tirerait sur sa conduite des conséquences pour le perdre dans l'opinion publique (2).

Bedford insista avec fermeté sur cette déclaration. « Nous pourrions tout aussi bien exiger d'un de vous, » s'écria Richmond (3), « que vous ne troubliez jamais plus dorénavant ce pays. » Sandwich s'interposa pour concilier les dissidents (4), en substituant des expressions ambiguës au langage explicite de Grenville.

Là même difficulté surgit pourtant de nouveau lorsqu'il s'agit de discuter le partage des fonctions. La direction de la chambre des communes devait appartenir à Conway ou à Grenville. Rockingham fut inflexiblement opposé à ce dernier choix; Bedford de son côté se déclara positivement contre le premier. Si bien qu'à une heure du matin la conférence se rompit sans le moindre résultat, bien que le duc de Newcastle, dans ses inutiles supplications, eût été jusqu'à verser des larmes (5).

Le lendemain, Newcastle, que quarante années d'expérience avaient rendu habile dans l'art de constituer des ministères au moyen de compromis, tenta un effort pour ressusciter le système qui avait prospéré pendant sa longue carrière; les deux partis se réunirent donc de nouveau dans sa demeure. Mais on ne put résoudre la difficulté relative

(1) Bedford, *Journal*, 20 juillet 1767; Durand à Choiseul, 28 juillet 1767.

(2) Rockingham à Dowdeswell, dans Cavendish, *Débats*, I, 584. Rockingham à Hardwicke, dans Albemarle, II, 50. Cette lettre porte à tort la date du 2 juillet au lieu du 20 juillet.

(3) Walpole, *Mémoires*, III, 80.

(4) Almon, *Registre politique*, I, 204.

(5) Durand à Choiseul, 28 juillet 1767.

à l'Amérique. Rockingham avoua derechef qu'il n'avait pas confiance en Grenville (1) et Temple, et insista pour que Conway prit la direction de la chambre des communes. Cette déclaration rendait tout arrangement impossible : « Et nous nous séparâmes, » dit Bedford, « en nous déclarant libres de tout engagement vis-à-vis les uns des autres, et restant dans la même position qu'avant l'ouverture des négociations. »

Pendant tous ces nombreux débats, le roi, qui n'avait jamais été sérieusement partisan d'un changement (2), n'avait point voulu accorder d'audience à Rockingham. Mais il le reçut après son échec pour recueillir de sa bouche l'aveu que le pays avait besoin d'une administration forte, unie et durable, et que lui-même était impuissant à en composer une d'aucune espèce. Il n'oublia pas d'ajouter quelques reproches concernant le passé; mais le roi était de la meilleure humeur du monde. Il s'inclina très gracieusement; Rockingham s'inclina également, et c'est ainsi qu'ils se quittèrent. « Que vous a dit le roi? » demandèrent avec empressement Grafton et Conway à Rockingham, lorsque celui-ci sortit du cabinet royal. « Rien, » telle fut la seule réponse que le marquis put leur faire.

On pressa de nouveau Rockingham de s'entendre avec les amis de Chatham (3); mais il se montra peu accommodant et peu maniable (4). « Il a mal conduit tout cela, » pensait Hardwicke (5). Richmond et d'autres se sentirent tourmentés et

(1) Comparez Lyttelton à Temple, nov. 1767, dans la *Vie et la corresp. de Lyttelton*, II, 740.

(2) Journal du second lord Hardwicke, dans la *Vie du lord chancelier Hardwicke*, III, 439.

(3) Comparez Durand à Choiseul, 3 août 1767.

(4) Whately à Temple, 30 juillet 1767, dans Lyttelton, 729.

(5) *Vie du lord chancelier Hardwicke*, III, 439.

inquiets (1). Jamais chef de parti n'avait tant fait pour diminuer son influence. Très honnête, vraiment libéral, d'une nature sensible et généreuse, il avait une intelligence qui ne supportait pas la comparaison avec ses vertus, et sa conduite ne répondait pas à ses bonnes intentions. Égaré par son respect pour le passé, sans aptitude à combiner un système conforme à son époque, il laissa le champ libre aux ennemis de la liberté, et en Amérique, et en Angleterre. Ses adversaires furent satisfaits, car il avait agi exactement comme leurs intérêts l'exigeaient; le roi, de son côté, ne se trouva jamais en meilleure disposition (2).

Grafton aussi s'acquiesça le bénéfice de la modération, en feignant d'être prêt à se retirer; et après le rejet de toutes ses offres à Rockingham, on le vit avec moins de mécontentement à la tête de la trésorerie. Il conserva un espoir confiant dans une alliance (3) avec Bedford, qui ne pouvait tenir ses partisans unis sans le patronage officiel (4); mais pour le moment il s'appuya sur Townshend (5).

Charles Townshend resta donc dans le cabinet, tournant tout en plaisanterie (6), versant le ridicule à pleines mains, sans s'inquiéter sur qui il retombait. Grafton demeura en apparence le chef du ministère; mais le roi tint le gouvernement, et comme la dissolution du parlement approchait, il fut d'autant plus heureux d'avoir une administration dépendante. Le patronage de la couronne coûtait annuellement une dépense de six millions de livres sterling (7), et ces

(1) E. Burke à Rockingham, 18 août 1767.

(2) *Ibid.*, 1^{er} août 1767.

(3) Walpole, *Mémoires*, III, 99.

(4) Durand à Choiseul, 7 août 1767.

(5) Grafton, *Autobiographie*.

(6) Durand à Choiseul, 7 août 1767.

(7) *Ibid.*, 12 août 1767.

fonds du service secret étaient employés à couvrir les frais d'élection à une époque où moins de dix mille votants décidaient de la majorité de la chambre des communes. Comme les marchands et les aventuriers, enrichis des profits du commerce ou des dépouilles de l'Inde (1), se disputaient les bourgs, le prix des votes s'était accru du triple au bout de vingt ans. Le duc de Newcastle murmurait selon son ordinaire. Edmond Burke murmurait aussi, parce que les gens fortunés de son parti n'achetaient pas un plus grand nombre de « bourgs pourris » (2). Dans la grande lutte avec l'opposition, il ne voyait pas de meilleur appui que la constitution anglaise telle qu'elle était, et l'achat charitable de bourgs pourris par les nobles opulents de son parti.

« Puisse l'anarchie régner pendant des siècles dans le gouvernement anglais ! » écrivit Choiseul (3). « Votre prière sera exaucée, » répondit Durand, alors à Londres comme envoyé de la France (4). « L'opposition durant ce règne sera toujours forte, car le cabinet sera toujours divisé ; mais le génie de la nation, se concentrant sur le commerce et les colonies, compense l'infériorité des hommes au pouvoir et fait de grands progrès sans leur intervention. » « Ma position, » faisait observer Choiseul, en contemplant, aussi bien en Asie qu'en Amérique, l'ascendant incontestable de la nation qu'il appelait son « ennemie » (5), « est la plus contrariante possible ; je vois le mal ; je ne vois pas le remède. »

(1) Durand à Choiseul, 7 août 1767.

(2) Burke à Rockingham, 13 août 1767.

(3) Choiseul à Durand, Compiègne, 4 août 1767 ; la minute de cette dépêche était de la main du duc de Choiseul.

(4) Durand à Choiseul, août 1767. Pas de date du jour. Le P. S. est du 22 août.

(5) D'après la dépêche du 4 août.

Durand, désireux de n'envoyer que les rapports les plus exacts, prit de nombreuses informations auprès de Franklin et lui demanda tous ses écrits politiques. « Cette nation intrigante, » dit Franklin (1), « aimerait volontiers attiser le feu entre l'Angleterre et ses colonies ; mais j'espère que nous ne lui en donnerons pas l'occasion. »

« En Angleterre, » remarquait encore Durand (2), « il n'y a personne qui ne reconnaisse qu'un jour les colonies américaines formeront un État séparé. Les Américains sont jaloux de leur liberté et voudront toujours lui donner de l'extension. Le goût de l'indépendance doit l'emporter chez eux. Cependant, l'Angleterre, par ses appréhensions, retardera l'avènement ; car elle évitera tout ce qui peut contribuer à unir les colonies. » — « Qu'elle cherche seulement à établir des taxes dans les colonies, » répliquait Choiseul, « et celles-ci, plus grandes que l'Angleterre en étendue et devenant plus populeuses, possédant des pêcheries, des forêts, une marine, du blé, du fer et autres choses semblables, se sépareront facilement et sans crainte de la mère patrie. » « Ne comptez pas, » répondit Durand (3), « sur une révolution prochaine dans les colonies américaines. Elles aspirent, non pas à l'indépendance, mais à l'égalité de droits avec la métropole. Un plan d'union sera toujours un moyen en réserve, par lequel l'Angleterre peut éviter un mal plus grand. — Si la séparation se réalise, les autres colonies de l'Europe deviendront la proie de celles qu'une excessive vigueur sera parvenue à détacher de la souche originaire. La perte des colonies françaises et espagnoles sera la conséquence de la révolution des colonies de l'Angleterre (4). »

(1) Franklin à son fils, 28 août 1767 ; *Écrits*, VII, 337.

(2) Durand à Choiseul, 11 août 1767.

(3) *Ibid.*, 30 août 1767.

(4) *Ibid.*, 5 sept. 1767.

L'idée de l'émancipation de toutes les colonies séduisait Choiseul; et il ne se trompait pas en estimant que la lutte était proche. « Le sort en est jeté, » dirent les gens de Boston, à la nouvelle de l'adoption de l'acte des revenus, « Le Rubicon est passé (1). » — « Nous formerons, » se murmurait-on à l'oreille, « une conspiration générale pour ne rien manger, ne rien boire, ne rien porter qui vienne de la Grande Bretagne (2). » Le 14 août, on célébra l'anniversaire de la première résistance à l'acte du timbre (3). L'appropriation qu'on se proposait de faire du nouveau revenu, pour rendre les officiers de la couronne indépendants du peuple, exaspéra les patriotes au dernier point. « De pareils conseils, » disaient-ils, « priveront le prince qui porte maintenant le sceptre de l'Angleterre, de plusieurs millions de sujets libres (4). » Et quand on se mit à réfléchir que Mansfield et le ministère déclaraient nulles certaines clauses des chartes coloniales, à cause de leur portée, la presse de Boston, d'accord avec le New York (5), et suivant le précédent posé par Molineux dans son argumentation en faveur de l'Irlande, discuta la matière à fond et en tira la conclusion logique.

« La liberté, » soutenait l'ardent écrivain (6), « est un droit inhérent à tout le genre humain. L'Irlande a son parlement propre et confectionne des lois; et les statuts anglais

(1) Comparez la relation qui se trouve dans Bernard à Shelburne, 14 sept. 1767.

(2) Comparez la lettre de Hutchinson, 18 juillet 1767.

(3) Mémoire des commissaires des douanes en Amérique au lord de la trésorerie, 12 fév. 1768.

(4) *Britannus Americannus*, dans la *Gazette de Boston*, 543, 2, 1, du 17 août 1767.

(5) Bernard à Shelburne, 14 sept. 1767.

(6) Dans la *Gazette de Boston* du 24 août parut un document tiré de Molineux, *Cas de l'Irlande*, avec des variantes pour l'adapter à l'Amérique.

ne la tient pas, dit lord Coke, parce qu'elle n'envoie pas de chevaliers au parlement. La même raison est valable pour l'Amérique. Le consentement seul donne force aux lois des hommes. Le parlement d'Angleterre ne peut par conséquent étendre sa juridiction sur d'autres que ses constituants. Faire prévaloir la souveraineté du parlement anglais, en violant les droits des parlements américains, peut à un moment donné produire ses résultats. » « Si cet écrivain triomphe, » dit Bernard, « la guerre civile doit s'ensuivre (1); » or cette prédiction était bien fondée, car le roi, pour sa part, s'était irrévocablement décidé à mettre le nouveau système à exécution (2).

L'acte suspendant les fonctions législatives du New York accrut le mécontentement. On comprit le danger de cet exemple; aussi tandis que les patriotes de Boston s'encourageaient les uns les autres à se justifier aux yeux des générations présentes et futures (3), ils ajoutèrent : « Notre force réside dans l'union. Avant tout, n'ayons qu'un cœur et qu'un esprit. — Invitons les colonies, nos sœurs, à se joindre à nous. — Dût notre opposition légitime à la servitude être qualifiée de rébellion (4), accomplissons néanmoins notre devoir avec fermeté et laissons au ciel à décider des événements (5). » Une correspondance intime se noua entre New York et Boston. On voulait rendre inutile l'acte du revenu de Towshend, en ne consommant aucun de objets sur lesquels

(1) Bernard à Shelburne, 24 août 1767.

(2) *Livre des minutes*, XXXVIII, 459. Whitehall Treasury Chambers, 27 août 1767.

(3) *Sui Imperator*, dans la *Gazette de Boston*, 648, 3, 1, 31 août 1767.

(4) Israël Mauduit au lieut.-gouv. Hutchinson, Londres, 10 déc. 1767 : « Cette lettre coupable de trahison à Edes et Gill, dans votre *Gazette de Boston* du 31 août dernier. »

(5) A. F. à Edes et Gill, dans la *Gazette de Boston*, 648, 3, 2.

il avait imposé un droit, et se venger de l'Angleterre en n'important aucune marchandise anglaise.

Au début de cette surexcitation des esprits, Charles Townshend se sentit envahi par la fièvre, et après une courte maladie, pendant laquelle il brava le danger avec cette légèreté indifférente qui avait marqué sa conduite au milieu des affaires les plus sérieuses (1), il mourut à l'âge de quarante et un ans, renommé aussi bien pour son incomparable capacité que pour son excessive inconstance (2). Qu'étaient devenus maintenant ses sarcasmes (3)? Qu'étaient devenus ses éclats de gaieté qui rendaient les factions si bruyantes? sa brillante éloquence qui faisait l'admiration du parlement? Si ses imprudences lui enlevaient l'estime, sa bonne humeur dissipait la haine. Il avait été courtois par tous les partis, mais jamais il ne posséda la confiance d'aucun. Il ne suivait aucun guide et n'avait aucun plan à lui. Personne ne voulait l'avoir pour adversaire; personne ne se fiait à lui comme associé. Il parlait parfois avec audace; mais au fond du cœur il était aussi timide que versatile. Il possédait de la clarté dans la conception, de la profondeur dans l'intelligence, une grande connaissance de toutes les branches d'administration (4), et il se montrait assidu et infatigable à la besogne. Pendant la dernière session du parlement, sa carrière avait été magnifique et triomphante. Il venait précisément d'obtenir le poste de lord-lieutenant d'Irlande pour son frère, et une pairie pour sa femme, pairie transmissible à ses enfants (5); ainsi comblé de toutes part de pouvoir, de for-

(1) Walpole, *Mémoires sur George III*, III, 99.

(2) W. S. Johnson à E. Dyer, 12 sept. 1767 et d'autres lettres de Johnson.

(3) Lettres de lady Hervey, sept. 1767.

(4) Durand à Choiseul, 8 sept. 1767.

(5) Grafton, *Autobiographie*.

tune, d'amitié et d'honneurs, il tomba à la fleur de l'âge viril, cet homme d'État si célèbre qui n'a rien laissé que des fautes à imputer à sa renommée.

Le choix de son successeur devait décider de la durée du ministère, dont sa mort semblait présager la chute. Choiseul (1), ce bon juge, regardait Grenville comme de beaucoup le plus habile financier de l'Angleterre et redoutait extrêmement sa rentrée en fonction. On a rapporté qu'à l'époque de la mort de Townshend, Grafton conseilla le rappel de Grenville et que le roi répondit avec une vive émotion: « Ne me parlez jamais plus de cet homme, car jamais de ma vie je ne veux le revoir (2). » « Le roi lui-même a la plus grande défiance de ceux qui voudraient le dominer, » disait la princesse Amélie, « et il ne permettra jamais à qui que ce soit de lui imposer des lois; » « quand bien même Bute et la princesse de Galles n'existeraient plus, les ministres n'en seraient pas plus stables (3). » Le roi, de son propre mouvement, ordonna d'offrir la place vacante à lord North. A la réception de cette invitation, North se rendit en toute hâte à Londres, mais il déclina l'offre qu'on lui faisait, par crainte de ne pouvoir lutter avec Grenville sur les questions de finances. Cependant, de retour à la campagne, il changea d'avis juste à temps pour accepter (4) avant la nomination d'un autre.

(1) Voir plusieurs de ses lettres à l'ambassade à Londres.

(2) Durand à Choiseul, 11 sept. 1767. Que le roi ait parlé très poliment de son ennemi Grenville, après la mort de celui-ci, à lord Suffolk, cela prouve seulement la vérité d'un proverbe vieux de deux mille ans. La lettre de Durand n'est pas concluante, mais Walpole avait de bons moyens d'information; Grafton dit que jamais Grenville ne fut aimé du roi, et le *Journal de Grenville* pour 1763 indique parfaitement pourquoi était invincible la répugnance du roi pour un ministre dont l'entêtement lui avait fait monter le rouge au visage et même répandre des larmes.

(3) Durand à Choiseul, 16 sept. 1767.

(4) North à Grafton, 10 sept. 1767. Charles Lloyd à lord Lyttelton, 17 sept. 1767; *Vie de Lyttelton*, 733, 734.



A cette époque, lord North était âgé de trente-cinq ans; il avait vu le jour la même année que Washington. Il entra dans le cabinet, où il devait siéger pendant les quinze années les plus mémorables de l'histoire de l'Angleterre, au moment où le grand citoyen de la Virginie partageait sa vie entre ses occupations de planteur et ses devoirs de membre de la législature coloniale. Dans ses heures de loisir, appuyé contre les chênes séculaires de la pelouse de Mount Vernon, et contemplant la hauteur boisée où est assis aujourd'hui le capitol, Washington méditait sur les destinées de son pays et s'appropriait à en défendre la liberté. Lord North était un ministre selon le cœur du roi; peu brillant, mais possédant des connaissances variées et étendues; enjoué et capable; adversaire du républicanisme, de toute réforme et de toute mesure populaire. Il avait voté pour l'acte du timbre et contre son rappel (1) et s'était mis en avant dans les poursuites contre Wilkes. Bien que enclin à la colère, il était d'un caractère facile; ami de la paix, il ne redoutait pourtant pas la guerre; il était doué d'un grand courage personnel, qui cependant revêtait quelque chose d'apathique; il était rarement violent, jamais entreprenant, et d'une telle modération dans son ambition, ses désirs et ses exigences, qu'il en paraissait même désintéressé. Il avait le jugement clair, la conception rapide; mais il manquait de puissance de volonté; cette faiblesse seule le rendit surtout cher à son royal maître, à qui il plaisait, non par les artifices de la flatterie, mais par ses qualités naturelles. Il prit une part active à la direction des affaires, à l'époque où le peuple américain discutait le caractère du nouvel acte du revenu, que le roi n'avait pas suggéré, qu'aucun des membres survivants du cabinet ne voulait reconnaître comme sien,

(1) Comparez W. S. Johnson au gouv. Pitkin, 1767.

que Grafton, le premier ministre, dépeignait comme « absurde, » mais qui était resté comme le legs fatal de Charles Townshend à ses successeurs et à son pays (1).

Les nouvelles taxes ne devaient pas être mises en vigueur avant le 20 novembre; et si les fils de la Liberté parvenaient à s'accorder partout pour ne plus faire venir de marchandises de l'Angleterre, il n'y aurait plus alors de droits de douanes à percevoir. « Mais pareille ligue, » disait Bernard (2), « sera impraticable sans violence; » et il conseilla l'envoi d'un régiment de soldats comme le plus sûr moyen « d'inspirer des idées d'acquiescement et de soumission. » « Des vaisseaux de guerre et un régiment, » dit Paxton en Angleterre (3), « voilà ce qu'il faut pour assurer la tranquillité. »

Jamais population ne se sentit plus malheureuse ni plus tiraillée entre la crainte et l'espoir, que celle de Boston. C'était là que le bureau des commissaires des douanes devait s'établir, et c'était de cette ville que tout le continent attendait un exemple. On y prononça des paroles inconsidérées (4), on y conçut des projets insensés. « Il ne faut pas permettre aux commissaires de débarquer, » disaient les plus emportés. — « Il faut traîner Paxton, comme Oliver, à l'arbre de la liberté ou au gibet, et l'obliger à résigner ses fonctions. » — « Si l'on prétend nous faire convenir de notre impuissance à résister à la mère patrie, » s'écria le jeune Quincy, « nous répondrons hardiment que pour défendre nos droits civils et religieux, en ayant le Dieu des armées de

(1) Grafton, *Autobiographie*. Comparez les discours de Camden, de Grafton, de Shelburne, à la chambre des lords, le 7 fév. 1773, et de Camden et Grafton, le 5 mars 1776.

(2) Bernard à Shelburne, 31 août, 7 sept. 1767.

(3) Comparez Bollan à Hutchinson, 11 août 1767.

(4) Bernard à Shelburne, 21 sept. 1767.

notre côté, nous ne craignons pas l'heure de l'épreuve; dût l'armée de nos ennemis couvrir les champs comme une nuée de sauterelles, le glaive du seigneur et de Gédéon ne l'emportera pas moins (1). »

Comme les légistes anglais décidaient tous actuellement que la taxation américaine par le parlement était légale et constitutionnelle, la presse de Boston chercha un appui dans quelque chose de plus ferme que l'opinion des hommes et de plus obligatoire que les actes d'une législature irresponsable. « La loi naturelle, » dit-elle (2), « est la loi de Dieu, elle est irrévocable et supérieure à toutes les lois humaines. Elle concilie parfaitement le véritable intérêt et le véritable bonheur de chaque individu avec l'intérêt et le bonheur véritable de tous. Les lois et la constitution du gouvernement anglais sont les meilleures du monde, parce qu'elles se rapprochent le plus des lois que Dieu a gravées dans notre conscience. Ceux qui ont tenté cette violation barbare des droits les plus sacrés de leurs pays, méritent le nom de rebelles et de traîtres, non seulement aux lois de leur pays et à leur roi, mais au ciel lui-même. »

Une province faisait écho à l'autre. « Une révolution doit inévitablement arriver, » dit, dans un village du Connecticut, un homme profondément versé dans les prophéties de l'Écriture (3).

« Nous recevons des nouvelles décourageantes de la mère patrie, » pensait Trumbull (4). « Les Américains ont été fer-

(1) La *Gazette de Boston* du 5 oct. 1767, 633, 1, 2, *Hyperion*, par Josiah Quincy.

(2) G. dans la *Gazette de Boston* du 5 oct. 1767, 633, 2, 2. Comparez N. Rogers à Hutchinson, Londres, 30 déc. 1767.

(3) B. Gale de Killingworth à Erra Stiles, 15 oct. 1767.

(4) Le lieut.-gouv. du Connecticut à l'agent du Connecticut à Londres, 17 nov. 1767.

mement attachés à la Grande Bretagne; la rigueur seule pourra dissoudre cette union. »

A Boston, la révolution faisait de rapides progrès. La foi dans l'équité du parlement s'affaiblissait peu à peu (1); on était convaincu que l'arbitraire, grâce à la complicité du parlement, pourrait devenir la seule règle du gouvernement; et on se rappelait les paroles de Locke, que quand la constitution est brisée par l'obstination du prince, « le peuple doit en appeler au ciel (2). » La nation avait le droit de résister; et ceux qui méritaient de jouir de la liberté en découvriraient bien le moyen.

Une pétition au gouverneur (3), pour convoquer la législature, avait été repoussée avec « mépris (4); » les habitants de Boston, toujours sensibles au « cri de liberté (5), » s'assemblèrent, le 28 octobre, en meeting, et votèrent l'interdiction d'importer et de consommer un grand nombre d'articles de provenance et de fabrication anglaise. Ils nommèrent un comité chargé de recueillir partout des signatures en faveur d'un pareil accord, et pour étendre cette ligue, ils ordonnèrent l'envoi de leurs résolutions à toutes les villes de la province, ainsi qu'aux autres colonies (6).

Il est à remarquer qu'Otis, jusque-là si ardent, recommanda en cette occasion la prudence et conseilla de ne pas froisser la Grande Bretagne (7). Le 20 novembre se passa même tranquillement. On exhiba des images et des placards; mais

(1) D'après l'artisan dans la *Gazette de Boston*, 12 oct. 1767, 634, 2, 2.

(2) *Gazette de Boston*, 19 oct. 1767, 633, 1, 1 et 2. Locke, *Sur le gouvernement civil*, ch. XIV.

(3) Cushing et autres à Bernard, 7 oct. 1767.

(4) Bernard à Shelburne, 8 et 15 oct.

(5) Hutchinson à (T. Pownall probablement), 10 nov. 1767.

(6) Hutchinson à (T. Pownall), 10 nov. 1767. Bernard à Shelburne, 30 oct. 1767.

(7) Bernard à Shelburne, 30 oct. 1767.

les amis du peuple les enlevèrent. Un meeting eut lieu pour déconcerter les émeutiers. Otis, dans un long discours qui, dit-on, fut entièrement favorable au gouvernement (1), alla jusqu'à proclamer le droit du roi de nommer des officiers de la douane, de la manière et sous la qualification qu'il lui plairait; puis il engagea la ville à ne pas faire d'opposition aux nouveaux droits. Pourtant des mois s'écoulèrent sans qu'il arrivât un seul navire chargé de marchandises soumises aux droits. La perspective de voir leur avidité satisfaite aveuglait Hutchinson et Bernard. Ce dernier rapporta que l'esprit de faction « n'osait pas se montrer, » que « la province recouvrerait son ancienne réputation » de loyauté. « Nos incendiaires semblent découragés, écrivit Hutchinson; et tout en faisant sa tournée, il répandit le bruit dans le pays que les habitants du New York étaient tous pour la paix, que le peuple de Boston serait abandonné à lui-même.

Mais sur les rives du Delaware, le célèbre fermier, John Dickinson, de la Pennsylvanie, qui avait appris dès son enfance à aimer l'humanité et la liberté, se présenta devant le continent comme le champion des droits des Américains. C'était un enthousiaste dans son attachement pour l'Angleterre, et il acceptait les rapports mal définis du parlement avec les colonies comme un continuel compromis, qu'aucun parti ne devait troubler en poursuivant une théorie abstraite jusque dans ses dernières conséquences. Ses paroles eurent d'autant plus de poids, qu'il se prononça contre les nouveaux droits de port uniquement au point de vue conservateur.

« Si jamais nous nous séparons de la mère patrie, » se

(1) Bernard à Shelburne, 21 nov. 1767. Comparez aussi l'*Evening Post* de Boston du 31 nov. 1767 et *Avis d'Otis* dans la *Gazette de Boston*, 30 nov. 1767.

demandait-il dans la sincérité de sa douleur, « quelle nouvelle forme de gouvernement adopterons-nous? où trouverons-nous une autre Angleterre pour réparer notre perte? Détachés de la nation à laquelle nous sommes unis par la religion, la liberté, les lois, l'affection, la parenté, le langage et le commerce, nous devons perdre du sang par toutes nos veines (1). » Il admettait que le parlement possédait légalement l'autorité de réglementer le commerce de toutes les parties de l'empire britannique. Examinant tous les statuts relatifs à l'Amérique depuis la première colonisation de ce continent, il reconnaissait que tous, jusqu'à l'administration de Grenville, étaient basés sur ce principe. Jamais auparavant les communes anglaises n'avaient songé à imposer des droits dans les colonies pour s'y procurer un revenu. Grenville a affirmé, le premier, dans le préambule d'un acte, qu'il était « juste et nécessaire » que les colons fussent soumis à ces droits; dans le préambule d'un autre acte, qu'il était « juste et nécessaire » de prélever de la même manière un nouveau revenu; tandis que dans le préambule du dernier acte, qui permettait de percevoir des droits sur le papier, le verre, les couleurs et le thé, il déclarait, ne tenant nul compte des précédents et ne consultant que les actes récents, qu'il était d'ailleurs utile qu'un revenu fût ainsi prélevé. « Ceci, dit le fermier, « est une innovation et une très dangereuse innovation. Comme nous sommes obligés de tirer nos articles de consommation de la Grande Bretagne, des droits spéciaux sur leur exportation chez nous constituent à notre charge des taxes analogues à celles qu'établissait l'acte du timbre. La Grande Bretagne prétend avoir et exerce le droit de prohiber les manufactures en Amérique. Si l'on admet qu'elle peut mettre des droits sur ses exportations chez nous,

(1) *Lettres d'un fermier*. Lettre III dans Dickinson, *Œuvres*, I, 171.

dans le dessein de lever de l'argent sur nous seulement, alors elle n'aura qu'à mettre ces droits sur les articles qu'elle nous défend de fabriquer, et la tragédie de la liberté américaine sera terminée. Nous nous trouvons dans la situation d'une ville assiégée, entourée de tous les côtés, sauf un seul. Si cette dernière issue vient également à se fermer, il ne reste plus d'autre mesure à effectuer que de se rendre à discrétion.

« Je voudrais persuader au peuple de ces colonies de déployer immédiatement, énergiquement et unanimement ses efforts, de la manière la plus ferme, mais la plus paisible, pour obtenir réparation. Si l'on a pris la résolution irrévocable de détruire les libertés des gouvernés, l'histoire d'Angleterre nous fournit des exemples de résistance par la force. »

Les lettres du fermier entraînèrent la conviction des habitants des treize colonies; les hommes dont les pères étaient venus au désert pour y jouir de la liberté de dire leurs prières, ne devaient pas craindre de prendre les armes contre un préambule qui impliquait leur servitude.

CHAPITRE XXXI

LE MASSACHUSETTS CONSULTE LES COLONIES SES SŒURS. — ADMINISTRATION DES COLONIES PAR HILLSBOROUGH. (1767-1768).

Le parti de Bedford s'unit au ministère. — Hillsborough secrétaire pour les colonies. — Sa politique coloniale. — Son entrevue avec Johnson du Connecticut. — Il pensionne Hutchinson. — L'assemblée du Massachusetts projette la résistance. — Sa lettre d'instruction. — Sa pétition au roi. — Sa circulaire aux colonies sœurs.

Le 24 novembre, le douzième parlement se réunit pour la dernière fois avant sa dissolution. Ses membres étaient trop préoccupés de se préparer aux élections prochaines pour s'inquiéter de l'Amérique, au sujet de laquelle le discours du roi avait gardé le silence (1); aussi quand Grenville se mit à discourir sur deux ou trois articles de la *Gazette de Boston*, qu'il qualifiait d'infâmes libelles contre le parlement, la chambre se montra-t-elle ennuyée d'entendre ses plaintes (2). Bedford lui-même fit des objections contre ce

(1) Garth à la Caroline du Sud, 25 nov. 1767.

(2) W. S. Johnson au gouv. Pitkin, 26 déc. 1767. W. S. Johnson à Jared Ingersoll, 30 nov. 1767. Franklin à Galloway, 1^{er} déc. 1767, dans les *Œuvres*, VII, 369. N. Rogers à Hutchinson, 30 déc. 1767. Lettres diverses attribuées à Junius, X, XXIX et XXXI, dans l'édition de Bohn, II, 146, 193, 199.

que Grenville alléguait à propos de l'Amérique (1) et « préférait faire un exemple de quelque séditionnaire. » Le roi empêchait le ministère de se dissoudre et déployait plus d'activité qu'aucun de ses membres. « Il fait croire à chacun d'eux, qu'il l'aime » disait Mansfield (2), « et il se joue d'eux tous. Ils ne quitteront pas leur poste, » ajouta-t-il, « à moins que ce fou de lord Chatham ne vienne jeter une bombe au milieu d'eux. » Mais la longue maladie de ce ministre (3) avait pour le moment abattu ses facultés. Quand sa santé commençait à s'améliorer, sa passion était de paraître posséder la confiance illimitée du roi. Maintenant une agitation malsaine le poussait à des dépenses extravagantes, pour rivaliser avec ceux qui n'étaient, à la vérité, que ses égaux en pairie, mais qui possédaient d'ailleurs de vastes domaines. Il ne voulait sortir qu'accompagné de dix coureurs et avec deux voitures traînées chacune par six chevaux (4). Sa vaine magnificence ne trompait personne que lui-même et n'était qu'un pauvre soulagement pour son orgueil humilié. « On lui conserve sa charge, pour lui donner un moyen d'existence, » faisait observer Bedford. Le roi se plaignait de lui comme « d'un charlatan, qui, dans les moments difficiles, feignait d'être malade pour se faire rechercher davantage après (5); puis, disant que la politique était un vil trafic, plus convenable à un cheval de louage qu'à un gentleman (6), il continuait à composer un ministère qui serait désuni et docile.

Le 5 décembre, Bedford, alors presque aveugle et proche de sa fin, et immédiatement avant qu'on lui fit l'opération

(1) Lyttelton à Temple, dans *Lyttelton*, 741.

(2) Lyttelton à Temple, 25 nov. 1767; *Lyttelton*, 737.

(3) Comparez Durand à Choiseul, 23 nov. 1767.

(4) Durand à Choiseul, 10 déc. 1767.

(5) *Ibid.*, 1^{er} fév. 1768.

(6) *Documents des Grenville*, IV, 184.

de la cataracte, dit à Grenville que son âge, ses infirmités et ses goûts le portaient à ne plus guerroyer avec la cour, qui voulait (1) entrer en composition avec lui, et que chacun des membres de l'opposition ferait bien de suivre son exemple (2). « Il préfère donner du pain à ses parents et à ses amis, » dirent ceux qu'il abandonnait (3). Grenville ne put cacher son désespoir (4). Pour faire cause commune avec Bedford, il avait sacrifié la faveur du roi. Laisse seul sur le champ de bataille par cet allié pour qui il avait joué le rôle de martyr, le célèbre financier comprit « le néant des calculs du parti. » Sa santé commençait à décliner; le peu qui lui restait de vie se remplit d'amertume; il parut disposé à maudire ses anciens associés et à mourir. Au moment où l'indignation publique était soulevée par la nouvelle que la ville de Boston provoquait une union générale, et où l'on craignait de voir Paxton à son arrivée traîné à l'arbre de la liberté et obligé de résigner sa nouvelle commission (5), le ministère se trouva bouleversé, mais sans profit pour Grenville. Les colonies furent enlevées à Shelburne et désignées pour former un département d'État distinct, dont lord Hillsborough fut nommé secrétaire. Conway fit place à lord Weymouth, orateur véhément mais peu influent, froid et taciturne dans sa vie privée, ruiné par le jeu, et s'adonnant à de telles habitudes que, disait-on dans le monde (6), il passait tout le jour à dormir et toute la nuit à boire. Gower, qui jouissait d'une meilleure réputation, devint président du conseil; le bureau des postes fut attribué à Sandwich, le

(1) Comparez le passage du *Journal* du duc du 1^{er} oct.

(2) Durand à Choiseul, 13 déc. 1767.

(3) *Ibid.*, 8 janv. 1768.

(4) *Ibid.*, 18 déc. 1767.

(5) *Ibid.*, 10 déc. 1767.

(6) *Ibid.*, 19 janv. 1768. Du Chatelet au duc de Choiseul, 20 fév. 1768.

plus capable de tous, et le plus hostile à l'Amérique; Rigby fut créé vice-trésorier d'Irlande, en attendant qu'il pût obtenir le bureau de payeur. Tous les cinq étaient les amis du duc de Bedford et professaient la même opinion quant à l'Amérique, opinion que l'on prétendait également adoptée par Grafton (1).

Il ne faut pas oublier d'ajouter que Jenkinson, qui avait pris une part si considérable dans la conception de l'acte du timbre, occupait avec lord North une position au bureau de la trésorerie. « Par lui, » se vantait Mauduit en s'adressant à son client Hutchinson, « nous avons gagné un nouveau surcroît de force (2). Il est mon ferme ami, et jamais il ne m'a fait défaut dans tout ce qu'il a entrepris pour moi. Il m'a autorisé à vous dire qu'il fera de votre affaire le premier objet de ses soins. » Jenkinson, dont l'activité silencieuse exerçait une influence prédominante sur le négligent Grafton et l'insouciant lord North, forma le lien réel et secret entre la trésorerie et les teneurs d'emploi de Boston. « Ceux du Massachusetts, » écrivit Mauduit, « pourront bien être forcés à se repentir de leur insolence. »

Proclamer et maintenir l'autorité du parlement sur l'Amérique était le principe pour lequel les amis de Bedford entraient au ministère. Leur colère (3) se trouva excitée par les résolutions de Boston d'ériger des manufactures et de cesser toute importation (4). « Les Américains, » se disait-on avec aigreur, « sont décidés à entretenir avec la Grande Bretagne aussi peu de relations que possible (5), et du mo-

(1) Israël Mauduit à Hutchinson, 15 déc. 1767.

(2) I. Mauduit à Hutchinson, 10 déc. 1767.

(3) Durand à Choiseul, 11 déc. 1767.

(4) W. S. Johnson à R. Temple, 12 fév. 1767. Franklin à W. Franklin, 19 déc. 1767.

(5) N. Rogers à Hutchinson, Londres, 30 déc. 1766.

ment qu'ils le pourront, ils renonceront à toute dépendance (1). » Les partisans des nouveaux ministres déclaraient qu'il était désirable que « les colonies s'oubliaient encore davantage. » « Cinq ou six frégates, » criaient-ils, « agissant par mer et trois régiments, par terre, les ramèneront bientôt à la raison et à la soumission (2). » « Les vagues, » répondit Franklin (3), « ne s'élèvent jamais que quand le vent souffle; » et s'adressant au public anglais, il montra que le nouveau système politique aboutirait à détendre les liens d'union entre les deux pays. « Que gagnerait l'Angleterre par des conquêtes en Amérique, » écrivait le ministre français, « sinon le danger de perdre ses propres colonies (4)? — Les choses ne peuvent rester comme elles sont; les deux nations s'aigriront de plus en plus l'une contre l'autre et leurs griefs mutuels ne feront que s'accroître. — Dans quatre ans (5) les Américains n'auront rien à craindre de l'Angleterre et seront préparés à la résistance. » Cependant, songeant au précédent de la Hollande, « l'Amérique, » faisait-il observer, « n'a pas de chef reconnu; et sans les qualités réunies dans la maison d'Orange, la Hollande n'aurait jamais secoué le joug de l'Espagne (6). »

Dès que Hillsborough eut pris possession de l'emploi nouvellement créé pour lui, les partisans de Bedford manifestèrent le dessein extrême d'abroger les chartes coloniales et d'introduire un gouvernement uniforme. Johnson, le fidèle agent du Connecticut, ce partisan de l'Église, cet homme

(1) W. S. Johnson au gouverneur Pitkin, 26 déc. 1766.

(2) Durand à Choiseul, 1^{er} janv. 1768.

(3) *Causes, etc.*; *Œuvres*, IV, 232.

(4) Durand à Choiseul, 21 déc. 1767.

(5) Durand à Choiseul, déc. 1767. Comparez Andrew Eliot à Thomas Hollis, 15 déc. 1767.

(6) Durand à Choiseul, 1^{er} janv. 1768.

qui désirait du fond du cœur éviter une rupture entre les colonies et l'Angleterre, lui rendit une visite pour le féliciter de son avancement (1). « Le Connecticut, » déclara Hillsborough, « peut toujours compter sur mon amitié et mon attachement. »

« Le Connecticut, » dit Johnson, « est une colonie loyale. » « Vous formez une colonie très libre, » reprit Hillsborough; « en général, vous avez usé avec modération des pouvoirs étendus que vous possédez; mais vous êtes trop avarés de correspondances, de sorte que nous avons trop peu de relations avec vous. » — « Cela provient, » répondit l'agent, « du bon ordre et de la tranquillité, qui ont prévalu presque universellement dans cette colonie paisible, où le gouvernement est sagement conduit et le peuple aisé et heureux. Ajoutons que par la nature de notre constitution les ministres du roi ont moins d'occasions de s'inquiéter de nos affaires que dans les gouvernements placés immédiatement sous la couronne. »

« A plusieurs reprises, » dit Hillsborough, « on a demandé une copie des lois de votre colonie; mais je ne vois pas que vous ayez jamais obéi à cette réquisition. » — « La colonie, » répliqua Johnson, « a, différentes fois, envoyé des exemplaires du livre des lois imprimé; il y en a au moins un au bureau des plantations. » — « Il est du devoir de votre gouvernement, » reprit Hillsborough, « de transmettre de temps en temps, non seulement les lois qui passent, mais toutes les minutes des actes du conseil et de l'assemblée, afin que nous puissions savoir ce que vous faites et corriger ce qui serait mal fait. » — « Si Votre Seigneurie, » répondit l'agent, « a besoin d'une copie de nos lois pour son usage personnel, pour l'instruction de ses commis, ou pour

(1) W. S. Johnson à W. Pitkin, 13 fév. 1768.

renseignement, la colonie vous enverra un exemplaire de son livre des lois; et vous reconnaîtrez que ce code est aussi parfait qu'on peut le désirer d'un pays dans l'enfance comme celui-là; et qu'il n'est, sous aucun rapport, inférieur au code de n'importe quelle colonie. Mais si Votre Seigneurie entend que nos lois lui soient communiquées pour être soumises à l'inspection du ministère, et par lui à l'approbation ou à la désapprobation de Sa Majesté en son conseil, la colonie n'y a jamais consenti et, j'en suis convaincu, elle n'y consentira jamais. En vertu de la charte que le roi Charles II a octroyée, la colonie a été investie d'un pouvoir de législation non sujet à révision. En fait, Votre Seigneurie sait bien que ces lois n'ont jamais subi ici un second examen; que la colonie a, pendant plus d'un siècle, exercé pleinement ses pouvoirs, sans la moindre entrave ni la moindre interruption, sauf dans un seul cas, et en des temps et des circonstances, que vous ne mentionnerez, je pense, qu'avec horreur, et qu'à plus forte raison, vous n'envisagerez pas comme un précédent. »

« J'ai lu votre charte, » dit Hillsborough; « elle est très complète et très explicite; je connais aussi tous les pouvoirs qu'elle vous confère. Mais elle renferme certains droits, certaines concessions si exorbitantes, qu'elles en deviennent nulles. Vous admettrez qu'il y a bien des choses que le roi ne peut octroyer, parce qu'elles sont des attributs inséparables de la couronne : par exemple, le pouvoir absolu de légiférer, que le roi Charles a prétendu octroyer, et qui aboutit à ce résultat absurde, de créer un État indépendant. »

« Personne, » répliqua Johnson, « n'a jamais rangé le pouvoir de légiférer au nombre des attributs inséparables de la couronne. Tous les légistes sont d'accord que c'est une prérogative incontestable de la couronne de créer des cor-



porations; or le pouvoir de faire des lois est, au moins jusqu'à un certain point, inhérent à toute corporation; il ne dépend pas uniquement des termes de la concession, mais il se fonde sur la raison des choses, et il est aussi étendu que le but pour lequel le corps est créé. Toute corporation en Angleterre en jouit réellement, quoique pas d'une façon aussi large, que la colonie du Connecticut. Puisque, par conséquent, on ne peut contester le droit de la couronne de créer de pareils corps, et d'accorder de pareils pouvoirs, plus ou moins étendus, il serait fort difficile d'assigner des limites à la munificence du prince. La loi ne l'a pas fait; et, d'ailleurs, qui peut tracer la ligne de démarcation? Certainement ce ne sont pas les ministres du prince. Les chartes des colonies sont d'une nature plus élevée, et reposent sur un fondement plus solide que celles des corporations de l'Angleterre. Ces dernières sont de purs actes de bienveillance et de faveur; au lieu que celles de l'Amérique ont été octroyées en considération de services très importants, rendus ou à rendre. Les colonies ont largement satisfait aux devoirs que leur imposait pareille faveur, en peuplant et cultivant, au prix d'immenses dépenses, un magnifique pays, en augmentant considérablement les possessions de Sa Majesté, en faisant croître prodigieusement le commerce et les revenus de l'empire britannique; on doit donc, pour ces motifs, considérer les chartes comme des concessions sacrées et tout à fait inviolables. Quand même, on aurait pu, dès le principe, contester au Connecticut la validité d'une semblable concession, il n'en est pas moins vrai que le parlement, aussi bien que la couronne, ont pendant plus d'un siècle, consenti à l'usage du pouvoir exercé en vertu de cet octroi; la colonie a ainsi maintenant la sanction du parlement, et qui plus est, un titre par prescription à ajouter à la concession royale; tout cela doit lui assurer

complètement la pleine possession des droits consacrés par sa charte. »

« Ce sont des matières délicates et difficiles à examiner, » dit évasivement Hillsborough; « mais au moins vos lois devraient être soumises régulièrement à l'inspection du conseil privé qui aurait le droit de les désapprouver, si elles étaient reconnues contraires aux lois de l'Angleterre. »

« Une opinion extra-judiciaire du ministre du roi, » répondit Johnson; « ou même du conseil privé du roi, ne peut décider si un acte particulier quelconque se trouve dans cette condition; une cour de justice est seule compétente pour prononcer sur la question dont il s'agit. Si l'assemblée générale du Connecticut venait à faire une loi évidemment contraire au statut de la Grande Bretagne, cette loi pourrait être nulle; mais une simple déclaration du roi en son conseil ne la rendrait pas telle, elle serait elle-même aussi nulle que la loi; car il y a dans la charte des clauses qui interdisent clairement et formellement au roi et au conseil privé de se prononcer à ce sujet. »

« Je n'ai pas envisagé ces choses, » dit Hillsborough, « au point de vue où vous cherchez à les placer. Vous courez le risque de former un État trop séparé et trop indépendant et de montrer trop peu de subordination à ce pays. » Il se mit alors à parler de l'affection impartiale que le roi portait à ses sujets d'Amérique, ainsi que des grands égards que les ministres avaient pour eux, en leur qualité de citoyens anglais, dont il ne fallait pas léser les droits.

« Lors du rappel de l'acte du timbre, » dit Johnson, « nous avions espéré que l'on aurait adopté ces principes; mais les nouveaux droits imposés, l'hiver dernier, et les autres mesures essentielles prises à l'égard de l'Amérique, nous ont trompés dans notre attente et ont répandu l'alarme dans les colonies. »



« Ne nous arrêtons pas, de part et d'autre, » dit Hillsborough, « à de minces questions. En ce qui regarde les taxes, vous êtes infiniment mieux partagés qu'aucun de vos concitoyens d'Europe. Vous supportez de bien moins lourdes charges que les Irlandais eux-mêmes. »

« J'espère que l'Angleterre n'augmentera pas nos charges, » dit Johnson ; « vous reconnaitriez certainement qu'une telle mesure tournerait à votre propre préjudice. »

C'est ainsi que pendant deux heures ils raisonnèrent sur les droit du Connecticut ; et que Hillsborough manifesta ouvertement son opinion que la charte de cette province devait être déclarée nulle, non qu'elle eût été violée ou mal appliquée, mais parce qu'elle accordait au peuple une trop large part de liberté.

Le Connecticut savait si bien joindre la prudence au patriotisme, que successivement les ministres anglais, faute d'une excuse plausible, avaient été obligés de différer l'abrogation de sa charte. Hillsborough, à son tour, sous l'extérieur de chaleureuses protestations de tendresse, caressait le projet arrêté de ne tenir aucun compte des privilèges des colonies. Ses apologistes l'ont appelé honnête et bien intentionné ; il était passionné et plein de présomption (1) ; actif dans la poursuite des affaires, doué d'un jugement faux et soutenant avec emphase les idées qu'il avait conçues, il se proposait pour règle de conduite d'unir une inflexible politique à un langage conciliant ; et chez un homme de facultés médiocres comme les siennes, cette tentative de combiner la fermeté avec la douceur aboutit à un mélange d'entêtement et de ruse.

Son premier acte concernant le Massachusetts revêtit un caractère de duplicité. Hutchinson, par l'intermédiaire de

(1) Franklin, *Œuvres*, VII, 597.

Mauduit, son agent, et de Jenkinson, avait obtenu une gratification annuelle de deux cents livres sterling. Hillsborough donna à cette faveur la forme d'un mandat secret, revêtu de la signature du roi, sur les commissaires des douanes à Boston (1). C'était une chose funeste pour l'indépendance de la magistrature, qu'un grand juge, tenant son emploi du bon plaisir du roi, et exerçant constamment son pouvoir dans des vues politiques, reçût ainsi de l'argent du roi ; le secret de cette gratification trahissait, de la part du ministre, un sentiment de honte.

C'est cet emploi du nouveau revenu que les esprits réfléchis de Boston réprouvaient particulièrement. « Nous serons obligés, » disaient-ils, « d'entretenir la luxure des sycophantes, des parasites de cour et des créatures affamées que l'on nous enverra ici pour surveiller et opprimer ceux qui pourvoiront à leurs besoins (2). Si l'on accorde des émoluments considérables, nous verrons de pauvres et besogneux légistes d'Angleterre et d'Écosse, ou des suppôts du pouvoir pris parmi nous, occuper les sièges de judicature. Les gouverneurs seront des individus récompensés pour leurs méprisables services et accoutumés aux pratiques de la ruse et de la cupidité, ou quelque noble libertin qui aura dépensé sa fortune dans toute espèce de débauche.

« Des impôts déraisonnables tendent à aliéner les cœurs des colons. Notre croissance est si grande que dans peu d'années l'Angleterre ne sera pas capable de nous forcer à la soumission. Qui aurait pensé que les quatre petites pro-

(1) Hutchinson à Hillsborough, 18 avril 1768. « J'ai de bonnes raisons de croire que je suis redevable à Votre Seigneurie de la forme du mandat, » c'est à dire « du mandat de 200 l. par an sur le commissaire des douanes. »

(2) Andrew Elliot à T. Hollis, 10 déc. 1767, et comparez A. Eliot à Arendeaon Blackburne, 15 déc. 1767.

vinces de la Hollande auraient été en état de secouer le joug du puissant royaume d'Espagne? — Cependant elles y sont parvenues par leur persévérance acharnée. » « La liberté est un joyau trop précieux pour qu'on l'abandonne (1). »

Tels étaient les sentiments des patriotes les plus modérés. Pourtant la tentative de former un accord pour ne pas importer des marchandises anglaises avait échoué jusqu'ici; et si l'assemblée du Massachusetts n'imaginait pas des moyens de résistance, la loi oppressive s'exécuterait petit à petit. Les têtes chaudes de ce corps étaient prêtes à prendre feu et à éclater; il y avait parmi elles des gens qui ne calculaient pas les conséquences de leurs actes (2). Au nombre des membres de la campagne figurait Hawley, qui plus que personne faisait preuve de capacité et de sincérité et qui vivait loin dans l'intérieur des terres; mais son naturel mobile, s'abandonnant tantôt à l'impétuosité, tantôt au découragement, le rendait incapable de servir de guide. L'irritabilité d'Otis s'était tellement accrue, qu'il aimait mieux se livrer à des « pamphlets (3) » et à des « éclats (4) » volcaniques d'éloquence, que de former des plans de conduite bien mûris. D'ailleurs son esprit avait de bonne heure embrassé l'idée « d'une union générale de l'empire anglais, dans laquelle chaque partie de ses vastes possessions devait être représentée, à l'ombre d'une direction uniforme et équitable et d'un système commun de lois; » et bien que le congrès du New York eût arraché de lui la tardive concession (5), qu'une représentation

(1) Comparez Andrew Eliot au rév. William Harris, déc. 1767.

(2) Andrew Eliot à T. Hollis, 5 janv. 1768; et comparez Thomas Hollis à A. Eliot, 1^{er} juillet 1768.

(3) Le mot est de Bernard; comparez Bernard au secrétaire d'État, 5 mars 1768.

(4) Lettre de Hutchinson du 17 fév. 1768.

(5) L'investigateur curieux peut trouver ce document, dans lequel Otis se rallia au principe adopté à la fois par la législature du Massachu-

américaine était chose impossible, cependant son cœur penchait toujours vers son idée primitive, et dans cette disposition prédominante, il reculait devant la pensée de l'indépendance. La passion maîtresse de Samuel Adams, au contraire, était le maintien du caractère et des institutions distinctives de la Nouvelle Angleterre. Il comprenait parfaitement la tendance des mesures adoptées par le parlement; il approuvait qu'on en appelât au ciel, puisque la liberté ne pouvait se conserver autrement; et il estimait plus la liberté de son pays que sa prospérité temporelle, plus que sa propre vie à lui, plus que la vie de tous les citoyens. La confiance de ses compatriotes soutenait son courage; tout son être était absorbé par le soin des intérêts publics; et son esprit rigoureusement logique l'avait amené à choisir pour la défense des libertés propres à l'Amérique une position qui n'offrit aucun point faible pour l'attaque. Dans une lettre de l'assemblée de la province à son agent (1), il avait formulé

setts et le congrès général de New York contre une représentation américaine au sein du parlement, dans la *Gazette de Boston* et le *Country Journal*, n^o 561, page II, colonne 1, du lundi 30 déc. 1765. L'idée d'une « union générale de toutes les parties de l'empire britannique, sous une direction équitable et uniforme et un seul système de loi, » me paraît lui avoir toujours été chère. Son esprit céda avant qu'il arrivât à la conclusion, à laquelle il pourrait bien avoir été amené en acquérant la conviction que pareille union était impossible. En 1768, cette idée avait encore plusieurs défenseurs en Angleterre et en Amérique, et Otis était de ce nombre.

(1) Les documents que je possède ou que j'ai vus me forcent à dire que la pièce en question est l'œuvre de Samuel Adams, aussi bien pour le fond que pour la forme. La preuve de cette assertion est à la fois interne et externe. Preuve interne : 1^o La pièce est dans le style de Samuel Adams. Cela a été universellement reconnu. 2^o Elle exprime exactement les opinions politiques de Samuel Adams. On peut reconnaître les traits de son esprit dans chaque sentence; et cela est si vrai, que celui qui veut posséder la clef de la carrière politique de cet homme d'État, depuis son entrée dans la vie publique jusqu'à la fin, n'a besoin que d'étudier cette production. Quant à la preuve externe : 1^o Andrew Eliot, ce membre



la théorie sur laquelle les colonies devaient s'appuyer jusqu'à l'aurore d'un meilleur jour, comme une armée faible mais vaillante reste dans ses lignes en attendant du renfort. Le 6 janvier et plusieurs jours suivants, soir et matin, la chambre examina scrupuleusement ce document. Sept fois on le révisa; on en pesa chaque mot; on en discuta chaque pensée; puis on modéra et on adoucit toutes les expressions un peu rudes en apparence. Enfin, le 12 janvier, la lettre fut adoptée, pour être envoyée à l'agent, commu-

très estimable du clergé de Boston, parfaitement bien informé, l'un des hommes les plus judicieux de cette époque, écrivant à Thomas Hollis, le 27 septembre 1768, à l'effet de réparer une erreur commise quant au nom de l'auteur d'un document réimprimé en Angleterre par Hollis, dit formellement que cette lettre de la chambre à son agent, que Hollis avait aussi réimprimée, avait été écrite par Samuel Adams. C'est là un témoignage contemporain explicite, de la nature la plus digne de confiance. 2° Feu Samuel Adams Welles dit que le document original se trouve (moi-même je ne l'ai jamais vu) dans les manuscrits laissés par Samuel Adams; et il n'existe point de preuve qu'aucun fragment de cette pièce existe ou ait jamais existé dans les manuscrits laissés par aucun de ses contemporains. 3° Samuel Adams écrivant à Dennys de Bardt, le 30 janvier 1768, fait allusion à cette lettre officielle de la chambre des représentants et la dépeint comme une pièce « dans laquelle, » pour me servir des expressions mêmes de S. Adams, « j'ai la bonne fortune de trouver mes sentiments personnels si exactement exprimés, qu'il est inutile pour moi d'en dire ici la moindre chose. » Cela me semble se rapprocher de l'aveu que la lettre officielle émanait bien de lui.

Les preuves indirectes abondent. Non seulement les lettres contemporaines de Bernard et de Hutchinson, l'histoire de Hutchinson et la biographie d'Elliot, attribuent généralement plusieurs documents d'État du Massachusetts à la plume de Samuel Adams, mais il existe aussi une relation d'un entretien entre Otis et Samuel Adams, dans lequel Otis, le dernier jour de juin ou tout au commencement de juillet de cette année, blâmait ce dernier d'avoir l'intention d'imprimer une lettre officielle; et dans le cours de la discussion, Otis dit à S. Adams: « Vous êtes si enchanté de vos propres écrits, que vous ne savez pas attendre pour les publier que le moment opportun soit venu. » Cette remarque, qui se rapportait à une lettre à lord Hillsborough, défendant la lettre à De Bardt et ses conséquences, s'applique, non pas au manuscrit d'une seule lettre, mais d'une manière générale à des « écrits, » ce qui est en accord avec

niquée au ministère anglais et publiée à la face du monde comme exprimant l'opinion irrévocable du Massachusetts.

Repoussant bien loin toute pensée d'indépendance vis-à-vis de la mère patrie, pourvu que les colons pussent jouir librement de leurs droits, la chambre affirmait (1) que « la constitution anglaise avait sa raison d'être dans la loi de Dieu et de la nature; que dans tout État libre, la législature suprême puisait ses pouvoirs dans la constitution, » et « était liée et limitée par les principes fondamentaux de celle-ci. »

tous les témoignages contemporains. Voir la partie inédite de la lettre de Bernard à Hillsborough, du 9 juillet 1768.

Otis fut nommé le premier parmi les représentants de Boston et placé à la tête de comités, longtemps après que ses facultés avaient faibli. Il était donc excusable que son biographe, induit en erreur par cette circonstance, par la réputation d'Otis comme moteur de la lutte révolutionnaire, et par l'inclination naturelle à un auteur de biographie d'embellir son sujet, adoptât facilement l'opinion qu'Otis était l'auteur de cette pièce et d'autres pièces analogues. Les documents qui prouvent le contraire n'ont paru au jour ou n'ont été mentionnés que depuis qu'il a écrit; il n'y a pas de doute que, s'il avait survécu, il aurait été amené, dans sa sincérité, à revenir sur son assertion. Les pièces de cette session ne sont pas dans le style d'Otis, elles renferment, non pas ses opinions, mais des opinions que lui, pris individuellement, n'avait jamais faites. Pas un écrivain contemporain ne va jusqu'à insinuer qu'il fut l'auteur de ces pièces. L'investigateur qui voudra comparer tous les documents connus pour avoir été écrits, ou les discours prononcés par Otis, depuis le milieu de l'été de 1767 jusqu'à sa retraite, ne conservera pas le moindre doute dans son esprit. Le progrès graduel de cette irritabilité, qui finit par maîtriser l'intelligence d'Otis, avait commencé à se manifester avant cette époque. Il continua toujours à faire de longs et peut-être de fréquents discours, et toujours plus que tout autre il témoigna son aversion pour les égoïstes et vénaux officiers de la couronne. Mais ses critiques devinrent de plus en plus personnelles; ses opinions, de plus en plus flottantes, varièrent suivant sa disposition d'esprit. Je ne connais pas de document, écrit avec calme ou d'une étendue un peu considérable, qui puisse lui être attribué comme à son auteur, après 1765.

(1) Lettre de la chambre des représentants à D. De Bardt, agent de la province en Angleterre, 12 janv. 1768, dans Bradford, *Papiers d'État du Massachusetts*, 124.

Elle proclamait que le droit de propriété existait en vertu de la loi naturelle, d'une part, contre « les plans irréalisables de nivellement et de communauté des biens des visionnaires et des utopistes; » de l'autre, contre tous les actes du parlement anglais taxant les colons.

« Au temps de Jacques II, » continuait-elle, « la couronne et les ministres de la couronne, sans l'intervention du parlement, renversaient les chartes et levaient des taxes dans les colonies suivant leur bon plaisir. Notre situation est plus déplorable et plus irremédiable encore. Nos ancêtres trouvaient du soulagement dans l'appui du parlement; mais aujourd'hui, par suite de l'intervention de ce pouvoir, nous sommes taxés et nous ne pouvons appeler de sa décision à aucune puissance de la terre. »

La chambre invoquait ensuite le contrat primitif passé entre le roi et les premiers planteurs; c'était un engagement royal pris au nom de la nation anglaise; elle faisait valoir leurs titres, en vertu du droit commun et du droit statutaire, à toutes les libertés et à tous les privilèges des sujets natifs du royaume; enfin elle signalait le manque d'équité qu'il y avait à taxer des colonies, dont on prohibait les manufactures et dont on restreignait le commerce.

Elle s'élevait encore davantage contre l'application des revenus résultant des nouveaux droits, à l'entretien des fonctionnaires civils américains et d'une armée en Amérique, car c'était y introduire le gouvernement absolu. Les juges dans les colonies tenaient déjà leurs charges du bon plaisir de la couronne; si leurs traitements devaient devenir indépendants des colonies, un gouverneur corrompu pourrait faire nommer à ces fonctions des gens qui « dépouilleraient le banc de la justice de toute sa majesté et le peuple de toute sécurité. » Le parlement n'avait pas besoin d'employer l'argent perçu en Amérique à la protection des colons, car

ceux-ci n'avaient jamais reculé, quand il s'était agi de leur défense, et chaque fois qu'on les avait traités en sujets libres, ils avaient toujours accordé de leur libre consentement les subsides en rapport avec leurs ressources et même au delà. Une armée permanente chez eux ne pourrait assurer leur dépendance; ils avaient pour la mère patrie un attachement d'Anglais et cet attachement les tiendrait à jamais unis à elle, pourvu qu'on ne le détruisit pas par une suite de procédés désobligeants.

La chambre objectait contre l'établissement de commissaires de douanes, que c'était une dépense inutile en elle-même et dangereuse pour les libertés des colons, à cause de l'accroissement du nombre des officiers de la couronne. Elle témoignait en outre ses alarmes au sujet de l'acte qui suspendait conditionnellement les pouvoirs de l'assemblée du New York et qui annulait ainsi son autorité législative.

« Le roi Jacques et ses successeurs, » continuait la lettre, « ont brisé l'accord du pouvoir législatif suprême avec le pouvoir exécutif suprême, et le dernier ne pouvait plus exister sans le premier. Dans ces possessions éloignées, il doit y avoir un pouvoir législatif libre; autrement il faudrait redouter d'étranges résultats; car les lois de Dieu et de la nature sont immuables (1). »

La chambre des représentants donna sa sanction à cette remontrance; elle adressa ensuite à Shelburne (2), Chatham, Rockingham (3), Conway, Camden, et au bureau de la trésorerie, où siégeaient Grafton, lord North et Jenkinson, des lettres contenant les mêmes sentiments et appuyant spécia-

(1) Bradford, *Papiers d'État du Massachusetts*, 133.

(2) La chambre des représentants à Shelburne, 15 janv. 1768; Bradford, *Papiers d'État*, 137. Comparer l'opinion contraire d'Otis, dans Gordon, *Hist. de la Révol. amér.*, I, 228, 229.

(3) La chambre à Rockingham, 22 janv. 1768, dans Bradford, 142.

lement sur l'impossibilité d'une représentation américaine au sein du parlement anglais. (1). Mais on n'envoya aucun mémoire à la chambre des lords, aucune pétition à celle des communes. La législature coloniale s'en référait à la décision du parlement anglais; puis, adoptant la pétition rédigée par Samuel Adams (2), elle prit le roi pour arbitre de ses réclamations.

Dans un langage magnifiquement simple, elle lui raconta l'histoire de la colonisation du Massachusetts, l'annulation de sa première charte et la confirmation, lors de la révolution, de ses droits et de ses libertés les plus essentielles, dont la principale était ce droit si sacré de n'être taxé que par des représentants de son propre et libre choix. Elle se plaignit de ce que les actes du parlement « imposant des taxes en Amérique, dans le dessein formel de se procurer un revenu, ne laissaient aux colons que le nom de sujets libres. »

Elle déclara le mode de satisfaction, au moyen d'une représentation américaine dans le parlement, « radicalement impraticable; » et elle soumit l'examen de la condition actuelle des colons à la sagesse et à la clémence du roi.

Dans ces différents documents, qui, après quinze jours de délibérations scrupuleuses, furent adoptés par une assemblée composée en majeure partie de fermiers et de délégués

(1) Les *Vrais sentiments de l'Amérique*, renfermés dans une collection de lettres, etc., etc. Publié sur les instances de Thomas Hollis.

(2) Je possède la minute de ce document, écrite de la main même de Samuel Adams. Un manuscrit ne prouve rien par lui-même quant à son auteur, mais cette pièce-ci ne me semble pas une copie. La lettre d'Andrew Eliot attribue aussi la pétition à Samuel Adams comme à son auteur. Oris également s'est servi à son égard d'un langage approbateur, tout à fait incompatible avec l'idée qu'il ait participé à sa rédaction. Voir Bernard à Hillsborough, 9 juillet 1768, non la lettre imprimée, qui est un extrait, mais l'original.

de la population rurale, le calme du langage est parfaitement approprié à la gravité du but; et il n'y a pas une ligne qui trahisse la hâte ou l'hésitation. Il restait à la chambre « à informer les autres provinces de sa conduite à l'égard des derniers actes du parlement, afin que, si elles le jugeaient convenable, elles pussent se joindre à elle (1). » Mais cela, dit-on dans une séance de la chambre où étaient présents quatre-vingt-deux membres, serait considéré en Angleterre comme la convocation d'un second congrès; aussi décida-t-on, à la majorité de deux contre un, de s'en abstenir. Les membres de la campagne étaient lents à s'apercevoir de l'imminence et de l'étendue du danger public.

Sur cette apparence d'indécision, Bernard conçut « de grandes espérances. » « Cela, » dit-il, « fera un peu compensation à leurs remontrances (2). »

Les villes des provinces centrales n'avaient pas jusqu'alors acquiescé à la proposition de Boston, de ne rien importer de l'Angleterre. « Le gouvernement anglais adoptera probablement la politique la plus douce, » écrivait de Philadelphie De Kalb à Choiseul (3). « Les colonies ne sont que légèrement taxées et elles ne pourraient pas résister à la force. Son éloignement du gouvernement anglais rend ce peuple plus libre; mais au fond du cœur, il est peu disposé à secouer sa dépendance à l'aide des puissances étrangères. » Le ton du sentiment public semblait peu porté à l'action et contraire à une rupture.

Quoi qu'il en soit, Samuel Adams et le petit nombre de ceux qui partageaient son courage, luttèrent infatigable-

(1) Comparez Bernard à Shelburne, 18 fév. 1768.

(2) Bernard au secrétaire d'État, 30 janv. 1768, dans la lettre au ministère, 7; et Bernard à Shelburne, 2 fév. 1768.

(3) De Kalb au duc de Choiseul, Philadelphie, 13 janv. 1768. Mais comparer sa lettre à Choiseul du 20 janv. 1768.

ment (1) contre le principe de la taxation. L'hésitation de l'assemblée était le résultat, non de la timidité, mais de la prudence. Les membres de la chambre s'éclairèrent mutuellement dans des entretiens particuliers. Alors, le 4 février, fut faite une motion tendante à revenir sur le vote contre l'adresse aux autres colonies. La chambre se compta; on reconnut qu'il y avait de nouveau quatre-vingt-deux membres présents; la motion mise aux voix passa à une majorité considérable et le premier vote fut effacé des procès-verbaux (2).

Le même jour, la question de savoir si la chambre désignerait un comité chargé de préparer une lettre à envoyer à toutes les chambres de représentants ou de bourgeois du continent, afin de les informer des mesures prises par elle, fut résolue affirmativement après discussion. Une circulaire, habilement rédigée par Samuel Adams (3), fut lue, le 11 février, à la chambre et acceptée presque à l'unanimité.

Exprimant la ferme confiance que les supplications collectives des malheureux Américains trouveraient un accueil favorable auprès du roi, la chambre faisait ressortir l'importance d'adopter partout une ligne de conduite constitutionnelle, au sujet des actes du parlement qui imposaient des taxes aux colonies; et elle souhaitait que les représentants des différentes assemblées s'entendissent les uns

(1) Bernard à Hillsborough, 19 mai 1768; et le même à Shelburne, 18 fév. 1768.

(2) Relation de Samuel Adams, dans la lettre de la chambre à Hillsborough, 30 juin 1768.

(3) Je possède le manuscrit de ce document fort important, de la main de Samuel Adams. Outre cela et le témoignage de la lettre contemporaine d'Andrew Eliot, la conduite tout entière de Samuel Adams, pendant les sept années suivantes, sert continuellement de preuve que la mesure était émanée de lui.

avec les autres sur un point si délicat. Elle annonçait qu'elle « était disposée à communiquer franchement aux colonies sœurs ses idées sur une entente commune. »

Pour résumer ensuite la substance de toutes ses représentations au ministère, elle insistait sur les points suivants : Le pouvoir législatif du parlement est limité par la constitution et il s'anéantit lui-même du moment qu'il franchit ces limites; l'allégeance aussi bien que la souveraineté a ses bornes; le droit de propriété est un droit essentiel, inaltérable, greffé sur la constitution anglaise, et qu'il faut proclamer, en dehors de toute considération de chartes; la taxation des colonies par le parlement anglais, dans lequel elles ne sont pas représentées, est une infraction à leurs droits naturels et constitutionnels; une représentation équitable du peuple américain dans le parlement est une chose à jamais impraticable; sa représentation partielle serait pire même que sa taxation sans son consentement. Elle énumérait en outre parmi les autres griefs la création d'une liste civile, indépendante du peuple et destinée à des fonctionnaires tenant leurs commissions du bon plaisir de la couronne, l'acte des billets de logement, enfin les larges pouvoirs des commissaires des douanes désignés pour résider à Boston.

« La chambre, » poursuivait la circulaire, « est parfaitement convaincue que votre assemblée nourrit des sentiments trop généreux et trop libéraux, pour s'imaginer que l'ambition de prendre la tête du mouvement ou de dicter la loi aux autres assemblées ait pu dicter cette lettre. Elle soumet franchement ses opinions au jugement des autres et elle sera charmée, si vous voulez lui indiquer en outre ce que vous penserez être nécessaire (1). »

(1) Bradford, *Papiers d'État du Massachusetts*, 134.

On ordonna d'envoyer en Angleterre une copie de cette circulaire, pour qu'elle servit de preuve de l'esprit et des intentions véritables de ses auteurs; ceux-ci, en effet, ennemis de toute dissimulation, n'avaient pris que la raison pour règle de leur conduite.

CHAPITRE XXXII

L'EMPIRE AMÉRICAIN EST DANS LES DÉCRETS DE DIEU. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DES COLONIES PAR HILLSBOROUGH. (1768).

Mémoire des commissaires du revenu. — Le Massachusetts dissuade les colons de faire des importations. — Du Châtelet se rend en Angleterre comme ambassadeur de la France. — Altercation dans le Massachusetts. — Bernard et les commissaires réclament l'assistance des troupes. — État de la question. — Caractère du douzième parlement. — Modération des colonies. — Prophéties.

Le lendemain du jour où la circulaire fut adoptée, le bureau des commissaires du revenu se réunit à Boston et adressa, dans le plus grand secret, un mémoire à ses supérieurs en Angleterre; ce mémoire, rapproché des communications faites par Bernard, était destiné à opérer un changement funeste dans la politique de l'Angleterre. Exprimant certaines appréhensions au sujet de leur propre sûreté, les membres du bureau récriminaient contre la presse américaine, spécialement contre la modération apparente, l'étalage de la science et les tendances si pernicieuses des *Lettres d'un fermier*; contre les meetings de ville de la Nouvelle Angleterre, « dans lesquels, » disaient-ils, « les



plus vils artisans discutaient avec une liberté extrême les questions les plus importantes de gouvernement; » contre le Rhode Island, parce qu'il s'était proposé d'empêcher la rentrée de l'argent du revenu; contre le Massachusetts, pour avoir invité toutes les provinces à s'abstenir de consommer les produits anglais. « Nous avons toute raison, » ajoutaient-ils, « de nous attendre à trouver impraticable la mise à exécution des lois du revenu, si la main du gouvernement n'est pas convenablement renforcée. A présent, il n'y a pas un navire de guerre dans la province et il n'y a pas une compagnie de soldats plus près qu'à New York (1). »

Le ministère et le roi se trouvaient ainsi placés dans l'alternative. D'un côté, le Massachusetts réclamait l'affranchissement de toute taxation, à défaut de représentation, et invitait les différentes colonies à adhérer à sa demande; de l'autre, les officiers de la couronne envoyaient un mémoire pour solliciter l'envoi d'une flotte et de régiments.

Mais que pouvait avoir à faire une force armée? Le système de l'opposition, c'était la résistance passive. La chambre ne laissa planer aucun doute sur son intention de n'empêcher l'exécution d'aucune loi; et le 26 février, à la majorité de quatre-vingt-une voix contre une, celle de Timothy Ruggles, elle conseilla de s'abstenir des objets de luxe anglais et de ne faire usage que des produits américains. « Ces résolutions (2), » dit Bernard, « ont été si convenablement et si prudemment formulées, que dans d'autres temps elles auraient à peine éveillé quelque susceptibilité (3). » Une

(1) Mémoire des commissaires des douanes, 12 fév. 1768. Consulter le *Livre des minutes de la trésorerie*, XXXIX, 108. Lettre des commissaires de mai 1768.

(2) Mémoire des commissaires des douanes, 28 mars 1768. *Gazette de Boston*, 29 fév. 1768.

(3) Bernard à Shelburne, 1768.

armée pouvait-elle obliger un colon à acheter un nouvel habit au lieu de continuer à en porter un vieux? ou le forcer à consommer du thé? ou contraindre, n'importe qui, à se procurer ce dont il était décidé à se passer? Tout le monde, en Angleterre, Grafton, North, Hillsborough même, déclarait désapprouver l'acte du revenu de Townshend. Pourquoi ne pas calmer l'Amérique en révoquant cet acte? Envoyer des régiments à Boston, ce serait pousser l'Amérique à recourir aux moyens extrêmes.

Grenville et ses amis (1) insistèrent pour qu'on déclarât illégaux et punissables les meetings et les associations semblables à ceux de Boston, et conseillèrent un châtiment immédiat. « Je voudrais, » dit Grenville, « que tous les Américains du monde pussent m'entendre. J'ai accordé aux Américains des primes pour leurs pêches de la baleine, pensant qu'ils obéiraient aux actes du parlement; » et il proposa alors de leur prohiber la pêche (2). Quelques membres du ministère allèrent plus loin que lui et se montrèrent disposés à procéder immédiatement avec une extrême rigueur contre le Massachusetts (3). Dès qu'il était question de l'Amérique, on n'entendait plus que les invectives les plus amères de ses ennemis. On ne mettait plus en doute la nécessité de sa soumission.

Pendant que Hillsborough prodiguait (4) ses éloges à Bernard, vantait sa « justice et sa douceur, » et représentait le roi comme le père tendre et affectionné de tous ses sujets, Choiseul, avec son discernement élevé, saisissait toute l'importance des débats qui surgissaient. Pour pouvoir confier

(1) W. S. Johnson, *Journal*, 15 fév. 1768, et W. S. Johnson à Pitkin, 12 mars 1768.

(2) Nathaniel Rogers à Hutchinson, 27 fév. 1768.

(3) W. S. Johnson à Pitkin, 12 mars 1768; *Journal*, 18 fév. 1768.

(4) Hillsborough à Bernard, 16 février 1768.

librement ses pensées, il nomma, au poste d'ambassadeur en Angleterre, son ami le plus intime, le comte du Châtelet (1), le fils de la femme célèbre avec laquelle Voltaire avait été étroitement lié. Le nouveau diplomate était doué d'une conception rapide; c'était un homme d'État d'un courage plein d'audace, et possédant une connaissance parfaite du monde; il était, en outre, profondément imbu des principes libéraux de la philosophie française de son temps.

Les difficultés relatives à la taxation s'accrurent par suite de querelles personnelles, qui exaspérèrent les membres de la législature du Massachusetts. La chambre (2) découvrit que Bernard avait présenté sous un faux jour à Shelburne l'exclusion du conseil qu'elle avait prononcée contre des officiers de la couronne; dans le langage le plus modéré, elle suggéra sagement le rappel du gouverneur (3), et demanda copie de ses lettres accusatoires (4). « Il n'est pas au pouvoir de ces gens-là de me faire sortir de mon assiette, » écrivait Bernard (5). L'indignation d'Otis alla presque jusqu'à la fureur; dans un article de la *Gazette de Boston*, qui portait les traces de son exaltation d'esprit (6), il exposa « la malice obstinée, la soif diabolique du mal, l'effronterie, la perfidie et la méchanceté artificieuse » de Bernard. Le gouverneur s'adressa

(1) Du Châtelet à Choiseul, 13 février 1768.

(2) Bradford, 117, 118. Shelburne à Bernard, 17 sept. 1767, lettre reçue en fév. 1768. Bernard à Shelburne, 2 fév. 1768. Résolution de la chambre, 13 fév. 1768, dans Bradford, 112, 113. Bernard à Shelburne, 20 fév. 1768. Message de Bernard à la chambre des représentants, 16 fév. 1768, dans Bradford, 113. Réponse de la chambre des représentants, 18 fév. 1768, dans Bradford, 113-116.

(3) La chambre des représentants à Shelburne, 22 fév. 1768.

(4) Comparez Bernard à Shelburne, 5 mars 1768.

(5) Bernard à Shelburne, 22 fév. 1768.

(6) Dans le supplément de la *Gazette de Boston*, n° 674, 2, 3, du 29 fév. 1768.

à la chambre, pour qu'elle ordonnât de poursuivre les imprimeurs. « La liberté de la presse, » répondit celle-ci (1), « est le grand boulevard de la liberté. » A l'occasion de la prorogation de la législature, Bernard (2) en réprimanda publiquement les principaux membres. « Il y a des gens, dit-il, qui, pour se faire valoir, ont besoin de perpétuer les débats. Le temps arrachera bientôt les masques de ces faux patriotes, qui sacrifient leur patrie à la satisfaction de leurs propres passions. Je dois défendre ce malheureux pays contre les maux qui le menacent et que provoquent les machinations d'un petit, d'un très petit nombre de mécontents. » « Ce libelle pervers (3), » écrivit-il en Angleterre, « insulte le gouvernement du roi lui-même. » Pourtant ce n'était qu'une grossière esquisse de ses mauvaises qualités. « J'ai déclaré presque formellement au grand jury, » dit Hutchinson, « qu'il pouvait s'attendre à être condamné (4), s'il ne déclarait pas l'article coupable de haute trahison. » Le jury refusa de donner son verdict dans ce sens. « Les serments et les lois ont perdu toute valeur (5), » écrivit Hutchinson. En attendant, le peuple fut au comble de la joie (6), et les fils de la liberté portèrent à l'envi des toasts aux « grands jurés honnêtes et indépendants. »

Le jour où la cour générale fut prorogée, les marchands de Boston s'étant réunis, ouvrirent une souscription pour renoncer à tout commerce avec l'Angleterre et invitèrent les

(1) La chambre au gouverneur, 14 mars 1768.

(2) Discours de Bernard en prorogeant la législature, 4 mars 1768. Br., 120, 121.

(3) Bernard à Shelburne, 5 mars 1768.

(4) Hutchinson à —, 26 mars 1768.

(5) Hutchinson au duc de Grafton, 27 mars 1768. Hutchinson à Richard Jackson, 23 mars 1768.

(6) Comparez A. Eliot à T. Hollis, 18 avril 1768; Hutchinson, *Hist. du Massachusetts*, III, 184.

marchands de tout le continent à donner au monde le spectacle d'une résistance passive générale.

De Kalb, étonné de la prospérité des colonies et du nombre immense des bâtiments marchands qui sillonnaient les eaux depuis la Chesapeake (1) jusqu'à Boston, crut pour un moment que, si les provinces pouvaient discuter ensemble leurs intérêts par des députés, un État indépendant se formerait bientôt. Les habitants étaient braves, et leur milice ne le cédait pas à des troupes régulières. Pourtant, après avoir étudié l'esprit de la Nouvelle Angleterre (2), il acquit la certitude que toutes les classes aimaient sincèrement la mère patrie et se persuada qu'elles n'accepteraient jamais l'assistance de l'étranger. D'ailleurs, elles étaient si convaincues de la justice de leurs demandes et de leur propre importance, qu'elles ne croyaient pas à la possibilité du rejet de leurs dernières réclamations. « C'est mon opinion arrêtée, » dit-il, « que les brandons de discorde seront étouffés, et qu'à la fin les colonies obtiendront toutes les satisfactions qu'elles réclament; tôt ou tard le gouvernement doit reconnaître qu'il est dans son tort. »

Les officiers de la couronne à Boston étaient décidés, au lieu de faire des concessions, à infliger de nouvelles charges à l'Amérique. « L'élection annuelle de conseillers, » écrivit Bernard (3), « est le ver rongeur de l'organisation de ce gouvernement, dont l'influence ne peut contrebalancer celle du peuple. » « Pour conserver seulement l'équilibre, » soutint Hutchinson, « il faut qu'on nous envoie des secours de l'autre côté de l'eau (4). »

On ne savait comment amener le gouvernement anglais à

(1) De Kalb à Choiseul, 25 fév. 1768.

(2) *Ibid.*, 2 mars 1768.

(3) Comparez aussi Bernard au secrétaire d'État, 12 mars 1768.

(4) Hutchinson à Thom. Pownall, 23 fév. 1768.

changer la charte et à envoyer des troupes en Amérique; on convint enfin, pour réaliser ce plan, de tirer parti du 18 mars, jour anniversaire du rappel de l'acte du timbre. On répandit artificieusement le bruit d'une insurrection projetée pour ce jour-là contre les commissaires des douanes. Les fils de la liberté, de leur côté, désiraient vivement maintenir l'ordre. Au point du jour, les effigies de Paxton et d'un autre officier du revenu furent trouvées pendues à l'arbre de la liberté; immédiatement les amis du peuple les enlevèrent. Le gouverneur s'efforça d'exagérer « l'importance de l'insulte » et exprima la crainte que le peuple ne se portât à des violences; mais le conseil soutint qu'il n'y avait pas de danger de trouble. La journée se célébra (1) par un banquet fort calme, dans lequel on porta des toasts à la liberté de la presse, à Paoli et aux Corses, à la liberté commune de l'Amérique et de l'Irlande, à la mémoire immortelle de Brutus et de Cassius, de Hampden et Sidney. Les convives se séparèrent de bonne heure. Il n'y eut pas de feu de joie et « dans la soirée, » — ce sont les expressions mêmes dont Hutchinson (2) se servit pendant la semaine où les faits s'étaient passés, « nous avons vu seulement une foule telle que nous n'avions pas coutume depuis longtemps d'en rencontrer le 5 novembre et les autres jours de fête. » Gage (3) également, lui qui plus tard fit une scrupuleuse enquête à Boston, déclara que le tumulte avait été « sans importance. » Pourtant Bernard rapporta qu'il existait une « grande prédisposition aux désordres les plus graves; que des centaines d'individus avaient circulé dans les rues en poussant des hurlements et des clameurs vraiment terribles.

(1) *Gazette de Boston* du 21 mars 1768, 677, 3, 1.

(2) Hutchinson à Richard Jackson, 23 mars 1768.

(3) Gage au secrétaire d'État, 31 oct. 1768.

« Lorsque la populace passa devant sa maison, « il y eut de si épouvantables vociférations, qu'on craignit qu'elle ne fit irruption. Il n'en fut pas ainsi; cependant on éprouva la même terreur que si cela avait eu lieu. » — « En somme, ce fut une nuit bien terrible pour ceux qui se croyaient en butte à la fureur populaire. » Or il disait cela à propos d'un rassemblement ordinaire d'hommes, de femmes et d'enfants, dans un moment de réjouissance, pendant lequel on ne fit ou on ne tenta de faire rien de nuisible. « Je ne puis accorder aucune protection aux commissaires, » continuait Bernard. « Je n'ai pas une ombre d'autorité ou de pouvoir. Je suis exposé à la rage du peuple, et je me vois livré à son ressentiment, sans le moindre moyen de défense. On m'a demandé pourquoi je n'ai pas eu recours aux troupes, aussi bien pour soutenir le gouvernement du roi que pour protéger la personne de ses officiers. J'ai répondu que depuis trois ans les ministres de Sa Majesté ont été parfaitement informés de la position désarmée de ce gouvernement, et que par conséquent je laisse entièrement à l'administration à se prononcer sur les mesures qu'elle est beaucoup plus à même que moi de juger opportunes et dont elle est plus responsable que moi. Je courrai assez de dangers et d'inquiétudes quand de pareils ordres arriveront, bien que je tiens toujours pour évident qu'il faut les conseiller ou les provoquer. Ceux qui commandent à la populace peuvent la contenir et sans aucun doute la déchaîner (1). » « Votre seigneurie peut compter qu'on ne se propose rien de moins que l'abolition de tous les actes imposant des droits. Quand cela sera fait, on agira de même et bien facilement envers tous les autres actes du parlement (2). »

(1) Bernard au secrétaire d'État, 19 mars 1768.

(2) *Ibid.*, 21 mars 1768.

C'est ainsi que Bernard ne cessait ses importunités pour obtenir des troupes, tout en donnant les assurances les plus fortes qu'il n'avait pas écrit une ligne pour en demander l'envoi; et il avait coutume de protester qu'il souhaitait que les habitants de la province pussent avoir sous les yeux toutes ses lettres au ministère, afin de pouvoir se convaincre de ses sentiments d'amitié (1). Mais en même temps il engageait constamment le secrétaire d'État à cacher sa correspondance.

Pour s'assurer de l'envoi d'une force armée, les commissaires des douanes s'adressèrent directement au commandant militaire à Halifax (2) et envoyèrent, en outre, un second mémoire aux lords de la trésorerie. Ils dirent qu'on avait positivement formé le dessein de les traîner, le 18 mars, sous l'arbre de la liberté et de les obliger à renoncer à leurs commissions. « Le gouverneur et la magistrature, » ajoutèrent-ils, « n'exercent pas le moindre pouvoir ou la moindre autorité dans cet endroit. La populace est prête à se rassembler à chaque occasion. Tout fonctionnaire qui s'attache à remplir son devoir sera exposé au ressentiment de la foule. Si la réponse du gouvernement aux remontrances de la chambre basse de l'assemblée vient à ne pas être agréable au peuple, nous sommes parfaitement persuadés qu'il aura recours à des mesures violentes. En attendant, nous n'avons à compter pour notre protection que sur la faveur de cette populace. Nous ne pouvons répondre un seul jour de notre sécurité; il sera donc bien moins encore en notre pouvoir de faire exécuter les lois sur le revenu (3). »

Ces lettres arrivèrent de Boston au ministère, au mois de

(1) *Appel de la ville de Boston au monde*, 22.

(2) Le commodore Hood à M. Grenville, Halifax, 11 juillet 1768, dans les *Documents des Grenvilles*, IV, 306.

(3) Mémoire des commissaires des douanes à Boston, 28 mars 1768.

mars. Ce qu'on y disait des émeutes était scandaleusement faux. Le peuple était opposé au système de revenu du parlement anglais, et il espérait le redressement de ses griefs; si le ministère s'y refusait, lui, de son côté, était résolu à éviter tout acte de violence, à échapper au paiement des taxes en n'achetant jamais des marchandises sur lesquelles elles étaient imposées et à en amener le rappel en cessant de consommer les produits anglais. L'Angleterre avait pour elle l'attachement général de la population, la conviction que l'Amérique ne pouvait jusqu'à présent rien fabriquer pour elle-même, et par conséquent, l'assurance que les projets de ne rien demander à l'importation échoueraient. Mais si elle ne consentait pas à révoquer le dernier acte du revenu, et à substituer un homme franc et intègre à Bernard, dont la pétulance, la duplicité et la vénalité étaient actuellement manifestes, il était à craindre que la population des colonies n'attendit patiemment le moment où ses besoins lui rendraient son abnégation insupportable, et la pousseraient à y renoncer spontanément.

Mais l'administration des affaires publiques avait dégénéré en un système de patronage, dont l'argent était le seul mobile et que le roi soutenait par amour pour l'autorité. Le gouvernement anglais avait cessé de plus en plus de représenter le noble esprit de l'Angleterre. Le douzième parlement, qui avait taxé l'Amérique, et qui était près de se dissoudre, n'avait jamais été égalé dans son impudente immoralité. Celui qui l'avait précédé était formé d'éléments assurément bien corrompus. Les hommes du temps de Bolingbroke recevaient des présents plus ouvertement que ceux du temps de Walpole; ceux-ci plus que ceux du temps des Pelhams, et ces derniers plus que ceux de l'avènement de George III; de sorte que les dons directs d'argent étaient devenus moins fréquents à mesure que l'opinion publique

avait vu son influence s'accroître. Mais jamais il n'y eut un parlement aussi éhonté dans sa corruption que ce douzième parlement, qui en réalité sépara l'Amérique de l'Angleterre. Il avait ses votes prêts pour quiconque était ministre et pour n'importe quelle mesure le ministre du jour s'avisait de proposer. Il soutint presque unanimement Pitt quand, pour la dernière fois en soixante-dix ans, les affaires étrangères en Angleterre se trouvèrent dirigées dans le sens de la liberté. Il eut une majorité au service de Newcastle, après que celui-ci eut renversé Pitt; de Bute, quand il eut renvoyé Newcastle; de Grenville, aussi longtemps qu'il fut l'ami de Bute; de Grenville encore, quand il devint l'implacable ennemi de Bute; enfin de l'inexpérimenté et incapable Rockingham. L'ombre de Chatham, après que celui-ci eut quitté la chambre des communes, put encore commander les décisions de ce même parlement. Quand Charles Townshend, s'insurgeant dans le cabinet, parut devoir devenir ministre, le parlement l'écoula. Quand Townshend mourut, North rétablit facilement la subordination dans ses rangs.

Il se signala par non moins d'imprudence dans les mesures qu'il prit. Il favorisa l'alliance avec le roi de Prusse, puis l'abandonna; il approuva l'émission des mandats d'arrêts généraux et les condamna ensuite; il vota l'acte du timbre et le révoqua plus tard; il débuta par traiter l'Amérique avec douceur, puis il lui imposa de nouvelles taxes, changea essentiellement les constitutions américaines et se montra tout disposé à suspendre et abolir la liberté législative de l'Amérique. Il était corrompu, il se savait corrompu et il faisait de sa corruption un objet de plaisanterie. Tant qu'il dura, il fut prêt à prodiguer ses faveurs à n'importe quel ministre ou parti, et quand il fut parti, et qu'il n'eut plus d'occasions de se prostituer, on écrivit son épitaphe en le



traitant de corps le plus scandaleusement vicieux que l'Angleterre ait jamais connu (1).

Jusqu'à cette époque les colons avaient regardé le parlement comme le boulevard de leurs libertés; dorénavant ils ne virent en lui que leur plus dangereux ennemi. Ils déclarèrent qu'ils ne paieraient pas les taxes qu'il prenait sur lui de leur imposer (2). Quelques-uns lui accordaient le droit de restreindre le commerce colonial; mais l'opinion avancée chez les patriotes était que chaque législature provinciale devait être parfaitement libre; que les lois n'étaient pas valides, si elles n'étaient pas sanctionnées par le consentement de l'Amérique elle-même. Sans examiner ce qui avait été fait dans le passé, ils étaient résolus à s'opposer à tout ministre qui tenterait de « changer » un seul iota à leurs privilèges. « Dieu tout-puissant lui-même, » écrivit Dickinson (3), « jettera un regard d'approbation sur votre résistance légitime. Vous formerez une troupe de frères, vous rencontrerez un supplément inattendu de force et de constance dans cette ardeur sympathique, qui anime les honnêtes gens confédérés pour une bonne cause. Vous êtes appelés par la divine Providence, dans l'ordre décrété des choses, à être les protecteurs des générations futures, dont la destinée dépend de votre vertu. »

Le peuple de Boston répondit à cet appel. Dans un meeting solennel (4), Malcolm proposa de voter des remerciements à l'ingénieux auteur des *Lettres d'un fermier*; Hancock, Samuel Adams et Warren furent désignés membres de la commission chargée de le saluer, au nom de la ville, comme « l'ami des Américains et le bienfaiteur de l'humanité. »

(1) W. S. Johnson, 29 avril 1768.

(2) Du Châtelet à Choiseul, 12 mars 1768.

(3) *Lettres d'un fermier*, XII; *Œuvres*, I, 282.

(4) Bernard à Hillsborough, 28 mars 1768.

« Ils peuvent avec autant de raison faire un pas de plus; » écrit Hutchinson (1) au duc de Grafton; « ils peuvent nier l'autorité du roi aussi bien que celle du parlement, bien que personne jusqu'ici n'en ait eu la pensée. »

« Du Châtelet (1), en Angleterre, ayant pris des informations sur les ressources de l'Amérique, fut persuadé que même si les renseignements détaillés qu'il avait sous les yeux étaient exagérés de moitié, l'Angleterre ne pourrait réduire ses colonies, dans le cas où celles-ci lèveraient l'étendard de la rébellion. « Leur population est si considérable, » dit-il à Choiseul, « que d'un souffle elle disperserait les troupes envoyées pour les forcer à l'obéissance. L'attrait permanent d'une complète indépendance et de la liberté du commerce ne peut manquer de tenir continuellement les esprits dans un état d'aversion pour la soumission à l'Angleterre. Le gouvernement anglais peut prendre une fausse mesure, qui, en un jour, mettra tous ses ressorts en mouvement. Un grand nombre de hasards peuvent hâter la révolution que tout le monde prévoit sans oser en assigner l'époque. Je me complais dans la pensée qu'elle n'est pas aussi éloignée que quelques-uns le supposent, et que nous n'épargnerons ni peines ni argent pour y coopérer. Nous devons également entretenir Sa Majesté catholique dans sa disposition à se venger du dommage qu'elle a subi. Les liens qui unissent l'Angleterre à l'Amérique sont aux trois quarts brisés. Elle doit bientôt secouer le joug. Pour se rendre indépendants, les habitants ne manquent de rien, sauf d'armes, de courage et d'un chef. S'ils avaient parmi eux un génie égal à celui de Cromwell, cette république serait plus facile à

(1) Hutchinson au duc de Grafton, 27 mars 1768.

(2) Du Châtelet à Choiseul, 12 mars 1768; et consultez d'autres lettres.

établir que celle dont cet usurpateur fut le chef. Peut-être (1) cet homme existe-t-il, peut-être ne manque-t-il plus que de quelques circonstances heureuses pour le placer sur un grand théâtre. »

A Mount Vernon, on s'entretenait à cette époque sur les dangers qui menaçaient le pays. « Toutes les fois que mon pays m'appellera, » dit Washington, « je serai prêt à mettre le mousquet sur l'épaule. »

« Courage, Américains (2), » s'écria un des légistes presbytériens du fameux « triumvirat » de New York, William Livingston (3), à ce que je crois; « courage, Américains, la liberté, la religion et la science ont pris leur essor vers ces rivages. Le doigt de Dieu indique un puissant empire pour vos enfants. Les sauvages du désert n'ont pas été chassés pour faire place à des idolâtres et à des esclaves. La terre que nous possédons est un don du ciel à nos pères, et la divine Providence semble l'avoir destinée aussi à notre postérité la plus reculée. Cet acte de la munificence céleste est si lisible dans les événements passés, que nous ne devons pas nous laisser décourager par les contestations soulevées entre nous et notre mère patrie. Le nuage sombre se dissipera bientôt et l'Amérique marchera vers la félicité et la gloire

(1) Du Châtelet, 12 mars.

(2) *Le Whig américain*, n° V, Parker, *Gazette de New York* du 11 avril 1768.

(3) Theodore Sedgewick, *Vie de William Livingston*, 145. Le rév. D' Johnson à W. S. Johnson, Stratford, 22 avril 1768. Dans le courant de ce mois, le détestable triumvirat de New York, S., L. et Sc. (William Smith, William Livingston et John Morin Scott), ont, dans le journal de Parker, etc., etc. Lettre manuscrite de Thomas B. Chandler à —, 7 avril 1768. « Le premier numéro du *Whig* a été écrit par Livingston, le deuxième par Smith, le troisième par —, et le quatrième par Smith jusqu'au coup de tonnerre, et alors Livingston a continué dans son style élevé et majestueux, » etc., etc. Malheureusement il n'y a pas de mention positive de l'auteur du n° V. Que ce ne fut pas Smith, c'est ce qui résulte du parti qu'on en tira, après la rupture avec l'Angleterre.

avec un redoublement de rapidité et de vigueur. Le jour arrive où nous devons poser les fondations de ce puissant empire sur les bases régulières d'une constitution américaine. Tout ce qui s'est fait jusqu'ici semble n'avoir été que bien peu de chose, que la réunion des matériaux nécessaires à ce glorieux édifice. Il est temps de les combiner. L'immigration d'une portion de la famille européenne est si considérable et notre accroissement si prompt, qu'AVANT QUE SEPT ANNÉES AIENT PASSÉ SUR NOS TÊTES, la première pierre aura été posée. »



CHAPITRE XXXIII

ENVOI D'UNE ARMÉE ET D'UNE FLOTTE A BOSTON. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DES COLONIES PAR HILLSBOROUGH. (1768).

Hillsborough ordonne au Massachusetts de casser ses résolutions. — La Virginie approuve les mesures du Massachusetts. — Le treizième parlement. — Progrès de l'opinion dans les colonies. — Nouvelles altercations au Massachusetts. — On ordonne l'envoi à Boston de navires et de régiments.

A chaque bruit de mécontentement, dans les colonies, qui arrivait en Angleterre, la cour et les bureaux publics répétaient qu'il fallait envoyer une armée et une flotte pour mettre « ces aboyeurs » à la raison (1). Le 15 avril, la nouvelle de la circulaire du Massachusetts parvint aux ministres. « C'est une excitation à la révolte (2), » dirent quelques-uns d'entre eux; et leur empressement plein de colère leur

(1) Comparez Franklin, *Écrits*, VII, 256, du 8 mai 1768, et Durand à Choiseul, 1^{er} janv. 1768.

(2) De Bardt au *speaker*, 29 juillet 1768.

dicta les mesures les plus impolitiques qu'on eût pu imaginer. Pour isoler la province coupable et, si c'était possible, la ville même de Boston; Hillsborough envoya aux gouverneurs de chacune des douze autres colonies une copie de la circulaire, et la leur représenta comme professant « les tendances les plus dangereuses et les plus factieuses, » comme habilement calculée « pour enflammer l'esprit » du peuple, « pour provoquer une ligue inexcusable, et pour exciter une opposition ouverte à l'autorité du parlement. » « Vous emploierez donc, » disait-il (1), « toute votre influence à persuader à l'assemblée de votre province de n'en tenir aucun compte et de la traiter avec le mépris qu'elle mérite. Si cette assemblée accorde le moindre égard à ce document séditieux, il sera de votre devoir d'empêcher toute mesure à ce sujet, en la prorogeant ou en la dissolvant immédiatement (2). » Hillsborough envoya cet ordre même au gouverneur de la Pennsylvanie, qui, en vertu de la charte de ce pays, n'avait pas le pouvoir de proroger ou dissoudre une assemblée. Quant au Massachusetts, il fut averti que le roi considérait « ses résolutions comme contraires au sentiment de l'assemblée et enlevées par surprise. Vous requerrerez donc de la chambre des représentants, au nom de Sa Majesté, » était-il ordonné à Bernard, « qu'elle annule la résolution qui a donné naissance à la circulaire du *speaker*, et qu'elle déclare désapprouver cette mesure inconsidérée et précipitée. » « Si la nouvelle assemblée refuse d'obéir, le bon plaisir du roi est que vous la dissolviez immédiatement (3). » En Amérique, les officiers de la couronne les mieux infor-

(1) Circulaire de Hillsborough, 21 avril 1768, adressée au Rhode Island, dans les *Prior Documents*, 220.

(2) Voir la lettre de Hillsborough, envoyée au Maryland. Cette clause avait été omise dans la lettre adressée au Rhode Island.

(3) Hillsborough à Bernard, 22 avril 1768.

més attribuèrent ces instructions « à la volonté formelle du roi (1). »

L'agent de l'assemblée du Massachusetts intervint en faveur de la colonie. Une pétition fut remise par lui à Hillsborough pour que le roi en prit lecture, mais jamais elle ne fut officiellement présentée. « Il a été décidé en conseil, » dit le secrétaire d'État, « que le gouverneur Bernard recevrait l'ordre positif d'exiger de l'assemblée la révocation de sa circulaire, et, en cas de refus, de la dissoudre immédiatement. Après de nouvelles élections, il doit de nouveau insister sur ce point et, en cas de nouveau refus, il doit agir de même; et il doit le faire aussi longtemps que cela sera nécessaire. J'avais, de concert avec lord North, arrêté le rappel de ces actes; mais l'opposition des colonies rend absolument indispensable le maintien de l'autorité du parlement (2). »

C'était là appliquer aux colonies un système auquel on n'avait jamais songé auparavant. Townshend avait suspendu les fonctions législatives du New York par acte du parlement. Maintenant un secrétaire d'État, parlant au nom du roi, offrait au Massachusetts le choix, ou de renoncer à son gouvernement représentatif, ou de se soumettre aux ordres de la couronne. En même temps, le commandant en chef en Amérique, qui n'était responsable vis-à-vis de personne sur ce continent, et qui à New York même prenait le pas (3) sur le gouverneur, recevait l'ordre de maintenir la tranquillité publique (4). Mais ce qui caractérisait les événements du

(1) Hutchinson à Bernard, 4 août 1770.

(2) De Bardt au *speaker* de l'assemblée du Massachusetts, 29 juillet 1768, dans Bradford, *Documents d'État*.

(3) Moore à Shelburne, 5 mars 1768. Gage à lord Barrington, 28 mars 1768. Hillsborough à Moore, 14 mai 1768. Moore à Hillsborough, 19 août 1768, etc.

(4) Hillsborough à Gage, 23 avril 1768.

Massachusetts, c'est que la paix n'avait pas été troublée. On contestait le pouvoir du parlement, mais on n'y résistait pas. « Les choses marchent rapidement vers une crise, » disait Eliot (1) de Boston. Cependant personne ne désespérait. Le peuple était persuadé que l'Angleterre avait bien plus de motifs de craindre la perte du commerce américain, que lui le retrait de la protection de l'Angleterre. « Le grand dessein de Dieu dans l'établissement de la Nouvelle Angleterre (2) » commençait à se dessiner plus clairement. Quelques enthousiastes voyaient dans ce continent occidental le désert dont il est parlé dans la vision de l'évangéliste Jean, qui devait servir d'asile aux multitudes persécutées, auxquelles « les ailes d'un grand aigle » avaient été données, pour se transporter à « l'endroit destiné par Dieu » pour leur « exemption de toute tribulation. »

Sur ces entrefaites, le samedi 2 avril, l'assemblée de la Virginie lut la circulaire du Massachusetts et la renvoya à un comité général de la chambre (3). Les pétitions des francs tenanciers des comtés des Chesterfield, Henrico, Dinwiddie et Amelia, signalèrent l'acte du parlement suspendant le pouvoir législatif du New York, comme une tendance funeste aux libertés d'un peuple libre. Le comté de Westmoreland appuya à son tour sur le nouvel acte du revenu aussi bien que sur l'acte des billets de logement. Les francs tenanciers du Prince Williams montrèrent ces trois mesures comme devant, à l'exemple de l'acte du timbre, réduire l'Amérique du Nord en servitude. Le 7, le célèbre Bland présenta des résolutions qui confirmaient de nouveau le droit exclusif des assemblées américaines de taxer les colonies; et elles

(1) Andrew Eliot à Thomas Hollis, 18 avril 1768.

(2) *Gazette de Boston*, 25 avril 1768, 682, 1, 3.

(3) Journal de la chambre des bourgeois de la Virginie, du 31 mars au 15 avril 1768, p. 55.

furent adoptées à l'unanimité. Un comité de douze membres, y compris Bland et Archibald Cary, rédigea une pétition au roi, un mémoire à la chambre des lords et une remontrance à la chambre des communes; ces documents, après avoir été soigneusement examinés, et amendés, furent également admis à l'unanimité. Le vendredi 15, Bland invita le conseil à une conférence, et le conseil, ayant Blair (1) pour président depuis la mort de Fauquier, adhéra aux réclamations formulées par la chambre et écrites dans un style bien plus hardi que celles du Massachusetts.

Après cela, les bourgeois de la Virginie, pour accomplir tous leurs devoirs, non seulement assurèrent au Massachusetts qu'ils applaudissaient à sa vigilance pour la liberté américaine, mais chargèrent en outre leur *speaker* d'écrire aux *speakers* respectifs de toutes les assemblées du continent, pour informer celles-ci des résolutions qu'ils venaient de prendre et pour leur donner à entendre combien ils jugeaient nécessaire que les colonies s'unissent dans une ferme mais convenable opposition à toute mesure qui pourrait porter atteinte à leurs droits et à leurs libertés.

Pendant que ce corps représentatif, véritable organe des sentiments d'un peuple, se comportait ainsi, le treizième parlement anglais, le dernier qui porta des lois pour l'Amérique, fut élu. L'ancienne chambre des communes était tombée si bas dans l'estime publique, que cent soixante-dix membres échouèrent devant les électeurs (2). Pourtant la corruption ne perdit rien de son effronterie; on vendit ouvertement des bourgs, et on se procura des votes aux enchères. La valeur cotée d'un siège au parlement fut de quatre mille

(1) Blair à Hillsborough, 18 mai 1768, renfermant la pétition, le mémoire et la remontrance de la Virginie.

(2) W. S. Johnson au gouv. Pitkin, 24 avril 1768.

livres; à ce taux on aurait pu acheter toute cette chambre vénale pour un peu plus de deux millions de livres sterling (1) et une majorité pour un peu plus d'un million. Cependant dans quelques endroits la lutte coûta aux candidats vingt à trente mille livres par tête, et on a affirmé que dans le Cumberland une personne dépensa jusqu'à cent mille livres. Jamais les élections n'avaient été plus passionnées et plus coûteuses. Le nombre des réélections disputées dépassa tous les précédents; il en fut de même des émeutes, auxquelles se laissa entraîner une populace égarée jouissant une fois tous les sept ans du privilège d'élire.

Le premier incident de l'histoire de ce parlement fut une intervention, sans précédent jusque-là, de la cour. Wilkes ayant été nommé représentant de Westminster, le roi dit à lord North qu'il « regardait comme nécessaire l'expulsion de Wilkes du parlement et qu'il fallait l'effectuer (2). » Le ministre se montra tout disposé à obéir à cet ordre péremptoire et inconstitutionnel.

A l'ouverture de la session, on souleva la grande question de savoir si les étrangers devaient être exclus de la salle des débats. « J'ai toujours été d'avis, » dit Barrington, « qu'on ne devait pas permettre aux étrangers d'assister à nos discussions. » « Les personnes étrangères au parlement ont le droit d'entendre ce qui se dit ici, » répondit Seymour. « J'ai toujours désiré, » dit Grenville, « que ce que nous faisons ici fût bien connu. » Le peuple ne s'accommodait plus du secret des délibérations de ceux qui se disaient ses représentants. La décision fut différée; mais ce fut le dernier parlement dont les débats ne furent pas publics.

La nouvelle chambre des communes ne se montra pas

(1) B. Franklin à W. Franklin, 13 mars 1768. *Écrits*, VII, 394.

(2) Le roi à lord North, 25 avril 1768.

plus équitable envers les colonies que celle qui l'avait précédée. Bien qu'exclue de l'enceinte du parlement, l'Amérique ne fut pas sans rencontrer des personnes qui prêtèrent l'oreille à ses plaintes. Le vieil Oghthorpe (1), le fondateur de la colonie de la Géorgie, s'occupa de distribuer des pamphlets dans l'intérêt de celles-ci, parmi les hommes politiques les plus considérables. Franklin recueillit et imprima à Londres les *Lettres d'un fermier*. « Elles sont vraiment rustiques (2), » dit Hillsborough; plusieurs les qualifièrent d'empreintes de trahison et de séditions; cependant Burke en approuva les principes. Traduites en français, on les lut beaucoup dans les salons parisiens et on en compara l'auteur à Cicéron.

« En Amérique, le fermier est adoré, » dit le gouverneur de la Géorgie (3), son mérite est au dessus de toute marque d'honneur et de respect. » A cette époque, la Géorgie était la plus florissante des colonies du continent (4). Les terres y étaient à bon marché et le travail cher! Elle n'avait pas de manufactures; et, parmi les familles pauvres, il y en avait tout au plus une sur cent qui fabriquaient ses grossiers vêtements en mélangeant le coton et la laine (5). Sur les vingt-cinq membres de la législature nouvellement élue, dix-huit au moins étaient reconnus pour des « fils de la liberté, » « enthousiastes » de la cause américaine, ardents partisans du « maintien de leurs droits naturels. » Ils choisirent à l'unanimité Benjamin Franklin pour leur agent; la prorogation de l'assemblée ne put empêcher qu'ils n'envoyassent des paroles de sympathie au Massachusetts. Le

(1) Miss De Berdt à M. Read.

(2) Franklin, VII. Comparez W. S. Johnson à Pitkin, 29 juillet 1768.

(3) Sir James Wright à lord Hillsborough, 23 mai 1768.

(4) Wright à Hillsborough, 30 mai 1768.

(5) *Ibid.*, 31 mai 1768.

New Jersey manifesta le désir de correspondre et de s'entendre avec les autres colonies (1). L'assemblée du Connecticut, après un sérieux débat, au mois de mai, conclut en se prononçant pour l'envoi d'une pétition au roi seulement; « parce que, » dit-elle, « adresser une pétition au parlement, ce serait avouer tacitement qu'il a le droit de mettre des impositions sur nous; or ce droit et cette suprématie, nous les contestons publiquement. » La cour ne voulut pas non plus consacrer les mandats d'assistance, bien que l'on prétendit qu'ils étaient autorisés par l'acte du revenu de Townshend. Les circonstances mettaient les courages à l'épreuve; quelques-uns s'alarmèrent des conséquences de tout cela; mais les autres « s'élevaient au dessus de la crainte (2). »

A New York, les marchands tinrent un meeting pour adhérer à l'accord des habitants de Boston, de ne rien importer de la Grande Bretagne; malgré l'opinion du gouverneur, le conseil royal sanctionna la légalité des meetings; il déclara que les habitants s'assemblaient tout simplement pour établir parmi eux certaines règles d'économie; que puisqu'ils étaient maîtres de leurs biens, ils avaient le droit d'en disposer comme bon leur semblait (3).

Tandis que le Massachusetts recevait des encouragements des colonies, ses sœurs, les officiers de la couronne, y continuaient et y multipliaient leurs sollicitations à l'Angleterre pour en obtenir des appointements considérables et fixes, seul moyen, selon eux, de maintenir les Américains dans la

(1) Le New Jersey au Massachusetts, 9 mai 1768, dans les *Prior Documents*, 216, 20. W. Franklin à Hillsborough, 11 juillet 1768.

(2) E. Silliman à W. S. Johnson, 10 nov. 1768. W. Pitkin à W. S. Johnson, 6 juin 1768. W. Pitkin à Richard Jackson, 10 juin 1768.

(3) Moore à Hillsborough, 10 mai 1768. Comparez le rév. D^r Johnson à l'archevêque Secker, 10 mai 1768.

dépendance. Hutchinson et Oliver (1), qui avaient soutenu l'acte du timbre et en avaient été les martyrs, mettaient leur ressource dans l'influence de Grenville, qu'ils espéraient, un jour ou l'autre, voir remplacer Grafton, et ils comptaient sur Whately pour s'assurer sa bienveillance et sa faveur.

Bernard, de son côté, adressait ses importunités à Hillsborough; il demanda la permission de servir de dénonciateur, à la condition que ses lettres fussent tenues secrètes (2). Pourtant, comment était-il possible de baser convenablement des mesures d'intérêt général sur des communications de ce genre, connues seulement du ministre et du roi? Le droit du plus humble individu de pouvoir contredire les témoignages portés contre lui ne devait-il pas rester sacré? et des États naissants devaient-ils être exposés à perdre les privilèges octroyés par leurs chartes et leurs droits naturels, sur des accusations cachées? Mû par un sentiment plus sincère de loyauté vis-à-vis de la mère patrie, Samuel Adams (3) conseilla, par l'intermédiaire de l'agent, le rappel des actes du revenu et l'éloignement d'un gouverneur en qui les colonies ne pourraient jamais mettre leur confiance.

Bernard n'en continua pas moins à persuader à Hillsborough, que l'Amérique était devenue récalcitrante (4) par suite de la faible administration des colonies sous Conway et Shelburne; qu'il fallait « les capacités remarquables de sa seigneurie (5) » pour accomplir la tâche excessivement ardue d'y rétablir le bon ordre. » « Il suffit tout simplement, »

(1) Oliver à Thomas Whately, 11 mai 1768.

(2) Bernard à Hillsborough, 12 mai 1768.

(3) Samuel Adams à S. De Berdt, 14 mai 1768.

(4) Bernard à Hillsborough, 19 mai 1768.

(5) *Ibid.*, 12 mai 1768.

dit Hutchinson (1), « d'un plan solide, poursuivi pendant peu de temps. » A ce moment, le peuple du Massachusetts, attendant avec confiance un résultat favorable de son appel au roi, faissait revivre son ancien esprit de loyauté. A l'ouverture de la saison politique, le dernier mercredi de mai, la nouvelle chambre des représentants se trouva dans des dispositions meilleures vis à vis de l'Angleterre qu'elles n'existaient depuis plusieurs années. Les deux partis se balançaient presque (2). Le jour de l'élection, la législature, après avoir entendu un sermon, dans lequel Shute de Hingham contesta l'autorité suprême du parlement et justifia la résistance aux lois qui n'étaient pas basées sur l'équité (3), parut disposée à renvoyer Hutchinson au conseil; au premier tour de scrutin il obtint soixante-huit voix, tandis qu'il lui en fallait seulement soixante et onze (4).

Hutchinson fut lui-même la cause de son échec. Comme l'assemblée se disposait à procéder à un second scrutin, Samuel Adams se leva pour demander si le lieutenant gouverneur avait obtenu une pension; sur quoi Otis, un autre « chef de la faction, » se leva à son tour et déclara que Hutchinson avait reçu des lords de la trésorerie un mandat de deux cents livres par an, à prélever sur les produits des nouveaux droits; puis, distribuant des bulletins en faveur d'Artemas Ward, il s'écria : « Pensionné ou non pensionné; certainement la chambre ne regardera pas un pensionnaire de la couronne comme une personne convenable pour siéger dans le conseil. » « Sans le mandat, » avoua Hutchinson, « j'aurais été élu. » « Et cela, » ajouta Bernard, « aurait communiqué

(1) Hutchinson à —, 26 mai 1768.

(2) Hutchinson à Richard Jackson, 14 juin 1768.

(3) Lettre de Hutchinson, 21 juillet 1768.

(4) Comparez Bernard à Hillsborough, 30 mai 1768. Hutchinson à Nathaniel Rogers, 7 juin 1768.

une toute nouvelle face aux affaires publiques. » « Je donnai à Ward, » dit Hutchinson, « un brevet de lieutenant colonel dans les troupes provinciales, pensant le convertir; — c'est un homme très revêché (1). » « Le gouvernement, » répéta Bernard, « devrait tenir à ce que le lieutenant gouverneur et le secrétaire occupent chacun, sans élection, un siège dans le conseil, avec voix délibérative (2). » « Cette élection annuelle du conseil gâte la constitution, » écrivit Hutchinson (3), bien que plus tard il commit la fausseté de nier cette opinion. « La chambre, » rapporta Bernard à Hillsborough, « a fait preuve d'ingratitude, de désobéissance et d'insolence. » « Ils n'en viendront pas à de saines dispositions, » dit Hutchinson, « tant qu'il n'aura pas été constaté que, dans tous les cas, le parlement maintiendra son autorité et que s'y opposer plus longtemps doit entraîner leur perte (4). » Telles étaient les remontrances de gens à qui Hillsborough se montrait empressé d'accorder des marques signalées de sa confiance; car il avait résolu de récompenser le zèle de Bernard par le poste lucratif de lieutenant gouverneur de la Virginie et de remettre le gouvernement du Massachusetts entre les mains de Hutchinson (5).

A cette époque précisément le ministère en Angleterre recevait les lettres du mois de mars des commissaires des douanes et de Bernard; se méprenant tout à fait sur la situation des choses, Hillsborough ordonna formellement à Gage, le 8 juin, d'envoyer un régiment à Boston, pour y rester en permanence et y prêter son appui aux magistrats

(1) Hutchinson à T. Pownal, 7 juin 1768.

(2) Bernard à Hillsborough, 30 mai 1768.

(3) Hutchinson à R. Jackson, 4 juin 1768.

(4) Hutchinson à N. Rogers, 30 ou 31 mai 1768.

(5) Richard Jackson à Hutchinson, 3 juin 1768.

civils et aux officiers du revenu (1). L'amirauté reçut également l'ordre d'envoyer une frégate, deux sloops et deux cutters mouiller dans le port de Boston (2); enfin le petit fort de William et Mary dut être occupé et réparé (3).

Ce premier acte d'hostilité de la part de la Grande Bretagne était adopté, au moment où l'Amérique ne songeait à rien autre qu'à un pétitionnement pacifique et à une résistance passive au moyen d'une ligue de non-importation, que les intérêts opposés et la répugnance des marchands avaient jusqu'alors rendue inefficace.

(1) Hillsborough à Gage, 8 juin 1768.

(2) Hillsborough aux lords de l'amirauté, 11 juin 1768. Récit des faits relatifs aux affaires d'Amérique.

(3) Hillsborough à Gage, 8 juin, et à Bernard, 11 juin 1768.

CHAPITRE XXXIV

LE MASSACHUSETTS CASSERA-T-IL SES RÉSOLUTIONS ? — SUITE DE L'ADMINISTRATION DES COLONIES PAR HILLSBOROUGH. (1768).

Le *Romney* dans le port de Boston. — Émeute du 10 juin. — Les commissaires du revenu quittent Boston. — Meeting des habitants de Boston et Bernard. — Les officiers de la couronne font courir le bruit d'une insurrection. — Instructions de la ville de Boston. — L'assemblée du Massachusetts refuse de casser ses résolutions. — Elle est dissoute. — Progrès de l'opinion. — Projets de Choiseul. — Duplicité de Bernard et de Hillsborough.

Quelques semaines devaient s'écouler avant que ces ordres fussent connus de la colonie. Et attendant, les commissaires des douanes prirent de plus en plus des airs de hauteur, et témoignèrent publiquement avec la plus étrange arrogance (1) leur haine pour le pays, et, dans l'exécution de

(1) Le gouverneur Wentworth du New Hampshire au marquis de Rockingham, 13 nov. 1768, dans Albemarle, *Rockingham*, II, 88. « Plus de difficultés ont été créées à la soumission de ce pays par les serviteurs du gouvernement que par toute autre cause. Dès le début, une arrogance des plus étranges et une haine exprimée publiquement pour le

leurs fonctions, n'évitèrent aucune occasion de froisser les colons. Le *Romney*, bâtiment de cinquante canons, envoyé de Halifax sur leur demande, avait, depuis un mois environ, jeté l'ancre dans le port et enrôlait de force et avec insolence les marins de la Nouvelle Angleterre qui revenaient de la mer. Le 10 juin, dans la matinée, on délivra une de ses victimes. Nathaniel Waterman se rendit à bord du *Romney* pour libérer un autre individu, en offrant de lui substituer un remplaçant; Conner, le capitaine du vaisseau, s'abandonna à la plus violente colère. « Personne, » dit-il, « ne sortira de ce navire. Cette ville est une ville de goujats, dominée par la canaille; ils ont commencé avec moi par délivrer un homme que j'avais enrôlé ce matin. Par le Dieu éternel, je les ferai souffrir cruellement avant que je quitte d'ici (1). » Et il continua l'enrôlement, en violation, à ce que croyaient les légistes et le peuple de Boston, d'un statut formel.

Les commissaires avaient conçu une haine violente contre John Hancock; en partie parce que lui et sa compagnie des cadets de Boston avaient refusé de former l'escorte (2), le jour de l'élection générale, s'ils se trouvaient dans le cortège, et en partie parce qu'il attaquait ouvertement les actes du revenu. Son sloop, nommé *Liberté*, avait déchargé sa cargaison et affrétait pour un nouveau voyage, quand tout à coup, le vendredi 10 juin, vers le coucher du soleil, et pré-

pays ont excité le manque de respect et des appréhensions à leur égard. » Comparez M. John Temple à M. Grenville, Boston, Nouvelle Angleterre, 7 nov. 1768, dans les *Documents des Grenvilles*, IV, 396, 397. « Je suis parfaitement d'avis, avec le général Gage, que la cause du roi a été plus compromise dans ce pays par quelques-uns de ses propres serviteurs, que par n'importe qui. »

(1) Affidavit de Nathaniel Waterman. Comparez aussi Hutchinson à R. Jackson, 18 juin 1768.

(2) A. Olivier à Thomas Whately, 11 mai 1768.

cisément au moment où les ouvriers retournaient chez eux, les officiers de la douane, obéissant aux instructions écrites des commissaires (1), saisirent le sloop, sous prétexte d'une fausse déclaration qui, prétendaient-ils, avait été faite plusieurs semaines auparavant. Le collecteur pensait que le bâtiment pourrait, après avoir reçu l'empreinte de la large flèche (2), rester au quai d'Hancock; mais le contrôleur avait résolu de l'amarrer sous les canons du *Romney*, qui se trouvait à un quart de mille plus loin, et « il donna le signal aux chaloupes du navire de guerre d'approcher du rivage. »

« Vous feriez mieux de laisser le bâtiment au quai, » dit Malcolm à l'officier de la douane. « Non, je ne le ferai pas, » répondit Hallowell, le contrôleur, et il donna ordre d'enlever les amarres. « Attendez au moins que le propriétaire arrive, » dit la foule rassemblée en cet endroit. « Non, par le diable, » s'écria Hallowell; « qu'on démarre le navire. » « Je brûlerai la cervelle au premier qui tentera de river un cable ou d'arrêter le navire, » dit le maître d'équipage du *Romney*, et il cria aux marins de faire feu. « Quel est ce coquin qui ose ordonner de faire feu? » s'écria un Bostonien; puis, se tournant vers Harrison, le collecteur, homme bien intentionné, qui désapprouvait la manière violente dont s'opérait la saisie, il ajouta : « On a envoyé chercher le propriétaire; vous feriez mieux de laisser le navire au quai jusqu'à ce qu'il arrive. » « Non, le navire doit partir, » insista le contrôleur; « montrez-moi celui qui osera s'y opposer (3). » « Qu'on tue ce damné polisson, »

(1) Harrison et Hallowell aux commissaires des douanes, 11 juin 1768.

(2) Hutchinson à R. Jackson, 16 juin 1768.

(3) Voir les *affidavits* de Joseph Piper, William Ross, Caleb Hopkins, Benjamin Goodwin et autres, recueillis au mois de juin 1768 et annexés au mémoire de De Berdt du 21 juillet 1768.

cria le maître d'équipage. » Nous jetterons à la mer l'équipage du *Romney*, » dit Malcolm, avec colère. « Par Dieu, le navire doit partir, » répéta le maître d'équipage; et à plusieurs reprises il apostropha les marins en disant : « Pourquoi ne tirez-vous pas (1)? » et « il leur ordonna de tirer (2). » On coupa donc les amarres, les barques traînèrent le sloop à la remorque au moyen de cordes, et l'amènèrent dans les eaux du *Romney*.

Une foule « de jeunes garçons et de nègres (3) » se mirent à la poursuite (4) des officiers de la douane et leur lancèrent des pierres, des briques et des ordures, pour leur faire peur, mais sans leur causer de mal sérieux; puis pendant que Samuel Adams, Hancock, Warren et d'autres délibéraient sur ce qu'il y avait à faire, la populace se mit à briser les vitres de la maison du contrôleur et d'un inspecteur, et ne réussissant pas à trouver une embarcation appartenant au *Romney*, elle s'empara d'une barque d'agrément du collecteur, la traîna en triomphe jusqu'à la place publique de Boston et la brûla. Après cela, vers une heure, elle se dispersa (5) et la ville reprit sa tranquillité habituelle.

Le samedi, rien n'indiquait un retour de l'émeute; le conseil (6) se borna à désigner un comité chargé d'instruire les

(1) *Affidavit* de John Rowe.

(2) *Affidavit* de Benjamin Goodwin.

(3) Hutchinson à Whately, Boston, 18 juin 1768.

(4) *Affidavits* de Harrison, le collecteur, de R. Hallowell jun., le contrôleur, et de R. A. Harrison jun., le 11 juin 1768. Lettres au ministère, 122, 125.

(5) Hutchinson à R. Jackson, 16 juin 1768. Mémoire de De Berdt à Hillsborough, avec les *affidavits* y annexés. Lettre de Bernard au ministère.

(6) Hutchinson à T. Whately, Boston, 18 juin 1768. Comparez aussi T. Whately à Grenville, 26 juillet 1768, dans les *Documents des Grenvilles*, IV, 322.

faits relatifs à la capture du sloop et d'interroger à cet effet les témoins, le lundi suivant.

On n'avait pas fait de mal aux commissaires, on ne les avait pas touchés, ni même menacés. Pourtant ils aimèrent à envisager les incidents de la soirée précédente comme une insurrection, et se sentirent blessés qu'on tint si peu compte de leurs représentations. Quatre d'entre eux sur cinq se rendirent à bord du *Romney* (1), peut-être un peu par peur, mais surtout pour justifier les idées exagérées qu'ils avaient conçues de leur dignité, pour inspirer de la terreur à la ville par la crainte d'une vengeance de la part de l'Angleterre et pour nécessiter l'intervention active du gouvernement anglais. Temple, l'un deux, refusa de prendre part à cette manœuvre et resta en toute sécurité sur le rivage.

Pendant le calme ordinaire du dimanche (2), tandis que toute la population se trouvait « au temple, » les fonctionnaires fugitifs firent savoir par lettre à Bernard, qu'ils ne pouvaient pas, « par respect pour leur commission, s'occuper de la moindre affaire du revenu sous les influences qui prédominaient » à Boston, et ils manifestèrent le désir de se retirer dans le fort. « Ils ont abdiqué, » dit le peuple de Boston, et « puissent-ils ne jamais revenir. » En réalité, ils ne couraient aucun danger, et tout le monde le savait bien. Ils jouaient leur jeu pour tromper le ministère. Le conseil reconnut que l'émeute du vendredi n'avait été qu'un « désordre peu important. » « Des troubles dangereux, »

(1) Mesures du bureau des commissaires à bord du *Romney*, 13 juin 1768. Lettres, etc., etc., 117, 118.

(2) Les commissaires des douanes à Bernard, 12 juin 1768; John Robinson au collecteur et au contrôleur de Boston, 12 juin 1768; Harrison et Hallowell à John Robinson, 12 juin 1768.

rapporta Gage, dont les renseignements proviennent des royalistes, « ne sont pas à craindre (1). »

Tandis que les commissaires s'efforçaient de justifier leur conduite à leurs propres yeux en se persuadant que « ce serait risquer l'honneur de la couronne, s'ils retournaient à Boston (2), » les habitants de la ville se réunirent le 14, à Faneuil Hall, dans un meeting légal. L'assistance fut si nombreuse, qu'on dut choisir un autre emplacement, le Old South Meeting House; Otis fut élu président de la réunion et sa nomination accueillie par les applaudissements les plus flatteurs.

Dans le cours de la discussion, quelqu'un fit observer que tout capitaine d'un navire de guerre, en entrant dans le port, devait se soumettre à la législature de la colonie. William Cooper (3) proposa de déclarer « que quiconque provoquerait l'envoi des troupes aux colonies devait être réputé perturbateur de la paix publique et traître à son pays (4). » On convint, à l'unanimité, de faire une adresse au gouverneur et on désigna vingt et une personnes pour la lui présenter.

En ajournant le meeting au lendemain à quatre heures de l'après-midi, Otis, le président, prononça un discours aux habitants, pour leur recommander vivement le calme et le bon ordre et pour exprimer l'espoir de voir leurs griefs redressés à temps. « Si notre attente est déçue, » dit-il, « et si nous sommes obligés de défendre nos libertés et nos privilèges, j'espère et je suis convaincu que tous, soit isolément, soit réunis, nous résisterons, même au prix de notre sang; mais je prie Dieu tout-puissant que jamais cela n'arrive (5). »

(1) Voir Gage à Hillsborough, 17 juin 1768, et le rapport du conseil.

(2) Mémoire des commissaires, dans les Lettres, etc., 120.

(3) Hutchinson à Jackson, 18 juin 1768.

(4) Bernard à Hillsborough, 16 juin 1768.

(5) Lettre anonyme, signée G., aux commissaires des douanes, 14 juin 1768; Lettres, etc., 137.

Cependant le comité, composant un cortège de onze chaises, se rendit à la demeure du gouverneur de la contrée, pour lui présenter l'adresse, dans laquelle la ville réclamait pour la province le droit exclusif de se taxer elle-même, exprimait l'espoir de ne plus jamais voir le bureau des douanes reprendre l'exercice de ses fonctions, faisait des observations sur l'enrôlement des matelots et demandait l'éloignement du *Romney* de la rade. L'adresse qu'Otis avait approuvée et avait probablement contribué à rédiger, était ainsi conçue : « Entrer en lutte avec notre mère patrie serait l'extrémité la plus déplorable et la plus terrible ; mais abandonner honteusement la seule garantie que nous et nos descendants possédions, de jouir de notre existence et de nos propriétés, et cela sans le moindre effort, serait chose si humiliante et si lâche, que nous ne pouvons en supporter l'idée. Il dépend de votre choix d'empêcher ce peuple malheureux et justement irrité d'aller trop loin, ou de lui éviter la honte et le reproche de faire trop peu (1). »

Bernard accueillit l'adresse avec une politesse obséquieuse ; puis, le lendemain, il donna par écrit une réponse inoffensive, dans laquelle il dégageait sa responsabilité des mesures dont on se plaignait, et promettait, non pas, à la vérité, de faire éloigner le *Romney*, mais d'empêcher l'enrôlement des matelots. « Je me croirai, » dit-il, « très hautement honoré, si je puis servir, dans la plus modeste mesure, d'instrument pour maintenir un accord parfait entre vous et la mère patrie (2). »

A peine eut-il envoyé ce message, que lui-même et tous

(1) Adresse des habitants de la ville de Boston, dans Hutchinson ; *Histoire*, III, Appendice. J. Hutchinson a soin d'omettre la réponse de Bernard.

(2) Réponse de Bernard à la ville de Boston ; *Chronique de Boston* pour 1768, page 253.

les officiers de la couronne s'occupèrent sur-le-champ et de concert (1) à obtenir l'envoi à Boston des régiments commandés. Les commissaires des douanes voyaient dans les troubles du 10 juin « une insurrection plutôt qu'une émeute (2). » Un écrivain anonyme, protégé par les commissaires, déclara « qu'il existait certainement un projet arrêté de s'opposer même au débarquement des troupes du roi ; que les fauteurs des maux actuels étaient prêts à se démasquer et à manifester ouvertement leur dessein ancien et caché de se révolter. » « Que le passant lise, » écrivait un autre ; « sans une prompt intervention, il s'élèvera une grande tempête (3). » Le contrôleur et même le digne collecteur rapportèrent qu'il régnait un « esprit général d'insurrection, non seulement dans la ville, mais dans toute la province (4). » Le 15 juin, les commissaires des douanes écrivirent à Gage et à Hood, pour leur demander, dorénavant, protection ; « car, » disaient-ils, « les meneurs du peuple de Boston le pousseront à se soulever ouvertement (5). »

Ils rapportèrent aux lords de la trésorerie qu'il y avait « un plan vaste, et concerté depuis longtemps, de résistance à l'autorité de la Grande Bretagne, » plan qui avait éclaté « en acte de violence plutôt qu'on ne se le proposait ; » puis ils é mirent l'opinion « que rien, sinon le déploiement immédiat de la force militaire, ne pourrait empêcher une révolte ouverte de la ville de Boston et probablement des provinces (6). »

(1) *Appel au monde*, 19, 20.

(2) Les commissaires à Bernard, 13 juin 1768 ; *Lettres au ministère*, 134.

(3) Lettre d'un gentleman de caractère, 14 juin 1768 ; *Lettres au ministère*, 140, 141.

(4) Harrison et Hallowell aux commissaires, 14 juin 1768 ; *Lettres au ministère*, 136.

(5) Les commissaires au général Gage et au commodore Hood, 15 juin 1768 ; *Lettres au ministère*, 137.

(6) Les commissaires aux lords de la trésorerie, 16 juin 1768.

« Si ce n'est pas là une révolte, » écrivit Bernard à Hillsborough, « les meneurs des fils de la liberté doivent fausser leurs expressions et déguiser leurs desseins (1). » Hutchinson communiqua l'alarme à ses divers correspondants, spécialement à Wately (2), à qui Paxton donna également avis que « tous les amis du gouvernement étaient d'opinion qu'à défaut d'envoi immédiat de deux ou trois régiments, Boston se soulèverait ouvertement (3). » Pour expliquer et appuyer ces missives, leurs auteurs envoyèrent à Londres comme émissaire le contrôleur Hollowell (4).

Envoyer des troupes à Boston, c'était le moyen le plus sûr de hâter une insurrection; les lettres sollicitant cet envoi avaient pu être tenues secrètes, mais la ville n'en devina pas moins leur but; aussi dans le meeting légal du vendredi 17, en donnant à ses représentants ses instructions rédigées par John Adam (5), formula-t-elle ses sentiments. « Après le rappel du dernier acte du timbre concernant l'Amérique, » disait-elle, « nous étions heureux de l'agréable perspective de voir la tranquillité et la concorde se rétablir. Mais le principe sur lequel se basait cet acte détestable continue à dominer pleinement et on persiste encore à exiger de l'Amérique un revenu destiné à entretenir l'oisiveté et le luxe d'un essaim de fonctionnaires et de pensionnaires. C'est notre résolution bien arrêtée, de conserver notre fidélité et notre subordination légitime au parlement anglais, comme pouvoir législatif suprême, dans toutes les circonstances

(1) Bernard à Hillsborough, 16-18 juin 1768.

(2) Comparez Whately à Grenville, 26 juillet 1768; dans les *Documents des Grenvilles*, IV, 322. « Je sais maintenant, » etc., etc.

(3) Charles Paxton à T. Whately, dans les *Lettres*, etc., 41.

(4) Bernard à Hillsborough, P. S. 18 juin 1768. Hutchinson à Whately, 18 juin 1768.

(5) J. Adams; *Œuvres*, II, 215, III, 501.

nécessaires au salut de l'empire britannique tout entier. En même temps c'est notre résolution irrévocable, de soutenir et de revendiquer nos chers et inappréciables droits et libertés, au risque même de notre vie et de nos biens; et nous avons la pleine et raisonnable confiance que tout dessein formé contre eux ne réussira jamais.

« Toute personne qui sollicitera ou provoquera l'envoi de troupes en ce moment, est l'ennemi de cette ville et de la province, et un perturbateur de la paix et du bon ordre (1). »

Après avoir voté ces instructions, le meeting des Bostoniens se sépara. L'assemblée, qui tenait sa réunion, avait été témoin des événements; et le lendemain matin, probablement sur la motion d'Otis, elle forma un comité pour s'enquérir « si des mesures avaient été prises ou se prenaient pour la mise à exécution des derniers actes du revenu du parlement au moyen d'une force maritime ou militaire (2). »

Au milieu de ces circonstances, arriva la lettre d'Hillsborough, ordonnant au Massachusetts de casser ses résolutions (3). Après de timides (4) conférences entre Bernard, Hutchinson et Oliver, — après les délais nécessaires pour attendre que les meetings des habitants se terminassent convenablement, — et après les offres de Bernard de jouer le rôle de médiateur (5), le mardi 21 juin, le message fut produit. Dans l'après midi, quand il eut été lu une seconde fois devant la chambre au complet, et devant un auditoire de cent à deux cents personnes entassées dans la galerie (6), Otis parla pendant environ deux heures.

(1) Instructions dans l'Appendice, Hutchinson, III, 489-491.

(2) Bernard à Hillsborough, 18 juin 1768.

(3) Comparez Franklin, *Écrits*, IV, 531.

(4) Gage à Hillsborough, 17 juin 1768.

(5) Bernard à Hillsborough, 18 juin 1768; Lettre 37.

(6) *Ibid.*, 9 sept. 1768.

« Le roi, » dit-il, « ne nomme pour ses ministres que des enfants. Ils n'ont reçu d'autre éducation qu'un voyage en France, d'où ils reviennent imbus des principes serviles de ce pays. Ils ne connaissent rien aux affaires quand ils entrent en charge, et ils n'y restent pas assez longtemps pour acquérir le peu de connaissance que fournit l'expérience; de sorte qu'en réalité ce sont les commis qui traitent les affaires. » Il prononça alors l'éloge d'Olivier Cromwell et vanta les temps antérieurs à son avènement, particulièrement la sentence portée par le peuple d'Angleterre contre son roi; puis il compara l'époque des puritains à l'époque actuelle où le peuple anglais ne connaissait plus ses droits de citoyens. Il fit l'éloge, dans le langage le plus élevé, de « l'élégante, pure et vigoureuse pétition au roi, » adoptée par l'assemblée dans sa dernière session, mais repoussée par le ministre. Enfin, montrant l'impossibilité pour l'assemblée actuelle, de consentir à annuler des mesures prises par une assemblée qui avait cessé d'exister, — mesures qui d'ailleurs avaient déjà été exécutées, — mesures que la chambre approuvait de plus en plus : « J'espère, dit-il, qu'un autre Congrès aura lieu (1). Quand lord Hillsborough saura que nous ne voulons pas casser nos actes, il devra s'appliquer à persuader au parlement de casser les siens. Que l'Angleterre annule les mesures qu'elle a prises, sinon elle est perdue à jamais (2). »

En attendant, le gouverneur se sentit saisi d'une burlesque panique. Tantôt il s'imaginait que le peuple allait se soulever et s'emparer du fort, tantôt il voulait se retirer dans le fort pour s'y mettre en sûreté.

L'assemblée comprenait bien qu'elle délibérerait sur les

(1) Bernard à Hillsborough, 28 juin 1768; Lettre 42.

(2) Post-scriptum MSS. à la lettre de Bernard à Hillsborough, n° 9, du 25 juin au 1^{er} juillet 1768.

questions les plus importantes qui eussent jamais attiré l'attention d'une législature américaine. Elle savait que le ministère tenait à l'humilier. Le continent l'observait pour savoir si elle oserait rester ferme. Elle trouva des consolations dans la sympathie du Connecticut (1) et du New Jersey (2). Mais la lettre de la Virginie (3), lui donna plus de courage que tout le reste. « Voilà un jour glorieux, » dit Samuel Adams, se servant des mêmes expressions qu'il devait répéter sept ans plus tard. « Voilà le plus glorieux que j'ai jamais vu, » répondit son ami Samuel Cooper. Les marchands de Boston se réunirent et renouvelèrent avec succès l'accord de ne rien importer de l'Angleterre (4).

La chambre, se servant de la plume de Samuel Adams (5), adopta, sans y changer un mot, une lettre (6) à lord Hillsborough, dans laquelle elle déclara que la circulaire de février exprimait réellement les sentiments sincères d'une majorité considérable de ses membres et témoignait de leur confiance en la clémence du roi; qu'une pétition à Sa Majesté n'était pas un acte incompatible avec le respect dû à la constitution de l'Angleterre, et qu'on ne devait pas traiter de procédé irritant une adresse à ses concitoyens pour leur dire ce qu'elle avait fait.

(1) Le *speaker* du Connecticut au Massachusetts, 11 juin 1768. *Prior Documents*, 216.

(2) Le *speaker* du New Jersey au Massachusetts, 9 mai 1768. Le gouverneur W. Franklin à Hillsborough, 11 juillet 1768.

(3) Peyton Randolph, *speaker* de la chambre des bourgeois de la Virginie, au *speaker* du Massachusetts, *Prior Documents*, 213. Bradford, *Histoire du Massachusetts*, I, 145. Le passage cité se trouve dans Bradford, mais non dans les *Prior Documents*.

(4) Lettre de Hutchinson à Bollas, 14 juillet 1768.

(5) Eliot, *Dictionnaire biographique de la Nouvelle Angleterre*, sub voce Samuel Adams.

(6) Bradford, *Documents d'État du Massachusetts*, 151. La chambre à lord Hillsborough, 30 juin 1768.

Alors se présenta la grande question; jamais, de mémoire d'homme, la chambre n'avait été plus nombreuse. Les votes furent émis de vive voix; il y eut dix-sept votants qui consentirent à céder et quatre-vingt-douze qui refusèrent de casser les résolutions. L'assemblée termina sa mission par un message au gouverneur, dans laquelle elle confirma les mesures sur lesquelles on lui avait donné l'ordre de revenir. Là-dessus Bernard, tremblant de frayeur (1), la prorogea et puis déclara sa dissolution.

Le Massachusetts se trouva ainsi sans législature. Le peuple ne manifesta pas l'intention de commencer à s'insurger, mais il voulait seulement défendre ses libertés, qui avaient pour elles la sanction du droit naturel et de la tradition historique. « Les Américains, » fit observer le clairvoyant du Châtelet (2), « n'ont plus besoin de la protection de la couronne d'Angleterre et ils voient dans les projets de leur métropole des mesures de tyrannie et d'oppression. » « J'appréhende une rupture entre les deux pays, » avoua Franklin (3). « J'ai toujours été d'opinion, depuis l'avènement de George III, que les choses prendraient la tournure à laquelle vous vous attendez maintenant, » écrivit Hollis (4), à un habitant de la Nouvelle Angleterre, qui présidait l'indépendance; « vous êtes un mauvais peuple. Il y a un péché originel en vous. Vous êtes des fauteurs de liberté et des principes révolutionnaires. »

« La masse tout entière du peuple du New Hampshire était décidée à se ranger du côté du Massachusetts ou à tomber avec lui. » « Il vaut mieux pour les Américains, »

(1) Bernard à Hillsborough, 9 juillet 1768.

(2) Du Châtelet à Choiseul, 21 juin 1768.

(3) Franklin à son fils, 2 juillet 1768; *Œuvres*, VII, 411. Franklin à Joseph Galloway, 2 juillet 1768; *Œuvres*, VII, 412.

(4) T. Hollis à A. Elliot, 1^{er} juillet 1768.

conseilla le bon Langdon (1) de Portsmouth, « que le roi connaisse leurs résolutions extrêmes et le danger d'une séparation violente des colonies de la mère patrie. » « Jamais aucune assemblée sur le continent, » dit Roger Sherman (2), du Connecticut, « ne concédera que le parlement ait le droit de taxer les colonies. » « Le parlement d'Angleterre n'a pas plus de juridiction à exercer sur nous, » déclarèrent les politiques de cette colonie, « que le parlement de Paris (3). » « Nous ne pouvons supposer, » écrivait William Williams (4) de Lebanon, « qu'ils tirent le glaive contre leurs propres enfants; mais s'ils le font, ils auront notre sang, mais ils n'auront pas nos libertés. »

Dans le New York, les marchands continuaient à tenir des meetings, qu'Hillsborough appelait « sinon illégaux et inexcusables, du moins fort peu naturels, fort peu profitables et fort peu convenables. » « La situation des colonies exige une union plus solide (5), » disait-on en Pennsylvanie. « Je ne suis pas prophète, » écrivait Chandler (6), le partisan de l'Église, « mais j'annonce que les colonies éprouveront bientôt des maux pires qu'à l'époque du dernier acte du timbre. » L'assemblée du Maryland traita la lettre de Hillsborough avec le mépris qu'il lui avait ordonné de témoigner pour la circulaire du Massachusetts. « Nous ne nous laisserons pas intimider par quelques expressions sonores et nous ne nous abstiendrons pas de faire ce que nous croirons juste, » dit-elle formellement dans sa réponse (7); et elle envoya ses félicitations

(1) Samuel Langdon à Ezra Stiles, 6 juillet 1768.

(2) Cité dans W. S. Johnson à R. Sherman, 28 sept. 1768.

(3) B. Gale, cité dans W. S. Johnson à B. Gale.

(4) W. Williams à W. S. Johnson, Lebanon, Connecticut, 5 juillet 1768.

(5) John Erving à Ezra Stiles, 1^{er} juillet 1768.

(6) Thomas B. Chandler au rév. D. Johnson, 7 juillet 1768.

(7) La chambre des députés du Maryland au gouv. Sharpe.

au Massachusetts, à cette colonie, leur sœur, à l'opinion de laquelle elle déclarait accéder pleinement (1). » Quant à la Caroline du Sud, elle ne put assez louer les illustres quatre-vingt-douze qui n'avaient pas voulu casser leurs résolutions; elle leur porta des toasts dans des banquets et elle fit en leur honneur des promenades nocturnes dans les rues de Charleston, à la lueur de quatre-vingt-douze torches.

Les hommes d'État de l'Angleterre adoptèrent aveuglément des mesures pour réaliser leur politique restrictive (2); ils établirent en Amérique des cours de vice-amirauté : à Halifax, Boston, Philadelphie et Charleston (3), d'après le système de Grenville; ils prélevèrent un à-compte de la dépense sur l'échiquier de l'acte du timbre, de sorte qu'ils tirèrent sur la caisse d'amortissement pour liquider les pertes (4); ou bien ils imaginèrent d'offrir aux colonies une représentation partielle et insuffisante au sein du parlement (5); ils témoignaient ainsi de leur peu d'attention au caractère des événements qui allaient aboutir à la rénovation du monde. Ce n'est pas ainsi que se comportèrent les Américains. Des théologiens de village étudièrent le livre de la révélation (6), pour y découvrir quel sceau devait bientôt se briser, quel ange devait bientôt faire retentir sa trompette. « Est-ce que Dieu dans sa providence (7), » se disaient mutuellement

(1) Le Maryland au Massachusetts, 23 juin 1768; reçu au commencement de juillet, *Prior Documents*, 219.

(2) Thomas Bradshaw à John Pownall, 8 juillet 1768. Circulaire de Hillsborough, du 11 juillet 1768.

(3) Minute de la trésorerie du 30 juin 1768.

(4) Grey Cooper à l'auditeur du revenu, 1^{er} juillet 1768. Le même au même, 5 juillet 1768.

(5) George Grenville au gouv. Pownall, 17 juillet 1768, dans Pownall, *Administration des colonies*, II, 113, dans l'édition de 1777.

(6) La révélation de Saint-Jean le théologien, ch. XVI.

(7) Ezra Stiles, *correspondance*, juillet 1768.

les ministres de la Nouvelle Angleterre, « ne prépare pas la voie à de remarquables révolutions dans la chrétienté, aussi bien en politique qu'en religion? » Puis, pesant les prophéties du Nouveau Testament, ils se convainquirent que « le temps était bien proche où l'homme de péché serait abattu et où l'Église, » ce qui, dans la bouche des théologiens de la Nouvelle Angleterre, signifiait la liberté civile et religieuse, « s'élèverait et se répandrait parmi les nations. »

Qui oserait nier que la race humaine ne possède une vie propre et ne progresse d'elle-même, qu'elle ne soumette les intelligences multiples qui la composent aux vérités maîtresses qu'elle développe à mesure qu'elle avance? Pendant que la Nouvelle Angleterre puisait dans la Bible la preuve de l'imminence du renversement de la tyrannie, Turgot à Paris, exposait à David Hume, la perfectibilité et le mouvement progressif du genre humain (1). « Le gouvernement anglais, » disait-il, « est bien loin d'être un gouvernement éclairé, quoiqu'à présent il n'y en ait pas réellement de tel. Mais la tyrannie, ligée avec la superstition, s'efforce en vain d'étouffer la lumière par des moyens aussi détestables qu'inutiles; le monde sera conduit à travers des désordres passagers vers une condition plus heureuse. »

L'émancipation de l'Amérique devait former une étape glorieuse dans la voie du progrès; elle constituait le principal objet de l'attention du ministre français des affaires étrangères. « Nous devons mettre de côté les projets et attendre les faits, » écrivait Choiseul (2) à Du Châtelet, au mois de juillet, après un entretien de six heures avec une personne connaissant intimement l'Amérique. « Mon idée, qui n'est

(1) Turgot à Hume, Paris, 3 juillet 1768, dans Burton, *Hume*, III, 163, 164.

(2) Extrait de la lettre du 15 juillet 1768 à Monsieur le comte du Châtelet.

peut-être qu'une rêverie, est d'examiner la possibilité d'un traité de commerce, embrassant à la fois l'importation et l'exportation, et dont les avantages évidents pourraient attirer les Américains. Ne serait-il pas possible de leur présenter, au moment de la rupture, un intérêt assez puissant pour les détacher tout d'un coup de leur métropole? D'après les pronostics des gens sensés, qui ont eu l'occasion d'étudier le caractère des Américains et de mesurer leurs progrès journaliers vers l'esprit d'indépendance, cette séparation des colonies américaines de la métropole doit arriver, tôt ou tard. Le plan que je propose en hâte l'époque.

« Il est du véritable intérêt des colonies d'assurer à jamais leur liberté complète et d'établir leur commerce direct avec la France et avec le monde. Le grand point sera de garantir leur neutralité, qui nécessairement amènera un traité d'alliance avec la France et l'Espagne. Elles peuvent manquer de confiance dans la force de notre marine; elles peuvent concevoir des soupçons sur notre fidélité à remplir nos engagements; elles peuvent craindre les flottes anglaises; elles peuvent supposer le succès de celles-ci contre les Espagnols et contre nous-mêmes, je vois toutes ces difficultés et je ne m'en dissimule pas la gravité; mais je vois aussi l'intérêt dominant des Américains de profiter de l'occasion d'une rupture pour établir leur indépendance. Cela ne peut pas s'effectuer sans risque; mais celui qui s'arrêtera aux difficultés ne tentera jamais rien.

« Nous avons toute raison d'espérer que le gouvernement de ce côté-ci se conduira de manière à aggraver la rupture et non à la terminer. C'est la voie qu'il suit. Quelques observateurs sagaces pensent, il est vrai, qu'il est non seulement possible, mais aisé de concilier les intérêts des colonies et ceux de la mère patrie; mais j'aperçois bien des obstacles dans le chemin; je rencontre un trop grand nombre de per-

sonnes qui partagent ma manière de penser, et la marche poursuivie jusqu'à présent par le gouvernement anglais me semble complètement opposée à ce qui devrait se faire pour effectuer cette conciliation.»

Tandis que le temps et la marche de l'humanité, les principes de la liberté anglaise, l'impulsion de la philosophie en Europe, et la politique de la France concouraient tous à l'émancipation de l'Amérique, l'administration anglaise des colonies, qui devait se placer comme une barrière contre la destinée et arrêter la force naturelle des causes morales dans leur influence sur les affaires humaines, hésitait dans le choix des mesures à prendre entre la terreur et la ruse. Par suite de l'opinion qui prévalait de la capacité de Hillsborough, les autres ministres abandonnaient beaucoup trop à sa direction (1) les affaires américaines; et lui-même recevait l'impulsion de Bernard. Ce gouverneur favori promit au conseil du Massachusetts, de soutenir leur pétition relative au redressement des griefs, si ses membres voulaient ne pas s'occuper de discuter la question du pouvoir du parlement. Le conseil suivit cet avis (2) et Bernard, comme pour remplir son engagement, écrivit une lettre, qu'il montra à plusieurs des membres, et dans laquelle il recommandait la partie de la pétition où l'on sollicitait le changement des

(1) Franklin, *Écrits*, IV, 327. Naissance et progrès des différends entre la Grande Bretagne et les colonies d'Amérique.

(2) Voir les actes du gouverneur et du conseil de la province de la baie du Massachusetts, du 30 juin 1768, du 7 juillet 1768, ainsi que la pétition du conseil au roi. « S'il devenait évident pour Votre Majesté qu'il n'est avantageux ni à la Grande Bretagne, ni à ses colonies (à l'égard desquelles votre sollicitude paternelle est manifeste), qu'un revenu soit tiré des colonies, nous implorons de Votre Majesté la gracieuse recommandation au parlement de délivrer vos sujets américains de la mise à exécution des différents actes portés à cette fin, » etc., etc. Voir l'Appendice aux *Lettres à Hillsborough*, etc., etc.



actes qui ordonnaient de tirer un revenu des colonies (1). Puis, dans une lettre secrète de la même date, il s'éleva avec force (2) contre le rappel ou contre un adoucissement quelconque du dernier acte du revenu; pour calmer sa conscience au sujet de cette duplicité, il disait que « tirer un revenu des colonies, » signifiait l'exporter de chez elles; et qu'il désirait, au contraire, voir le revenu provenant des droits de port dépensé par les officiers de la couronne résidant en Amérique (3).

La Grande Bretagne, à cette époque, avait un secrétaire des colonies, qui encouragea cette duplicité et écrivit une réponse, destinée à être produite au conseil (4), qui continuait la déception et se servait même du nom du roi comme complice de la fausseté (5). Hillsborough but avidement à la coupe de la flatterie qu'on lui offrait et il affecta du chagrin en montrant au roi les expressions si partiales de son correspondant (6). En entreprenant la « tâche vraiment ardue de ramener le bon ordre en Amérique, » il se félicita d'avoir « l'assistance d'un gouverneur zélé, capable et actif, » tel que Bernard, qui avait appris à Hutchinson à pouvoir lui succéder et à qui on promit maintenant le rang de baronnet et l'administration de la Virginie.

(1) Bernard à Hillsborough, 16 juillet 1768, première partie. Comparez le même au même, 30 nov. 1768; dans les *Lettres à Hillsborough*, 27, 28.

(2) Bernard à Hillsborough, n° II, seconde partie, 16 juillet 1768. Je suis redevable de ma copie de cette seconde partie à mon ami P. Force de Washington. Elle a été faite sur le Livre même des lettres de Bernard. Quant à la lettre elle-même, elle a été conservée également dans le bureau des papiers d'État de l'Angleterre.

(3) Comparez Bowdoin à Hillsborough, 15 avril 1769. Or Bowdoin ne connaissait pas la seconde partie, la partie secrète de la lettre de Bernard, de juillet 1768.

(4) Bernard à Hillsborough, 30 nov. 1768.

(5) Hillsborough à Bernard, 14 sept. 1768.

(6) *Ibid.*, 11 juillet 1768.

CHAPITRE XXXV

LES RÉGULATEURS DE LA CAROLINE DU NORD. — SUITE DE L'ADMINISTRATION DES COLONIES PAR HILLSBOROUGH. (1768).

Le ministère irrité. — Intrigues avec la Corse. — Politique du cabinet anglais vis-à-vis de l'Amérique. — Boston célèbre le 14 août. — Curiosité de Choiseul. — Avis de Mansfield et de Camden. — Défectuosités du système judiciaire de la Caroline du Sud. — Les régulateurs de la Caroline du Nord.

Le peuple de Boston avait encouru la défaveur de presque tout le monde en Angleterre (1). Rockingham même avait perdu toute patience, et disait que les Américains avaient enlevé à leurs amis de ce côté de l'eau la possibilité d'alléguer dans leur intérêt une ombre d'excuse (2). Tel était l'état du sentiment public, quand, le 19 juillet, Hallowell arriva à Londres, porteur de lettres faisant un récit exagéré de ce qui s'était passé à Boston, le 10 juin. Ces nouvelles furent accueillies avec une consternation universelle; Londres, Liverpool et Bristol concurent des inquiétudes; les

(1) W. S. Johnson à Thaddeus Burr, Londres, 28 juillet 1768.

(2) N. Rogers à Hutchinson, 2 juillet 1768.

fonds publics baissèrent considérablement et continuèrent à baisser. Le bruit se répandit aussi d'une suspension du commerce; or l'Amérique devait aux marchands et fabricants anglais une somme de quatre millions de livres sterling (1).

Dans le ministère, la colère étouffa tout autre sentiment; presque tous les membres du cabinet furent unanimes à demander « vengeance contre cette insolente ville » de Boston (2). La pensée de rétablir le calme en rappelant ou en modifiant l'acte se trouva radicalement écartée. « Si le gouvernement, » dirent les ministres, « cède actuellement comme il l'a fait à l'occasion de l'acte du timbre, c'en est fait de son autorité en Amérique. » Comme Grafton s'était retiré à la campagne (3), Hallowell fut interrogé à l'hôtel de la trésorerie, en présence de lord North et de Jenkinson (4). Il représenta que la détermination de violer les lois du revenu n'était pas générale; que l'esprit qui se manifestait à Boston ne s'étendait pas au delà des limites de la ville; que Salem et Marblehead ne faisaient pas opposition au paiement des droits; que le peuple de la campagne ne ferait pas cause commune avec Boston si celle-ci voulait actuellement résister au gouvernement; enfin que les quatre commissaires réfugiés dans le fort ne pouvaient pas rentrer en ville, tant qu'on n'aurait pas pris des mesures pour les protéger.

Le mémoire des commissaires eux-mêmes aux lords de la

(1) Francès à Choiseul, 22 juillet 1768.

(2) Post-scriptum à la lettre du 23 juillet 1768 de W. S. Johnson à W. Pitkin.

(3) Hamilton à Calcraft, 24 juillet 1768. *Corr. de Chath.*, III, 335. Francès à Choiseul, 29 juillet 1768.

(4) Chambre de la trésorerie, 21 juillet 1768. Présents, lord North, M. Campbell et M. Jenkinson.

trésorerie annonçait « qu'on concertait depuis longtemps à Boston un vaste plan de résistance à l'autorité de la Grande Bretagne; que le peuple de cette ville s'était jeté dans des actes de violence plus tôt qu'on n'en avait eu l'intention; que le déploiement immédiat de la force militaire pouvait seul empêcher une révolte ouverte de la ville, révolte qui se propagerait probablement dans toutes les provinces (1). » Le contre-mémoire en faveur de Boston, prouvant que l'émeute avait eu pour cause les procédés imprudents et violents des officiers du *Romney* (2), n'attira guère l'attention. En même temps (3) arrivèrent les lettres de la Virginie avec ses pétitions et son mémoire, « s'exprimant, » disait Blair, le président du conseil, « avec modération et avec une soumission respectueuse, » mais articulant, sous le langage le plus calme, une protestation contre le droit du parlement de taxer l'Amérique pour en obtenir un revenu.

Le parti de Bedford et le duc lui-même parlèrent ouvertement de la nécessité d'employer la force pour soumettre les habitants de Boston et de faire un exemple frappant des plus séditeux, afin d'inspirer de la terreur (4) aux autres colonies. Cette politique, dit Weymouth, sera adoptée.

Shelburne, au contraire, fit observer qu'on exagérât beaucoup trop la difficulté; qu'on en comprenait l'origine, les principes et les conséquences; qu'il serait absurde de vouloir envoyer en Amérique un seul soldat, ou un seul vaisseau de guerre de plus, pour réduire des colonies, qui re-

(1) Récit des faits relatifs aux affaires américaines; Thomas Bradshaw à J. Pownal, 22 juillet 1768.

(2) Mémoires de De Berdt, 24 juillet 1768. Douze *affidavits* envoyés de Boston en juin.

(3) Récit des faits relatifs aux affaires américaines.

(4) Francès à Choiseul, 29 juillet 1768.

viendraient d'elles-mêmes à la mère patrie, par attachement et par intérêt, dès qu'on serait tombé d'accord sur la forme de leurs contributions (1). Mais son opinion n'eut d'autre effet que celui de porter le roi à demander « journallement » avec plus d'instance à Grafton le renvoi de Shelburne (2).

Le cabinet se sentit également « fort contrarié » de la répugnance de Shelburne à s'engager dans des intrigues secrètes avec la Corse, qui résistait à sa cession à la France par Gênes. La question fut donc soustraite à la direction de Shelburne, et ses collègues se chargèrent de cet acte de mauvaise foi (3). Sans en être priés par Paoli, le général des insurgés, ils lui envoyèrent, en qualité d'émissaire de l'Angleterre, un Genevois, nommé Durant, auquel ils donnèrent des instructions écrites (4) aussi bien que verbales.

On reconnut que Paoli manquait de tout, — d'argent, d'artillerie, de navires armés, de mousquets munis de baïonnettes et de petites pièces de campagne, susceptibles d'être transportées à dos de mulets (5); pourtant il donna l'assurance que lui-même et le peuple corse étaient bien déterminés à défendre leur commune liberté (6); et il persuada le ministère anglais que, s'il venait à réunir ce dont il avait besoin, il pourrait tenir pendant dix-huit mois (7). « On ne perdit pas un moment pour fournir la plupart des articles demandés par les Corses, » « de manière pourtant à risquer le moins possible une rupture avec la France; » « et en effet on leur procura plusieurs milliers d'armes de toute espèce,

(1) Francès à Choiseul, 29 juillet 1768.

(2) Grafton, *Autobiographie*.

(3) *Ibid.*

(4) Grafton à Dunant dans Grafton, *Autobiographie*.

(5) Conférence de Dunant avec le général Paoli, 24 juillet 1768.

(6) Pasquali di Paoli au duc de Grafton, 24 juillet 1768.

(7) Grafton, *Autobiographie*.

prises dans les magasins de la Tour; mais cet envoi s'effectua de façon à ne pas laisser de preuve que le gouvernement y fût pour quelque chose. » Tandis que les ministres anglais se réjouissaient à la pensée de déjouer les projets de la France, ils eurent le déplaisir de voir Paoli lui-même obligé de se retirer par Livourne en Angleterre. Quoi qu'il en soit, leur intervention notoire resta gravée dans la mémoire de la France comme un précédent à noter.

Quand, le 27 juillet, le cabinet fut définitivement d'accord sur les mesures à poursuivre à l'égard de l'Amérique, il chercha à unir toute l'Angleterre, en basant sa politique sur l'acte déclaratoire de Rockingham, et à diviser l'Amérique, en ne procédant sévèrement que contre Boston.

Quant à la Virginie, il fut résolu à très juste titre que l'emploi de gouverneur ne serait pas davantage une sinécure, comme cela avait eu lieu pendant trois quarts de siècle; aussi Amherst (1), qui ne voulait pas quitter l'Angleterre pour aller résider en Amérique, se vit-il démissionné et, en dernier lieu, indemnisé.

On dut procéder à la nomination d'un nouveau gouverneur; on jeta les yeux sur lord Botetourt; c'était un choix judicieux; Bottetourt était non seulement un homme affable, de manières agréables, appliqué aux affaires, mais encore il était sincère et franc, et bien certainement il écrirait sans crainte et ouvertement ce qu'il penserait de la Virginie et ne demanderait jamais au secrétaire d'État de cacher ses rapports. Il devait être conduit dans son gouvernement par un vaisseau de soixante-quatorze canons et emmener avec lui une magnifique voiture d'apparat. Il devait convoquer une nouvelle législature, en installer les membres, ainsi

(1) Hillsborough à Amherst, 27 juillet 1768; Junius, II, 216. Francès à Choiseul, 5 avril 1768.

que ceux du conseil (1), et les approuver presque en toute chose, sauf dans la dénégation formelle de l'autorité du parlement (2). C'eût été un mal pour l'indépendance de l'Amérique, si l'on avait envoyé un pareil homme au Massachusetts.

Mais « il ne sera pas très difficile, » dit Camden (3), « d'en finir avec le Massachusetts, si cette province est la seule désobéissante. » Il déclara qu'on n'userait d'aucun ménagement vis-à-vis de Boston (4). Le cri général était qu'il fallait la faire repentir de son insolence, et ne pas lui permettre davantage de menacer dans ses meetings de ville et de braver le gouvernement de la Grande Bretagne (5). Deux régiments supplémentaires de cinq cents hommes chacun et une frégate devaient y être envoyés sur le champ; le vaisseau de ligne, qui devait conduire Botetourt en Virginie,

(1) Voir *Récit des faits*, Hillsborough à Bernard, 30 juillet 1768; François à Choiseul, 5 août 1768.

(2) Instructions pour lord Botetourt, datées du 21 août 1768.

(3) Voir Camden à Grafton, 4 sept. 1768, dans Grafton, *Autobiographie*.

(4) Les mémoires de Grafton ne laissent entrevoir aucun dissentiment entre lui et Camden. Tous deux consentirent à expulser Shelburne du ministère.

Ceux qui écrivirent des lettres de Londres confirmèrent cette adhésion. Comparez Israël Mauduit à Hutchinson, 11 avril 1767 et 15 déc. 1767, et 19 fév. 1769, ainsi que l'extrait d'une lettre insérée dans la *Chronique de Boston* du 31 oct. - 7 nov. 1768, p. 427, qui doit être un extrait d'une lettre d'Israël Mauduit à Hutchinson, écrite après la réunion du cabinet du 27 juillet, ainsi que cela résulte d'une lettre du même au même du 10 fév. 1769.

« Ces ministres sont les amis du duc de Bedford; tous professent les mêmes sentiments à l'égard de l'Amérique, et le duc de Grafton convient d'être actuellement du même avis. » 15 déc. 1767.

« Lord Camden ira aussi loin que qui que ce soit dans la mise à exécution de cet acte (l'acte déclaratoire du pouvoir de taxer). » Lettre de 1768. « Le duc de Grafton est certainement bien déterminé à soutenir le gouvernement du roi. » Ibid.

(5) Israël Mauduit à Hutchinson, dans le *Boston Chronicle*, I., 428.

pourrait aussi séjourner dans ces parages. Hillsborough avait résolu de changer la charte du Massachusetts; et il transmit aussi l'ordre de s'informer « si quelques personnes n'avaient pas posé des actes, qui, en vertu du statut de Henri VIII (1) contre le crime de trahison commis au dehors, pourraient justifier leur transport en Angleterre pour y être jugées par la cour du banc du roi (2). »

La ville de Salem (3), dont les représentants, contrairement toutefois à l'opinion de leurs constituants, s'étaient prononcés en faveur de l'annulation des résolutions du Massachusetts, fut indiquée comme la future capitale de la province. Maintenant Boston devait trembler, « car, » disait le secrétaire d'État, « la couronne maintiendra les lois, et les sujets devront s'y soumettre. »

A cette époque, Bernard reçut de Gage, en conséquence des ordres antérieurs venus d'Angleterre, une offre de troupes, s'il voulait faire une réquisition à ce sujet. Mais le conseil, après une juste appréciation des événements, émit l'opinion, que le pouvoir civil n'avait pas besoin de l'appui des troupes, et qu'il n'était pas à l'avantage du service de Sa Majesté, ni de la tranquillité de la province, que pareille réquisition fût faite. Bernard n'osa pas avouer ses propres sentiments (4); mais, dans son dépit, il écrivit à Hillsborough pour en obtenir « l'ordre positif (5) » de ne pas convoquer « de nouvelles assemblées, tant que le peuple ne se serait pas formé des notions plus vraies de ses droits et de ses intérêts. »

(1) 35 Henri VIII, ch. II.

(2) Hillsborough à Bernard, 30 juillet 1768.

(3) Comparez Bernard à Hillsborough, 6 août 1768 et interrogatoire de Hallowell.

(4) Bernard à Hillsborough, 6 août 1768.

(5) Bernard à Gage, 30 juillet 1768.

L'avis du conseil avait été inspiré par un sentiment de loyauté. Toutes les tentatives concertées pour cesser les importations avaient échoué jusque-là ; la menace de l'arrivée des troupes fit revivre ce projet, et, au commencement d'août, la plupart des marchands de la ville de Boston souscrivirent l'accord qu'ils ne feraient plus venir de la Grande Bretagne aucune espèce de marchandises, sauf un petit nombre d'articles de première nécessité, pendant l'année suivante, à partir du 1^{er} janvier 1769 ; et qu'ils n'importeraient plus ni thé, ni papier, ni verre, ni peintures ou couleurs, tant que l'acte imposant des droits sur ces objets n'aurait pas été révoqué (1).

A l'anniversaire du 14 août (2), les rues de Boston retentirent de chants en l'honneur de la liberté, et les habitants se promirent entre eux que tous les siècles futurs applaudiraient à leur courage.

Venez, vous tous, braves Américains, donnez-vous la main ;
En restant unis nous demeurerons debout, en nous divisant, nous tomberons ;
La mort, nous pouvons la supporter, mais la servitude, nous la dédaignons ;
Car la honte est plus redoutable pour la liberté que la souffrance.

Nous sommes nés dans la liberté, nous voulons vivre dans la liberté,
Nos bourses sont prêtes,
Debout, enfants, debout ;

Nous donnerons notre argent, non comme des esclaves, mais comme des hommes libres.

L'administration anglaise était aveugle devant les dangers qu'elle courait, et elle croyait l'union impossible (3). Vous apprendrez ce qui transpire en Amérique bien mieux dans la ville qu'à la cour, » écrivait Choiseul (4) au ministre fran-

(1) État des désordres, confusions, etc. Bernard à Hillsborough, 9 août 1768 ; et Hutchinson à T. Whately, 10 août 1768.

(2) Francès à Choiseul, 20 sept. 1768 ; Bernard à Hillsborough, 29 août 1768.

(3) Francès à Choiseul, 5 août 1768.

(4) Choiseul à Francès, Compiègne, 6 août 1768.

çais en Angleterre. « Ne vous inquiétez jamais de ce que dit lord Hillsborough, » écrivit-il de nouveau ; « les communications privées des marchands américains à leurs correspondants de Londres sont bien plus dignes de foi (1). »

Le docile envoyé chercha des renseignements de tous les côtés, — spécialement auprès de Franklin, qui, mieux que personne en Angleterre, émettait les avis les plus prophétiques et avec le plus de bienveillance et de loyauté. « Il a prédit depuis des années aux ministres les conséquences inévitables de leurs mesures concernant l'Amérique, » dit l'ambassadeur français (2) ; « c'est un homme d'une rare intelligence et bien disposé pour l'Angleterre ; mais, heureusement, on le consulte très peu. » Tandis que le gouvernement anglais négligeait les occasions d'acquérir des informations certaines sur l'Amérique, Choiseul, lui, recueillait les journaux, les documents, les résolutions, les instructions des villes et même les sermons des ministres puritains, et avec une sagacité clairvoyante et un soin sincère, il se mit à dresser ses batteries.

« Les forces des Anglais en Amérique se montent à peine à dix mille hommes, et ils n'ont pas de cavalerie, » ajoutait sans passion l'homme d'État français ; « mais la milice des colonies compte quatre cent mille hommes, y compris plusieurs régiments de cavalerie. Le peuple est plein d'enthousiasme pour la liberté, et il a hérité d'un esprit républicain, que la conscience de sa force et les circonstances peuvent pousser à l'extrême. Il ne se laissera pas intimider par la présence de troupes trop peu nombreuses pour causer de l'alarme. » Choiseul conclut de ces renseignements qu'il

(1) Choiseul à Francès, 27 août 1768.

(2) Francès à Choiseul, 12 août 1768.

serait dangereux pour l'Angleterre de chercher à réduire les colonies par la force.

« Mais pourquoi, » demanda-t-il (1), « n'admettrait-on pas comme membres du parlement des députés de chaque colonie? » Il lui fut répondu (2) que « les Américains étaient contraires à une pareille solution, parce qu'ils ne pourraient pas obtenir une représentation proportionnée à leur population et qu'ils se verraient ainsi accablés par la supériorité du nombre; parce que l'éloignement rendrait leur service régulier au parlement impossible; enfin parce qu'ils connaissent trop bien la vénalité et la corruption de ce corps de l'État pour vouloir lui confier leurs intérêts. Ils n'avaient d'autres représentants à Londres que des agents, qui les informaient exactement de tous les projets qui pouvaient être nuisibles aux colonies. » Ces raisons convinquirent Choiseul (3) qu'une représentation américaine dans le parlement était impraticable; mais aussi que « tout autre moyen de conciliation » éprouverait encore plus de difficulté, et que l'unanimité des Américains forcerait le gouvernement anglais ou à risquer les mesures les plus violentes, ou à céder.

Quand l'Angleterre apprit, le 19 août, que le Massachusetts avait, à une majorité considérable de ses représentants, refusé de casser les résolutions de l'hiver précédent, lord Mansfield fut d'avis de faire comparaître tous les membres de la dernière assemblée législative de Boston, pour leur faire rendre compte de leur conduite, et d'exercer toute la rigueur des lois contre ceux qui persisteraient dans leur refus de se soumettre au parlement (4). « Où la rébellion

- (1) Choiseul à Francès, 21 août 1768.
- (2) Francès à Choiseul, 26 août 1768.
- (3) Choiseul à Francès, 7 sept. 1768.
- (4) Francès à Choiseul, 29 sept. 1768.

commence, » dit-il, « les lois disparaissent, et ils ne peuvent en invoquer aucune en leur faveur (1). »

Il avoua à l'ambassadeur d'Espagne que l'affaire des colonies était la plus grave et la plus importante que l'Angleterre eût eue depuis 1688, et qu'elle était le début d'une série longue et même infinie de révolutions. « Les Américains, » soutint-il, « doivent être forcés d'abord de se soumettre à l'autorité du parlement; c'est seulement après les avoir réduits à la plus complète obéissance que l'on peut faire une enquête au sujet de leurs griefs réels ou prétendus (2). » La question intéressait toutes les cours d'Europe; elle était suivie avec attention à Madrid et formait le thème universel des conversations à Paris, où Fuentès, le ministre espagnol, exprimait l'espoir « de voir les Anglais maîtriser leurs colonies, de peur que l'incendie ne gagnât aussi les colonies espagnoles (3). »

« Je crains l'avenir, » dit Camden, « parce que les colons sont plus modérés et par conséquent plus déterminés dans leur opposition actuelle qu'ils ne l'ont été à propos de l'acte du timbre. » « Que faut-il faire? » demanda Grafton. « En vérité, mon cher lord, je ne le sais pas, lui répondit Camden. Le parlement ne peut révoquer l'acte en question, parce que ce serait admettre que le principe des Américains est juste, et que sa doctrine à lui est erronée. Il doit donc faire exécuter la loi. Comment? Je l'ignore. Boston est à la tête du mouvement; s'il y a une province qui doive être châtiée, c'est bien celle-ci qui le mérite (4). »

En attendant, le système qui subordonnait le gouverne-

- (1) Francès à Choiseul, 16 sept. 1768.
- (2) Francès à Choiseul, 23 sept. 1768.
- (3) Walpole, George III, III, 253.
- (4) Grafton, *Autobiographie*, Camden à Grafton, 4 sept. 1768; Campbell, V, 279, date cette lettre du 4 octobre.

ment colonial aux profits du patronage, produisait partout ses résultats naturels. Dans la Caroline du Sud, les bénéfices de la charge de prévôt-maréchal étaient perçus, en vertu d'une patente, par un titulaire résidant en Angleterre (1); son lieutenant avait le monopole d'instruire et de vider les procès dans toute la province, sans être obligé pourtant de fréquenter d'autres tribunaux que ceux de Charleston. Il s'ensuivait que les pâtres près de la frontière arrangeaient eux-mêmes leurs différends et réglaient leur propre police, même aux risques d'une guerre civile (2).

Le sang des « rebelles » contre l'oppression fut versé, pour la première fois, chez les colons des branches de la Cape Fear River. Les émigrants qui habitaient les clairières élevées de la Caroline du Nord, bien qu'occupant des terres riches, n'avaient guère de monnaie ou de valeur courante; cependant, comme le revenu de la province se prélevait au moyen d'une capitation (3), le plus pauvre ouvrier devait y contribuer autant que le marchand le plus opulent. Les shérifs étaient devenus insolents et arbitraires; souvent ils faisaient des saisies du quadruple même de la valeur de la taxe, et ils se cachaient du propriétaire, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour lui de racheter sa propriété. Ce procédé était d'autant plus odieux, que le gouverneur employait une partie du produit à se construire un palais coûteux jusqu'à l'extravagance, et que l'autre partie devenait notoirement la proie de la malversation. Les collecteurs et tous les fonctionnaires, encou-

(1) Voir les lettres à ce sujet entre le comité de correspondance de la Caroline du Sud et son agent en Angleterre.

(2) Ramsay, *Histoire de la Caroline du Sud*, I, 214, II, 125.

(3) *Boston Chronicle* du 7-14 nov, 1768. Taxe dans le comté d'Orange pour 1768, telle qu'elle fut établie par Edward Fanning.

ragés par l'exemple et l'arrogance de Fanning (1), qui répandait des doutes sur les titres de biens (2) et exigeait des amendes illégales pour l'enregistrement de nouveaux contrats, ne cessaient de poursuivre leurs extorsions (3), assurés qu'ils étaient de l'appui de toute la hiérarchie des gens en place. Les jurys se formaient d'hommes disposés à juger selon les vœux de l'administration; et le grand jury était, pour ainsi dire, l'agent des exacteurs. Les frais de procédure, déjà exorbitants sous tous les rapports, furent encore aggravés par une extension sans précédent du droit d'appel de la cour du comté à la cour supérieure; un fermier dont les ressources étaient restreintes devait se voir ruiné par la dépense que nécessitaient sa comparution et celle de ses témoins devant un tribunal dont le siège était distant du pays qu'il habitait. « Nous vous le disons dans l'angoisse de nos âmes, » dirent ces malheureux au gouverneur, « nous ne pouvons, nous n'osons poursuivre en justice nos puissants adversaires; cette démarche, nous conduirait à notre ruine et à celle de nos familles (4). » D'ailleurs, le grand juge était Martin Howard (5), un vil complaisant, élevé à cette dignité pour avoir souffert à l'époque de l'acte du timbre, un homme toujours prêt à se servir de sa position comme d'un paravent destiné à abriter les profits déshonnêtes des gens en charge, et un instrument du pouvoir politique. Jamais, jusqu'alors, on ne s'était joué ainsi du tribunal de la justice.

Excités (6) par l'oppression et par le spectacle odieux des

(1) Registre de la cour d'Hillsborough dans la pétition de Husbands signée par près de cinq cents habitants du comté d'Orange, 30 avril 1768. Adresse des habitants du comté d'Anson au gouv. Tryon, 1768.

(2) Comparez Sabine, *les Loyalistes sous Fanning*.

(3) Cas d'extorsion, etc., prouvés par témoignage, MSS.

(4) Les régulateurs au gouv. Tryon, 1768.

(5) Comparez Sabine, *les Loyalistes*.

(6) Tyree Harris, *Avertissement*.

fraudes, les colons se formèrent en association et les membres prirent le nom de « régulateurs (1), » ils s'engagèrent à éviter, si c'était possible, tout paiement de taxes (2), sauf celles qui seraient levées et devraient être dépensées conformément à la loi; et « à ne payer d'autres amendes que celles que la loi autorisait, à moins qu'il n'y eût contrainte, et dans ce cas à protester ouvertement contre celle-ci. » Ils proposèrent de tenir tous les trois mois un meeting général (3); mais ils mettaient leur espoir de redressement dans l'usage indépendant de leurs franchises électorales; car ils étaient résolus à se rendre compte et à jouir des libertés dont ils avaient hérité, sans reculer devant la qualification de « rébellion. » « Un fonctionnaire, » dirent les habitants de la rive occidentale de Haw River (4), « est un serviteur du public; et nous sommes déterminés à voir les fonctionnaires de ce pays soumis à des règles meilleures et plus honnêtes. »

Il était facile de prévoir que les imprudences de ces laboureurs ignorants, quoique bien intentionnés, exaspérés d'ailleurs par l'oppression, les exposeraient bientôt à la vengeance inexorable de leurs ennemis. Un des régulateurs s'étant rendu à cheval à Hillsboroug, on saisit par pure plaisanterie sa monture pour ses contributions, mais elle fut bientôt après délivrée par un détachement armé de gourdins et de onze mousquets. Quelqu'un, à la porte de

(1) Récit simple et sincère des faits, signé au nom des régulateurs par un comité de huit. MSS.

(2) Acte d'association convenu, etc., etc., 1768, probablement du 4 avril, MSS. J'ai une collection très complète de documents au sujet des régulateurs.

(3) Vote du meeting général des régulateurs, 4 avril 1768.

(4) Requête des habitants de la rive occidentale de la Haw River aux membres de l'assemblée et des conseils provinciaux du comté d'Orange, 1768.

Fanning, montra des pistolets et menaça de tirer sur ceux qui le composaient; là-dessus quatre ou cinq individus, échauffés et turbulents, déchargèrent du milieu de la foule leurs fusils dans le toit de la maison, y firent deux ou trois trous et brisèrent deux carreaux de vitre pour tout dommage (1). Sur les instances de Fanning, le grand juge lança un mandat d'arrêt contre trois des émeutiers et les fit conduire jusqu'à Halifax (2).

Fanning fit valoir hautement l'énormité de la rébellion; en sa qualité de commandant militaire du comté d'Orange, il convoqua sept compagnies de la milice (3); mais cent vingt hommes à peine parurent sous les armes et tous, sauf un petit nombre, restèrent neutres ou se déclarèrent en faveur des régulateurs (4). Dans le comté d'Anson (5), le 21 avril, la foule interrompit les travaux de la cour de justice inférieure, et de plus (6), on s'engagea par serment (7), à ne point payer de taxes et à se protéger mutuellement contre les mandats de saisie et d'emprisonnement.

Dans le comté d'Orange, les mécontents repoussèrent toute idée de violence (8) et se bornèrent à rédiger une pétition au gouverneur et au conseil. « Ils s'appellent eux-mêmes des régulateurs, » dit Fanning, « mais de l'avis des légistes, ils doivent être qualifiés de rebelles et de traîtres; » et il les accusa calomnieusement de comploter contre ses

(1) Le comité des régulateurs au gouverneur Tryon, 30 mai 1768. Le lieut.-col. Gray au colonel Fanning, 9 avril 1768.

(2) Mémoire précédant la lettre de Gray.

(3) Le col. Fanning au col. Gray, 13 avril 1768.

(4) F. Nash et T. Hart au col. Fanning, 17 avril 1768.

(5) Le col. Spencer au gouv. Tryon, 28 avril 1768.

(6) Adresse des habitants du comté d'Anson à Tryon.

(7) Le serment, dans les règles et résolutions du peuple d'Anson.

(8) Consultez la lettre des régulateurs à Tryon, 30 mai 1768.

jours et de vouloir réduire Hillsborough en cendres (1). Sur ces entrefaites, Tryon qui, en sa qualité de représentant du roi, aurait dû joindre l'impartialité à la douceur, se rangea ouvertement, comme un auxiliaire spontané, du côté de Fanning (2) et, tout en conseillant au peuple de pétitionner auprès de la législature de la province (3), il donna plein pouvoir à Fanning de convoquer la milice de huit comtés, outre celui d'Orange, et de réprimer les insurrections par la force.

Les habitants du comté d'Orange, ainsi que ceux des comtés d'Anson, de Rowan et de Mecklenbourg, résolurent à l'unanimité de réclamer justice auprès du gouverneur. On mêla la flatterie aux menaces pour amener les régulateurs à signer une pétition que Fanning avait artificieusement rédigée (4), et qui invoquait plutôt pardon qu'elle ne demandait réparation (5). « Vous pouvez être assurés, d'après la connaissance que j'ai des choses, » écrivit l'agent de Fanning à Herman Husbands, « qu'une pétition conçue en d'autres termes ne peut être accueillie par le gouverneur. Les mains et les pieds ne doivent pas se mutiner contre la tête. » Mais il chercha vainement à épouvanter le patriote rustique par des menaces de confiscation de propriété, d'emprisonnement perpétuel, ni même de peines de haute trahison (6).

Le dernier jour d'avril, les régulateurs du comté d'Orange,

(1) Fanning à Tryon, 23 avril 1768.

(2) Le gouv. Tryon à Fanning, 27 avril 1768.

(3) Proclamation du gouv. Tryon.

(4) Récit simple et sincère des faits, 1768.

(5) Document présenté à la signature du conseil des régulateurs, 25 avril 1768. Pétition à Son Excellence William Tryon, Esq., etc., etc., renfermée dans la lettre de Ralph McNair à Herman Husbands, sans date, mais du 25 avril 1768 environ.

(6) Mc Nair à Herman Husbands, avril 1768.

paisiblement assemblés près de la Rocky River, désignèrent douze personnes en leur nom « pour régler les différents objets dont ils se plaignaient (1) ; » ils donnèrent pour instructions à « ces mandataires » de former un tableau des imposables, des taxes et des amendes légales infligées par les fonctionnaires publics (2) ; puis ils formulèrent une pétition à l'assemblée générale, pour permettre qu'on les entendit et pour obtenir le redressement des torts qu'il avaient subis (3).

Fanning, de son côté, n'ayant pas réussi à persuader aux régulateurs d'accepter ses offres (4) de services, signala leur union comme une audacieuse insurrection, annonça qu'il avait plein pouvoir d'employer contre eux la milice de huit comtés et les informa de ne compter sur « aucun adoucissement dans le châtement de leurs crimes ; » en même temps vingt-sept hommes armés, désignés par lui, principalement des chérifs avec leurs subordonnés et d'autres employés, reçurent soudainement l'ordre de partir pour une mission secrète ; après avoir voyagé toute la nuit, ils arrivèrent, le lundi 2 mai, vers le point du jour, à Sandy Creek, et là ils firent prisonniers Herman Husbands et William Butler (5).

Il n'existait pas la moindre charge légalement fondée contre Husbands. Jamais il n'était même allé jusqu'à se joindre à « la régulation ; » jamais il ne s'était mêlé à un tumulte quelconque, et pourtant on venait le saisir chez lui sur ses propres terres. La « nouvelle étonnante » de son

(1) Meeting général des régulateurs, 30 avril 1768.

(2) Instructions aux planteurs désignés par le comté.

(3) Pétition des régulateurs au gouverneur, au conseil et à l'assemblée.

(4) Le col. Fanning à Jacob Fudge, 1^{er} mai 1768.

(5) Récit simple et sincère des faits.

emprisonnement, mit le comté en fermentation. Les régulateurs et leurs adversaires, jugeant que personne n'était plus en sûreté, se préparèrent les uns et les autres à courir à son secours, mais ils s'en retournèrent (1) sur « l'agréable annonce » que le gouverneur lui-même avait promis de recevoir leur plaintes.

Jeté en prison, insulté, lié avec des cordes et menacé du gibet, Husbands réussit, grâce à des concessions partielles, à l'emploi de l'argent et en donnant caution, à recouvrer sa liberté. Mais il lui sembla qu'« il était abandonné; » et comment un fermier illettré pourrait-il lutter contre tant d'adversaires? Dans son désespoir, il songea à quitter ses foyers et tout ce qu'il aimait le plus tendrement et à s'exiler dans quelque pays nouveau. Dans ce dessein, il « gagna les bois (2); » mais ayant appris que le gouverneur avait promis de faire mettre en jugement les auteurs des exactions, il résolut d'accuser Fanning et de montrer à tout le monde s'il avait joué un rôle principal dans les émeutes, ou bien s'il n'avait fait que recourir à des moyens légitimes pour obtenir justice et réparation (3).

Les régulateurs, de leur côté, préparèrent leur pétition, qui fut signée par environ cinquante personnes, la renforcèrent en y spécifiant exactement les actes d'extorsion, confirmés chacun en particulier sous la foi du serment, et la présentèrent (4) au gouverneur avec une relation simple et sincère des faits, espérant que « la vérité toute nue, » bien qu'exposée par des ignorants, aurait autant de poids que les

(1) Actes du meeting général des régulateurs et habitants du comté d'Orange, 4 mai 1768.

(2) Husbands, *Relation impartiale*, etc., etc.

(3) Comparez la lettre de la Caroline du Nord dans la *Gazette de Boston* du 12 août 1771; 853, 2, 1.

(4) Copie de la pétition et des signatures, en ma possession.

représentations adroites de leur « puissant antagoniste. » Leur langage était celui de la fidélité au roi, et, malgré le ressentiment de leurs maux, il respirait l'attachement au gouvernement anglais « comme à la constitution la plus salutaire existante (1). » C'est Tryon lui-même qui rapporte que « dans leurs agitations, aucun dommage n'avait été causé, » et que « les troubles des comtés d'Anson et d'Orange s'étaient calmés (2). » Les régulateurs attendaient le résultat des poursuites judiciaires. Mais Tryon, lui, ne voulut pas attendre (3). Il se rendit à Hillsborough, se prononça entièrement contre les régulateurs et exigea d'eux une soumission absolue et immédiate (4); enfin il voulut que douze d'entre eux fournissent des cautions de mille livres chacune, comme garantie de la conduite paisible de tous. Le bruit alarmant, le premier de l'espèce, se répandit au dehors, que les Indiens (5) aussi bien que les colons des bas comtés allaient être levés pour châtier les habitants « rebelles » du comté d'Orange. Quinze cents hommes environ (6) se trouvaient actuellement sous les armes; et cependant quand, au mois de septembre, il s'agit de juger le procès, malgré la présence de Tryon et malgré un pareil déploiement de troupes, Husbands fut acquitté sur tous les chefs d'accusation; Fanning, au contraire, qui s'était présenté spontanément comme témoin

(1) Meeting du comité au moulin de Thomas Cox, sur la motion de Herman Cox.

(2) Tryon à Hillsborough, 16 juin 1768.

(3) Martin, *la Caroline du Nord*, II, 237, 238.

(4) Tryon aux habitants du comté d'Orange, etc., 1^{er} août 1768. Dépôtions de Tyree Morris et de R. Sutherland, 3 août. Les régulateurs au gouverneur, lettre remise le 5 août. Ordre en conseil à Hillsborough, 13 août et Lettre de Tryon aux régulateurs.

(5) Lettre de James Hunter, Thos. Welburn et Peter Julian, au nom des régulateurs, 17 août 1768.

(6) Liste générale des troupes rassemblées sous les ordres de Son Excellence, camp d'Hillsborough, 22 sept. 1768.

contre Husbands, fut convaincu de culpabilité sur six différents points mis à sa charge (1). On prononça également un verdict contre trois régulateurs. La cour punit Fanning d'une amende d'un penny par chaque fait de culpabilité; les régulateurs se virent condamnés à payer cinquante livres chacun et à subir un emprisonnement de six mois.

Tryon aurait voulu envoyer des troupes pour réduire les régulateurs à l'obéissance par le feu et le glaive; mais ses dispositions sanguinaires échouèrent auprès du conseil de guerre (2). Les régulateurs restèrent tranquilles dans leurs maisons, conservant le souvenir de l'insuccès de leurs efforts pour obtenir le redressement de leurs griefs. Ils résolurent, à la prochaine élection, de choisir pour leurs représentants des hommes dignes de confiance; et quand le moment arriva, tel fut le mécontentement général, que la Caroline du Nord nomma trente (3) nouveaux députés. Pourtant la population se sentait découragée et n'entrevoyait aucun moyen de délivrance.

(1) Copie de l'extrait relatif aux chefs d'accusation, dans Herman Husbands, *Relation impartiale*. Voir Wheeler, Histoire de la Caroline du Nord, II, 321, 322.

(2) Délibérations et résolutions du conseil de guerre, tenu à Hillsborough, 22-23 sept. 1768.

(3) Husbands, *Relation impartiale*.

FIN DU TOME VIII.

TABLE DU HUITIÈME VOLUME

CHAPITRE	XVII. L'Amérique débat l'acte du timbre. — Suite du ministère de Rockingham (1765) . . .	5
"	XVIII. Les colonies se réunissent en congrès. — Administration de Rockingham (1765) . . .	17
"	XIX. L'Amérique rend l'acte du timbre nul. — Suite de l'administration de Rockingham (1765) . . .	32
"	XX. Le parlement apprend que l'Amérique a résisté. — Suite de l'administration de Rockingham (1765-1766) . . .	48
"	XXI. Le parlement a-t-il le droit de taxer l'Amérique? — Suite de l'administration de Rockingham (1766) . . .	67
"	XXII. Le parlement affirme le droit de taxer l'Amérique. — Suite de l'administration de Rockingham (1766) . . .	89
"	XXIII. Rappel de l'acte du timbre. — Suite de l'administration de Rockingham (1766) . . .	109
"	XXIV. La chambre des lords cède en protestant. — Suite de l'administration de Rockingham (1766) . . .	128



CHAPITRE	XXV. La charte du Massachusetts est en péril. — Chute de l'administration de Rockingham (1766)	161
"	XXVI. Coalition du roi et du grand commoner contre l'aristocratie. — L'administration de Cha- tham (1766)	176
"	XXVII. Charles Townshend usurpe la direction du gouvernement. — Suite de l'administra- tion de Chatham (1766-1767)	190
"	XXVIII. L'aristocratie anglaise réduit ses propres taxes. — Défaite de l'administration de Chatham par l'opposition mosaïque (1767)	212
"	XXIX. Le parlement veut avoir une armée en Amé- rique et un revenu américain. — Supré- matie de Charles Townshend dans l'admini- stration (1767)	225
"	XXX. Comment les taxes américaines de Townshend furent accueillies par la France et l'Amé- rique. — Coalition du roi et de l'aristo- cratie (1767)	253
"	XXXI. Le Massachusetts consulte les colonies ses sœurs. — Administration des colonies par Hillsborough (1767-1768)	273
"	XXXII. L'empire américain est dans les décrets de Dieu. — Suite de l'administration des colonies par Hillsborough (1768)	295
"	XXXIII. Envoi d'une armée et d'une flotte à Boston. — Suite de l'administration des colonies par Hillsborough (1768)	310
"	XXXIV. Le Massachusetts cassera-t-il ses résolutions? Suite des colonies par Hillsborough (1768)	322
"	XXXV. Les régulateurs de la Caroline du Nord. — Suite de l'administration des colonies par Hillsborough (1768)	341

